MEMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

VII^me SERIE

Tome LVII

Années 1968.1969-1970

NIMES
IMPRIMERIE CHASTANIER S.A.
18, Rue Bigot

1974

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Table des Matières

SEANCE PUBLIQUE DU 2 FEVRIER 1969

	Pages
Eloge du Premier Préfet du Gard par M. G. GERBOT	7
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1968 par M. A. BERNARDY	14
Dignité de la magistrature et indépendance des avocats par M. R. PANET	22

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 1970

La création du Département du Gard par M. G. GERBOD	46
Vision de Nîmes par M. le Bâtonnier E. TAILHADES ..	60
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1969 par M. J. THEROND	64
Un meurtre sous Louis XIV par M. R. CHASTANIER	68
Un mathématicien gardois : Antoine DEPARCIEUX par M. J. DURAND	89
Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie (1920-1970) par M. A. NADAL	100

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 1971

Défense et Illustration de l'Académie de Nîmes par le Dr J. PARADIS	101
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1970 par M. E. TAILHADES	103
Armand Coussens connu et inconnu par M. A. BERNARDY	110
Poètes et Agronomes de Virgile à Olivier de Serres par M. L. FRAINAUD	124

LETTRES — SCIENCES — ARTS

	Pages
Victor Balaguer, Frédéric Mistral et la Coupo Santo par M. C. LIGUIERES	140
Les statues-menhirs du Midi de la France par le Dr E. DROUOT	159
La Haute-Silésie et la Pologne - La ligue Oder-Neisse par M. de BALINCOURT	179
Le Marquis de Villevieille et les Encyclopédistes par M. I. GAUSSEN	193
Deux poètes grand'combiens : Leo Larguier et Mathieu Lacroix par M. J. DURAND	210
Le Drame intime d'un régicide François Ravaillac par Mgr HOMS	225
Henri Nègre, mécène et musicien nîmois et ses disciples par M. G. ABAUZIT	238
L'évolution des institutions municipales de Beaucaire du début du XIII[e] siècle à la fin du XV[e] siècle par M. le Pr A. DUPONT	248
Les Poètes et la Mort par M. le Pasteur LAURIOL	250
Sur la Pluralité des Mondes Habités par M. J. LARMAT	260
Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie de Nîmes (1920-1970) par M. A. NADAL	281
Faits Académiques - Communications - Hommages pendant les années 1968 - 1969 - 1970	306
ACADEMIE DE NIMES	315
Mémoires	324
Académies Sociétés Savantes	328
Académie Sociétés Savantes	328
Table des matières	333

Éloge du Premier Préfet du Gard

par M. GERBOD,
Préfet du Gard.

Monsieur le Président,
Messieurs de l'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Le Nimois de fraîche date que je suis n'a pas appris sans un sentiment de particulière et excessive fierté, l'existence du privilège dont il jouit et qui fait de lui le président d'honneur de l'illustre Académie de Nimes, l'une des plus anciennes d'Europe.

En accordant de son plein gré, au représentant du Gouvernement ce droit exceptionnel et en quelque sorte régalien votre Compagnie, Messieurs, a sans doute voulu rappeler l'éclatant précédent de 1635 et par là affirmer sa fidélité à ses origines, et marquer combien lui sont chers les liens qui l'unissent à l'auguste cénacle du quai Conti, dont l'origine procède du même souci de défense de la langue et de la culture, du même besoin de sauvegarde des valeurs spirituelles.

Elle a certainement entendu situer son action sur le plan élevé de l'intérêt et de la gloire de la Nation. L'alliance que vous avez conclue avec le gouvernement légitime de la France, quel qu'il soit, montre bien que votre œuvre transcende toute politique, toute philosophie et tout événement, qu'elle se déroule sereine et objective non sur le terrain de l'engagement, terme moderne que l'on emploie pour nommer autrement le parti-pris, mais sur celui de l'universalité du savoir où les seu-

les exclusives jamais prononcées sont celles qui frappent la discourtoisie et l'erreur.

Mais cette amicale coopération qui existe entre l'Académie de Nimes et le Préfet a un autre fondement que de droit. On en trouve les racines dans les rapports qu'entretiennent, au long de l'histoire, certains de mes prédécesseurs et plusieurs des vôtres. Vous apercevez, tout de suite, qu'en disant cela, je veux rappeler quelque fait et plus spécialement évoquer la mémoire de celui qui fut, à la fois, le premier préfet du Gard et le restaurateur de votre Compagnie supprimée par la Convention le 8 août 1793.

Le futur premier préfet du Gard est né à Jancigny en Bourgogne en 1754. Il fit ses études à Dijon et elles furent bonnes ; il est vrai qu'à cette époque les grades ne s'acquéraient pas sur l'asphalte des boulevards ou en écrivant des res sur les murs des Facultés.

Les documents que j'ai pu parcourir, grâce à l'aimable complicité de votre confrère M. Sablou, présentent J.-Baptiste Dubois comme un homme aimable et bienveillant, intelligent, fin, lettré, dont la douceur surprend un peu en ces années d'airain où la France consulaire, divisée et sanglante accouchait d'un empire tout neuf, ambitieux et ardent, créateur et guerrier, superbe et sans pitié.

Aîné de dix enfants, Dubois n'avait pas de fortune mais il faut croire que sa science était grande puisqu'à peine âgé de vingt ans, il fut appelé par le roi de Pologne à Varsovie, pour professer le Droit Public à l'école des cadets. Il était aussi bibliothécaire et conseiller de la cour et le roi l'honorait d'une grande amitié qui s'est conservée longtemps et traduite dans une correspondance assez suivie. Le jeune lettré traduisit d'allemand en français un certain nombre d'œuvres, aujourd'hui complètement oubliées telles un traité du mérite, un ouvrage de minéralogie, un autre sur l'origine de la terre, une analyse de quelques pierres précieuses et un mélodrame.

Mais la Pologne à cette époque n'était pas un pays tranquille, Stanislas Auguste Poniatowski, roi élu grâce à l'appui de Catherine II, qui avait supporté le premier partage de 1772, devait affronter les troubles intérieurs graves fomentés par un peuple dont nous savons la fierté et qui, déjà, s'inquiétait des ambitions de son puissant voisin de l'Est et tentait dans la Confédération de Bar de rassembler les énergies nationales.

Cette ambiance ne plut pas à J.-B. Dubois qui revint en France non sans passer par Postdam où il rencontra Frédéric II.

Sa réputation de pédagogue l'avait précédé et à son retour, M. de Malesherbes lui confia l'éducation de son petit-fils Lepeltier de Rosambo. L'amitié qui lia l'homme d'Etat au précepteur eut pour la destinée de ce dernier une influence considérable.

D'une part Dubois, au contact de Malesherbes recueillit et développa l'esprit philosophique et encyclopédique alors à la mode. Il le fit avec réticence, car son bon sens, son tempérament doux un peu craintif, s'effrayait des risques que comportait, pour les structures sociales, l'ordre et la paix intérieure du pays, l'énivrement des âmes, par une pseudo - science répandue dans des intelligences en majorité peu évoluées, aussi promptes à s'en saisir qu'inhabiles à l'assimiler.

Dans les salons, sa conversation était simple, facile, intéressante, piquante même, mais sans emphase, la bonhomie prévalant toujours sur la recherche de l'effet.

Puis ce fut la Révolution, Malesherbes pour avoir defendu Louis XVI fut arrêté dans son château où il s'était réfugié, et conduit avec toute sa famille à l'échafaud, J.B. Dubois frappé par le même mandat d'arrêt faillit avoir le même sort ; mais dans le temps où elle le cherchait pour le juger, la Convention Nationale le nommait membre de la Commission de l'Agriculture, ce qui prouve que le manque de coordination des décision administratives ne date pas d'aujourd'hui. On finit quand même par le mettre en prison à Saint-Lazare mais on raconte qu'il eut la chance, en complimentant l'espion que le Comité de Salut Public entretenait dans l'établissement, sur un mémoire d'agriculture que celui-ci avait fait, de voir retarder l'ouverture du procès.

A l'époque, gagner du temps c'était sauver sa vie ; le 9 Thermidor Dubois sortira de prison. Le directoire le nomma agent de la Commission de l'Agriculture, chef de division au Ministère de l'Intérieur. Il fut par la suite chargé de plusieurs missions en province et, en particulier délégué du Gouvernement à la foire de Beaucaire. A Paris, ses fonctions lui conféraient la responsabilité de l'approvisionnement des grandes villes. Prévenu, par ses relations, de la conjuration qui prépara le 18 brumaire, il eut l'habileté de faire en sorte que l'abondan-

ce régnât dans la capitale pendant les journées orageuses et de faire connaître son action.

Le premier chef de bureau que j'eus, place Beauvau, lorsqu'à 23 ans, j'entrai dans l'administration, m'enseigna que pour faire une brillante carrière il faut avoir fait quelque chose, avoir été vu, faisant ce quelque chose et qu'il en reste quelque chose.

Admirablement placé près du soleil, J.B. Dubois mit en pratique ces préceptes ; il en fut récompensé par sa nomination le 3 germinal, an 8, soit le 24 mars 1800 au poste de premier préfet du Gard.

L'an VIII, époque grandiose du corps préfectoral, époque où Bonaparte disait qu'il voulait que les peuples datassent leur bonheur du jour de l'institution des préfets, époque où la France était à rebâtir mais désirait la paix, époque glorieuse où nos armes rapportaient des moissons de victoires.

Le nouveau préfet de Nimes inaugura ses fonctions par une proclamation aux citoyens de son département. On est plus modeste de nos jours. Cette proclamation n'est pas un monument d'art oratoire ; d'ailleurs son auteur déclare d'emblée qu'il vient demander à ses administrés de nouveaux sacrifices et qu'il leur parle (je cite) « avec cette simplicité d'ex-
« pression qui caractérise la vérité, avec cette franchise qui
« doit convaincre du vif intérêt que je porte (c'est le préfet qui
« parle) à tout ce qui peut être utile à la République avec cet
« abandon qui démontre en même temps mon extrême con-
« fiance dans la générosité de vos sentiments et le désir le
« plus prononcé d'opérer votre bonheur ».

On retrouve, dans cet appel, à la fois la bonhomie de son auteur, la sincérité qu'il veut apporter à l'exercice de sa mission et un embarras né d'une certaine contradiction.

En effet, le régime consulaire veut, après la Révolution, apparaître comme le garant de la paix à laquelle tout le monde aspire et en même temps, parce que la République doit se défendre contre une Europe qui n'a pas encore admis la chute de la Royauté, le premier devoir du préfet est de faire appel à la bourse des contribuables et surtout de les inciter à s'enrôler à l'armée.

Sur trois pages on les y engage : « Quel bonheur écrit Du-
« bois, pour le département du Gard si, conformément à l'arti-

« cle premier de l'arrêté des Consuls du 17 ventôse, il donnait « son nom à la principale place de Paris ? Pour obtenir un pa- « reil honneur, ambitionné par tant d'autres départements, il « n'a besoin, pour ainsi dire, que de suivre sa marche accoutu- « mée dans le paiment des contributions. Le plus léger effort « remplira vos vœux à cet égard ».

Le préfet fut entendu, en ce sens que l'effort du Gard fut, semble-t-il, léger.

Vous savez, Messieurs, que dans cette compétition, à laquelle il est fait allusion, l'Est s'est montré plus généreux que le Midi et que la palme revint au département d'où je viens, et que c'est pour cette raison que, dans le quartier du Marais, l'ancienne place royale qui sous la révolution s'était appelée place des Fédérés, puis place de l'indivisibilité, a pris le nom de place des Vosges, qui fut d'ailleurs retiré par la monarchie puis rendu par la troisième République.

Je pourrais parler longtemps encore de mon lointain prédécesseur, mais, pour m'acheminer vers ma conclusion, il me faut, si je puis ainsi m'exprimer, arriver à mon point de départ, c'est-à-dire, à la restauration par J.-B. Dubois, de l'Académie de Nimes.

Votre compagnie, Messieurs, en dépit du caractère quelque peu intemporel de ses activités, n'a pas toujours traversé sans blessure les rigueurs de l'Histoire.

Déjà de 1710 à 1752, frappée par l'exil de certains de ses membres, poursuivis parce que protestants, elle avait dû cesser ses travaux. Ce ne fut que pour les reprendre avec plus d'éclat dans la seconde moitié du 18ème siècle, sous l'impulsion de Jean-François Séguier avec des collaborations notoires comme celles des Rabaut Saint-Etienne, Boissy d'Anglas, Florian, tal, Montgolfier, Malhesherbes, sans omettre bien sûr Léon Ménard, cher à tous les Nimois.

C'est donc le préfet J.B. Dubois qui entreprit de rassembler les membres épars de l'académie dissoute, qui lui donna un ressort géographique plus étendu, confondu avec le département, un domaine plus vaste puisqu'à la défense de la langue, de la littérature et des arts, on ajouta les sciences morales, politiques et économiques.

Le préfet eut le bonheur de se faire entendre du ministre de l'Intérieur Chaptal, qui reconnut que « la reconstitution de

l'Académie de Nimes importait à l'Etat ». La nouvelle assemblée eut d'illustres parrains, elle accueillit en son sein les trois consuls : Bonaparte, Cambacérès et Lebrun, puis Lucien Bonaparte, Talleyrand, Bertholet, Laplace et les poètes allemands Wieland et Gœthe. Académie du Gard ou Académie de Nimes, la Compagnie devait poursuivre jusqu'à nos jours son remarquable destin tandis que celui qui lui avait redonné la vie, disparaissait en 1804 révoqué à la suite de calomnies, qui l'atteignirent au point qu'il mourut, peu d'années après, à l'âge de 54 ans.

Voilà, Messieurs, ce qui fait que dès son origine, le corps préfectoral s'est trouvé associé à votre existence. L'histoire a fait de nous des complices ; il est juste qu'ensemble nous lui rendions un certain culte.

Certes vous savez parce que j'ai eu l'occasion de le dire, lorsque nous eûmes notre premier contact, en votre belle demeure de la rue Dorée, j'ai sur l'histoire des vues assez personnelles et, notamment, je ne crois pas à l'existence de lois historiques.

Pour moi, admettant selon la célèbre formule de Valéry que «l'histoire est la science des choses qui ne se répètent pas», je considère que le passé ne nous a légué que le souvenir d'une série d'événements, pas toujours décrits selon la vérité, ayant certes, des relations entre eux, mais dont les liaisons ne sont ni continues ni nécessaires.

Grouchy eût pu arriver avant Blücher, Hitler aurait pu ne pas exister, peut-être aurait-il pu, s'il n'eut perdu du temps, envahir l'Angleterre, Lénine pouvait être arrêté dans son wagon plombé avant d'avoir le temps de mettre le feu au monde, les atomistes allemands de Peenemumde auraient pu devancer les américains.

Rien de tout ce qui arrive n'est fatal : il n'y a pas de déterminisme absolu, et c'est pourquoi la prospective, tellement exaltée aujourd'hui, si incertaine dans ses résultats, n'est pas vraiment une science. Les faits importants sont très souvent imprévus et remettent en cause les choix les plus fondamentaux.

Ce qui demeure, ou du moins, ce qui n'évolue que lentement, c'est l'homme et ses réactions dans un milieu donné, en face d'une situation définie. Et c'est pourquoi l'histoire nous

émeut, parce qu'elle nous permet de retrouver, sous la poussière des bibliothèques, à travers les témoignages pas toujours de première main des documents jaunis, un être tellement semblable à nous, qu'il nous semble qu'il s'agit de nous-mêmes, de notre moi projeté sans altération dans le temps négatif.

Les jeunes, dans l'ensemble, si l'on excepte les enfants imbus de merveilleux, n'aiment pas tellement l'histoire parce qu'ils sentent confusément que ses réminiscences attentent à leur liberté, et il y a quelque chose de vrai dans cette prescience.

La connaissance des actes de leurs pères, leur rappelle qu'ils ne sont pas des phénomènes du 20ème siècle, brusquement surgis du néant, dans un monde absurde avec la mission de le régénérer.

Il leur est pénible d'apprendre qu'ils ont un héritage à assumer même s'il n'y sont pas décidés.

Leur vanité se révolte et leur impatience s'aiguise à savoir que d'autres aventures, aussi enthousiasmantes que leurs rêves ont été vécues et sont mortes, pas toujours dans la gloire, que des générosités, des sacrifices ont été consentis par ceux qui furent jeunes aussi et avant eux.

Mais si l'histoire n'est pas un best-seller à la foire du teen-agers, du moins est-elle utile à ceux qui sont en charge des vraies responsabilités. Valéry dit que « ce n'est jamais sans profit que l'on médite le passé en ce qu'il a de révolu ». La science des échecs, comme celle des réussites, permet à l'homme de manœuvrer sur ce terrain de la vie qu'il n'a pas choisi.

Peut-être est-ce justement à une société savante comme la vôtre qu'il appartient de révéler, dans toute la mesure où les documents toujours insuffisants dont nous disposons permettent de le faire, la longue lutte des hommes avec leur propre destin.

C'est sur cet engagement à une méditation touchant la finalité de votre œuvre, que je clos mon propos en rendant à votre président une parole que je lui ai trop longtemps empruntée.

Compte Rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1968

par M. André BERNARDY

Président sortant

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Une tradition bien établie veut que ce soit le Président sortant qui, au cours de la séance solennelle annuelle de l'Académie de Nimes, fasse un compte-rendu des événements qui ont marqué chez elle l'année écoulée et qui donne un panorama de son activité. Bien entendu je me dois de respecter scrupuleusement cette tradition.

Mes premières paroles iront, tout d'abord, à ceux de nos confrères qui nous ont quittés au cours de l'année 1968 où nous avons eu le regret de voir disparaître deux membres résidants et trois membres non résidants.

Parmi les premiers figurent M. Flaugères, Conservateur honoraire des Eaux et Forêts, qui siégeait parmi nous depuis 1945. Nous lui devons maintes communications du plus haut intérêt sur les sujets qu'il connaissait bien : la Reforestation, la protection de la nature et les origines de l'homme. M. le Chanoine Gasque ne siégeait parmi nous que depuis trois ans, mais il avait su acquérir, en très peu de temps. l'estime et la confiance de tous nos confrères, grâce à une bienveillance et à une cordialité que Mgr Homs sût faire si bien ressortir lorsqu'il apporta sur sa tombe le dernier adieu de l'Académie.

Trois membres non résidants nous ont aussi quittés : M. Jean Paulhan, dont il n'est pas nécessaire de souligner les mérites car il est trop connu, comme membre de l'Académie

française, notre marraine ; M de Joly, Président de la Société française de spéléologie, qui assistait régulièrement à nos séances alors qu'il habitait dans la banlieue de Nimes, avant qu'il n'allât se fixer à Orgnac, près du célèbre aven qu'il avait découvert et aménagé ; et enfin M. le Chanoine Béraud qui nous lègue, parmi d'autres, deux précieux ouvrages à caractère historique, l'un sur le diocèse d'Uzès, l'autre sur la ville de Bagnols-sur-Cèze. C'est avec une grande tristesse que nous évoquons la mémoire de ces cinq personnalités qui toutes avaient su conquérir l'estime de nous tous.

Mais la vie continue ! Et notre Compagnie s'est enrichie, au cours de l'année, d'un nouveau membre résidant, M. Joachim Durand, haut fonctionnaire du Ministère de la Marine, qui nous apportera sûrement le fruit précieux de ses futurs travaux. Au cours de son discours de réception, M. Durand se devait de faire l'éloge de son prédécesseur, M. Etienne Velay. Il le fit avec éloquence et facilité car M. Velay, très fin lettré, Maire de Nimes dans une période difficile, avait conquis le cœur de tous ses concitoyens le jour où, à la suite du bombardement de 1944 et devant plusieurs centaines de cercueils, il sut trouver les mots qu'il fallait pour traduire l'émotion et le désarroi de la population.

Mais quittons les sujets empreints de tristesse pour des chapitres plus riants. Le Président d'honneur de notre Académie est statutairement M. le Préfet du Gard. C'est en cette qualité que M. le Préfet Georges Gerbod, nouvellement nommé à Nimes, a bien voulu présider l'une de nos séances. Dans la suite, il me fit la confidence que cette éphémère présidence l'avait vivement intéressé et c'est grâce à la bienveillance qu'il montre à l'égard de nos travaux qu'il a bien voulu venir présider aujourd'hui cette séance solennelle. Qu'il en soit encore une fois vivement et sincèrement remercié au nom de nous tous.

Voilà pour les hommes !

Il me faut maintenant parler des choses !

Grâce aux libéralités du regretté Marquis de Lordat qui fut pour l'Académie de Nimes un généreux mécène, notre Hôtel du 16 de la rue Dorée a pu être heureusement restauré au cours des dernières années. Les travaux, aujourd'hui termi-

nés, ont fait de lui l'un des plus beaux hôtels de notre ville et chacun peut accéder librement à sa cour intérieure.

Dans un autre ordre d'idée, l'Académie a décidé de reprendre, dès 1969, une tradition abandonnée depuis fort longtemps pour cause d'impécuniosité : celle de l'attribution d'un prix annuel qui va faire l'objet d'une large diffusion dans la presse ; elle a fixé à la fois les clauses du règlement du concours et le sujet pour cette année qui est dès maintenant soumis aux candidats ; ce sujet est : « la garrigue nimoise et ses transformations depuis 1939 ». Le lauréat se verra attribuer une somme en espèces de 500 F ainsi qu'une médaille en argent ! un deuxième lauréat pourra se voir attribuer une médaille en bronze.

Cette nouvelle médaille, récemment frappée pour nous par l'Administration des Monnaies du Quai Conti à Paris, est en fait l'agrandissement des anciens jetons de présence de l'Académie, gravés autrefois par Caqué ; elle porte — à l'avers les armes de Nimes, c'est-à-dire le crocodile enchaîné avec une moitié du mot « Col-Nem » de chaque côté du palmier — et au revers une couronne de lauriers surmontée de l'inscription « Académie de Nimes ». A l'intérieur de la couronne seront gravés les nom et prénom du lauréat ainsi que l'année de la remise du prix.

Et c'est cette particularité qui me vaut l'honneur et le plaisir, M. le Préfet, de vous offrir, à vous qui êtes notre Président d'honneur, le premier exemplaire de cette médaille, gravée à votre nom avec la date de 1969. Je vous la remets en témoignage de déférence et d'estime de tous les membres de l'Académie ; elle est destinée non seulement à la première personnalité de notre département, mais aussi à l'homme que vous êtes et que nous avons appris à la fois à connaître et à estimer.

Elle vous permettra plus tard, bien plus tard, lorsque vous la retrouverez au fond de quelque tiroir, d'évoquer votre séjour à Nimes et nous espérons que ces souvenirs ne seront que des souvenirs heureux.

Après ce déférent et agréable hommage, je ne vais pas m'attarder à énumérer les nombreuses manifestations auxquelles l'Académie a été conviée et où elle a été représentée ; elles sont trop nombreuses et je remercie les autorités et organismes qui lui ont fait l'honneur de l'inviter.

Il me reste maintenant à parler des travaux des membres de notre Compagnie.

De nombreuses communications ont été faites au cours de nos séances bi-mensuelles, sur des sujets très divers que mon esprit, un peu trop cartésien peut-être, s'est ingénié à classer dans les différentes catégories suivantes : sujets historiques régionaux — sujets historiques généraux — personnalités gardoises — sujets littéraires et philosophiques — sujet philosophique et folklorique — et enfin sujet juridique et divertissant.

Prenons la première catégorie des commucations à caractère historique régionaux qui est d'ailleurs la plus étoffée puisque cinq sujets ont été étudié au cours de sept séances. Ma manie de classement va se poursuivre encore ici et je vais succinctement évoquer chacun d'eux, non pas dans l'ordre où ils ont été exposés au cours de l'année, mais dans l'ordre où ils se placent dans le déroulement des événements historiques.

Dans cet ordre, c'est d'abord la communication de notre confrère André Nadal, sur le « Castellum ». Nous avions cru, jusqu'à maintenant, que tout absolument tout, avait été dit ou écrit sur les monuments romains de Nimes par les nombreux érudits qui les ont étudiés dans le passé. En écoutant notre confrère nous avons constaté qu'il n'en était rien. La tentative avortée du transfert de ce monument dans la ZUP et la polémique qu'elle provoqua furent finalement à l'origine de la restauration et de la mise en valeur du Castellum. Je ne ferai ici ni sa description, ni son historique, car ce serait refaire une conférence ; je me contenterai d'évoquer les points laissés dans l'ombre par les érudits d'autrefois ou ceux qui peuvent être contestés : — quelle était la fermture éventuelle de l'aqueduc à son arrivée au bassin de distribution ? — Quel était vraiment l'objet du canal intérieur et des trois grandes bondes y débouchant ? — Quel était le rôle des six gros trous pratiqués dans les blocs de pierre effleurant le sol du bassin ?

M. Nadal répond à ces questions restées jusqu'ici dans l'ombre avec logique et compétence ; il doit en être félicité. Mais l'important pour le grand public et le touriste est que le Castellum ait maintenant un aspect plus plaisant qu'autrefois,

de plus, il est illuminé la nuit, et contribue ainsi au renom et au prestige de notre cité.

En faisant un saut de plus de dix siècles, M. le Professeur Dupont, avec son érudition incontestable et d'ailleurs incintestée, a évoqué pour nous, au cours de deux séances chacune, d'abord l'histoire de la grande et puissante seigneurie de Sauve-Anduze du Xme au XIIIme siècle et ensuite l'évolution des institutions municipales à Beaucaire du XIII au XVme s.

Je ne vous parlerai pas de cette dernière communication car il va lui-même, tout à l'heure, par un exposé extrêmement condensé, étant donné les impératifs de l'horaire, vous dire ce que furent ces institutions municipales au moment où les libertés communales prenaient un essor important et un développement qui se généralisait.

Je ne vais donc évoquer en quelques mots que l'histoire de la Seigneurie de Sauve-Anduze. Elle apparaît dès le Xme se développe considérablement jusqu'à la fin du XIIme, d'abord en direction des vallées supérieures des Gardons, ensuite dans les Seigneuries d'Alès et de Sommières. Ces barons, dont l'un n'a pas hésité à prendre le curieux titre de « Satrape de Sauve », compte parmi les seigneurs les plus influents du Midi. Mais la croisade des Albigeois provoquera, après maintes péripéties, le déclin et la disparition de cette puissante baronnie.

Franchissons encore quatre siècles pour trouver M. le duc de Castries présentant un exposé sur la « Guerre des Camisards ». Les causes de cette révolte, le déroulement de l'insurrection et les suites de cette funeste guerro ont été exposés avec tout le talent et le tact que nous connaissons à notre distingué confrère.

Avec M. le Pasteur Lhermet, heureusement rétabli des suites d'un grave accident, nous franchissons encore un siècle pour en arriver « aux cent jours à Nimes ». En 1815, les protestants étaient en général favorables à Napoléon alors que les catholiques soutenaient généralement la famille royale. De cet état de choses va naître une crise à caractère aigu et sanglant, aussi bien dans notre ville que dans l'ensemble du département et ce sera la « Terreur blanche ». Ce remarquable et très riche exposé sur une période funeste de l'histoire de

notre département clôt la liste des communications à caractère historique régional.

Mais deux de nos confrères ont étudié et traité des sujets historiques beaucoup plus généraux.

C'est d'abord Maître Tailhades qui, avec son éloquence coutumière, nous a exposé « L'affaire du Collier de la Reine » ; affaire qui, (je cite) « par sa résonnance, eût en France, dans un pays agité par les ferments révolutionnaires et les hostilités aux principes monarchiques, les plus considérables effets». Dans une société légère et pimpante, les imprudences du cardinal de Rohan et la rouerie de Madame de la Mothe finirent par susciter contre la Reine Marie-Antoinette des haines qui l'accompagnèrent jusqu'à l'échafaud. Exposé brillant, aussi bien par l'érudition que par le style.

Grâce à des souvenirs personnels, M. le colonel de Balincourt put traiter un sujet plus récent sur « La Haute-Silésie et la Pologne — La ligne Oder-Neisse ». Membre de la Commission inter-alliée de gouvernement et de plébiscite de Haute-Silésie, entre 1920 et 1922, qui avait pour mission d'appliquer à cette région les quatorze points du président Wilson, base du traité de Versailles, notre confrère a été le témoin des dissentiments internes de la Commission et des difficultés à les résoudre. Il les expose très éloquemment et avec clarté. Les décisions de la Commission ayant ressuscité la Pologne n'auront qu'un effet éphémère puisque la récente ligne actuelle Oder-Neisse a complètement transformé la géographie politique de cette région ; cette ligne ne peut d'ailleurs être qu'une source de difficultés pour l'avenir.

Mais voici un autre chapitre se rapportant aux personnalités gardoises. Deux d'entr'elles ont été étudiées par deux de nos confrères.

C'est d'abord M. le pasteur Brunel qui nous a parlé du nimois Louis Rossel ; polytechnicien, Rossel avait, en 1870, après Sedan, cru à une résistance efficace possible ; aussi adhéra-t-il à la Commune qui le déçut. Considéré comme traître, il fût fusillé par les Versaillais et repose aujourd'hui dans le cimetière de la route d'Alès à Nimes. M. le Pasteur Brunel a su parfaitement et très brillamment faire ressortir sa vaillance, son patriotisme et son caractère de chef.

C'est ensuite M. Chastanier qui nous parle de « Théophile Gide sous la Révolution ». Ce Gide, originaire de Lussan comme d'ailleurs notre confrère, appartient à la même famille que Charles et André. Il est pourchassé pendant la Terreur et parvient à se cacher dans la Lussanesque d'abord seul, puis avec un prêtre non assermenté, et tout comme les résistants de tous les temps et comme ceux que nous avons connus plus récemment, attend que l'orage s'apaise ou s'éloigne. Les péripéties de cette période troublée sont pleines d'intérêt et ont été exposées et décrites avec un art consommé.

Nous allons maintenant nous éloigner des sujets historiques et gardois pour aborder des sujets littéraires et philosophiques.

D'abord avec Mgr Homs qui, au cours de deux séances, nous parla de « Pétrarque, pèlerin de Rome ». Comment pourrais-je en quelques mots résumer l'instructif et solide exposé de Mgr Homs, émaillé d'anecdotes piquantes et de réflexions savoureuses ? — Pétrarque, d'abord italien puis provençal, chantera sous le nom de Laure, à travers plus de trois cents sonnets, une jeune fille d'Avignon un peu irréelle et finalement la Laure de Pétrarque reste une énigme. Des sommets de la poésie, Pétrarque tombe dans les bas-fonds de la vie, puis s'en va à Rome pour le jubilé de 1350, où il trouva sa repentance et la paix de l'âme. Rien dans ce pâle résumé squelettique ne peut évoquer les deux brillants exposés de Mgr Homs et je m'en excuse auprès de lui et de vous tous.

Voici maintenant M. l'inspecteur Lignières, toujours fidèle à des sujets hispaniques, qui analyse « le sentiment religieux et le sens du miracle chez Goya ». L'audace picturale de Goya a fait de lui (je cite) « le dernier des vieux maîtres et le premier des modernes ». Cette audace a été transportée dans des sujets religieux qui font douter que le peintre ait été un incroyant et un athée. Ce qui nous l'a prouvé, c'est la projection de nombreuses diapositives qui nous ont révélé une multitude d'œuvres religieuses, inconnues du grand public et qui sont disséminées en Espagne, dans les églises et les couvents. Cette présentation a été bien entendu accompagnée des commentaires éloquents et pertinents dont M. Lignières a le secret.

Le sujet choisi par M. le pasteur Lauriol : « Les poètes et la mort » nous a retrempé dans l'atmosphère de nos études

classiques, hélas bien lointaines. Le conférencier, après des considérations philosophiques sur la mort, évoque bon nombre de poètes qui ont traité ce sujet, depuis François Villon, Clément Marot et Ronsard jusqu'à Baudelaire et Valéry, en passant par Malherbe, La Fontaine, Victor Hugo, Vigny, Musset et bien d'autres. Cette éminente causerie sur un sujet aussi austère ne fut pas empreinte de tristesse car M. le pasteur Lauriol a su la présenter élégamment, grâce à son érudition sans faille et à sa foi sans faiblesse.

Le sujet étudié par M. Henri Aubanel : « La chandeleur » s'éloigne un peu de la philosophie pour rejoindre le folklore par maints côtés. C'est une évocation des vieilles croyances qui se situent quarante jours après Noël. L'orateur nous les conte savamment et nous voyons le miraculeux se mêler au merveilleux pendant que défilent tour à tour le rachat de l'enfant par les tourterelles, la purification par les cierges... et même le culte nimois des trois fontaines. L'orateur, par ses évocations successives, nous redonne par moments une âme d'enfant et il doit en être remercié.

Il me resterait à vous parler d'une dernière communication à caractère juridique et divertissant : « L'affaire des moustaches » que nous devons à M. le conseiller Panet. Mais notre confrère va vous en parler lui-même et je me garderais bien de la déflorer en vous dévoilant son sujet. Je me permets cependant de lui renouveler toute la satisfaction et la joie que son exposé nous a déjà procuré ; nous allons nous en réjouir encore en l'entendant à nouveau, mais dans un trop bref condensé.

C'est sur cette agréable perspective que je rends la parole en espérant vous avoir montré, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, que l'Académie de Nimes est restée fidèle à ses traditions au cours de l'année écoulée.

Dignité de la Magistrature et indépendance des avocats

par M. René PANET

Membre résidant

De tout temps — à quelques rares exceptions près — les relations entre magistrats et avocats ont été excellentes et empreintes d'une amitié réciproque.

Certes ces rapports ont varié suivant les époques et des incidents les ont parfois altérés. Toutefois la communauté de vie a toujours créé entre eux des liens très forts.

Sous l'ancien régime, magistrats et avocats se considéraient déjà comme membres d'une même famille, mais les avocats n'en étaient alors que les cadets. C'est qu'en fait ils ne possédaient pas la fortune qui était indispensable pour acquérir les charges de judicature entourées dans l'ancienne France d'un si grand prestige et la plupart des grands avocats considéraient comme un honneur d'accéder aux fonctions judiciaires. Les avocats faisaient partie du corps du Parlement. Ils assistaient avec la compagnie judiciaire à toutes les grandes cérémonies, notamment aux processions publiques et à la fameuse « Messe Rouge » célébrée à l'occasion de la reprise des travaux judiciaires et qui tirait son nom de la toge écarlate portée par les membres du Parlement et dont le bareau nimois maintient fort heureusement la tradition dans une certaine mesure.

La littérature porte témoignage de cette affection mutuelle entre magistrats et avocats. Montesquieu, alors qu'il siégeait au Parlement de Bordeaux, n'a-t-il pas fait dire dans les « Lettres Persannes » dans lesquelles, non sans malice,

il raille les juge ses collègues et fait l'éloge des avocats — par un de ses personnages de fantaisie (Rica) : « J'allais l'autre jour pour dîner chez un homme de robe qui m'en avait prié plusieurs fois et comme je lui disais que son métier était bien pénible, « si vous connaissiez le Palais », reprit le magistrat, « vous ne parleriez pas comme vous le faites — Nous avons des livres vivants qui sont les avocats : ils travaillent pour nous et se chargent de nous instruire ».

Cette prédominance de la magistrature sur le barreau s'attenue aux cours des siècles, et à partir du XIXème siècle, le pouvoir disciplinaire vis-à-vis des membres du barreau n'appartient plus qu'exceptionnelliement aux compagnies judiciaires ; il est maintenant exercé — au premier degré tout au moins — par l'ordre des avocats établi près chaque grande juridiction ; mais la déférence à l'égard des magistrats est toujours la première qualité que l'on exige des avocats.

Cette action disciplinaire était donc primitivement exercée uniquement par le Parlement.

Les moyens de coercition étaient fort variés : c'étaient l'amende, l'expulsion de l'audience, la suspension, la privation du postuler et parfois aussi l'emprisonnement à la Conciergerie. C'étaient là toutefois des cas exceptionnels et des poursuites aussi graves étaient fort rares.

Néanmoins l'emprise les parlements sur les avocast était si grande que c'étaient eux qui au XVIème siècle, leur accordaient les congés et leur permettaient de s'absenter.

Les parlements entraient dans les plus petits détails de la vie des avocats. Les compagnies judiciaires règlementaient le costume et la tenue que ceux-ci devaient porter à l'audience et même hors du Palais. Pareille intrusion dans ce que nous considérons comme le domaine de la vie privée nous choque quelque peu de nos jours et pourtant ces préoccupations persistèrent fort longtemps.

C'est ainsi que la chevelure, la barbe et les moustaches allaient un jour diviser la magistrature et le barreau et provoquer un grave conflit entre ces deux compagnies.

Quels étaient donc les usages en la matière ? Y avait-il une règlementation ?

Si l'on en croit le très savant rapport du conseiller à la Cour de Cassation de Gaujal et « l'Histoire de la Magistra-

ture » de Monsieur le Premier Président Rousselet, le port de la barbe et des moustaches était de tradition jusqu'au XIIme siècle parmi les différents ordres de l'Etat.

C'est seulement en 1144 que pour la première fois, la barbe fut supprimée.

A cette date en effet Louis VII dit « Louis le Jeune » ou encore « Le Pieux » dut se laisser raser le menton par l'Evêque de Paris par suite de l'interdit mis sur son autorité par le Pape pour sanctionner l'incendie de l'Eglise de Vitry-en-Perthois — dite depuis lors Vitry-la-Brûlée et au cours duquel 1300 personnes périrent dans l'église où elles s'étaient réfugiées. L'incendie avait été ordonné par Louis VII qui voulait se venger du comte Thibaut de Champagne. Louis VII entreprit ensuite la deuxième croisade pour expédier son crime.

Dès lors s'introduisit l'usage de se raser la barbe. Cet usage persista pendant plus de quatre siècles jusqu'à François 1er qui par coquetterie se laissa pousser la barbe pour cacher la cicatrice que lui avait laissé le tison ardent lancé en guise de plaisanterie par le capitaine de Lorges, courtisan.

Le Pape Jules II de 1503 à 1513 adopta ce changement, Charles Quint en fit autant.

En conséquence beaucoup suivirent l'exemple qui leur était donné par un roi, un empereur et le souverain Pontife.

Seul le Clergé et la Magistrature résistèrent.

Cependant le clergé céda pour se conformer à l'exemple donné par le Pape, mais la magistrature tint bon et le parlement resta résolument hostile à la barbe.

François Olivier, maître des requêtes en 1537, et depuis chancelier, s'étant présenté au parlement ainsi qu'il en avait le droit — les gens du Roi lui firent dire « qu'il ne serait reçu à assister au plaidoyer qu'après avoir fait couper sa barbe ». Et afin d'empêcher qu'une prétention contraire fut élevée plus tard le parlement sollicita et obtint en 1540 la fameuse ordonnance qui « faisait défense à tous juges et autres avocats de porter barbe et habillement dissolus », ce qui démontre bien qu'à cette époque l'usage de la barbe était considéré comme pure mondanité.

Les parlements de province suivirent d'ailleurs la tradition établie à Paris. Le procureur général du parlement de Rouen s'inspirant de l'ordonnance de François 1er disait :

« Encore bien que l'habit ne fasse pas le moine, si est-il requis de le porter selon son état. Il y a plusieurs d'entre vous qui ont coupé leurs cheveux et portent barbes. Ce ne sont pas là, habits de juges ».

Cependant cette défense ne fut pas observée des magistrats siégeant au conseil du Roi et bientôt le mauvais exemple des chefs de la magistrature (le chancelier de l'Hôpital, le président Brisson) fut suivi par les magistrats ordinaires et le barreau.

En 1590, La Roche Flavin écrivait : « Certains jeunes magistrats et conseillers portent une barbe taillée presque au ras du menton, la surmontant de grandes moustaches fort relevées, retroussées et frisées avec certains fers chauds à la manière turquesque.

Cette barbe leur rapporte du respect... mais si elle est trop longue, elle préjudicie à la santé, rendant les personnes tristes et mélancoliques ».

L'usage de la barbe devint ainsi un fait à peu près général au XVIème siècle, jusqu'à la mort d'Henri IV et la magistrature suivit l'exemple.

Mais à l'avènement de Louis XIII en 1610 à l'âge de neuf ans la mode changea ; on se rasa, le roi étant imberbe et pour cause. Les courtisans abandonnaient la barbe mais une nouvelle fois la magistrature résista à la mode : Guillaume Duvair, évêque de Lisieux et garde des sceaux en 1612 portait encore la barbe. Achille Harlay, premier président du parlement de Paris la portait aussi en 1616 et l'avocat général Servin la conservait en 1627.

Cependant la barbe avait vécu.

Alors se furent les moustaches et la Royale qui lui succédèrent. Guillaume de Lamoignon, premier président en 1657, le chancelier Letellier en 1685, tous les grands magistrats avaient adopté la moustache et la Royale. Il en était de même au barreau.

Sous Louis XIV l'introduction de la mode des grandes perruques amena la suppression de la barbe réduite à un petit bouquet laissé au bas de la lèvre inférieure, et alors commença l'usage du rabat ou col de chemise rabattu, puis de la cravate à bord flottants, puis enfin le rabat actuel.

Sous Louis XV et Louis XVI il n'y eut rien de changé

sauf la suppression des longues perruques. Les magistrats et le barreau portaient la perruque courte ou les cheveux poudrés et étalés dans toute leur longueur.

Ils formaient au bas une ou plusieurs boucles.

La Révolution de 1789 fit disparaître cette espèce de coiffure et modifia profondément les usages anciens.

Enfin l'arrêté des consuls du 2 nivôse an XI contint cette disposition : « Les gens de loi et les avoués porteront la toge de laine, fermée par devant, à manches larges, toque noire, cravate pareille à celle des juges, cheveux longs ou ronds ». Rien ne fut prévu pour les moustaches.

Sous la Restauration et la Monarchie de juillet les visages restèrent glabres comme au XVIIème siècle.

Sous le Second Empire, le chef de lEtat porta moustache et barbiche mais seuls les militaires le suivirent et le port de la moustache resta interdit aux magistrats comme à tous les gens du Palais jusqu'aux humbles auxiliaires de la justice. On vit même dans la correspondance administrative les procureurs généraux s'intéresser à ce qui ne paraît pour nous qu'un détail. Voici, par exemple, la lettre qu'écrivit, le 9 janvier 1860 le préocureur général près la Cour impériale de Paris, Chaix d'Est Ange, au procureur impérial de Rambouillet : « J'ai pris connaissance de la lettre du sieur Eme, greffier du tribunal de simple police de Dohrdan qui demande à être autorisé à porter toute sa barbe y compris les moustaches, je vous prie d'écrire au juge de paix que comme mesure de police d'audience il a eu raison d'inviter le greffier à se conformer à l'usage généralment suivi. Il aura à faire connaître à celui-ci que les convenances exigent qu'il ne soit pas dérogé à cet usage ».

Cependant vers la fin du Second Empire et au début de la IIIème République les favoris ornèrent les figures de tous ceux qui appartenaient au Palais ; nous connaissons tous les dessins de Daunier : les favoris paraissent l'insigne des fonctions, à tel point que quelques années plus tard, Sacha Guitry pourra faire dire à un de ses personnages « qu'il n'y a plus que les magistrats et les valets de chambre pour porter ainsi les favoris ».

Vers 1880 un nouveau revirement se produisit, la barbe

et les moustaches furent librement portées en province, au moins par les magistrats des Tribunaux de première instance. Quelques Cours d'Appel résistèrent à la nouvelle mode et longtemps encore dans la magistrature parisienne le port des moustaches ne fut toléré que dans des cas tout à fait exceptionnels. En même temps on porta de moins en moins les favoris et vers la fin de la guerre de 14-18 il n'y eut guère que quatre ou cinq magistrats qui les portèrent.

De nos jours, malgré une certaine vogue pour la moustache, peu la portent et encore moins la barbe. Mais en cela les magistrats ne font que suivre la mode générale.

Cependant aucun texte ne paraît avoir abrogé l'arrêté du 2 nivôse an XI prescrivant « le port des cheveux longs ou ronds ».

De telles préoccupations nous semblent à l'heure actuelle, bien puériles et dénuées d'intérêt.

Elles eurent pourtant un écho retentissant en 1844 sous le régime de Louis-Philippe, dans une affaire célèbre dite : « L'affaire des Moustaches » qui mit aux prises à Ambert, rien moins que « la dignité de la magistrature et l'indépendance du barreau » et qui nourrit de vives contreverses au cercle et dans les salons de cette ville avant d'être soumise au contrôle de la Cour de Cassation.

Parler de dignité de la magistrature, d'indépendance du barreau, d'arrêt de la Cour de Cassation pour une affaire de moustaches ? Que voilà de grands mots, direz-vous !

Et cependant tout au long de ce procès il ne fut question que des grands principes qui président aux destinées de la magistrature.

« Comme il est curieux », écrivait M. l'Avocat général Roux dans le discours consacré à ce procès, qu'il prononça à une audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Riom — « comme il est curieux que les jeunes femmes d'alors qui, sûrement, dans les salons d'Ambert, s'en sont fort occupées, n'aient point été appelées à donner leur avis. On a jugé sans elles ! Elles étaient plus timides, plus réservées que celles d'aujourd'hui ! Je suis persuadé qu'un semblable procès, actuellement, nous vaudrait une tierce opposition de la part de quelque dame et personnellement je concluerais volontiers à la recevabilité de cette voie de recours ; qui donc en

effet est le plus intéressé à rencontrer une lèvre rose ou piquante, sinon une jolie femme ? ».

Ce discours était prononcé, il est vrai avant la loi du 11 avril 1946 qui a permis aux femmes l'accès aux fonctions de la magistrature et de nos jours, celle-ci ne pourrait plus enrir ce reproche.

— Nous sommes donc en 1844.

Comme toute sous-préfecture de l'époque Ambert possédait un tribunal. Les audiences étaient longues, sinon les causes abondantes. On ne plaidait pas encore par simples observations ; l'emphase oratoire et la référence aux grands jurisconsultes y étaient de tradition.

Ce tribunal était présidé par M. Calemard du Ginestout, apparenté à la grande famille des Calemard de La Fayette.

Il incarnait le magistrat d'autrefois « solennel et pompeux, rigide et froid, droit dans sa redingote à grand collet et son gilet à ramages, avec son chapeau tromblon, le cou entouré plusieurs fois d'une grande cravate (lorsqu'il eut renoncé au jabot de batiste), les lèvres toujours soigneusement rasées, se rendant au palais dans son cabriolet ou s'appuyant sur une canne au pommeau d'argent ; offrant d'un geste délicat, au cours des délibérés, un tabac exquis dans sa tabatière empire à M.M. Bravard dela Boisserie et Chabrier, ses assesseurs ; entretenant avec le procureur impérial — suivant le régime -- des rapports courtois mais suffisamment distants».

Il était du pays, très à même de connaître les mœurs et coutumes de la région.

Fort imbu de la dignité de ses fonctions et du respect dû à celles-ci, il ne tolérait aucune entorse aux règles de la bienséance et ne permettait jamais la moindre familiarité à son égard.

Il ne manquait pas l'occasion de donner un éclat tout particulier à la moindre manifestation touchant la magistrature. L'inauguration en 1843 des nouveaux bâtiments du tribunal lui avait permis d'étaler la pompe des cérémonies judiciaires.

M. Calemard était également traditionaliste. Il refusa à l'audience du 29 avril 1832 d'installer le substitut Delanoise — malgré les réquisitions écrites du procureur du Roi — au motif que le « nouveau magistrat ne s'était pas préalablement

fait connaître et n'avait pas rempli envers les membres du tribunal, les obligations que commandaient les usages et tous les précédents bien qu'il fut arrivé à la résidence le 27 au soir ».

Atténuée dans sa rigueur, cette tradition se maintient d'ailleurs de nos jours, et j'ai connu dans mes débuts dans la carrière — en 1932 — un procureur général qui n'était pas moins exigeant sur la tenue des magistrats à l'occasion des visites faites aux chefs de Cour.

Devant la « désinvolture » de certains collègues, il n'hésita pas à adresser une circulaire précisant « que les visites devaient être faites en jacquette ou en veston noir, pantalons rayés... en long (sic) et chapeau melon noir (sic). Cela cent ans après le président Calemard.

Mais revenons à notre tribunal d'Ambert autour duquel gravitaient de nombreux avocats et avoués, tous très unis et principalement recrutés dans la bourgeoisie locale.

Les plus anciens avaient vu le jour pendant la Révolution ou les guerres de Napoléon. Ils ne songeaient nullement à rompre la tradition.

Cependant les plus jeunes, leurs études terminées le plus souvent à Paris affectaient plus d'indépendance tant dans leurs propos que dans leur tenue : la mode anglaise avait fait des émules. « Ils arboraient la cravate à la romantique ou à la Walter scott » et la redingote pincée à la taille.

Le président Calemard commençait à s'émouvoir d'une telle émancipation dont les jeunes avocats, de plus en plus tentés par les modes nouvelles, ne se rendaient même plus compte. Ils fréquentaient les bals de la sous-préfecture, les soirées et les salons d'Ambert. Ils cotoyaient ainsi des jeunes gens à la moustache frisée qui de ce fait emportaient tous les suffrages féminins, tandis qu'eux-mêmes engoncés dans leur dignité empesée faisaient triste figure.

Pouvaient-ils résister plus longtemps à la mode ?

Le barreau ne saurait exiger un tel renoncement et la magistrature s'offusquer de mœurs que les gens de la meilleure société avaient adoptées.

C'est ainsi qu'au printemps de 1844, trois jeunes avocats maîtres Armilhon, Charles Pacros et André Imberdis décidè-

rent de suivre la mode et de né plus raser leur lèvre supérieure.

Ce fut un scandale tel aux yeux du président Calemard que les premiers jours il ne voulut pas y croire. Il supposa que le jeune avocat à la barre, Maître Imberdis avait été retenu à la dernière minute par un client soucieux de lui, apporter une dernière pièce qu'il jugeait indispensable à sa cause, et n'avait pas eu le temps de se raser.

Cependant le lendemain ce fut Maître Armilhon qui lui paraissait avoir sur la lèvre supérieure un léger nuage. L'hypothèse envisagée la veille s'avérait fausse, Le doute n'était plus possible. Enfin ce fut Maître Pacros qui afficha la même audace.

Il fallait intervenir.

Et le président Calemard intervint.

Il était tellement assuré de son autorité qu'il pensa tout d'abord qu'il suffirait d'une simple observation amicale pour que les jeunes indisciplinés revinssent à une plus stricte observance des règles traditionnelles du barreau. Il attendit donc de rencontrer l'un d'entre eux dans les couloirs du palais.

Ce fut Maître Imberdis qui se présenta.

Le choix était excellent car ce jeune maître du barreau avait une personnalité marquée et il passait au surplus pour ne pas être un chaud partisan du régime, encore que le président Calemard né avant la Révolution eût vu se succéder plusieurs régimes comme la République et l'Empire « se réjouissant chaque fois qu'un souverain échappait à un attentat mais aussitôt que ce souverain était chassé du trône, se félicitant de l'événement ».

Le président Calemard aborda amicalement Maître Imberdis et lui fit observer « qu'il n'avait pas rasé sa moustache depuis plusieurs jours ».

Maître Imberdis lui confirma le fait, ainsi que son désir à l'avenir, de laisser pousser la dite moustache.

Le président lui déclara qu'il n'en avait pas le droit et lui rappella les traditions en la matière.

Maître Imberdis fut quelque peu interloqué en entendant parler « de droit au port des moustaches ». Il invoqua les

modes nouvelles, les salons parisiens et même ceux de la sous-préfecture d'Ambert.

Le président lui répliqua qu'il était « homme de robe » et non « homme du monde » et il s'éloigna convaincu — qu'après avoir réfléchi — Maître Imberdis reviendrait à une meilleure tenue.

C'était mal connaître le jeune avocat. Ei réalité celui-ci avait été impressionné par l'observation du président mais non convaincu.

Il sortit du palais et passant (oh ironie !) devant la boutique d'un barbier, qui était contiguë, alla trouver ses confrères.

Il fallait intervenir.

Et le Président Calemard intervint.

Il était tellement assuré de son autorité qu'il pensa tout d'abord qu'il suffirait d'une simple observation amicale pour que les jeunes indisciplinés revinssent à une plus stricte observance des règles traditionnelles du barreau. Il attendit donc de rencontrer l'un d'entre eux dans les couloirs du palais.

Ce fut Maitre Imberdis qui se présenta.

Le choix était excellent car ce jeune maitre du barreau avait une personnalité marquée et il passait au surplus pour ne pas être un chaud partisan du régime, encore que le Président Calemard, né avant la Révolution, eut vu se succéder plusieurs régimes comme la République et l'Empire, « se réjouissant chaque fois qu'un souverain échappait à un attentat, mais aussitôt que ce souverain était chassé du trône se félicitant de l'évenement ».

Le Président Calemard aborda amicalement Maitre Imberdis et lui fit observer « qu'il n'avait pas rasé sa moustache depuis plusieurs jours ». Maitre Imberdis lui confirma le fait, ainsi que son désir à l'avenir, de laisser pousser la dite moustache. Le Président lui déclara qu'il n'en avait pas le droit et lui rappella les traditions en la matière. Maitre Imberdis fut quelque peu interloqué en entendant parler « de droit au port des moustaches ». Il invoqua les modes nouvelles, les salons parisiens et même ceux de la sous-préfecture d'Ambert. Le Président lui répliqua qu'il était « homme de robe » et non « homme du monde » et il s'éloigna convaincu qu'après avoir réfléchi Maitre Imberdis reviendrait à une meilleure tenue.

C'était mal connaitre le jeune avocat. En réalité celui-ci avait été impressionné par l'observation du Président mais non convaincu. Il sortit du Palais et passant (oˆ ironie !) devant la boutique d'un barbier qui était contigüe, alla trouver ses confrères.

La Magistrature pouvait-elle imposer une telle austérité aux avocats alors que tous les jeunes gens à la mode portant moustaches frisées triomphaient dans tous les bals.

Le port de la moustache n'était pas un signe de frivolité, mais de distinction et de bon goût.

Bref les avocats décidèrent de laisser pousser la moustache.

Le Président Calemard se vit ainsi obligé de sévir plus énergiquement. Aussi le 17 avril 1844, au début de l'audience, il manifesta tout haut son étonnement de voir à la barre, trois avocats portant moustaches : « Cette tenue est un travestissement, un manque d'égard et de respect envers la justice. Vous voudrez bien, Messieurs, avant de plaider, présenter votre lèvre supérieure au barbier. » (P.V. Séance du Conseil de l'Ordre des avocats d'Ambert du 30 avril 1844). Et sur demande de Maitre Imberdis « est-ce une invitation ou une injonction », le Président Calemard répondit : « Je vous dis qu'il faut raser les moustaches, vous conserverez la barbe en collier ou les favoris peu importe, mais si vous conservez aussi les moustaches, le Tribunal usera des moyens de rigueur pour vous soumettre à la loi. »

Ce fut une révolution dans Ambert : tous les salons ne parlèrent plus que de l'incident et le sous-préfet lui-même commença à considérer « le meneur de cette coalition comme un dangereux républicain. »

Le Président, interpellé au cercle par ses amis, rentra chez lui de méchante humeur, plus décidé que jamais à ne pas « laisser saper l'autorité de la magistrature par un esprit frondeur ».

Il se leva fort de bonne heure et prit la plume pour saisir le bâtonnier de ce manque de respect :

Ambert, le 14 avril 1844

Monsieur le Bâtonnier,

« La Justice réclame, pour sa dignité, une tenue sévère, étrangère à la frivolité des goûts du monde et à la mobilité souvent bizarre et capricieuse de la mode; elle aime à conserver les anciens usages.

C'est grâce à ce respect des traditions qu'elle a pu traverser des siècles de transformation et arriver jusqu'à nous avec ce caractère de gravité, cette puissance morale qui fait toute sa force.

Comme chef de cette Compagnie, il m'appartient de veiller avec soin à ce que ce principe de conservation ne soit point atteint dans son principe (sic) et de tenir la main à ce que la fantaisie ou le caprice

des innovations, après avoir parcouru le monde où il n'a trouvé pour juge que le ridicule, ne s'introduise pas dans le sanctuaire de la Justice où tout est grave et sérieux. J'ai remarqué avec peine que quelques-uns des membres de votre ordre se présentaient à l'audience en moustaches. Cette tenue négligée, si peu en rapport avec les habitudes de votre ordre depuis Louis le Grand, m'a parue, sous la toge, un travestissement qui constitue un manque d'égards et de respect envers la Justice, surtout s'il y avait persistance préméditée.

J'ai réitéré à l'audience, à Maitres Armilhon, Imberdis et Pacros les observations que j'avais faites d'autres fois en termes bienveillants, et j'ai du être étonné, à l'audience d'aujourd'hui, de les retrouver dans la même tenue avec une intention marquée, qui ne serait autre chose qu'une provocation que le Conseil de l'Ordre ne saurait couvrir.

Je vous prie, Monsieur le Bâtonnier, de leur renouveler individuellement l'invitation que je leur fit (sic) hier et de m'accuser réception de cette lettre dont copie sera adressée à Monsieur le Procureur Général et à Monsieur le Premier Président de la Cour.

Agréez, Monsieur le Bâtonnier, l'assurance de ma haute estime.

Le Président du Tribunal, signé : CALEMARD

Le Bâtonnier Madur-Dulac, qui entretenait des relations amicales avec le Président, fut tout à la fois surpris et peiné par l'entêtement de celui-ci. Il essaya de plaider la cause de ses confrères, indiqua au Président, qu'à la Cour d'Appel, les avocats étaient admis à la barre bien que portant moustache.

Il pensa cependant que, tout en rappelant les prérogatives d'indépendance des avocats, leurs privilèges, il convenait de flatter l'amour-propre du Président Calemard et il lui répondit en ces termes :

Monsieur le Président,

« Il vous appartient plus spécialement comme chef de la Compagnie de faire respecter et maintenir les anciennes traditions de l'Ordre, qui ont contribué si puissamment à en rehausser l'éclat et la considération; au nombre de ces traditions est sans contredire celle sur la tenue habituelle qu'exige une sévérité plus constante et plus rigoureuse, que personne ne conteste.

En face de vos attributions, Monsieur le Président, se trouvent les privilèges et l'indépendance attachés à la noble profession de

l'avocat et des droits inhérents à sa personne. Les observations que vous avez adressées à ceux de nos confrères qui se sont présentés à l'audience en toge et avec des moustaches ont été faites publiquement; elles ont dû exciter des susceptibilités. Mes confrères ont manifesté le désir de consulter les anciens Jurisconsultes, exerçant dans les sièges supérieurs, sur la question de savoir si l'on peut, sans déroger à la dignité et à l'indépendance de l'Ordre, sacrifier obséquieusement un ornement admis dans toutes les bonnes Compagnies et que l'on croit tolérer dans tous les sièges. »

Et le bâtonnier demandait un délai de grâce promettant néanmoins de faire aux récalcitrants la commission du Président.

Cette lettre motiva une nouvelle réplique du Président Calemard.

« Votre réponse à ma lettre du 14 de ce mois en reconnaissant les principes sur lesquels repose le droit que j'exerce comme chef de corps m'apprend - ce que je savais déjà -, que ce n'est vous même magistrat qui porteriez atteinte, sous prétexte de l'indépendance de votre Ordre, à la dignité de l'audience due à la magistrature dont vous avez autrefois maintenu les privilèges et pour laquelle vous avez toujours manifesté une respectueuse déférence.

Un Président de Tribunal maintient publiquement du haut de son siège la police de l'audience; lorsqu'il a recours à ses observations personnelles et confidentielles, c'est de sa part une déférence dont on doit lui savoir gré, et dans laquelle un amour-propre qui s'expose volontairement à être blessé ne saurait puiser un droit à de nouvelles concessions.

Vous n'ignorez pas que depuis plusieurs années, je me suis formellement opposé à cette innovation qui est évidemment contraire aux traditions et à la dignité. Cette tentative renouvelée par quelques membres de votre Ordre, et surtout leur persistance, après les observations faites à l'audience, dans l'exercice de mon droit, ne vous parait-elle pas une infraction susceptible d'être réprimée par les moyens mis à la disposition du magistrat ?

Prenez garde, Monsieur le Bâtonnier, le privilège de l'indépendance attaché à la noble profession d'avocat ne peut aller jusqu'à couvrir des atteintes portées à la discipline et justifier une conduite provocatrice et irrespectueuse pour qui avait manqué aux devoirs de sa profession : il serait facile de s'abriter sous la protection du Conseil de l'Ordre et de transformer en question d'indépendance une infraction flagrante. Quelque peu importantes que puissent vous paraitre les causes qui ont amené ce conflit, vous comprendrez aisément ce qu'il y a de grave pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure sous cette opposition préméditée et apparente,

dans cette persistance qui attire l'attention; personne plus que moi rend hommage à l'indépendance de votre profession, dans les limites qui lui sont assignées par la sagesse et la raison; par le même motif, je dois tenir, dans l'intérêt même de la justice, à la plénitude de mes droits dans la sphère des attributions de ma charge. Quel que soit le désir que j'ai d'être agréable à votre Ordre, je ne puis couvrir les faits dont je me plains, par l'autorisation que vous me demandez : il n'y a en réalité qu'une résistance individuelle et outrageante à un ordre de police intérieure et je serai obligé d'en référer à mes chefs.

Je dois borner à cette dernière observation cette correspondance née d'un incident qu'il n'a pas dépendu de moi d'éviter. Toutefois cette lettre, comme celle qui l'a précédée est officielle et rien ne s'oppose à ce qu'elles soient communiquées. »

Les grands mots étaient jetés dans la balance de Thémis : dignité de la Magistrature, Indépendance du barreau et les chefs de Cour de Riom étaient saisis de l'incident : rien ne pouvait plus arrêter le cours de la Procédure jusqu'à la Cour de Cassation...

Cependant au passage, la Cour d'Appel de Riom fit preuve de plus de sagesse que le Président Calemard. Ce fut le Doyen des Présidents de Chambre, Monsieur Archon-Despeyrouses, qui répondit - le Premier Président siégeant à la Chambre comme député de Riom :

Monsieur le Président,

« Vous me consultez sur un sujet, que vous estimez grave; vous vous êtes prononcé et vous me demandez ce que vous devez faire; c'est un peu tard. La lutte a été engagée par vous; sortez en par les moyens que vous apprécierez les plus convenables. Si vous m'aviez consulté, je vous aurais conseillé de ne pas vous avancer sur ce « terrain broussailleux ».

La malice de la réponse fut portée à la connaissance des avocats d'Ambert, par le Bâtonnier de Riom, Maitre Devissac.

Elle fit la joie de ceux-ci, d'autant que le Bâtonnier Devissac écrivait au Bâtonnier d'Ambert, Maitre Dulcas, une lettre pleine de sagesse.

« Il me semble incontestable, à moi, vieil avocat, que cette fourrure de moustaches et de colliers, que se donnent nos jeunes gens est fort peu compatible avec le costume de la profession et

qu'elle porte avec soi, une sorte d'inconvenance, nonobstant l'absence de toute loi qui prohibe la longue barbe sous la toge et encore plus les moustaches.

Un Président trouve toujours une foule de circonstances où il peut molester un avocat qui se raidit, et à vous dire vrai, je n'aurais pas été d'avis que vos jeunes gens voulussent insister.

Ce sont de ces choses dans lesquelles celui qui cède est toujours le plus sage, parce qu'il n'y a pas d'inconvenance à le faire et qu'il y en a beaucoup à engager une lutte dont les suites toujours fâcheuses ne profitent jamais à personne.

Ce que je vous dis à vous, je l'avais dit de même à votre Président qui pouvait et aurait mieux fait de ne pas se prononcer aussi officiellement. Mais à présent qu'il l'a fait, reculera-t-il ? Son amour-propre et mieux encore son autorité sont compromises et s'il insiste, que faire ? La dessus ma réponse serait encore la même tout en reconnaissant qu'aucune loi vient au secours du Président.

Il semble d'ailleurs que les jeunes gens à l'occasion de qui s'est élevé le différend n'ont pas la pratique habituelle de l'audience, et alors pourquoi ouvrir sans but une lutte facheuse !

Si vos jeunes gens sont de ceux qui plaident habituellement je ne concevrais pas cette subite et tardive algarade, et, je concevrais qu'ils ne voulussent pas céder, après avoir été attaqué en public. Cependant cela peut rompre l'harmonie avec le barreau tout entier et en vérité cela n'en valait pas la peine.

Résumant ma pensée : il n'y a point de loi contraire, mais il n'y a point non plus de convenance à associer ces moustaches à la toge alors surtout que le chef du Tribunal les repousse.

Enfin il y a toujours danger sans profit à ces luttes qui rompent l'harmonie pour le présent et pour l'avenir.

Je suis tout à vous »

Signé : Devissac

Le Bâtonnier Devissac ne s'était pas trompé, le Président Calemard ne pouvait plus reculer, son prestige et son amour-propre étaient en jeu.

Cependant Maitre Armilhon, pour des raisons de convenance personnelle, se soumit : il abandonna sa moustache au barbier.

Par contre les moustaches de Maitres Imberdis et Pacros devinrent de plus en plus arrogantes.

S'étant présentés à la barre le 30 avril 1844 Monsieur le Président Calemard, dans une phrase cinglante, leur déclara : « Messieurs, je vous ai invités à soumettre votre lèvre supérieure au barbier. Je constate avec regret votre tenue dissolue. Le Tribunal

entend faire respecter son autorité et la dignité de cette enceinte. Il va rédiger un procès-verbal du manquement aux règles de leur profession, commis par Maitres Imberdis et Pacros ».

Maitre Imberdis se leva et tenta une explication. Le Président leva l'audience et se retira dans la Chambre du Conseil avec ses assesseurs. Après un court delibéré, le Tribunal revint sur le siège et le greffier donna lecture du procès-verbal, après audition du seul Bâtonnier Dulac.

JUGEMENT APRES DELIBÉRÉ

Vu le Procès-verbal dressé aujourd'hui, vu l'arrêt du Parlement de Paris de 1540 rapporté par Fournel (Histoire des Avocats); ensemble, les usages suivis sans interruption, depuis Louis XIV au barreau et dans la Magistrature; vu les articles 85 du Code de Procédure Civile, 109 du décret du 30 mars 1808, 38 du décret du 14 décembre 1810; 16, 18, 38 et 45 de l'ordonnance royale du 20 novembre 1822.

Attendu que les faits constatés constituent une infraction aux règles de la discipline, une atteinte à la dignité de la Justice et un manque de respect envers les magistrats;

Le Tribunal : fait défense à Maitres Imberdis et Pacros, avocats de se présenter, à l'avenir, dans les bancs de la défense en moustaches, et pour l'avoir fait, malgré les invitations réitérées de Monsieur le Président, les condamne à la censure simple.

Fait et jugé publiquement à l'audience du Tribunal de première instance d'Ambert. Séants : M.M. Calemard, Président, Chabrier et Bravard, Juges; Joubert, Substitut; Blanchot, greffier, le 30 avril 1844.

Assuré d'avoir fait respecter la « dignité de la Magistrature » le Président Calemard poursuivit l'audience consacrée à des causes plus paisibles.

« Comme il est heureux que le Président Calemard ait vécu dans ces temps déjà lointains », écrivait Monsieur l'Avocat Général Roux. « On peut se demander quels embarras auraient procuré à ce Magistrat, fidèle esclave des traditions, la présence à la barre d'avocates, avec toutes les fantaisies et frivolités de la mode qu'elles y ont apporté. Le Président Calamard faisait raser les moustaches. Or, c'est chose facile que de raser ce qui est superflu. Qu'aurait-il fait le jour où, habitué, de temps immémorial aux boucles et aux chignons de la femme, il aurait aperçu la nuque

découverte de la première avocate aux cheveux courts ? Ou trouvé sur le minois de l'une d'elles un trait de crayon noir à la place des sourcils rasés ? » et ajouterais-je se fut il informé si la toge ne cachait pas une mini-jupe ? »

Maitre Imberdis, nous l'avons indiqué, avait une personnalité très marquée, il n'était pas homme à se soumettre aussi facilement. Il saisit immédiatement le Conseil de l'Ordre des Avocats qui prit la résolution suivante :

RÉSOLUTION DE L'ORDRE DES AVOCATS D'AMBERT :

« Considérant que les faits qui viennent de lui être soumis, ainsi que la décision intervenue sont graves et de nature à intéresser l'Ordre tout entier.

Considérant que la question soulevée et décidée par le Tribunal établit un précédent qui porterait atteinte à la liberté individuelle de l'avocat, aux droits inhérents à sa personne, à sa dignité :

Considérant que tout ce qui touche aux anciennes traditions du barreau, comme à ses prérogatives engage une solidarité d'honneur entre tous ses membres, que son indépendance ne peut être diminuée en dehors de la loi et des réglements qui les ont protégés jusqu'à ce jour.

Considérant qu'il est utile de porter à la connaissance des barreaux de Clermont-Ferrand et de Riom, les faits dont le Conseil vient d'être entretenu.

Arrête : que deux avocats M.M. Armilhon et Pacros iront à Clermont prendre l'avis du Conseil de Discipline et feront un rapport, par suite duquel il sera pris telle détermination que de droit, toutes choses demeurant jusqu'alors en l'état.

Le choix s'était porté sur Maitre Armilhon bien qu'il se fut soumis parce que Maitre Imberdis venait d'être l'heureux père d'une petite fille et ne pouvait se rendre à Clermont.

Dès le 12 mai, les deux envoyés déposent sur le bureau du Conseil de l'Ordre d'Ambert, la réponse du bâtonnier de Clermont :

RÉPONSE DU BATONNIER DE CLERMONT-FERRAND :

« Il n'est pas plus possible aux tribunaux qu'aux autres parties de notre société de se soustraire à l'influence de la mode toute puissante. Les portraits que nous possédons des hommes qui ont illustré le barreau et la Magistrature attestent les changements successifs apportés par le temps à la coiffure et il serait aussi ridicule aujourd'hui d'invoquer l'autorité de Louis XIV pour dé-

fendre la barbe aux avocats, que pour leur ordonner de s'affubler de l'immense perruque qui ornait à cette époque la tête des Présidents.

L'Empereur Napoléon a dit avec une grande vérité : « que la chevelure était la propriété de l'homme ». Le port de la barbe semble même l'état le plus naturel. Nous sommes donc restés bien convaincus qu'il y a une sorte d'abus de pouvoir à blamer des jeunes gens pour avoir subi une influence à laquelle les gens d'âge plus mûr ne savent résister. Par quelle voie le jugement qui nous a été soumis pourrait-il être attaqué ?

Nous avons pensé que l'Article 24 de l'Ordonnance du 20 novembre 1822 n'aurait, hors les cas prévus, d'autre recours que celui de la Cassation, mais serait-il sage et prudent d'engager une lutte sérieuse pour une cause si futile ?...

La bonne entente entre le Barreau et la Magistrature est une chose trop précieuse et trop utile aux justiciables pour la compromettre légèrement.

La mesure prononcée par M.M. les membres du Tribunal, par une confusion du décret de 1840 et de l»'ordonnance de 1822 ne porte aucun préjudice aux deux avocats qui en ont été frappés.

Les magistrats doivent eux-mêmes reconnaitre maintenant qu'il y a eu au moins excès de pouvoir de leur part.

Une solide réconciliation doit être l'objet de vos efforts. L'honneur n'étant blessé de part ni d'autre, vous y réussirez d'autant plus facilement que le petit sacrifice fait sur nos deux confrères serait le témoignage le moins équivoque de leur déférence envers le Tribunal.

Veuillez agréer,...etc... »

Signé : Jouve, Bâtonnier à Clermont-Ferrand

L'avis du Conseil de l'Ordre de Riom fut plus catégorique : à l'unanimité il conclut que non seulement M.M. Imberdis et Pacros étaient fondés à se pourvoir en Cassation, mais encore qu'ils devaient le faire « dans l'intérêt de leur dignité personnelle et pour le maintien de l'Indépendance de l'Ordre auquel ils appartiennent ».

Cette réponse était exposée dans un long mémoire dans lequel étaient déjà annoncés les moyens qui allaient être soutenus devant la Cour de Cassation :

PREMIER MOYEN : : nullité de forme

1.- Le Tribunal a contraint Monsieur Chabrier à siéger alors que celui-ci se récusait.

2.- Le Ministère Public n'a pas été entendu dans ses conclusions sur cette récusation.

3.- La défense de Maitres Imberdis et Pacros n'a pas été assurée ou insuffisamment assurée.

DEUXIEME MOYEN : Nullité de Droit

Le Tribunal d'Ambert a fait une très fausse application de toutes les dispositions des lois invoquées et le fait de porter moustaches ne constitue ni infraction à la discipline, ni atteinte à la dignité de la Justice, ni manque de respect envers les magistrats.

Il faut distinguer entre les règles de la discipline proprement dite et le costume exigé de l'avocat pour le respect de sa profession.

Les règles de la discipline ne sont autre choses que les devoirs de l'avocat et une faute de discipline, une infraction à la discipline, ne peut être que l'inobservation de ces devoirs, inobservation qui peut avoir lieu par des actions ou des paroles, même par des gestes répréhensibles, mais qui sont toujours un fait émanant de l'homme.

Quant au costume de l'avocat, c'est à dire les signes distinctifs de sa profession, il est déterminé par une loi; l'avocat doit s'y conformer; l'inobservation de cette loi pourrait être considérée comme une infraction. Mais cette loi ne s'occupe que de l'habillement de l'avocat : elle ne s'occupe pas de la personne.

Le Décret du 30 mars 1808 et 14 décembre 1810 et l'Ordonnance Royale de 1822, seules lois actuellement en vigueur, sur l'exercice de la profession d'avocat, n'ont évidemment prévu que les infractions à la discipline, telles qu'on vient de les définir; et pour s'en convaincre il suffit de lire les articles de ces différentes lois qui ont été invoquées par le Tribunal d'Ambert.

Mais ces lois ne se sont occupées ni de la chevelure, ni de la barbe de l'avocat; tout ce qu'elles exigent de lui, c'est une tenue décente et le costume indiqué.

Il est vrai que l'arrêté du 2 Nivose AN XI qui a déterminé le costume des avocats et des avoués dit qu'ils porteront les cheveux longs ou ronds, ce qui semble bien laisser toute latitude à cet égard mais ni cet arrêté, ni aucune des lois invoquées, ne défend à l'avocat de porter la barbe longue ou la moustache : et tout ce que la loi ne défend pas est permis.

La barbe n'est autre chose qu'une excroissance naturelle, il n'est au pouvoir de l'homme de l'empêcher de croître; s'il la coupe pour cause de propreté, c'est un effet de sa seule volonté, sa barbe est sa propriété la plus incontestable.

Porter la barbe ou les moustaches n'est donc que satisfaire aux vœux de la nature; ne point la couper de la part d'un avocat n'est pas

commettre une infraction à la discipline : c'est encore moins une atteinte à la dignité de la Justice, un manque de respect envers les magistrats.

Le port de la barbe n'est pas à proprement parler, un fait de l'homme, c'est plûtot de sa part le respect de l'œuvre de la nature ».

Que voilà de belles phrases bien caractéristiques du style de l'époque !

Le mémoire se poursuivait par une longue analyse historique de la barbe dans la société à travers les âges - l'examen de l'Ordonnance chère au Président Calamard et qui aurait été abrogée par le Décret du 14 décembre 1810... etc... etc...

La conclusion était formelle : il fallait faire casser le Jugement du Tribunal d'Ambert. « Ce Jugement porte atteinte à la dignité personnelle et à l'Indépendance des deux avocats concernés, si le Jugement subsistait on pourrait bientôt en étendre les conséquences : après avoir fait supprimer la moustache, attaquer la barbe elle-même; s'en prendre à la chevelure, et manifester d'autres exigences ».

Comme on le voit l'exagération était des deux côtés de la barre.

Fort des appuis qu'il avait reçu, le Conseil de l'Ordre des Avocats d'Ambert se réunit à nouveau et par délibération en date du 12 mai 1844 « adoptant les motifs de la réponse de Riom, Maitres Imberdis et Pacros se pourvurent en Cassation ». Le bâtonnier intervint pécuniairement et envoya 250 francs au greffe de la Cour Suprême.

Le Tribunal d'Ambert allait passer à la postérité dans les Recueils de Jurisprudence.

Incontestablement les rieurs étaient du côté des avocats et je me joins bien volontiers à leurs troupes.

Un humaniste adressait à Maitre André Imberdis les vers suivants :

Dic mihi, num superest labiis tua barba disertis,
Aut num, triste nefas !... illa caduca fuit ?
Sed si barba manet, plus vir amandus eris.

Cet humaniste ne pouvait être que le Président du Tribunal de Commerce, Maitre André Imberdis lui répondit en français :

Oui mon cher Président, la moustache est encore
Sur ma lèvre trop bien nommée en vos beaux vers,

Devant vous, magistrat, sans crainte des revers
Elle peut, protégeant la parole sonore
Porter dans nos débats sa rude majesté;
Mais à l'autre prétoire, hélas ! C'est attesté,
Reçu dans les salons, soutenu par la Mode
Cet ornement viril tomberait dès demain,
Si nous n'avions toujours des Juges à Berlin !

(3 mai 1844)

Tout Ambert attendait dans la fièvre l'arrêt de la Cour de Cassation (Chambre des Requêtes).

Mais cette grande dame ne se prononça qu'avec prudence et comme il lui arrive quelquefois dans les affaires très délicates, n'aborda pas directement le fond du problème.

Elle écouta avec beaucoup d'intèrêt le long et savant rapport de Monsieur le Conseiller de Gaujal sur l'historique du port de la barbe et des moustaches depuis 1143 (dont nous nous sommes largement inspiré au début de cet exposé); puis les conclusions de l'Avocat Général Delangle qui lui permirent de constater que le port de la barbe avait certes souvent varié au Palais ! « mais que la détermination du costume officiel des avocats appartient toujours à l'autorité supérieure ».

Y avait-il infraction aux règles de la discipline ? atteinte à la dignité de la magistrature ?

« L'infraction aux règles de la discipline », poursuivait l'éminent rapporteur, « serait peut être difficile à justifier en ce sens qu'il n'a été violé aucune des règles édictées en la matière; mais l'atteinte à la dignité de la Justice, le manque de respect envers la Magistrature peuvent résulter de beaucoup de circonstances. Le Tribunal a vu cette atteinte dans le port de la moustache à l'audience par des avocats, revêtus du costume officiel, avec lequel cela lui a paru peu en harmonie.

« Cette appréciation peut-elle être critiquée lorsque tout le monde sait que la moustache n'est d'usage que parmi les militaires et que, si elle est portée exceptionnellement dans l'ordre civil, elle n'est admise ni dans la magistrature, ni parmi les avocats. On ne peut donc être autorisé de l'exemple d'illustres personnages.

« Quand un Tribunal ou une Cour déclare qu'on a manqué à la dignité de la Justice et au respect qui leur est dû, est-ce à d'autres qu'à eux qu'on doit demander si, en effet, ils ont été respectés

comme doivent l'être les organes de la loi, investis d'une autorité devant laquelle tout s'incline, quand ils ne dépassent pas leur pouvoir ?

« Et quand après avoir apprécié un manque de respect, ils le punissent, leur décision n'est-elle pas souveraine ?»

Suivant son rapporteur dans ses conclusions, la Cour de Cassation, le 6 Août 1844, présidée par le Baron Zangiaconi, après avoir rejeté le Moyen de forme et un premier Moyen pris en violation de l'article 385 du Code Civil, en ce qu'il aurait été statué sur la récusation de Monsieur Chabrier sans se conformer aux dispositions présentées par cet article, se prononçait ainsi :

STATUANT SUR LE 2e MOYEN PRIS D'UN EXCES DE POUVOIR, en ce que dans le Jugement attaqué, ni les avocats, ni les inculpés, ni le Procureur du Roi, auraient été entendus.

« Attendu qu'il est constaté par ce Jugement que l'un des avocats inculpés a été entendu; que l'autre n'a point demandé à l'être que le Bâtonnier de l'Ordre ayant demandé la parole, l'a obtenue et a été écouté; que, quant au Procureur du Roi, nulle disposition de loi ne prescrit qu'il sera ouï, surtout à peine de nullité, quand il s'agit, comme en l'espèce, de faits qui se sont passés à l'audience.

SUR LE MOYEN PRIS ÉGALEMENT D'EXCÈS DE POUVOIR en ce que le Tribunal aurait puni un fait qui n'était pas répréhensible :

« Attendu que les Cours et Tribunaux ont le pouvoir d'apprécier souverainement si les faits qui se passent à leur audience sont attentatoires ou non à la dignité de l'audience et à la gravité des fonctions qui y sont exercées;

ENFIN SUR LE MOYEN PRIS AUSSI D'UN EXCÈS DE POUVOIR, en ce que le Tribunal aurait créée une peine arbitraire :

« Attendu qu'aux termes de l'Ordonnance du 20 novembre 1822 la réprimande est au nombre des peines disciplinaires, et que le mode de prononcer cette réprimande est laissé à la discrétion des Cours et Tribunaux, qui peuvent s'exprimer de la manière qu'ils jugent convenable.

Que c'est ce que la Cour a déjà reconnu par deux arrêts du 5 avril 1841.

Qu'ainsi dans l'espèce le Tribunal d'Ambert, ayant réprimandé les avocats inculpés en prononçant contre eux, la censure simple, n'a fait que ce qu'il avait le droit de faire.

PAR CES MOTIFS : Rejette le pourvoi ».

Comme vous le voyez la Cour de Cassation ne s'est pas rpononcée sur le véritable fond du débat.

Elle a estimé que cette question était affaire de discipline appréciée souverainement par les Cours et Tribunaux.

Etait-elle génée dans son for intérieur et ne voulait-elle pas désavouer le Président Calemard ?

C'est fort possible et même probable.

Cependant ce dernier s'estima satisfait. Il pouvait répondre aux critiques de ses amis du Cercle : « La Cour de Cassation s'est rangée à mon avis !»

De leur côté Maitres Imberdis et Pacros s'inclinèrent et acceptèrent la censure, attendant avec sérénité le jugement de la postérité.

Ainsi prenait fin une querelle qui de nos jours nous apparait bien « ridicule ».

Les évènements politiques et la Révolution de 1848 allaient affirmer la consécration de Maitre Imberdis : l'un des premiers décrets du Gouvernement Provisoire le nomma 1er Avocat Général près la Cour d'Appel de Riom en remplacement de Monsieur de la Valette révoqué.

Le sous-préfet ne s'y était pas trompé : Monsieur Imberdis était un Républicain.

Quand à Maitre Pacros, il fut nommé Juge suppléant et remplaça souvent le Juge d'Instruction absent ou malade.

Lorsque le 4 mai 1859, le Président Calemard eut atteint l'âge de la retraite, il fut remplacé par l'un des avocats de Riom qui avait rédigé la consultation documentée contre le Jugement du Tribunal : Maitre Jean Jacques Chirol.

Si je ne craignais de manquer de sérieux, - il est vrai que le procès des moustaches m'y incite -, je ne résisterais pas au plaisir de vous lire, malgré leur médiocre valeur, les quelques sarcasmes poétiques que provoqua la sentence. Un poète local publia dans « L'Echo de la Dore » le 17 août 1844, ce sixain :

Barbe de nos aîeux, martiale parure
Toi qui fais l'homme Roi, toi qui fis l'homme dieu,
Par qui l'honneur jurait, sur qui prétait l'usure,
Dresse toi de courroux au séjour ténébreux;
Un goût imberbe, impie, a flétri ton domaine,
Et la moustache échappe à la figure humaine !

Ce fut enfin un jeune stagiaire qui continua le 30 août :

Orage ! O désespoir ! O moustache m'amie !
Te voilà donc réduite à subir l'infamie !
N'as-tu depuis longtemps fait la nique aux barbiers,
Que pour voir, tout d'un coup flétrir tes beaux lauriers ?

Maudits soient Scipion et Mena de Sicile
Qui portèrent dans Rome un rasoir de cette ile !
En vain à ton aspect tremblent nos ennemis,
Tu n'auras plus accès au Temple de Thémis.

Nos jeunes avocats par ta seule présence,
D'après nouvel arrêt sont réduits au silence;
Un Frater fanfaron, toujours prêt à jaser,
Viendra te savonner, te frotter, te raser.

O rage ! O désespoir ! O moustache m'amie !
Il n'est plus de recours pour te sauver la vie !

«L'Affaire des Moustaches » ne laissa aucune rancœur dans les esprits. Elle m'a permis seulement d'affirmer les sentiments d'estime réciproque qui ont toujours existé entre Magistrats et Avocats et je n'étonnerai personne en disant que notre actuel Palais de Justice de Nimes est le vivant témoignage de l'amitié qui les unit.

☆ ☆ ☆

BIBLIOGRAPHIE

I - Histoire de la Magistrature - ROUSSELET - Premier Président à la Cour de Cassation.

II - Archives du Barreau de Riom et du Tribunal d'Ambert.

III - Discours de Monsieur Roux, Avocat Général à Riom, à l'occasion de la séance solennelle de rentrée des Tribunaux.

IV - Répertoire Dalloz 1844 - Arrêt Cour de Cassation du 6 août 1844.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 1970

La Création du Département du Gard

par M. Georges GERBOD
Préfet du Gard
Président d'honneur

Une fois encore l'insigne honneur me revient, d'ouvrir cette séance publique de l'Académie de Nîmes. Une fois encore, le moins nîmois de tous les membres de cette docte assemblée, reçoit le privilège sans doute exorbitant, de s'adresser le premier à tout ce que la ville compte d'esprits avertis et ouverts, riches de science et de curiosité.

Que mon premier propos soit donc d'abord hommage, hommage de reconnaissance de l'Etat envers un corps qui, depuis bientôt trois siècles, à travers les tourmentes du temps, remplit sans désemparer, sa mission d'approfondissement des connaissances et d'expansion de la culture.

MM. les présidents Thérond et Tailhades à qui je présente, ici, mes très sincères compliments, diront ce qu'ont été les travaux de l'Académie.

Quant à moi, sacrifiant une fois encore à l'appétit que provoque la lecture passionnante des documents d'archives que notre savant confrère M. Sablou a su extraire de son trésor, je me propose de rappeler certains faits du passé en relation avec nos problèmes institutionnels actuels, en me reportant à l'époque de la création du département du Gard.

Notre pays traverse depuis une quinzaine d'années, une période de réformes, parfois profondes, parfois superficielles, mais très vastes qui concernent presque tous les aspects de notre Société.

Les structures constitutionnelles furent les premières modifiées. Pour assurer une plus efficace séparation des pouvoirs et donner plus de stabilité à nos gouvernements une nouvelle constitution fut adoptée par le peuple français le 28 septembre 1958, mais ce texte bien qu'il n'ait pas 12 ans d'âge a été lui-même rectifié sur plusieurs points, par des référendums ultérieurs portant notamment sur le mode d'élection du Président de la République.

Nous avons connu une réforme judiciaire. L'organisation des tribunaux a été adaptée au nombre et à l'importance des causes dont ils sont saisis et la procédure a été allégée de certains archaïsmes.

L'enseignement faisant un tout de ce qu'on appelait naguère le primaire, et qui est aujourd'hui le 1er degré, et du 1er cycle du second degré, a été rendu obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, et c'est là probablement une décision qui entraînera de profondes transformations dans l'aspect du corps social.

L'enseignement supérieur s'est étoffé et décentralisé. Quant au baccalauréat, je ne saurais dire combien de régimes il a connus, n'étant jamais deux années de suite semblable à lui-même.

La fiscalité est en complète mutation.

La taxe locale a été supprimée, la taxe sur les salaires aussi, l'impôt assis sur la valeur ajoutée et que l'on appelle T.V.A. a été étendu à tous les stades de la commercialisation et si j'accorde crédit aux délibérations des diverses assemblées locales, des bouleversements bien plus importants encore seraient souhaités.

L'armée a changé de visage, la fabrication d'armes nouvelles a provoqué de tels changements dans les conceptions stratégiques que l'importance numérique du corps de bataille a décru dans le temps même que ses missions et ses moyens fussent-ils traditionnels, étaient à leur tour modifiés.

L'une après l'autre, toutes les administration civiles de l'Etat ont opéré leur mutation qui dans l'ensemble se sont traduites par la création de nouveaux emplois et voici que l'informatique mettant l'homme à la disposition du chiffre, laisse augurer des méthodes plus neuves, plus analytiques et plus complexes.

La monnaie, bien sûr, dans ce tourbillon n'a pas été épargnée, ce qui pourtant devrait être conforme à sa nature. Un franc nouveau est né, il eut longtemps bonne figure, mais aujourd'hui de bons esprits se posent la question de savoir si la première qualité d'une monnaie n'est pas la souplesse et prétendent que la matière la plus convenable à sa fabrication n'est pas l'or, en si petite quantité que ce soit, mais le papier en attendant peut-être le nylon ou quelque autre fibre synthétique qui présente de surcroît l'avantage d'être lavable.

L'économie fut plus lente à céder à la mode, les intérêts particuliers étant plus rigides que les collectifs, mais aujourd'hui, à la suite de diverses décisions telles que la réalisation du marché commun rendant nécessaires des concentrations d'entreprises, elle est à son tour entraînée dans un processus dont nul ne peut prévoir le terme.

De tout temps, les mots ont gouverné les hommes. Celui de réforme est aujourd'hui notre suzerain. C'est la sésame qui ouvre les portes des administrations publiques ou privées et celles des salons parisiens. Certes, je ne crois pas qu'un élan irrésistible monte des profondeurs du peuple pour contraindre les autorités responsables à de telles transformations ; j'incline plutôt à penser que cette tendance est née dans l'esprit de jeunes administrateurs préoccupés de leur carrière et désireux de prouver à la fois l'originalité et la vigueur de leur esprit et la tenacité de leur caractère.

Au moment où les institutions de la France sont à ce point bouleversées, où, en particulier, la reconstitution des anciennes provinces avec leurs particularismes, leurs règles juridiques propres, et vraisemblablement leurs privilèges, risque de remettre en cause le cadre institutionnel dans lequel nous vivons depuis 180 ans, il m'a paru intéressant de me reporter à cette époque de grande fermentation que furent les années 1789 et 1790. L'an passé, mon allocution s'était donné pour sujet Jean-Baptiste DUBOIS, premier préfet du Gard. Aujourd'hui, remontant l'histoire de 14 ans en arrière, j'ai voulu examiner pourquoi et dans quelles conditions, ce département dont je suis l'ultime représentant a été créé, conçu, découpé et structuré.

La France de 1789 avait dans l'ensemble des frontières analogues à celles que nous connaissons aujourd'hui. Il y avait toutefois un certain nombre d'enclaves, de territoires qui ne reconnaissaient pas l'autorité du roi de France : c'est ainsi que Mulhouse, formait une république autonome, alliée des cantons suisses, que Montbé-

liard appartenait au duc de Wutemberg et que dans mon ancien département des Vosges, il exista jusqu'en 1793 une principauté qui mouvait directement du Saint-Empire, la principauté de Salm dont Voltaire a dit qu'un escargot en ferait le tour en une heure.

Les frontières de ce petit Etat avaient été fixées par une convention de partage en date du 21 décembre 1751. Auparavant, la Seigneurie dont je parle faisait partie d'un territoire un peu plus vaste, que la deuxième maison de Salm, celle que l'on a appelée les Rhingraves ou Comtes sauvages du Rhin, parce qu'elle descendait de Jean III Rhingrave de Dharun et d'Adélaïde, fille du dernier Wildgraf de Kyrburg, possèdait en indivision avec le duc de Lorraine. Cette indivision durait depuis 1598, mais les traités de Vienne de 1737 et 1738 avaient prévu qu'à la mort de l'ex-roi Stanislas Leczinski nommé duc de Lorraine à titre viager, le duché ferait retour de la couronne de France avec la part lorrain du pays de Salm.

Dès lors, le prince de Salm n'eut de cesse de mettre fin à l'indivision pour ne pas voir sa principauté réunie à la France. La convention fut donc signée à Paris en 1751. La Maison de Salm abandonnait ses droits sur la baronnie de Fénétrange ainsi que toutes les terres situées sur la rive droite de la rivière « La Plaine » depuis le Donon jusqu'au finage de Raon l'Etape, le cours supérieur des ruisseaux de Lavaux et de Grandroué et à l'Est la vallée de la Bruche et le ruisseau de Wackenbach. Axée essentiellement sur la vallée de Rabodeau, avec sa capitale à Senones, la principauté franchissait la crête des Vosges et descendait jusqu'aux portes de Schirmeck en territoire alsacien.

Ainsi enclavé, le petit Etat n'aurait pu subsister s'il n'avait pu commercer avec la France installée en Alsace, avec la Lorraine qui restera encore théoriquement indépendante jusqu'en 1766. C'est la raison pour laquelle la convention de 1751 précise que « M. le Prince de Salm Salm pourra, en tous temps de paix ou de guerre, faire transporter ses rentes et revenus où bon lui semblera ; pourront aussi les sujets de la principauté faire passer leurs personnes, biens, commerces et marchandises dans les Etats de leurs majestés Très chrétienne et polonaise, sans être assujettis à d'autres droits que ceux imposés aux sujets desdits Etats ».

De même les sujets de France, de Lorraine et de Salm continuaient - comme d'ancienneté » dit le texte, à labourer sur l'un et l'autre territoire les terres qui leur appartenaient, à jouir du droit de parcourir, de commercer, d'entrer et de sortir avec leurs marchandises, de traverser les frontières de la principauté.

En somme, il s'agissait d'une principauté autonome mouvant immédiatement du Saint-Empire mais rattachée économiquement à la France, et celà est important à rappeler si l'on veut considérer comment tout celà a fini. En effet, en 1789 le prince Constantin, dernier prince règnant, est aux prises avec des menées révolutionnaires. Des bornes sont arrachées, des terres saccagées. Il s'absente et laisse l'administration à son chancelier Noël. Aussitôt les bourgeois de Senones dressent des cahiers de doléances. C'est une pluie de réclamations. Nous sommes en 1790, on est encore très attaché au prince et lorsque la princesse accouche d'un fils à Strasbourg, c'est la joie, on adresse des félicitations et on chante un te deum. Le prince revient. Par un édit du 30 mars 1791, il réduit les droits et impôts, lève la règlementation applicable aux commerces et spécialement aux cabarets, institue des municipalités dotées de larges pouvoirs.

Mais la Révolution s'accèlérait en France, de nombreux prêtres réfractaires avaient cherché refuge en Salm. Enfin et surtout la Convention convoitait le territoire. Le 8 décembre 1792, elle avait pris un décret prohibant la sortie de France des grains et farines. Ce lui fut un prétexte pour décréter, au mépris évident du traité de 1751, le blocus économique de la principauté. Le prince était parti, comme il le faisait souvent à Anhalt. Il autorisa que des délégués fussent envoyés pour discuter à Paris, mais là le vent n'était pas à la paix, le gouvernement révolutionnaire fut indigné des marques de « dévouement, soumission et respect » des délégués envers leur prince. Aussi le sort du territoire fut-il vite réglé, on dépêcha des missionnaires qui eurent pour tâche de provoquer dans la principauté affamée des soulèvements et des pétitions en faveur du rattachement à la France, lequel intervint en 1793.

Le 2 mars, sur le rapport de Lazare Carnot, la Convention déclara qu'elle acceptait « le vœu librement émis par le peuple souverain composant les communes de la ci-devant principauté de Salm dans leurs assemblées primaires pour leur réunion à la République française » et décréta « la principauté de Salm est réunie au territoire de la République et fait partie provisoirement du département des Vosges ».

Le château fut confisqué comme bien d'émigré et la magnifique collection de tableaux qu'il contenait échut au département des Vosges, ce qui explique que dans le musée départemental et à la Préfecture d'Epinal, on peut voir des Claude Gellée, Mignard, Coypel, Breughel de Velours, etc, et un célèbre La Tour ; le Rembrandt est d'acquisition postérieure.

Emporté par mes souvenirs, j'ai peut-être parlé un peu trop longuement de cette petite principauté dont les sous-préfets de Saint-Dié essaient de faire revivre les fastes, mais ceci n'était qu'une parenthèse.

Bien sûr, d'autres territoires n'étaient pas français en 1789 et notamment la Savoie, Nice et plus près de nous le Comtat Venaissin, mais je pense que ces histoires sont plus familières aux Nîmois et c'est la raison pour laquelle je n'insisterai pas sur l'occupation de Nice par D'Anselme, ni sur l'annexion du Comtat ratifiée par l'Assemblée Constituante le 14 septembre 1791, dans des conditions dont il n'est pas sûr qu'elles soient sans analogie avec celle du pays de Salm.

Une France donc assez semblable à celle d'aujourd'hui, s'offre à la verve réformatrice des Constituants. Certes les divisions administratives de l'époque étaient multiples et incohérentes : il y avait des généralités ou intendances, des bailliages et des sénéchaussées, des pays d'élection et des pays d'Etat, des provinces ecclésiastiques e des diocèses, des gouvernements militaires, des circonscriptions jddiciaires et en particulier des ressorts de Parlement, et les limites de toutes ces divisions ne coîncidaient pas ; c'est une situation qui a toujours choqué l'esprit simplificateur des Français.

De toutes ces cellules, la province était la plus vivante : elle avait ses lois, ses coutumes, ses traditions, sa langue et dans notre région notamment ses Etats provinciaux, mais elle n'avait pas en tant que telle une administration propre. L'unité administrative était l'intendance ou généralité. Parfois cette unité coîncidait avec la province et ce fut le cas du Languedoc et de la Provence ; mais parfois aussi la province était divisée en plusieurs généralités, ce qui arriva en Normandie, ou inversement : à Auch, par exemple, on trouve une généralité qui comprend deux provinces, la Guyenne et la Gascogne. Au total il y avait 34 généralités à la tête desquelles il y avait un intendant nommé par le Roi, mais leurs limites étaient parfois enchevêtrées avec des enclaves de l'une dans l'autre.

Le gouvernement royal était le premier à déplorer ces incohérences et en 1764 d'Argenson avait proposé que le royaume fut découpé en « départements » circonscriptions administratives moins étendues que les généralités. C'est semble-t-il dans ce mémoire de d'Argenson, que l'on trouve usité pour la première fois dans le sens que nous lui connaissons le terme de « département ». A l'époque il avait encore un sens fiscal : on parlait du « départe-

ment de l'impôt » c'est-à-dire répartitions. Mais la royauté n'avait pu faire aboutir ses projets parce qu'elle se heurtait à trop de situations privilégiées et particulières, et il fallut que la nuit du 4 août les abolit pour que l'on put bâtir du neuf.

Beaucoup de cahiers de doléances souhaitaient une simplification des divisions territoriales, un rapprochement du chef-lieu administratif et de l'administré. M. Jacques Godechot, dans l'ouvrage qu'il a consacré aux institutions de la France, écrit que : « Les constituants pensaient que le meilleur moyen de détruire à tout jamais l'ancien régime c'était de supprimer l'esprit provincial qui s'opposait à l'esprit national c'est-à-dire aux réformes et aux progrès ». Il est assez piquant de relire ce jugement à une époque où une école faite de ce que nous nommons aujourd'hui les technocrates et que, sous la Révolution, on appelait les « idéologues », tente d'imposer un mouvement exactement inverse.

Les projets de découpages furent nombreux. Adrien Du Port proposait de diviser la France en 70 départements, eux-mêmes subdivisés en districts et municipalités. Lally-Tollendal suggérait des districts égaux peuplés de 150.000 habitants. Un premier projet de Sieyès prévoyait 50 provinces découpées elles-mêmes en 40 arrondissements formés de 20 paroisses. Un second découpait la France en 89 départements. Mirabeau proposait 120 départements.

Mais c'est à un projet de Thouret, qui s'était fait l'apôtre de la réforme administrative, que l'Assemblée constituante se rallia. Certains constituants jugeaient les départements trop petits : « Craignons, répondit Thouret, d'établir des corps administratifs assez forts pour entreprendre de résister au chef du pouvoir exécutif, et qui puissent se croire assez puissants pour manquer impunément de soumission à la Législative ».

En fin de compte l'Assemblée décida que la France serait divisée en départements dont le nombre serait compris entre 75 et 85. Les députés de chaque province se réunirent et fixèrent eux-mêmes les limites, les grandes provinces étant découpées en plusieurs départements, les moyennes constituant un seul département et les petites devant s'unir pour en former un. Un comité fut chargé d'abriter les conflits : il se composait de Dupont de Nemours, Bureaux de Pusy, Aubry Dubochet et Gossuin. Il s'adjoignit, à titre d'expert, Cassini, l'auteur d'une célèbre carte de France, ancêtre de notre carte d'Etat Major.

Le 15 février 1790 tout était terminé. La France était divisée en 83 départements, à qui l'on donna des noms de montagne ou de rivière ou rappelant leur situation géographique.

En ce qui concerne le Gard, les députés des sénéchaussées du Languedoc travaillèrent avec ceux du Vivarais et du Gévaudan et décidèrent que le département serait composé par la réunion des 3 diocèses de Nîmes, d'Alès et d'Uzès. Ce territoire fut divisé en 8 districts ayant pour chef-lieu Pont-Saint-Esprit, Uzès, Beaucaire, Nîmes, Sommières, Alais, Saint-Hippolyte et le Vigan et en 59 cantons.

Le procès-verbal des opérations clos et arrêté à Paris le 17 février 1790 porte les signatures du Baron de Marguerittes, commissaire, de M. Valérian Duclau, maire de Pont-Saint-Esprit, du Marquis de Fournès ex-Sénéchal, de MM. Quatrefages de la Roquette du Vigan, Meynier de Salinelles et Rabaut-Saint-Etienne de Nîmes, des Evêques de Nîmes et d'Uzès, du Baron d'Aigalliers, de M. le Comte de La Linière, de MM. Soustelle, avocat à Alais, Voulland, Avocat à Uzès, Ricard, Lieutenant Principal de la Sénéchaussée, Chambon, Avocat et Maire d'Uzès, Bonnet la Devèze, juge à Villefort et du Curé du Saint-Esprit (on appelait ainsi la paroisse de Pont-Saint-Esprit).

Ce procès-verbal contient une singularité appréciable. Les trois villes de Nîmes, Alais et Uzès ayant toutes voulu être chef lieu de département, les députés rappellent les arguments de chacune d'elles. Il est dit qu'Alais est la ville la plus centrale et que sa situation et sa consistance la rendent susceptible d'établissements considérables, que Nîmes a pour elle sa grande importance, la masse de ses impositions et la perte qu'elle allait faire d'une grande et antique sénéchaussée, qu'Uzès enfin perdait considérablement en passant de l'état d'administration d'un grand diocèse à celui d'un district pauvre en productions et en industrie.

Les députés écrivent qu'ayant discuté et balancé ces diverses considérations, ils ont décidé que l'administration du département alternerait entre les trois villes de Nîmes, Alais et Uzès, Nîmes ayant le premier tour, Alais le second et Uzès le troisième.

Dès que le document fut connu, il provoqua, bien sûr, de nombreuses réclamations. Plusieurs communes de départements voisins voulaient être rattachées au Gard et notamment dans l'Hérault, Montoulieu et Ganges, dans la Lozère, Vialas et Saint-Michel de Dèze, dans l'Ardèche, Orgnac.

Le style de ces réclamations est toujours courtois, les membres des municipalités affirmant leur parfaite soumission aux décrets de

l'Assemblée Nationale, mais l'argumentation est serrée et insistante et parfois pittoresque.

A Saint-Michel-de-Dèze, le Conseil Général de la commune (car c'est ainsi qu'on l'appelle), considère que la division du Royaume en départements et districts est uné des bases les plus solides du Grand œuvre de la Constitution, dont la France est redevable à l'Assemblée Nationale, rappelle que l'esprit de cette Auguste Assemblée a été le sage principe d'un des plus grands législateurs de l'Antiquité qui est de ne pas séparer les amis, que c'est d'après ce judicieux principe de Lycurgue, que la fixation des départements doit être faite, et finalement conclut qu'il serait bien plus convenable aux habitants de la Communauté qui sont de vrais cévenols, journellement en relations d'affaires et de commerce avec Alais, d'être du département de Nîmes plutôt que de celui du Gévaudan.

On parle de l'analogie dans les mœurs, les usages, les habitudes, le « génie » des populations, on fait un tableau effrayant des routes qui traversent les montagnes de la Lozère et du Bougès, impraticables sous trois pieds de neige, on observe que le Gardon d'Alès passe à Saint-Michel et alimente le Gard.

A Orgnac, les administrateurs ne sont pas moins éloquents. Ils rappellent les liens qui les unissent au Saint-Esprit en tant que ville et les biens indivis qu'ils possèdent avec 5 autres communautés, toutes situées dans le canton de Cornillon.

A l'inverse, une commune revendiquée par les Gardois n'accepta pas son rattachement à notre département. Il s'agit de Coutobre sise dans l'Aveyron, canton de Saint-Jean-du-Bruel.

Toutes ces réclamations allèrent à la Constituante qui les légua à la Législative qui les enterra.

Mais un litige plus important mérite de nous retenir encore un peu. C'est celui qui opposa les députés du Gard et ceux des Bouches-du-Rhône au sujet de Vallabrègues.

A l'époque des premières assemblées primaires, le district de Tarascon du département des Bouches-du-Rhône, réclama la ville de Vallabrègues, en se fondant sur l'article III du titre 1er des lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale des 15 janvier, 16 et 26 Février 1790.

Cet article dispose : « Lorsqu'une rivière est indiquée comme limite entre deux départements ou deux districts, il est entendu que les deux départements ou les deux districts ne sont bornés que par le milieu du lit de la rivière et que les deux directoires doivent concourir à l'administration de la rivière ».

En apparence, la revendication des Tarasconnais ne manquait pas de logique : mais en fait les arguments des Gardois étaient les plus solides et leur défense fut des plus habiles.

En premier lieu, se plaçant sur le terrain des textes, ils firent remarquer que le Rhône n'est point indiqué comme ligne divisoire, dans le procès-verbal de la formation du département, tandis que les rivières du Vidourle et de l'Ardèche sont spécialement désignées comme formant au Midi et au Nord les bornes de son territoire ; que l'Assemblée Nationale ne peut avoir entendu assigner, pour limite entre deux départements une rivière qui se trouve enclavée dans l'un des deux. Or, les limites qui divisaient les ci-devant provinces de Dauphiné, Provence, et Comtat Venaissin d'avec celles du Languedoc, existent de toute ancienneté au-delà du Rhône et ont été respectées jusqu'alors.

Dans ce très intéressant mémoire rédigé par le directoire du Gard, on rappelle que la ville de Vallabrègue fut séparée du Languedoc, « il y a environ deux siècles » (en 1790) « par une irruption du Rhône », qu'elle est nommée dans le procès-verbal de la formation du département, comme faisant partie du canton d'Aramon, au district de Beaucaire, que si elle était réunie au département des Bouches-du-Rhône, elle resterait presque sans territoire, enfin que ses habitants ont manifesté, par plusieurs délibérations, l'intérêt et le désir qu'ils ont de rester annexés au département du Gard, duquel ils se regardent comme partie puisque leurs électeurs ont concouru à la nomination de l'administration de leur département et à celle de leur district.

Le fait que la Commune de Vallabrègue possède plus de terroir sur la rive droite du Rhône que sur la rive gauche encore que le chef-lieu soit situé sur cette dernière rive est très important et souvent méconnu : il y a une semaine à peine, le Maire est venu protester auprès de moi, au sujet des patentes dues par les entreprises ayant travaillé pour le compte de la C.N.R. à l'embouchure du Gard et du Rhône et qui semblent avoir été portées à tort au crédit d'une commune de la rive droite alors que cette partie des travaux s'est effectuée sur des terres de Vallabrègue. Mais pour retourner en 1790, il faut noter d'autres observations intéressantes faites par les Gardois.

1. Le Rhône tendant par la disposition des terrains à empiéter sur la rive droite, il semble juste que les atterrissements de la rive gauche tournent au profit des communautés aux dépens de qui ils ont été faits.

2. Si le milieu du Rhône était la limite des deux départements, cette limite varierait sans cesse par l'inconstance du cours du fleuve et à chacune de ses crues il faudrait faire de nouvelles répartitions d'impôts.

3. Le fleuve formant souvent plusieurs branches, comment assignerait-on celle qui doit indiquer la division ? Que si l'on admet

que c'est la branche majeure, il en résulte que l'île de Camargue qui se trouve en deçà du grand lit du Rhône et les biens nationaux dépendant de l'Abbaye de Valmagne qui sont en deçà de ses deux branches doivent appartenir au Gard.

Enfin en revendiquant les deux rives du fleuve, les administrateurs du Gard s'appuyaient sur un autre argument très fort tenant à la propriété du Pont de Beaucaire. De tout temps, ce pont a fait partie du domaine royal. Par un arrêté du Conseil du 22 mars 1759, Louis XV en accorda la charge, car c'était un pont de bateaux nécessitant un gros entretien, et la jouissance, car il était à péage, à M. de Saint-Florentin. Ce dernier vendit son droit le 29 août 1767 à la province du Languedoc pour la somme de 300.000 livres. La Nation, écrivaient les Gardois, en se chargeant des dettes des ci-devant pays d'Etat, s'est aussi emparée de leurs possessions ; ce pont est donc devenu propriété nationale mais parce qu'il était entièrement en Languedoc et qu'il est de première importance pour la Foire de Beaucaire, les administrateurs de notre département en réclamaient la surveillance et l'entretien ; je pense qu'ils auraient été moins zélés s'il n'y avait pas eu de péages.

On voit donc que dans cette affaire de Vallabrègues, les thèses gardoises étaient solides et furent bien soutenues. Au demeurant, il semble bien que, quelles que fussent les apparences, l'Assemblée était bien résolue à ne rien changer de son découpage. Le décret du 14 juin 1791, ordonnant le respect des décisions consignées dans les procès-verbaux de division du royaume suspendit toutes les demandes de modifications et Vallabrègues resta dans le Gard.

S'il y eut des réclamations quant aux limites de notre département, il y en eut bien davantage en ce qui concerne son sectionnement interne. Ici, c'est un hameau qui veut être rattaché à une autre commune, là une agglomération qui se prétend plus importante ou plus centrale que celle choisie pour chef-lieu ; c'est Laudun qui veut être canton, Bagnols qui réclame un tribunal de district et fait circuler un tract contre lequel protestent les gens de Pont-Saint-Esprit, c'est Saint-Alban alors chef-lieu de canton qui doit se défendre contre le président de son Assemblée cantonale, lequel était de Saint-Martin de Valgalgues et voulant de facto implanter l'administration dans sa commune détourne le courrier sur Saint-Martin etc

Les récriminations se firent très vives lorsqu'en 1791, on décida dans un but d'économies et de simplification, de supprimer 4 des 8 districts.

Il faudrait pouvoir lire avec un accent qu'hélas ! je ne possède pas, le pittoresque mémoire des membres du directoire du district de Saint-Hippolyte qui était le plus menacé et qui fut d'ailleurs supprimé.

On y lit des phrases comme celle-ci : « Il est, au moins douteux que les contribuables, moins effrayés et mieux consultés, chérissent une économie qui en facilités et en influence ne peut que leur enlever au centuple. Réduction des districts, premier pas en arrière vers le despotisme de l'ancien régime ».

Et un peu plus loin :

« Dans l'hypothèse de la réduction, il ne s'agit de rien moins que de retirer, en partie, le bienfait du rapprochement de l'administration et de la justice : c'est, on ne peut se le dissimuler, porter aux principes de la Constitution, une atteinte qu'il est du devoir le plus étroit de rendre moindre autant qu'il será possible ».

Suit une description amplifiée de l'importance de Saint-Hippolyte et de sa situation géographique au pied des Cévennes « point central autour duquel, à trois lieues de distance en tout sens 60 municipalités (dans le nombre desquelles on compte 7 villes et 12 gros bourgs) font un cercle que la nature semble avoir pris plaisir à décrire ».

Et cette description dithyrambique du caractère industrieux des cigalois : « Les raisonnements ne sont rien, les choses sont tout. D'autres villes pourraient aussi parler de leur situation, de leur commerce, de leur industrie : Saint-Hippolyte montrera les siens. Après avoir rencontré partout dans les environs une infinité de fabricants, en soie et en laine, on verra les étoffes foulées, teintes, lavées dans son sein, le disputer pour la grise à la Hollande, et, pour les couleurs en écarlate, vert et bleu de Saxe, à celles des Gobelins ; aussi Livourne, la Rivière de Gènes, Lyon, Montpellier, Toulouse leur donnent-ils la préfèrence. On verra un riche canal qui fait tourner des moulins à divers usages et après avoir vivifié des tanneries comprables à celles de Liège fertilise les campagnes ».

Pourtant cette capitale industrielle ne conserva pas son district ; mais sa suppression n'intervint pas tout de suite.

Si la délimitation du département, des districts, des cantons voire des simples communes, provoqua de nombreuses requêtes, si elle fut l'occasion d'échanger des mémoires éloquents, la mise en

place des nouvelles administrations fut plus pénible encore car elle se fit au milieu d'une véritable guerre civile que l'on a appelé « La bagarre de Nîmes », terme à coup sûr édulcoré, puisque ces émeutes firent plus de cent morts, des milliers de blessés, que pendant presque tout le mois de juin 1790, et particulièrement les 13, 14 et 15, les légionnaires à houppe rouge d'un côté, dont on a écrit ce qui est contesté par Ménard, qu'ils étaient des contre-révolutionnaires, qui avaient arboré cet emblème parce qu'on leur avait interdit de porter la cocarde blanche et de l'autre des gardes nationaux, de jour en jour plus nombreux (ils finirent par être 15.000) se fusillèrent à bout portant, que des scènes de pillage et d'atrocités se succèdaient de nuit comme de jour, sous le nez d'une municipalité hésitante.

Le 20 février, l'intendant du Languedoc Ballainvilliers avait adressé aux municipalités des exemplaires du décrets de l'Assemblée Nationale pour la constitution des assemblées primaires.

Le 6 mars, le Roi nomma 3 commissaires, MM. Le Marquis de Clausonnette, Meynier de Salinelles et Griolet, pour prendre toutes les mesures nécessaires pour la formation et l'établissement du département du Gard et de ses districts, faire convoquer les Assemblées électorales, mettre en place les nouvelles municipalités, faire prononcer et agir, surtout ce qui concerne l'application des décrets de l'Assemblée.

Les assemblées primaires furent convoquées le 4 mai et se réunirent le 27. Sur 52.087 citoyens ayant le droit d'y prendre part, la moitié seulement y assistèrent et nommèrent 529 électeurs chargés d'abord de se rendre à Nîmes pour élire le directoire départemental puis dans leur district respectif pour le choix des administrateurs de districts.

Les 529 (ils furent effectivement 526) s'assemblèrent donc à Nîmes, dans la grande salle du Palais, le 4 juin, c'est-à-dire au début des émeutes, d'abord sous la présidence du doyen d'âge Parlongue, Avocat de Bréau, puis sous celle de Vigier-Sarrasin, Avocat de Nîmes. Les électeurs n'étaient pas rassurés, des menaces de mort avaient été proférées et les délégués de Sommières avaient proposé de tenir un camp en dehors de la ville.

Pourtant, en dépit de la guérilla qui sévissait dans la ville, malgré les coups de fusil qu'on tirait presque à la porte du lieu des séances et le bruit du canon qu'elle entendait, l'Assemblée ne se pressa pas. On élisait deux membres du directoire par jour et celà dura du 7 au 16 juin. Le dernier jour, M. Griolet, Conseiller au Sénéchal de

Nîmes, l'un des commissaires du Roi, fut élu procureur général Syndic par 304 voix sur 314 votants et l'Assemblée se sépara aussitôt. Les élus se réunirent le 8 juillet pour commencer leurs travaux, l'un des premiers étant d'ailleurs la préparation de la fête de la Fédération.

A la même époque, les administrations municipales et de district se mirent en place au milieu de mille obstacles et difficultés, la principale étant presque partout, d'assurer l'ordre et la sécurité, qu'on confia à des Commissaires, car quoi qu'on puisse en penser aujourd'hui, une Révolution, c'est d'abord une guerre.

☆

☆ ☆

Au moment où notre pays s'interroge sur le point de savoir si les institutions administratives qu'il s'est données il y a 180 ans sont toujours bonnes, si les motifs qui ont poussé nos ancêtres à unifier le droit public en rejetant les coutumes particulières et les privilèges locaux sont toujours valables, s'il ne serait pas préférable en instituant des Assemblées régionales de reconstituer plus ou moins les disparités d'autrefois, si le caractère unitaire de la République ne devrait pas cèder le pas à une fédération de régions, si le département conçu comme élément d'unification et de rapprochement n'est pas trop petit, compte tenu du fait qu'on se déplace beaucoup plus vite mais qu'à l'inverse la population est deux fois et demie plus importante et l'administration beaucoup plus contraignante, il m'a paru intéressant de rechercher comment dans une contrée qui nous est chère, les premières structures ont été mises en place.

Je me suis efforcé de faire revivre l'atmosphère passionnée, la démarche des consciences tour à tour séduites par les principes philosophiques des idéologues, inquiètes du quotidien, soucieuses d'un ordre qu'on n'arrivait pas à maintenir, préoccupées de l'avenir du coin de terre où elles se sont accrochées.

Ce temps est-il si loin de nous ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 1970

Vision de Nîmes

par M. le Bâtonnier
Edgar TAILHADES
Sénateur du Gard
Président

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lorsque par la confiance et l'indulgence de mes confrères, j'ai accédé à la présidence de l'Académie de Nîmes, mon ami André Nadal et mon ami Pierre Hugues qui en sont des membres éminents, me firent savoir qu'une tradition exigeait qu'à la séance solennelle que nous avons coutume de tenir le nouveau président prononçât une courte allocution. La durée en est environ quinze minutes, me dirent-ils. Quant au sujet, son choix est libre.

La tâche est mince et agréable ai-je répondu ; je l'accomplirai avec joie.

Or, l'amitié d'André Nadal et de Pierre Hugues m'avait tendu un guêt-apens. La tradition n'existe pas ; il n'y a donc pas à la respecter. Seules, après le discours de M. le Préfet qui nous fait l'honneur de présider la séance solennelle et dont nous venons d'apprécier, comme nous l'avions appréciée l'année dernière, la substance, l'esprit, l'éloquence et la qualité du discours, seules deux ou trois communications de nos confrères sont présentées à votre auditoire attentif. Ce soir, celles de M. Chastanier et de M. Joachim Durand suivront le rapport de M. Thérond, président sortant, sur nos activités de l'année écoulée. Pour ce qui est du sujet, jugez de mon embarras. Lequel traiter en un quart d'heure ? Et, la tâche que je croyais facile, s'est avérée au contraire, fort délicate et complexe : une manière de quadrature du cercle.

Alors, dans ma perplexité, ne sachant comment je pourrais sortir de l'impasse où mes amis espiègles ainsi que la légèreté de ma réflexion m'avaient amené, au hasard d'une promenade, mes pas me conduisirent aux beaux jardins de la Fontaine où le soleil d'hiver s'accrochait aux balustrades et aux branches des arbres dépouillés. Et j'ai gravi les sentiers qui montent vers la Tour Magne, et du classique et lumineux promontoire, j'ai contemplé, une fois nouvelle, les paysages merveilleux et familiers qui s'offraient à mes yeux ravis.

Pourquoi, ai-je pensé, ne point dire aux invités de l'Académie qui se presseront le dimanche 25 janvier dans les salons de l'Hôtel de ville, pourquoi ne point leur dire, puisqu'il m'est demandé de parler, l'émotion toujours vive, profonde et pure que j'éprouve lorsqu'il m'est donné d'admirer Nîmes dans la souveraineté de sa gloire et la noblesse de son décor ?

Ardeur de la Judée, harmonie de la Grèce, vigueur de Rome, tout se rejoint ici pour notre enchantement. La plus claire civilisation du monde, celle qui le long des temps a fait resplendir sa jeunesse éternelle aux rivages de la Méditerranée, y a laissé les plus exaltants témoignages. La beauté y a trouvé sa place naturelle et tous ceux qui y sont venus pour y rencontrer la séduction et la grâce en ont emporté une leçon de sagesse.

Contrée privilégiée où les siècles en passant ont déposé le meilleur de leur miel, où les hommes toujours ont voulu que leurs œuvres rayonnent, où leur intelligence, leur vertu de travail, leur clairvoyance, malgré le tumulte des guerres, la violence des révolutions, le heurt des religions et des idéologies, ont réalisé ce miracle d'assurer la permanence de sa primauté.

De l'époque romaine où Auguste, Agrippa et les Antonin, la comblèrent de leurs bienfaits, de l'héroïsme des premiers chrétiens dont Saint Baudile et Saint Castor furent le symbole, des temps médiévaux où les Sarrazins imposèrent leur dure occupation, où Charles Martel marqua par le feu son funeste passage, des heures dramatiques où les barons du Nord, empêtrés dans leur barbarie, y voulurent ruiner la douceur et la bienveillance d'une conception aimable et libérale de la vie, des luttes fratricides et sanglantes de la Réforme, du charme de la Renaissance qu'éclaira le sourire de Marguerite de Valois et dont François 1er conduisit le cortège, du XVIIIe siècle ensorceleur, dont le Duc de Richelieu, un soir, à la Fontaine, fut le brillant messager, Nîmes a conservé la plus vivante empreinte et offre à ses pèlerins et ses admirateurs l'éclat des plus grandioses souvenirs.

Mais les souvenirs, le passé prestigieux, les époques en-allées, malgré les reflets émouvants qui les environnent, n'assurent pas le destin des nations et des villes.

Du haut de la Tour Magne, mon regard se pose sur Aigues-Mortes, où le visage inspiré de Saint Louis et celui de la Bérénice de Barrès se dessinent dans les étangs immobiles et moirés ; il se pose sur la lente plaine qui mène aux Saintes-Maries-de-la-Mer où accosta la barque légendaire, annonciatrice de la chrétienté. Mais il se porte aussi, par delà la couronne des Arènes et les lignes élégantes de la Maison Carrée, vers les hautes cheminées de Marcoule où se forgent les forces titanesques que l'humanité, enfin réconciliée avec elle-même, n'utilisera, formons en le vœu ardent, que pour des œuvres de vie ; il s'attarde sur le port de l'Ardoise dont on sait déjà le rôle qu'il va jouer dans ce grand courant d'échanges que permettra le Rhône, ce fleuve-roi, qui sera le trait d'union entre les pays du Nord et les terres ensoleillées ; il se tourne vers les canaux d'irrigation que la Cie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc, prévoyante, et efficace, a su créer pour faciliter les mutations nécessaires à la modernisation et à l'expansion de l'agriculture de notre Midi occitan.

La voie héracléenne sur laquelle chevauchèrent les cavaliers d'Annibal était ouverte jadis aux centres vitaux du pays. Notre aéroport de Garons n'a-t-il pas aujourd'hui la vocation d'être également un carrefour où s'épanouira l'essor économique de Nîmes et de sa région ?

C'est par les efforts, la patience, le courage, la volonté, que surgissent et se développent les grandes constructions humaines.

L'avenir qui n'est à personne, se prépare grâce à la fermeté des âmes. L'âme de Nîmes est celle que chantait Mistral, âme éternellement renaissante qui possède cette vertu magique de susciter les inspirations et les actes indispensables à l'embellissement de la cité, à la joie de ses habitants, à la sécurité de leur destin.

Quand je vois monter aux horizons du monde les inquiètudes et s'accumuler les dangers, la sérénité ne déserte pourtant pas mon esprit. La vision de Nîmes me donne une leçon d'espérance et de vie. La lumière et la beauté sont toujours victorieuses des génies malfaisants et des puissances de destruction.

Voilà. Ai-je bien répondu aux suggestions de M. le Président André Nadal et de M. le Secrétaire perpétuel Pierre Hugues ? Savez-vous que j'étais un peu pareil à Cyrano de Bergerac qui avait

mission en un quart d'heure et pendant que Roxane et Christian de Neuvillette échangeaient leurs anneaux d'or, sous l'œil du capucin « simple comme une chèvre » d'empêcher le comte de Guiche d'approcher de la demeure de la précieuse. Je n'ai pas la verve de Cyrano. Au demeurant, je ne pouvais « les yeux tout remplis de poudre d'astre » vous parler des moyens de monter dans la lune. Ces moyens, la science merveilleuse des hommes les a trouvés. Alors j'ai redit à Nîmes, avec tendresse, l'hymne fervent que ne cesse de composer pour elle mon admiration, pour elle qui dans le chœur des cités françaises brillera, toujours, du plus grand éclat.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 1970

Compte rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1970

par M. Jean THEROND
Président sortant

Mesdames et Messieurs,

Selon la tradition, le président sortant doit présenter le compte rendu des activités accomplies au cours de l'année écoulée, qui a été la 287éme depuis la création de notre Académie. Je serai plus que sobre parce que le programme est aujourd'hui chargé.

Malheureusement, je dois commencer cette revue rétrospective en rappelant que nous avons eu la tristesse de perdre l'un des nôtres. M[e] Octave Hugues, qui avait été appelé par notre Compagnie en 1964, est décédé à l'âge de 82 ans. L'Académie conservera pieusement son souvenir.

Par contre, nous avons eu la joie de recevoir deux nouveaux membres résidants : M. le professeur Maurice Auméras pour succèder à l'abbé Gasque et M. Jacques Larmat au fauteuil d'Aimé Flaugères.

En outre, nous avons choisi et élu quatre membres non résidants : M. Charles Juge-Chapsal et M. Modeste, M. le professeur Hervé Harant, ainsi que plusieurs membres correspondants.

Il y a eu d'autres évènements agréables qu'il me plaît de rappeler M. Jean Sablou a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous avons accueilli solennellement le bourgmestre de Brunswick, M. Wéber, membre honoraire de l'Académie depuis que Nîmes a été jumélée avec Brunswick.

A l'extérieur, nous avons été invités par l'association « L'Uzège » à participer aux manifestations organisées à Uzès, le 28 août, à l'occasion du centenaire des Lettres de mon moulin.

Dans l'intimité de son hôtel, notre Compagnie s'est réunie dix-huit fois et il y a été traité de sujets divers.

Un que je mets en tête parce qu'il nous touche de près. C'est M. André Nadal qui célèbre « *Le Cinquantenaire de l'acquisition de l'Hôtel de l'Académie 16, rue Dorée* », en rappelant aux uns, en apprenant aux autres, les péripéties qui ont fait que l'Académie de Nîmes, depuis sa fondation jusqu'en 1919, avait été obligée de changer constamment de domicile à travers la ville pour tenir ses séances. Il y a cinquante ans que l'Académie a acheté l'hôtel qui est son siège social aujourd'hui et sans doute définitif. M. Nadal aura en fin de séance, le plaisir d'évoquer pour tous ce cinquantenaire.

Plusieurs se rapportent à des faits de notre petite histoire locale. M. Paul Troy nous conte des « *souvenirs* » de sa jeunesse, du lycée à l'époque où il le fréquentait, de ses amis, de Nîmes, de sa campagne, et de ses environs. - M. Guillaume Abauzit nous remet en mémoire le souvenir d'*Henri Nègre musicien nimois et ses disciples* »: ses études musicales achevées, Henri Nègre revint de Paris à Nîmes en 1909, s'y établit comme professeur de chant, y organisa des concerts, fit représenter les Noces de Figaro au théâtre municipal, etc. M. Abauzit termine en nous présentant quelques uns et quelques unes parmi ceux où celles qui furent les meilleures élèves d'Henri Nègre. - M. Roger Chastanier nous met au courant d'*«un meurtre sous Louis XIV »*. C'est une étude des mœurs de la noblesse terrienne dans les dix dernières années du 18e siècle. Deux familles, l'une catholique, l'autre protestante se disputaient le haut du pavé à Goudargue. Il y eut entr'elles des rivalités de toutes sortes, lesquelles aboutirent à un double meurtre dans la même famille. Je n'en dis pas plus. M. Chastanier résumera tout à l'heure cette anecdote pour vous.

Dans sa causerie sur « *Les cartes anciennes du Languedoc* » M. André Bernardy porte à notre connaissance les diverses cartes du Languedoc qui ont été publiées successivement, depuis la première, celle d'Ortelius, éditée en 1570 jusqu'à 1790, temps où furent supprimées les provinces et créés les départements. - Avec « *Le jour de Noël 1394, interdiction de la fête des fous en la cathédrale de Nîmes* », c'est Mgr. Homs, qui nous raconte d'une façon imagée qu'au Moyen Age les trois jours qui suivaient Noël étaient l'occa-

sion de fêtes bouffonnes et bruyantes à l'intérieur de la cathédrale. Sans qu'il y eut d'intention irréligieuse, ces fêtes populaires donnaient forcément lieu à des excès et finissaient souvent par tourner à la mascarade. Le sénéchal de Beaucaire fit interdire ces réjouissances le jour de Noël 1394. - M. Le professeur Dupont fait l'historique de « *La seigneurie d'Anduze-Sauve au cours de la première moitié du 13* siècle* ». Si cette seigneurie, avec Bernard VI et Bernard VII d'Anduze, a pu atteindre jusqu'à la fin du 12e siècle un degré d'évolution relativement avancé, il n'en est plus de même avec les seigneurs qui suivent, lesquels ne sont plus considérés que comme des sujets du roi, propriétaires de biens, mais dont la personnalité féodale n'est plus capable de s'affirmer.

D'autres sujets traités concernent des personnages des lettres et des arts. M. Lucien Frainaud, avec « *Cyrano de Bergerac, libertin et cosmonaute* » nous rappelle d'abord que Savinien de Cyrano de Bergerac est né et mort à Paris (1619-1655) qu'il aurait suivi les leçons de Gassendi, qu'il aurait fréquenté les libertins notoires de son temps, qu'il a laissé une œuvre de philosophe libertin, de précieux et de burlesque parmi laquelle il faut citer: le Pédant joué, la Mort d'Agrippine, les Histoires comiques des Etats et des Empires de la Lune, et les Mêmes Histoires du Soleil, et dans laquelle il s'efforce surtout de propager les doctrines de la libre pensée. - Avec « *Le marquis de Villevieille et les encyclopédistes* » M. Ivan Gaussen nous conte l'histoire de Philippe Charles de Villevieille dans le milieu littéraire de son temps, dans les rapports qu'il entretint avec tout ce monde assez divers qui fréquentait Voltaire et surtout avec les encyclopédistes qui ont exercé au 18e siècle, une influence directe sur les évènements précurseurs de la Révolution de 1789. - M. Henri Chabrol étudie les vies parallèles d'« *Aubanel et Verlaine* ». En réalité les deux poètes se sont ignorés, mais le rapprochement se justifie sur le plan psychologique et moral. L'amour chaste, la sensualité, la foi catholique sont des sentiments qui les ont également tourmentés tous les deux dans des circonstances très différentes.

M. le professeur Harant nous a donné son opinion sur « *L'Humanisme des temps présents* ». Les temps prèsents, ère de la préexcellence des techniques, est aussi l'ère de la contradiction entre la nécessité de maintenir une tradition et les impératifs du progrès, entre l'individualisme instinctif et l'usage invévitable de méthodes communautaires. Cette constante contradiction aboutit à la recherche du moindre effort, au mauvais usage des libertés, etc. Et, en conséquence, à une conception d'humanisme différente de l'humanisme traditionnel. Je ne crois pas altérer le sens de la conclusion en lui rapprochant une phrase

percutante du même professeur Harant, mais dans une autre circonstance: « Je préfèrerais ne plus entendre parler d'humanisme que de voir un monde actuel surpeuplé de palabreurs ignorants, d'égoïstes dilettantes, de précieuses nourries du dernier digest ».

Enfin, M. Louis Boyer nous a parlé de « *La vigne et le vin dans la Gaule narbonnaise* ». La vigne, dit-il, est indigène, mais il semble que les gaulois ne savaient pas la soigner, ni préparer le vin. Ce sont les Romains qui sont les créateurs de notre viticulture. Pour traiter la vin, ils disposaient les amphores sur des claies sous lesquelles on brûlait des plantes aromatiques afin de lui donner un certain bouquet.

Tel est, Mesdames et Messieurs, le bilan condensé à l'extrême de nos travaux durant l'année qui vient de s'écouler. Je vous invite à conclure avec moi que l'Académie n'a pas perdu son temps.

Un meurtre sous Louis XIV

par M. Roger CHASTANIER,
Membre résidant

Un meurtre sous Louis XIV. Tel est mon titre. Il a le mérite d'être bref. Un titre plus exact, mais plus long, pourrait être « Etude de mœurs de la noblesse terrienne, pendant les dix dernières années du XVII[e] siècle dans un village resté en majorité protestant. » C'est sous entendre que le meurtre n'aura guère qu'une importance épisodique. C'est peut-être aussi laisser entendre que les victimes ne seront guère pleurées, même pas par la veuve, très attachée à ses intérêts matériels.

Dans un travail beaucoup plus vaste datant de près de cent ans, un de nos confrères, l'abbé Roman, avait consacré quelques pages à ce meurtre. Mais il ne semble pas s'être penché sur les volumineuses pièces de l'information alors ouverte par la Cour temporelle du diocèse d'Uzès, et surtout il n'a fait qu'effleurer ce que nous pourrions appeler aujourd'hui « l'environnement » d'une fusillade qui a mis deux hommes par terre. Peut-être sa qualité d'ecclésiastique le gênait-elle pour expliquer certains détails scabreux, cause pourtant du drame. Et cependant c'est le milieu, c'est le mode de vie des personnages et leurs réactions morales qui me paraissent plus intéressants que les faits eux-mêmes.

Par contre, pour tout ce qui suit l'arrêt de condamnation d'Uzès, l'abbé Roman a eu à sa disposition quelques lettres de la famille du condamné qui ont quitté la région depuis et que je n'ai pu retrouver. Je suivrai donc sur ce point son exposé tout en le complétant ça et là par quelques papiers de famille. Et nous verrons ainsi comment pratiquemment on obtient en 1695 une grâce royale. Et ceci ne manque pas de pittoresque.

La scène, c'est le très joli village de Goudargues au Nord-Est de notre département près de la Cèze à l'endroit où la vallée du Rhône touche les garrigues de la Lussanenque. La beauté de ce village vient d'une source merveilleusement abondante et claire, jamais tarie au gros de l'été, qui la traverse entre des jardins fleuris, arrose les immenses platanes à l'ombre desquels on joue aux boules et fait

tourner un vieux moulin près de l'abbaye. Autre beauté de Goudargues, cette abbaye dont il reste une belle église commencée au XII^e^ siècle avec ses tours et des chapiteaux romans. Tout ici a été créé par cette abbaye. Vivante au XII^e^ siècle elle était au XV^e^ en décrépitude. Sous Charlemagne, à la place du village, maintenant arrosé par des canaux, s'étendaient des marécages incultes dominés par les plateaux caillouteux deś garrigues. C'est sur ce plateau, le castrum planitium, que Guillaume d'Aquitaine, au temps où il n'était pas encore saint, et combattait les Sarrazins, avait dressé son camp pour surveiller la vallée du Rhône. Il fondit de là sur l'armée sarrazine et remporta la victoire. En souvenir de cette bataille, Charlemagne fonde le Casanova Sanctae Mariae, Sancti Michaelis connu par une charte de Louis le Débonnaire. Au X^e^ siècle les moindes descendent dans les plaines, fondent l'abbaye de Gordanicus, assèchent les marais, drainent la source en un canal, sur les bords duquel se groupent maisons et moulin. Les paysans accourent travailler à l'abri de l'abbaye. On batit une belle église qui reste encore en partie debout, ainsi qu'une nouvelle abbaye plus grande que celle du plateau maintenant en ruines. Peu à peu, les donations s'ajoutant aux donations, les terres s'étendirent sur un vaste demi-cercle autour de Lussan allant de la Chartreuse de Valbonne au mont Bouquet et même au delà.

Au XVI^e^ siècle, les idées de Calvin se répandirent dans toute la région, propagées par des colporteurs que protégeaient les Pellegrin seigneurs de la Bastide d'Orniols. Le pays tout entier passa à la réforme. La messe n'était plus célébrée à Goudargues. Abbé et moines disparurent, convertis ou chassés. Restaient sans maître les immenses propriétés de l'abbaye.

Coligny, après Moncontour, passa dans la région. Il donna l'ordre de procéder à la vente des biens ecclésiastiques abandonnés et chargea de l'exécution de cette vente Saint Roman, un bien curieux personnage, ancien archevêque d'Aix passé à la Réforme, devenu chef militaire et sorte de vice-roi de Nimes, Uzès, Viviers, Mende et Le Puy.

A 10 kilomètres de Goudargues, par les chemins des bois, on atteint Lussan dont le château, tout neuf au XVI^e^ siècle abritait le seigneur Gaspard d'Audibert de Lussan et sa maison. Quelle bonne affaire pour ce seigneur s'il pouvait acquérir les biens de l'abbaye qui confrontaient si opportunément les siens. Depuis peu rallié à la Réforme, il acquit pour une somme très modique ces biens difficiles à vendre, en indivision avec Jean Pellegrin seigneur de la Bastide d'Orniols, dont le château se dresse encore à 1500 mètres de Goudargues, au milieu des arbres qu'arrose là aussi une source vive. Peu après, nous trouvons les Audibert seuls maîtres des biens de

l'abbaye. Quant aux manants, au lieu de payer la dime à l'abbé, ils payaient des redevances au seigneur.

Le sire de Lussan estima que si, pour le Roi, Paris valait une messe, pour un aussi petit sire que lui, l'abbaye de Goudargues valait bien autant, et sans hésiter, il se fit catholique, au grand scandale de ses vassaux lussanais. Il obtint ainsi d'être nommé abbé commendataire avec pouvoir de désigner son successeur en faveur d'un de ses cadets. On lui fit valoir qu'un abbé devait avoir reçu les ordres et exercer les fonctions clautrales : qu'à ce là ne tienne, son fils cadet allait se faire d'église et en attendant, on allait placer à Goudargues un prieur claustral à la portion congrue. Le cadet Lussanais, prieur commendataire continuait à toucher les revenus de l'abbaye. Cette solution, admise au XVII^{e} siècle, nous étonne d'autant plus que le dit cadet ne reçut jamais les ordres, malgré la promesse faite. La confusion des temps était telle qu'elle fut acceptée et se prolongea pendant plusieurs générations. Cependant les cadets Lussanais, par la suite, reçurent effectivement les ordres, et, en 1693, l'abbaye de Goudargues avait pour prieur claustral l'abbé Bruneau, réduit à la portion congrue.

Et nous arrivons à l'an 1694 où commence la tragi-comédie que je veux vous raconter.

1694 : Neuf ans auparavant, Louis XIV avait révoqué l'Edit de Nantes. Ce pays, presque entièrement protestant, en avait été bouleversé. Dans cette lutte douloureuse pour la liberté de conscience qui s'est prolongée jusqu'en 1787, il y eut dans les deux camps des figures admirables : chez les protestants des confesseurs de la foi et des martyrs, chez les catholiques des hommes et des femmes animés d'un esprit vraiment évangélique, qui tentèrent tout pour adoucir les souffrances de ces tristes temps et amener plus de fraternité entre les hommes.

Mais un pays ne peut être uniquement peuplé de saints et de héros, et on trouve dans chaque village des gens qui ne sont ni des héros, ni des saints, mais sont affligés des faiblesses habituelles à notre pauvre humanité. Et j'espère bien ne choquer aucun de vous si les personnages dont je vais parler, n'ont pas eu dans cette histoire une conduite particulièrement édifiante. C'est l'humble vérité humaine.

En cette fin du XVII^{e} siècle deux familles dominaient Goudargues par leur puissance et leurs richesses : les Audibert comtes de Lussan et les Pellegrin seigneurs de la Bastide.

Je vous ai parlé des premiers.

Les Pellegrin habitaient le joli château de la Bastide qui existe encore, très restauré par son propriétaire actuel, M. Robert Méric un de leurs descendants, si je ne me trompe. Ce château domine une

boucle de la Cèze, que enserre à demi un beau parc où une source vive arrose de grands arbres ; charmant paysage de verdure et d'eau au pied des garrigues pierreuses.

Les Pèlegrin étaient de temps immémorial seigneurs du pays et ils possédaient plus de la moitié des terres de la région, bien entendu, exclusion faite de celles qui appartenaient à l'abbaye.

Entre les deux familles, rivalité de prestige, de rang, dans la noblesse locale, chacun prétendant au premier.

Les La Bastide étaient fort bien apparentés. La mère et la femme de l'actuel seigneur étaient des La Tour Gouvernet, apparentés au Maréchal de Turenne, très bien en Cour et puissants.

Les d'Audibert étaient cousins des Condé. L'actuel comte avait fait ses premières armes à Senef, sous son cousin le Grand Condé dont il était l'aide de camp.

A cette rivalité de prestige, se mêlaient des rivalités plus terre à terre. L'abbaye possédait des centaines d'hectares de bois et de paturages à moutons. Les propriétaires de Goudargues et les manants du seigneur de la Bastide gardaient leurs troupeaux ou faisaient leurs fagots sur leurs propres terres jouxtant celles de l'abbaye. Franchissaient-ils quelques fois les limites pour aller brouter l'herbe d'autrui ? C'est fort probable. Et d'abord, où étaient ces limites mal définies sur le terrain et dans les reconnaissances féodales ? D'où une inépuisable source de procès, qui de siècle en siècle opposaient l'abbaye à la communauté civile de Goudargues dont le seigneur de la Bastide était pratiquement le chef.

Ajoutons à celà que les Lussan étaient retournés au catholicisme sous Henri VI, seuls de toute la région, tandis que les La Bastide étaient restés protestant zélés. A la Révocation, ne voulant pas émigrer, ils étaient devenus « Nouveaux Convertis » mais apportaient toute la mauvaise volonté possible dans l'exercice de leur nouvelle religion et gardaient des contacts étroits avec des prédicants et des émigrés huguenots notoires.

Voilà donc beaucoup de raisons de se disputer pour des gentilhommes turbulents et querelleurs, car c'est de gentilhommes de province vivant sur leurs terres que nous nous occupons. L'histoire et la littérature nous ont tant parlé de la Cour du Roi Soleil, que, quand nous évoquons la noblesse française en 1694, nous imaginons de beaux courtisans emperruqués et couverts de dentelles, glissant discrètement dans les salons de Versailles, menant des intrigues feutrées qui se traitaient à mi-mots, par insinuation et passant leurs journées à guetter un regard de Madame de Maintenon ou un geste du Roi.

Mais ces courtisans avaient en Province des cousins qui ne quittaient leurs terres que pour aller aux armées servir le Roi dans

ses guerres. La volonté de Louis XIV, qui avait domestiqué la Cour ne les avait guère policés et ils ressemblaient beaucoup plus à leurs parents du temps de la Fronde, voire à ceux des guerres de religion, qu'à M. de Saint Simon.

Nous allons voir de plus près une pittoresque famille de ces hobereaux avec les Pèlegrin de la Bastide d'Orniols.

L'actuel seigneur se nommait Louis. Très jeune, on l'avait envoyé aux armées apprendre à servir le Roi. Son illustre cousin, le Maréchal de Turenne, alors huguenot lui aussi, avait bien voulu prendre l'adolescent à sa suite. Le jeune Louis montait bien à cheval, connaissait à fond le maniement des armes. Quand on le présenta au Maréchal, celui-ci donna l'ordre de compléter son équipement et on mit entre les mains du jeune homme une de ces très longues piques comme on en voit sur le tableau de Vélasquez. Le garçon, embarassé par cet instrument, s'écria avec un bon accent méridional : « Eh, que veut-on que je fasse de cette longue broche? » Turenne éclata de rire : « Mon garçon, c'est pour embrocher les ennemis, tu enfileras les lansquenets là-dessus ». - « Ah bon, répondit le garçon qui comprenait la plaisanterie, et quand j'en aurai enfilé tout le long de la broche, que ferai-je? » - « Mon garçon, reprit le Maréchal riant de plus belle, on t'en donnera une autre. »

Louis de Pèlegrin fit donc son instruction dans les camps et les batailles, puis revint à Goudargues. Ses parents organisèrent son mariage avec une cousine, Marie de la Tour du Pin Gouvernet de la famille de sa mère. Et désormais, il passa sa vie, tantôt aux armées, où le Roi l'appelait avec le ban et l'arrière ban, tantôt en son château de la Bastide où il dirigeait les travaux des paysans et gérait ses affaires.

De quelle manière, il s'y prenait pour gérer ses affaires, j'en ai un exemple par une histoire trouvée dans quelques papiers de ma famille.

Au cours d'un de ces innombrables procès qui opposaient l'abbé de Lussan, prieur commandataire de l'abbaye, à la communauté civile de Goudargues, dont Louis de Pèlegrin était pratiquement le chef, l'abbé de Lussan chargea Maître David Chastanier, notaire à Lussan, d'aller instrumenter à Goudargues. Un notaire protestant, chargé des affaires d'une abbaye! Mais à Lussan, il n'y avait pas de notaire catholique. Force était donc à la famille d'Audibert d'avoir recours aux services d'un notaire protestant.

David devait aller communiquer un acte aux propriétaires et notables de Goudargues réunis en « Conseil Politique ». Ce conseil se tenait le dimanche matin, après la messe dans une maison sur la place de l'église.

Donc, un beau matin de dimanche, Maître David Chastanier enfourche sa monture, un mule paisible, et part par le chemin qui à

travers bois mène à Goudargues. Dans la poche profonde de sa casaque, il serrait précieusement les parchemins par lesquels, il allait prouver aux adversaires, le bien fondé indiscutable des prétentions de l'abbé de Lussan.

Il arrive à Goudargues, met pied à terre, donne sa mule à garder à un valet et commence à traverser la place de l'église pour se rendre au lieu de la réunion. Les Goudarguois étaient nombreux, ceux qui, après l'Ite Missa est, sortaient de l'église quand David traversa la place.

A ce moment un groupe d'hommes se précipite avec des cris de menace sur le malheureux notaire. En tête : Louis de Pèlegrin pistolet au poing, autour, quatre ou cinq de ses valets armés de fusils ou de bâtons, blasphémant et criant le saint nom de Dieu et poussant des cris de mort. Louis de Pèlegrin tire un coup de pistolet, en l'air sans doute, car il n'y eut pas de mal. Pendant ce temps, ses valets dévêtissaient dextrement l'infortuné David de sa casaque, puis, tous sautant sur leurs chevaux disparaissent dans un grand bruit de sabots emportant la précieuse casaque et les papiers qu'elle contenait. David essaie de crier d'appeler à l'aide, puis s'aperçoit avec surprise qu'il était seul sur la place. La foule qui sortait de l'église avait disparu, volatilisée, toutes les portes étaient fermées, le silence régnait. David ne put qu'aller reprendre ses esprits chez le prieur claustral qui dépendait de l'abbé de Lussan. Fureur de l'abbé commandataire. David porte plainte pour vol à main armée. Information requise. Eh bien, le croira-t-on? On ne trouva aucun témoin. Sur la place, à la sortie de la grand messe, personne n'avait rien vu, personne n'avait rien entendu. Louis de Pèlegrin tenait Goudargues d'une main ferme. L'abbé ne retrouvera jamais ses parchemins, mon grand'oncle ne retrouvera pas sa casaque. Voilà comment les Pèlegrin traitaient les hommes de loi.

Voyons maintenant son frère Hector, cadet de la famille, seigneur de Cadignac. Il était parti très jeune lui aussi aux armées, faire son éducation de gentilhomme. Il en revint, sachant fort bien manier les armes. Un jour, un jeune gentilhomme de ses amis vint le prier de lui servir de second dans un duel. C'est un service qui ne saurait se refuser. Accompagné d'un troisième gentilhomme, ils arrivèrent sur le terrain et y trouvèrent leur adversaire flanqué de deux amis. Ce fut un beau duel en règle, trois contre trois, tel que nous en voyons dans les Trois Mousquetaires. Le jeune seigneur de Cadignac tirait fort bien de l'épée si bien qu'il étendit son adversaire raide mort. Cela ne pesa nullement sur sa conscience, puisque les lois de l'honneur avaient été respectées. Depuis Richelieu, les édits du Roi ne plaisantaient pas. Le Parlement de Toulouse condamna à mort M. de Cadignac. Mais, si les édits du Roi ne plaisantaient pas, il y avait cependant des accomodements. Un séjour à l'étranger,

quelques amis bien placés à la Cour et le Roi accorda sa grâce. Au Parlement de Toulouse, on trouva cependant fort mauvais qu'un arrêt ne fut pas exécuté. La grâce ne fut pas enregistrée ; et ces La Bastide, gentilhommes turbulents indociles, et, qui pis est, encore huguenots furent fort mal notés par Messieurs du Parlement.

Nous connaissons Louis Pèlegrin, chef de famille, Hector de Cadignac son frère. Voyons maintenant la sœur de Louis, Mademoiselle de la Bastide. Celle-ci, s'ennuyant au château se laissa conter fleurette par un roturier du voisinage. Le flirt alla même si loin, que la jeune personne s'aperçut qu'il allait avoir des suites. Elle alla trouver son galant et le mit en demeure de l'épouser. Un mariage avec une fille noble eut été certes un grand honneur, mais le galant, épouvanté par le caractère altier de la demoiselle, refusa net. Mal lui en prit : Un jour qu'il passait devant le château, Mademoiselle de la Bastide, embusquée à une fenêtre, tira sur lui un coup de fusil et l'étendit raide mort. Cette jeune personne ressemblait plus aux héroïnes de la Fronde, qu'aux dames de l'entourage de Madame de Maintenon. Gros scandale! Le chroniqueur nous dit naïvement que sa famille eut bien de la peine à la tirer de là, et besoin de tout son crédit au Présidial.

La famille rivale des Audibert de Lussan habitait à 10 kilomètres de Goudargues, mais ils avaient sur place des gens à eux, d'abord et surtout leur prieur claustral, l'abbé Bruneau qui avait la cure d'âmes à Goudargues et à la Bastide.

Plein de zèle, l'abbé s'avisa de faire construire une église à la Bastide. Peut-être, était-ce beaucoup demander. Le hameau n'avait pas quinze familles, toutes faisant encore très officiellement profession de la « religion prétendue réformée » et Goudargues n'était qu'à mille cinq cents pas. L'abbé Charles de Lussan le soutint, l'evêque d'Uzès appuya sa demande, et l'Intendant envoya l'ordre de construire.

Mais les Pélegrin avaient encore à ce moment le droit d'avoir un pasteur dans le château. Le prêche avait lieu tous les dimanches et suffisait aux habitants tous protestants. L'abbé essaya de faire annuler ce droit. Fort de l'Edit de Nantes, Pèlegrin résiste : « On veut le perdre en frais. » L'évêque intervient en vain. Un arrêt conserve aux Pèlegrin le prêche dans le château. Le pasteur restera à la Bastide jusqu'à la Révocation.

Cependant il fallait construire une église. Oui, mais on ne trouve pas l'emplacement, puis on ne trouve pas de pierres. Aucun maçon ne veut s'en charger. Les pierres trouvées, il faut du sable. Seul Pèlegrin a le droit d'en sortir de la Cèze. Puis de la chaux. Il faut du bois pour cuire les pierres, et en faire de la chaux. Et la forêt est aux Pèlegrin. Plusieurs années passèrent. L'église fut enfin construite et solennellement consacrée. Hélas, les paroissiens de l'abbé ne se

pressaient guère sur les bancs lors de la messe dominicale et son confessional restait désespérément vide.

L'abbé Bruneau avait donc des loisirs. Et que faire devant une jolie rivière, sinon y taquiner le goujon. Un jour donc, il péchait innocemment à la ligne dans les eaux de la Cèze sous le château de la Bastide. Madame de Pèlegrin vint à passer, surveillant les travaux des champs, pendant que son mari guerroyait au loin. Elle se rappela tout soudain que la famille de son mari avait un droit exclusif de pêche, privilège dont nul ne s'était soucié depuis longtemps. Aussitôt elle appelle des témoins, fait dresser procès-verbal et porte l'affaire devant Messieurs les Maitres des Eaux et Forêts de Villeneuve de Berg. Les robins s'en donnèrent à cœur joie. On dut exhumer des chartes du XIV^{e} siècle que nul ne savait plus lire. L'abbé invoqua la prescription qui ne put être retenue, s'agissant là de servitude discontinue et inapparente. L'abbé de Lussan intervint pour faire tomber le droit de pacage sur les bords de la Cèze que les Pèlegrin détenaient abusivement selon lui. En vain, après deux ans de plaidoiries, de défaut, d'opposition, d'appel, Bruneau fut condamné à quelques sols d'amendes et aux frais du procès, quelques centaines de livres.

Les Pèlegrin savaient fort bien se battre à coup d'épée, mais ils ne dédaignaient pas les coups d'épingles et savaient utiliser la procédure.

Des années passent ; les querelles s'enveniment. Une nouvelle discussion nait de la demande de Bruneau de se faire construire un presbytère à la Bastide même, alors qu'il avait à sa disposition celui de Goudargues. Malgrè ses efforts, il n'obtint pas satisfaction.

Dans la minorité d'anciens catholiques, le principal appui de l'abbé Bruneau était un ménage de petite noblesse - ou du moins qui prétendait être telle - Raymond de Sanciergue, seigneur du Bord. Si douteuse que fut sa noblesse, il n'en était pas moins fier et, pour bien établir sa gentilhommerie, ne sortait jamais que l'épée au côté. Du Bord avait épousé la demoiselle Catherine de Saint Martin, cousine éloignée des d'Audibert de Lussan et très vaine de cette belle parenté. Madame de la Bastide regardait évidemment cette dame du Bord de fort haut, du haut de ses titres authentiques et de ses belles parentés à la Cour. D'où une inimitié entre ces deux dames. Si elles n'avaient pas les raffinements de Versailles, elles étaient aussi pointilleuses sur les préséances que Saint Simon en personne. Avec les époux du Bord, vivait le fils d'un premier mariage de la demoiselle de Saint Martin, un adolescent, le sieur de Cabrières. Ils habitaient Goudargues, vivant de quelques terres, et menaient un train modeste.

Une histoire d'héritage vint encore envenimer ces relations. Un émigré pour cause de religion, décédé à Genève, avait testé en

faveur de mademoiselle de la Bastide. Madame du Bord plus proche parente ętait entré en possession des biens de l'émigré. Ce testament était-il valable? N'avait-il pas été antidaté? N'y avait-il pas de contre lettre? Les robins allaient pouvoir s'en donner à cœur joie.

Bref le ton montait. Un jour un bruit scandaleurx vola de bouche à oreille et atteignit bien vite le château de la Bastide : le prieur Bruneau, mécontent des gouvernantes d'âge canonique qu'il pouvait trouver dans cette population presque entièrement hostile, décida d'abandonner son presbytère et d'aller s'installer chez les époux du Bord. Le témoignage, lors du procès, nous dit : « Il alla partager le pot et le feu ». Les mauvaises langues dirent qu'il partageait bien autre chose. Madame du Bord, malgré une maturité décidée avait encore quelques appâts. L'abbé était plus jeune et mieux tourné que la barbon de mari. De là à traiter celui-ci de mari complaisant, le pas fut vite franchi et on en fit des gorges chaudes. Un jour que du Bord passait fièrement dans la rue, l'épée au côté, un plaisantin lui lança à pleine voix une chanson du pays : « Garde tes moutons, bergère, moi je garderai les miens ». Tout le monde comprit l'allusion. Le seigneur du Bord gardait bien mal sa brebis. Et désormais, partout où passait le pauvre mari, sous ses fenêtres quand il était chez lui, on entendait chanter, fredonner, siffler : « Garde tes moutons, bergère, »

Ce pauvre du Bord nous apparait à travers les témoignages comme un faible et un violent. Guère intelligent, entièrement dominé par son altière épouse, il cédait à des moments d'emportement, clamait devant tous qu'il allait tirer vengeance et proférait des menaces contre les Pèlegrin. Bien entendu, ces menaces étaient rapportées au château, pendant que du Bord dégrisé ne passait pas aux actes. Il avait des moments de bon sens. Un jour à table, sa femme l'excitait à aller chatier dans son château Louis Pèlegrin. « Madame, répondit-il avec dignité, si j'y allais, il me tuerait en se défendant. »

A d'autres moments il déclarait à un habitant du village qui en témoigna : « Ce Pèlegrin, que dirais-tu si j'allais l'attendre et que je le tuasse. »

Evidemment les La Bastide n'étaient pas gens à souffrir les menaces avec une douceur évangélique. Un jour où du Bord se trouvait sur son aire près de sa maison, il vit surgir de derrière un bouquet d'arbres une troupe inquiètante : Louis de Pèlegrin, son frère Hector de Cadignac, son beau frère La Tour du Pin baron de Verfeuil et quelques valets que certains témoins disent armés de fusils, d'autres disent de bâtons. La troupe s'avançait vers lui. Du Bord avait de bons réflexes. Le fusil qu'il portait toujours sur l'épaule, même pour aller aux champs fut en clin d'œil dans ses mains. Mettant en joue le sire de Verfeuil, du Bord leur cria de ne

pas avancer sinon il tirait. « La vie du sire de Verfeuil répondrait de la sienne ». Vociférant, mais interdits tous s'arrêtèrent. A ces clameurs, Madame du Bord sortit d'une maison toute proche et joignit ses glapissements aux injures qu'échangeaient les hommes. Un procès verbal nous dit en toutes lettres qu'elle traita ceux du château de ... - Excusez-moi, messieurs - je ne saurais répéter le mot, il ne figure pas au dictionnaire de l'Académie, mais fait allusion aux qualités viriles de ses antagonistes. Madame du Bord, bien que née de Saint Martin était fort mal embouchée.

Dans tout cela, le baron de Verfeuil, toujours couché en joue trouvait sa position désagréable. Celà l'incita à tenter une médiation. En sa qualité de plus âgé, il parvint à faire entendre des paroles de paix, assura que l'on venait seulement pour discuter, pour s'entendre entre gens d'honneur. Il se porta garant de ses compagnons. Si seulement le sieur du Bord voulait bien baisser son fusil, nul ne l'attaquerait. Il parla si bien que du Bord se laissa convaincre. On discuta et au bout de deux heures, le sire de Verfeuil réussit à persuader les adversaires de conclure un accord. Ils s'embrassèrent et tout finit bien. Non, tout ne finit pas. C'était impossible! L'épisode suivant est digne de Molière. Madame de la Bastide avait une servante nommée Dauphine plus paysanne que soubrette, un peu trop forte en gueule et fort impertinente. Dauphine rencontra la servante des du Bord et ricana insolemment. Celle-ci répondit fort haut et Dauphine les poings sur les hanches, sortit tout le paquet et chanta : « Bergère », tout cela en clameurs suraigües au milieu d'un cercle de Goudarguois hilares. Il s'ensuivit un beau crépage de chignons et la servante des du Bord en larmes courut se réfugier chez sa maitresse et lui répéter la querelle.

Madame du Bord était seule ; quand son mari rentra, il la trouva hors de sens de colère. Lui aussi s'emporta et courut au château. Justement Dauphine devant la porte pérorait au milieu d'un groupe, racontant fièrement la scène. Raymond du Bord fondit sur elle, la saisit aux cheveux et lui administra une magistrale paire de soufflets. Aux hurlements de sa servante, Madame de la Bastide sortit du château, clamant que seuls les seigneurs avaient le droit de corriger leurs manants. Du Bord satisfait par cet esclandre partit en ricanant très haut.

Quand le soir, Louis de Pèlegrin rentra chez lui, il trouva sa femme en proie à une fureur indescriptible. « Ce petit noblaillon s'était permis d'insulter les de Pèlegrin de la Bastide La Tour du Pin Gouvernet. » Seule une correction pouvait laver cet affront. Et voilà Pèlegrin qui enfourche son cheval et galope à Goudargues devant la maison des du Bord. Celui-ci, dit plus tard un témoin, sortit de chez lui en corps de chemise et coiffe de nuit. Sommé de

s'expliquer, il déclara noblement que « ses raisons étaient du côté de son épée ». Malgré tout, les épées ne sortirent pas du fourreau et après beaucoup de cris chacun rentra chez soi.

Emu de tous ces incidents, le juge de Goudargues adressa à Monsieur de Broglie, intendant de la province, un rapport dont nous tirons ces détails. Celui-ci redoutant des troubles dans cette région surexcitée interdit aux adversaires de sortir en armes. Bien entendu, ils ne tinrent aucun compte de cet ordre, tout en s'en faisant réciproquement un nouveau grief. Mais maintenant la comédie est terminée.

Le 27 juillet 1694, Madame du Bord escortée du prieur Bruneau partait pour affaires à Saint André de Roquepertuis. Le prieur était monté sur un bon gros cheval. Madame du Bord aurait bien voulu chevaucher une haquenée, digne de son rang, mais ses moyens étaient modestes et, nous dit le procès, elle montait une bourrique.

Ils rencontrèrent un cavalier venant vers eux ; Hector de Cadignac portait son fusil à l'épaule. Il était suivi d'un grand diable de valet connu sous le nom de Saint-Jean, armé lui aussi.

Apercevant de loin le couple Bruneau-du Bord, il lança par dessus son épaule au valet une plaisanterie grasse et tous deux s'esclaffèrent. Madame du Bord pinça les lèvres et continua son chemin très raide sur sa bourrique. En les croisant, elle remarqua d'une voix aigre que les ordres de Monsieur l'Intendant défendant le port d'armes étaient bien mal respectés. Les autres, riant toujours poursuivirent leur chemin vers Goudargues en chantant « Bergère ».

Les cavaliers passèrent devant la maison des du Bord. Celui-ci justement sur le pas de sa porte n'était pas armé. Voyant un de ses ennemis en équipage si menaçant, il palit, mais ne dit rien. Cadignac passa la tête haute, sans saluer et entonna à pleine voix : « Garde tes moutons, bergère. »

Raymond du Bord blêmit sous l'insulte. Il rentra chez lui, arpenta la maison, roulant des idées de mort dans sa tête. C'est dans cet état que le trouva peu après, le jeune de Cabrières. On se souvient que cet adolescent, fils d'un premier mariage de Madame du Bord, vivait avec eux. Elevé par sa mère en gentilhomme il prenait les questions d'honneur avec toute la fougue de la jeunesse. Il bondit au récit de son beau-père : il fallait laver cette insulte dans le sang... Il allait cherche un ami pour le seconder, et tous trois iraient provoquer en règle ces insolents la Bastide. Du Bord, toujours subjugué par une volonté plus forte, accepta et le jeune Cabrière galopa jusqu'au manoir d'un gentilhomme de ses amis inconnu des paysans de Goudargues qui le désignèrent dans les témoignages comme un jeune gentilhomme ayant une plume grise à

son chapeau. (Chose étrange, le juge d'Uzès ne crut pas le lendemain devoir recourir à son témoignage.)

Pendant ce temps, du Bord s'était habillé, armé et avait sellé son cheval. Et tous trois au grand galop bondirent sur les chemins de la Bastide.

Par cet chaude fin d'après-midi de juillet, tous les paysans étaient sur les aires. Levant la tête au bruit, ils virent passer les trois cavaliers armés fonçant vers le château. Ils reconnurent du Bord. Alors lâchant leurs fourches, ils se rapprochèrent les uns des autres, pour se concerter à voix basse. Puis, silencieusement, ils coururent s'enfermer chez eux. Les trois chevaux, sabots claquant sur les cailloux du raidillon, débouchaient devant le château. Les quelques manants qui se trouvaient là se volatilisèrent. Volets et portes claquèrent. Il n'y eut plus devant le portail d'entrée que trois cavaliers, caracolant, vociférant des menaces, criant aux la Bastide qu'ils étaient des lâches de s'enfermer chez eux quand on venait les provoquer. Brusquement la porte s'ouvrit, démasquant Louis de la Bastide, Hector de Cadignac et le valet Saint-Jean, tous trois le fusil à la main.

Du Bord tira aussitôt : deux balles qui manquèrent de peu leur but et éraffièrent la porte du château. Les autres ripostèrent et pendant quelques instants une fusillade claqua dans la paisible campagne de juillet. Soudain Raymond du Bord poussa un cri : mortellement atteint, il bascula, tomba de son cheval, tenant toujours son fusil à la main et s'étala à plat ventre, son fusil sous lui, pendant que le cheval partait au galop.

Au même moment, une balle atteignit Cabrières à la cuisse, une autre blessait son cheval, qui fou de douleur, ventre à terre, à travers champs, emportant un cavalier qui se tenait encore en selle et gémissait de douleur. Son ami partit au galop derrière lui et un brusque silence s'abbatit sur la petite place.

Les portes du château s'étaient refermées, les manants guettaient, épouvantés, par les fentes de leurs volets. Le corps de Raymond de Sanciergues, seigneur du Bord, gisait seul dans une flaque de sang.

Au bout d'un moment, un voisin se risque à entrouvrir sa porte, quelques autres l'imitèrent et s'approchèrent du corps étendu, pour voir s'il était possible de le secourir. Le chirurgien de Goudargues, appelé par un paysan, accourait sur sa mule. Il s'approcha, se pencha, hocha la tête : rien à faire, du Bord était bien mort.

Cependant Madame du Bord, toujours escortée du prieur revenait par la route de Saint-André. De loin, ils entendirent claquer une fusillade vers le château. Inquiets, ils se hâtèrent vers leur maison : personne - Vraiment effrayés, ils remontèrent cheval et bourrique

et les pressèrent vers la Bastide. Bruneau, mieux monté, déboucha le premier sur la place. Il vit le groupe, le mort, le chirurgien, quelques manants, se précipita, poussant les hauts cris.

Madame du Bord, cravachant sa bourrique, déboucha du raidillon sauta à terre et courut vers le corps de du Bord criant : « Ils ont tué mon mari, et ils l'ont dévalisé. » - « Pour cela non, Madame, répondit un témoin, on l'a bien tué, mais on ne l'a pas volé. »

Alors Madame du Bord, qui ne perdait pas longtemps sa présence d'esprit, s'agenouilla près du mort toujours couché à plat ventre, son fusil sous lui. D'une main preste, elle retroussa la casaque du mort, en tira sa bourse, et l'enfouit dans sa propre poche. Après quoi, car c'était vraiment une femme de tête, elle tira le fusil de dessous le cadavre. D'une main experte, elle examina l'arme, constata que les deux canons étaient vides: les deux balles avaient été tirées. Alors elle tendit le fusil à Bruneau et lui donna à mi-voix, l'ordre de le recharger. Subjugué celui-ci obéit, se retira dans une petite maison qui lui appartenait et revint, l'arme une fois chargée. Puis Madame du Bord glissa le fusil sous le mort : le juge pouvait venir. Preuve était faite que du Bord n'avait pas tiré!

Le juge de Goudargues arriva peu après, il constata, dressa son rapport, interdit de ne rien toucher. Une paysanne compatissante sortit de son lit une couverture et vint l'étendre sur le mort par décence. Puis Madame du Bord et le prieur partirent s'enquérir du jeune de Cabrières : son cheval était mort et le malheureux jeune homme devait succomber deux jours plus tard des suites de sa blessure.

Les paysans silencieux se glissèrent chez eux. Et la nuit tomba sur la petite place de la Bastide, où le mort gisait seul sous une couverture.

Les Pèlegrin estimaient bien avoir agi en état de légitime défense. Ils pensèrent cependant que l'information, qui ne pouvait manquer d'être ouverte, ne serait peut-être pas tout à fait impartiale. Les juges de la Cour Temporelle du diocèse d'Uzès ne seraient-ils pas prévenus contre eux par leur qualité de protestants notoires et turbulents. C'est pourquoi dès la nuit close, les deux frères et leur valet Saint-Jean, à cheval et armés, quittèrent le château. Traversant le Rhône à Pont-Saint-Esprit, ils parvinrent à l'aube à Orange, berceau des Nassau, protecteur des protestants, où les amis ne manquaient pas pour les recevoir, où la justice du roi ne pouvait les atteindre. La lecture attentive de la procédure engagée permet de penser qu'ils n'eurent pas tort de sortir du royaume.

Et maintenant, nous entrons dans le domaine des chats fourrés et nous allons voir comment un procès pour meurtre se menait au temps de Louis XIV. Nous savons bien par la littérature ce

qu'étaient les épices, les juges à visiter, le crédit des cousins et des amis, et jusqu'au marteau de la porte qu'il fallait graisser pour entrer. Mais nous sommes habitués à une justice sereine, et notre notion des droits de la défense est si forte, que, quand nous entrons dans les détails précis d'une information en 1694, nous nous arrêtons étonnés.

Madame du Bord avait aussitôt porté plainte tant pour elle que pour son fils. Enquête immédiate fut faite. Cabrières qui devait mourir le lendemain put encore parler. Sa déclaration chargea à fond les la Bastide : il passait à cheval devant le château avec son beau-père et son ami. Soudain, par les fenêtres sans provocation, on avait tiré sur eux sans qu'ils aient même essayé de riposter.

Ces affirmations se révélèrent contraires à celles de témoins, tous pourtant cités par la plaignante. Evidemment, les Pèlegrin en fuite ne purent citer ceux qu'ils auraient pu présumer leur être favorables. Quant au juge d'Uzès, il ne crût pas de son devoir d'en appeler lui-même.

Après les dépositions, vinrent les recolements. Mais jamais une question ne fut posée par le juge. C'est ainsi que Bruneau ayant déposé, aucune question ne lui fut posée sur le fusil que deux témoins l'avaient vu recharger. Aucune confrontation des témoins entre eux. Aucune descente sur les lieux où pourtant deux échancrures dans la pierre du château témoignaient des balles tirées par du Bord.

Tous ces témoins étaient des paysans qui auraient bien voulu ne rien dire. Il leur fut cependant nécessaire d'expliquer ce qu'ils avaient vu par la fente de leurs volets - Bien mal - d'ailleurs, car, à côté de détails futiles, (l'un d'eux Louis Coste, avait vu par une lucarne de trois tiers de pan en carré ; un autre : c'était le jour où j'étais venu manger des pois chiches chez mon beau-frère), les renseignements sur l'heure, le nombre des coups de feu, l'attitude des du Bord, quels Pèlegrin avaient tiré, sont étrangement incomplets. L'un d'eux affirme pourtant que les coups de feu de du Bord précédèrent les autres.

On peut supposer certes, que les témoins ne désiraient pas charger leur seigneur, mais il n'en reste pas moins que pour le juge, un fait était patent : les deux victimes avaient été tuées par les Pèlegrin. La question de légitime défense ou au moins de provocation ne l'intéressait pas. Peut-être, le juge pensait-il que le jugement serait rendu par défaut et que l'opposition permettrait un complément d'information.

Quoi qu'il en soit, l'affaire fut très rapidement menée et, le 7 octobre 1694 la Cour Temporelle condamnait par défaut Louis de Pèlegrin, seigneur de la Bastide, et Hector de Pèlegrin, sieur de

Cadignac, à avoir le col tranché et le nommé Saint-Jean leur valet, à être pendu par le bourreau jusqu'à ce que mort naturelle s'en suive.

Les trois condamnés se portaient fort bien. Ayant traversé Orange et le Dauphiné, ils respiraient l'air de la liberté en Savoie chez un ami.

Il fallait pourtant sortir un jour ou l'autre de cette situation. Madame de la Bastide, craignant, non sans raison, des représailles dans son château isolé, s'était transporté avec sa fille et sa domesticité à Bagnols où elle avait une maison. Elle y prit la direction des opérations pour sauver son mari et son beau-frère.

Grâce à Dieu, on ne manquait pas d'amis à Nîmes, au Présidial, et à Montpellier dans les bureaux de l'Intendant. Elle prit conseil et voici comment la situation apparut.

Trois issues possibles : d'abord faire opposition au jugement d'Uzès. C'était dangereux. Pour pouvoir formuler l'opposition, les condamnés devraient d'abord aller se rendre dans les geôles uzétiennes. Dès lors, si le jugement était confirmé, son exécution pouvait être rapide, avant qu'on ait eu le temps de faire agir en haut lieu. Donc solution à rejeter. Restaient les deux autres qui toutes deux impliquaient un recours au Roi. Le mieux (deuxième solution) serait d'obtenir la cassation du jugement avec renvoi devant le Présidial de Nîmes. Si c'était impossible, resterait la troisième solution : supplier humblement sa majesté d'accorder leur grâce aux condamnés.

De toute manière, il fallait agir à Versailles grâce à l'appui des nombreux parents que les La Bastide avaient à la ville et à la Cour.

Qui irait à Paris : Louis de Pèlegrin était le plus compromis : chef de famille, ennemi personnel de du Bord, opposant notoire à l'évêque d'Uzès ; pour lui, se risquer en France, avec une condamnation à mort prononcée contre lui, c'était vraiment trop dangereux.

Il fallait donc envoyer son cadet Hector, moins en vue. Avec quelques précautions, il ne risquerait rien. Hector de Cadignac partit donc pour Paris.

Un condamné à mort qui se rend tranquillement à Paris pour discuter son cas avec la justice, voilà qui nous surprend quelque peu. Mais le tout était de respecter les formes. La mère d'Hector de Cadignac était une La Tour du Pin Gouvernet, parente des Turenne. On n'allait tout de même pas envoyer des exempts chez un grand seigneur pour se saisir par force d'un de ses cousins et le trainer en place de Grève. Ce sont des choses qui ne se font pas! Il suffirait donc de rester clos en quelque hôtel, de ne point trop se montrer, et de garder une semi-clandestinité. Tout irait bien.

Toute la famille parisienne, au courant de l'affaire, accueillit fort bien Hector. Peut-être n'était-elle pas ravie de voir arriver ce cousin de province qui débarquait avec de grosses bottes, parlait fort avec l'accent du midi, manquait totalement de manières et ne comprenait rien à rien.

Mais on n'allait pas laisser un La Tour du Pin se faire trancher le col : la morale, le bon ton, tout s'y opposait, et famille et amis, on se mit en campagne.

Hector, lui, voyait l'affaire toute simple : il allait rédiger un placet, exposer son affaire, supplier le Roi de rendre justice à deux gentilhommes de sa bonne noblesse qui l'avaient toujours fidèlement servi sur les champs de bataille et que les circonstances avaient contraint de défendre leur vie attaquée par des insolents. Puis, il irait à Versailles, un de ses beaux cousins le présenterait au Roi et avec sa plus belle révérence, il remettrait son placet à Sa Majesté.

Grands Dieux! Les cousins en frémirent. Aller à Versailles après une condamnation de la Cour d'Uzès, c'était vraiment narguer l'autorité ecclésiastique. Madame de Maintenon ne pourrait manquer de la savoir... et...

Du reste, il s'agissait d'un procès instruit et jugé par une Cour de Justice. Dans ce cas, toute supplique devait être rédigée par les bureaux de la Cahncellerie. Cela signifiait que ces messieurs devaient exposer l'affaire en style administratif, en remplir des pages et des pages, que Monsieur le Chancelier écrirait « Avis favorable » et que le dossier passerait alors au cabinet du Roi. La signature ne serait plus qu'une formalité.

C'est donc des bonnes grâces de Monsieur le Chancelier qu'il fallait s'assurer. La chose n'était pas tellement difficile. On avait quelques moyens de l'approcher. Et Hector peut écrire à Bagnols : « Mademoiselle de Challes est allée parler à Madame la Chancelière qui a promis de s'en occuper. Monseigneur ne refusera donc pas un avis favorable. »

Restaient à faire rédiger la supplique par les bureaux et là, Cadignac découvrait un monde inconnu : ces robins,ces plumitifs, ces gens de loi qu'à Goudargues on faisait bâtonner par les valets... eh bien pas du tout, c'étaient des gens puissants qu'il fallait ménager et auprès desquels on devait se procurer des appuis.

On mit Hector en rapport avec Monsieur Mayet avocat et Monsieur Bouchet, secrétaire du Chancelier ; tous deux avaient des obligations à la famille La Tour du Pin, tous deux avaient leurs entrées dans les bureaux et des amis un peu partout.

Hector selon les instructions de sa belle sœur déclara qu'il voulait obtenir la cassation du jugement. Il n'avait pas tort : Une

ordonnance réservait aux Présidiaux la connaissance des poursuites contre les nobles. Une fois renvoyée devant le Présidial de Nîmes, l'affaire s'arrangerait très vite. On y avait des amis. Il n'avait pas tort. Mais en principe seulement, car Messieurs Mayet et Bouchet levèrent les bras au ciel : « Mais c'était impossible, c'était de la folie, le Roi ne consentirait jamais à une Cassation. Ils ajoutèrent : « Tout le crédit de Madame de Maintenon et de Monsieur Bontemps ne saurait l'obtenir. »

Hector commençait à comprendre : seul, comptait le crédit de ceux qui pouvaient intervenir. Et il écrit : « Hélas, en province, on croit les choses faciles, mais quand on est ici, on y trouve de la difficulté. »

Et le lendemain : « Après toutes les démarches déjà faites on n'obtiendra jamais cette abolition, eut-on tout le crédit des grands et tout l'argent de la Province. Mais pour la grâce, on peut l'obtenir en peu de jours. »

On se résigna à la demander. Là aussi il fallait que l'affaire fut exposée par les bureaux. Mais là, Messieurs Mayet et Bouchet firent merveille. Quelques épices furent distribués et assez vite, la supplique fut rédigée avec l'avis favorable du Chancelier.

Mais, catastrophe! Les lettres de grâce devaient être enregistrées. Les Pèlegrin espéraient bien les faire enregistrer par le Présidial de Nîmes où tout se passerait vite et sans frais. Mais voilà que la supplique portait que les lettres de grâce seraient enregistrées par le Parlement de Toulouse. L'avocat écrit à son client : « L'affaire est bonne partout, mais les dépenses en seront plus grandes à Toulouse. »

En principe, l'enregistrement était pure formalité. Mais le Parlement devait s'assurer que tout était régulier, qu'il n'y avait pas de vices de forme... et, si le rapporteur de la cause avait l'esprit chicanier, si, en outre, comme au Parlement de Toulouse, on était l'adversaire des Protestants en général, et des Pèlegrin en particulier, eh bien, on pouvait faire durer l'affaire et pousser bien haut les épices.

Hector de Cadignac est pris entre deux feux : les difficultés infinies que font surgir les bureaux et les lettres fulminantes de sa belle-sœur qui ne veut pas de Toulouse, qui ne comprend rien et, pis que tout, lésine sur la dépense.

Il fait tout pour la convaincre : « Monsieur du Bouchet et Monsieur l'abbé de Montaurier sollicitent pour nous. Madame Mayet fait agir le marquis de Vieuxbourg. On croit dans la province que tout est facile, mais Monsieur Bouchet vous dira, dans peu, la peine

qu'il y a dans ce qu'on demande. » Et il ajoute mélancoliquement : « Dans ce pays, on n'obtient rien qu'avec beaucoup d'amis et beaucoup d'argent. »

En même temps, les nouvelles de Goudargues apportaient au pauvre émigré à Paris d'autres sujets de préoccupation. Ici nous retrouvons un grand coup de vent du Rhône. Les Pèlegrin étant en fuite, et, Madame de la Bastide retirée à Bagnols, Madame du Bord se trouvait à Goudargues maitresse de la situation et son arrogance ne connaissait plus de bornes. Elle garde chez elle, malgré son veuvage, l'abbé Bruneau, ce qui scandalisa même les anciens catholiques qui l'avaient soutenue jusqu'alors. Puis, ne se sentant pas en sécurité au milieu de cette population hostile, elle fit venir un spadassin à gages, et le logea chez elle. Dans les lettres du moment ce spadassin est nommé : « l'étranger ». Terme péjoratif bien révélateur. A Goudargues on pouvait bien se déchirer entre voisins, mais un étranger, c'était l'ennemi de tous. Cet étranger disait appartenir à la Compagnie des Gardes du Corps et portait un vague uniforme.

Madame du Bord tint à marquer son avantage. Un dimanche, on la vit sur la place, Bruneau à sa droite, le spadassin à sa gauche, l'air arrogant, feutre en bataille, une rapière soulevant son justaucorps. Les passants s'arrêtèrent pantois. Puis on entendit un ricanement. D'un doigt impérieux, Madame du Bord désigna l'insolent. Alors, en trois pas, l'étranger fut sur lui, le saisit aux oreilles, le secoua, et d'un coup de botte, l'envoya à terre. Ensuite tirant sa rapière, il la fit tournoyer. « Si quelqu'un veut en tâter, il n'avait qu'à s'avancer. Terrorisés, les passants s'enfuirent ; la même scène se renouvela, la population parlait de s'armer, et le juge, épouvanté en écrivit à L'Intendant.

Bien entendu, Madame de la Bastide, mise au courant l'écrivait à Cadignac qui rongeait son frein. « Ah ! être à Goudargues, ferailler avec ce malotru et lui envoyer un bon coup d'épée, au lieu de moisîr dans ces salons parisiens. » Plus pratique, il écrivait cependant : « Monsieur le Maréchal de Duras est allé voir le capitaine des gardes du corps. Cet étranger n'appartient à aucune compagnie. Informez-vous s'il avait sa bandoulière, car nous aurions alors une lettre de cachet et cela pourrait aller jusqu'à la corde. »

Laissons Goudargues et revenons aux bureaux. Madame de la Bastide avait des oreilles dans ceux de Montpellier. Elle apprit que son adversaire avait cherché appui auprès de ses cousins de Lussan, auprès du parti catholique où les Pèlegrin avaient bien quelques ennemis, auprès de l'évêque d'Uzès surtout, qui trouvait mauvais qu'une condamnation prononcée par sa Cour risquât de ne pas être

exécutée. Elle apprit aussi que le Chancelier, pris d'une hésitation avait écrit à Bâville, pour lui demander quelques autres éclaircissements. Elle alerta aussitôt son cousin de la Baume conseiller à Nîmes, qui était le mieux du monde avec l'Intendant. Monsieur de la Baume se rendit auprès de Bâville pour combattre, s'il le pouvait ses préventions. Mais il fit savoir à Madame de la Bastide qu'il serait bon de se hâter pour gagner de vitesse leurs ennemis. Il fallait obtenir les lettres de grâce avant que la réponse de Bâville n'atteigne Versailles. En toute hâte un courrier fut dépêché vers Paris avec une lettre et quelques louis de plus s'ils s'avéraient nécessaires. Dès réception, Cadignac craignit le pire, il convoqua au plus vite Monsieur Mayet. Il fallait faire immédiatement tenir ces lettres de grâce au cabinet du Roi. Déjà préparées et apostillées par le Chancelier, elles avaient été retenues dans les bureaux car elles portaient mention d'un enregistrement à Toulouse. Tant pis, il fallait en passer par là.

Monsieur Mayet roula à grande allure sur la route de Versailles. Il fit merveille, tant par ses amies que par l'or qu'il distribua. Dès le lendemain, les lettres passaient au Cabinet et dans la soirée, étaient signées « Louis ».

Voià donc Cadignac et ses lettres en poche qui reprend le chemin du Midi. Quelle joie de galoper sur une route. Un peu inquiet cependant : il faut rendre des comptes à l'impérieuse belle-sœur.

Il écrit assez piteusement : « Il vous en a couté neuf cent trente neuf livres. Vous trouverez, peut-être, qu'il y a beaucoup de frais, mais il y en aurait eu deux fois plus sans nos amis. »

Et Madame de la Bastide mande la nouvelle à Verfeuil : « Cadignac me marque les peines et les frais qu'il y a eu. Voyez quel malheur et quelle dépense il faut essuyer pour devenir libres. »

Restait l'enregistrement par le Parlement. Hector passa en Savoie où son frère résidait toujours. Tous deux se concertèrent. Qui irait à Toulouse? Hector avait tâté des bureaux et n'en voulait plus. Du reste son excuse était excellente. Toulouse l'avait déjà condamné à mort pour cette vieille affaire de duel. Avec une deuxième condamnation à mort se présenter devant ses Messieurs... Pour le moins, il ne serait pas « personna grata ».

Louis irait donc à Toulouse. Avec la grâce du Roi, il pouvait se risquer en France et le voici à Toulouse où il comptait bien quelques amis mais pas un seul au Parlement. On le lui fit bien voir. Il dut se constituer prisonnier dans les geôles du Château Narbonnais. Puis ce fut un véritable procès où il soutint la maxime : « Défendor propriae salutis in nullo pecasse videtur. » Sa patience fut mise à l'épreuve, sa bourse aussi, car ses louis se transformaient en épices. Mais enfin en 1695, Pèlegrin, les lettres bien et duement enregis-

trées reprit allègrement la route, vers le Rhône, la Cèze, le bon pays où l'on est chez soi.

Il fallait encore régler les comptes avec la dame du Bord. Les lettres de grâce n'avaient pas supprimé les condamnations pécuniè-res à des dommages et intérêts. Les Pèlegrin devaient payer 2264 livres. Mais le jugement d'Uzès était par défaut. Il était donc sus-ceptible d'opposition et d'appel. Les Pèlegrin utilisèrent toutes les ressources de la procédure pour faire annuler la décision. S'ils n'y parvinrent pas, ils réussirent du moins à gagner du temps et pendant cinq ans, procureurs et avocats, juges et conseillers se penchèrent sur des grimoires que Rabelais n'aurait pas désavoués.

Penchons-nous pour terminer sur un détail piquant. La dame du Bord avait fait une erreur. Sur le vu de la décision d'Uzès, elle avait fait saisir les biens fonds et bestiaux. Erreur : il n'y avait pas autorité de chose jugée. Pèlegrin une fois libre s'empressa de faire casser la saisie. Coût : 94 livres et, à son tour, il fit une saisie. Sur ses indications, un sergent et huit huissiers se rendirent à la maison du Bord pour y exécuter avec grand concours de badauds une joyeuse saisie.

Voilà le récit qu'en fait Madame du Bord dans une supplique au Sénéchal : « Le sieur de Pèlegrin obligea ces hommes de faire une saisie, la plus violente qui fut jamais. Il leur fit enlever onze ton-neaux pleins du meilleur vin de la province et ne voulut pas le laisser dans la maison, nonobstant qu'il ne fut plus temps de tirer le vin sans le faire tourner et perdre. Néanmoins, il le fit porter dans la maison de Lavie, établit pour séquestre Vignal et Quittard, trois misérables pieds poudreux, et fit transporter le vin par des gens qui y crachaient et y faisaient des ordures, le buvaient et le répandaient, ce qui causa un dommage de plus de 700 livres. »

On plaida sur l'abus de la saisie pendant trois ans, pendant que le procès principal se poursuivait pendant cinq ans. Cependant à Goudargues, bien des choses avaient changé. Le prieur Bruneau, à cause du scandale résultant de ses relations avec la veuve du Bord et l'étranger, avait été mis en demeure par l'évêque de quitter Goudargues. En 1697 par devant Guiraud notaire, Bruneau résilie son bénéfice de prieur de la Bastide d'Orniol entre les mains de l'abbé de Lussan prieur commendataire de Goudargues.

Catherine de Saint-Martin, la veuve, malgré une mâturité avan-cée et un caractère inquiétant, trouva un remplaçant au pauvre du Bord et épousa en troisièmes noces Joseph de la Fare, seigneur de Saint Auban, et partit vivre sur les terres de son nouvel époux.

Le temps fit son effet, les adversaires se calmèrent et un dernier acte notarié signé à Saint-Michel-d'Euzet le 22 avril 1700 portait enfin une quittance de toutes les indemnités.

Les la Bastide restaient donc seuls maîtres du champ de bataille, la paix retomba sur Goudargues et dans ses rues désormais tranquilles, on n'entendit plus chanter : « Garde tes moutons, bergère, garde tes moutons. »

Un mathématicien gardois :

Antoine Deparcieux

par Joachim DURAND
Membre résidant

Exception faite pour les très récentes éditions, le Larousse fait naître, le 28 octobre 1703, Antoine Deparcieux près d'Uzès. Il est né, en réalité, au Clotet-de-Cessous, à quatre kilomètres de Saint-Florent-sur-Auzonnet et à quelques kilomètres de Portes. Le hameau de Cessous dépend présentement de la Commune de Portes. En 1703, il appartenait à la paroisse de Peyremale.

S'agissant de notre département, ce n'est pas la première erreur qu'on relève dans le Larousse, qui fait naître le fabuliste Florian au château de Florian, alors que l'auteur d'*Estelle et Némorin* est né à Sauve. Le château de Florian est situé sur le territoire de la commune de Logrian.

Les parents d'Antoine Deparcieux étaient de modestes « menagers » vivant des revenus de leur petit domaine, qui comprenait une maison d'habitation, des châtaigniers, quelques vignes, des mûriers, quelques petites prairies et un moulin à blé. Ils eurent quatre enfants : Pierre, né en 1675, deux filles et Antoine, né en 1703, l'année de la mort du fameux calculateur Barrême, l'auteur du *Livre des Comptes faits.*

***

Curieux personnage que ce Barrême, né à Lyon, cet arithméticien, comme il se désignait lui-même, qui, par excès de

célébrité, a perdu jusqu'à sa personnalité, puisqu'aujourd'hui la plupart de ceux qui parlent de barèmes ne se doutent guère que ces trois syllabes ont, jadis, constitué le nom d'un homme d'une certaine notoriété !

Installé au bout du Pont-Neuf, à Paris, exactement rue Dauphine, homme honorable, estimé de Colbert, protégé de M. le duc de la Feuillade, un familier du roi, Bertrand-François Barrême dirigeait, avec l'aide de son fils et de son gendre, une école de commerce. Grâce à cette dernière et à la vente de ses livres techniques, il acquit une fortune assez considérable.

On pourrait penser que ce calculateur n'était préoccupé que par des travaux mathématiques ou scientiques, ou encore par la tenue des écritures de commerce. Pas du tout ! Il était possédé de la manie de faire des vers latins et surtout des vers français, et il en a publié, par petites plaquettes et à ses frais, un certain nombre dans les deux langues.

Ces plaquettes, devenues, par la suite, de véritables curiosités bibliographiques, non pas à cause de leur mérite mais de leur extrême rareté, ont atteint, dans certaines ventes, des prix extraordinaires et même extravagants.

A la fin de l'une d'entre-elles, de 26 pages, intitulée *Le Cayer curieux de Barrême, arithméticien,* il n'oublie pas, en homme préoccupé de ses intérêts matériels, de donner la liste des neuf livres techniques qu'il a composés, et qui sont relatifs aux comptes faits, au calcul des intérêts, aux monnaies étrangères, aux questions de change, à la géométrie, à l'arpentage, à la tenue des livres de commerce.

C'est dans cette plaquette contenant plusieurs pièces sérieuses et agréables (beaucoup de vers de cet enragé de rimeur que fut Barrême valent bien ceux de Chapelain et de Cotin), que figure un *Eloge de l'Argent* se terminant par ces quatre vers qui résument toute la pièce:

L'argent a tout pouvoir sur la terre et sur l'onde;
L'argent sauve la vie et délivre des fers;
L'argent ouvre les cieux et ferme les enfers;
L'argent fait tout le bien et tout le mal du monde.

***

Mais revenons à Deparcieux.

A la mort de ses parents (survenue vers 1715), Antoine Deparcieux, le benjamin de la famille, resta à la charge du fils aîné, Pierre.

Antoine était un garçon brun, particulièrement robuste. Son front haut et large accusait une rare intelligence. Son menton carré, légèrement recourbé, était l'indice de l'énergie et de la volonté.

Quand il fut en âge d'aller à l'école, on l'envoya à Saint-Florent. Chaque jour (à l'exception de la période d'hiver, car la neige, le verglas et même la crainte des loups rendaient la chose impossible), vêtu de bure ou de cadis, chaussé de sabots, un sac sous le bras contenant un peu de nourriture et quelques fournitures scolaires, l'enfant, matin et soir, parcourait quatre kilomètres. Le maître d'école de Saint-Florent lui inculqua quelques rudiments de grammaire et d'arithmétique.

Bien que doué et très précoce (on le voyait souvent, un livre et un crayon à la main, s'exercer tantôt à faire des chiffres, tantôt à établir d'ingénieuses constructions), le jeune Antoine fut contraint, sa famille ne disposant d'aucune ressource, d'aider pendant une dizaine d'années son frère Pierre. Il participa aux travaux de la ferme, garda les troupeaux, goûtant pleinement la vie des champs, contemplant longuement la voûte céleste, passant des heures entières à voir, au fond du vallon, couler l'eau du ruisseau et tourner la roue du moulin.

A l'âge de vingt-deux ans, il n'y tint plus. Le désir de s'instruire, qui couvait en lui depuis très longtemps, fut le plus fort. Muni sans doute d'une recommandation du prieur de Saint-Florent, il se présenta à Lyon, au collège des Jésuites. « Instruisez-moi, leur dit-il ; en compensation, je vous servirai de domestique ».

Il assimila en cinq ans tout ce que les Jésuites pouvaient lui apprendre. L'un d'eux lui enseigna tout ce qu'il connaissait en mathématiques et l'initia aux questions scientifiques.

En 1730, n'ayant plus rien à apprendre des Jésuites de Lyon, Antoine Deparcieux, sur leurs conseils, décida d'aller à Paris pour accroître ses connaissances en physique et en mathématiques.

Aller à Paris n'était pas chose aisée. La distance était de

quatre cents kilomètres. Il était sans argent. Comment subsisterait-il, une fois dans la capitale ?

Toutes ces objections « ne furent que des obstacles insuffisants pour l'arrêter » indique M. Grandjean de Fouchy, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences, dans l'éloge d'Antoine Deparcieux, qu'il prononça le 5 avril 1769, et, après avoir précisé que « le besoin qu'Antoine Dèparcieux sentait de s'instruire faisait presque disparaître à ses yeux celui de subsister », Fouchy ajoute : « le désir de s'instruire l'emporta sur tout ».

Le beau et solide gaillard qu'était Antoine Deparcieux, en possession du peu d'argent que lui avait donné son frère Pierre, franchit à pied les cent lieues séparant la capitale des Gaules de celle de la France. Arrivé à Paris, et malgré qu'il eût une recommandation en poche, il se garda bien de se rendre chez les Jésuites, de peur qu'on ne fît pression sur lui pour qu'il entrât dans l'Ordre. Certes, il était chrétien, mais tenait par dessus tout à sa liberté, à son indépendance.

Les Jésuites de Lyon avaient été sa première chance. Celle-ci se manifesta de nouveau à Paris, en la personne d'un géomètre de renom, professeur de mathématiques au Collège Royal et membre de l'Académie Royale des Sciences, M. de Montcarville. Antoine Deparcieux s'offrit-il à lui comme préparateur, comme domestique ? Peu importe. Il n'avait pas de fausse honte et, si ingrats fussent-ils, les métiers manuels ne lui répugnaient pas.

Il lisait, le plus souvent la nuit, au détriment de son sommeil, les livres et les manuscrits que son protecteur lui prêtait. Ainsi, petit à petit, aidé des conseils et de l'expérience du savant que la Providence avait placé sur sa route, Antoine Deparcieux s'engageait dans la carrière scientifique, qu'il devait illustrer.

Pour subsister, il se fit constructeur de cadrans solaires et de méridiennes. A cette époque, montres et réveils n'étaient pas encore d'un usage courant.Sur le pignon de leur demeure, ou dans le jardin, nobles, magistrats et bourgeois faisaient établir, pour savoir l'heure, un cadran solaire, une méridienne. La Gnomonique, ou art de tracer des cadrans solaires, n'avait pas de secret pour Antoine Deparcieux, qui ne tarda pas à briller dans un métier qu'il exerçait en véritable savant.

La méridienne qu'il exécuta, au Louvre, pour Monseigneur le Duc de Nevers et celle qu'il réalisa pour M. de Bonnelle, dans la rue Neuve du Luxembourg, furent si réussies qu'elles lui apportèrent, en même temps que la clientèle des grands seigneurs et du public, l'aisance et le bien-être.

Désormais, installé dans un petit appartement, il put se livrer à ses travaux favoris et donner libre cours à son penchant pour les mathématiques. D'une grande douceur, d'une modestie sans égale, disant la vérité en tous lieux et en toutes occasions, absolument désintéressé, désirant par dessus tout rendre service à ses concitoyens, il s'orienta vers les applications pratiques des mathématiques, vers la réalisation d'instruments ou de machines utiles.

En 1738, il offrit à l'Académie Royale des Sciences (c'est ainsi qu'on appelait à l'époque l'actuelle Académie des Sciences) son premier essai sur les mathématiques. L'accueil des académiciens fut chaleureux et de nombreux encouragements à persévérer lui furent prodigués. Il améliora son essai qui fut publié en 1741 par P. Guérin, imprimeur à Paris, sous le titre: *Traité de Trigonométrie rectiligne et sphérique*. J'ai feuilleté, à la Bibliothèque de l'Institut de France, un exemplaire de l'édition originale de cet ouvrage. Le texte est encore très lisible, mais certains chiffres (surtout ceux imprimés en tout petits caractères) commencent à ne plus être très nets.

Ce *Traité* débute par une lettre où l'auteur fait hommage de son travail aux académiciens, et comprend une préface, une étude sur la trigonométrie rectiligne et sphérique, des Tables de sinus et de logarithmes depuis l'unité jusqu'à 20.000 (ce sont les premières Tables où l'on ait mis, dans la colonne des nombres, la réduction en degrés et en minutes) et une étude complète de Gnomonique.

N'étant pas mathématicien, on comprendra que je ne m'aventure pas à porter, sur cet important ouvrage, une appréciation détaillée.

Je me bornerai à indiquer que la trigonométrie rectiligne est exposée avec ordre et clarté et qu'en trigonométrie sphérique Deparcieux a marqué de son sceau personnel la méthode consistant à considérer les triangles sphériques, non comme de simples figures tracées sur la surface de la sphère, mais comme les bases d'autant de pyramides triangulaires ayant

leur sommet au centre de celle-ci. Enfin, la partie relative à la Gnomonique constitue un traité exhaustif, à la fois théorique et pratique de cette science. Les instruments nécessaires, mis au point par l'auteur, y sont minutieusement décrits.

Le succès de cette publication se révéla fort grand et une très sensible récompense fut accordée à l'auteur par la Société Royale des Sciences de Montpellier, qui l'accueillit dans son sein, en qualité de membre correspondant.

En 1746, également chez Guérin, Antoine Deparcieux publia un deuxième ouvrage qui eut un succès considérable, non seulement en France mais dans l'Europe entière, ouvrage à la fois original et remarquable, qui devait assurer à son auteur l'immortalité. Cet ouvrage, approuvé par l'Académie Royale des Sciences sur le rapport de Nicole et de Buffon et que Deparcieux compléta en 1760 par une *Addition,* avait pour titre : *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine,* et il était dédicacé à M. de Boullongne, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances et des Ordres de sa Majesté, qui, au nom du Gouvernement, lui avait demandé de composer une table de mortalité qui put servir de règle aux rentes viagères et aux tontines.

Les nouvelles tables établies par Deparcieux, outre qu'elles déterminaient les règles relatives à l'établissement des rentes viagères et des tontines, indiquaient les différences de résultats observées suivant les classes de la société, le sexe, etc... Elles ont été pendant longtemps, avec celles de Duvillard, les seules utilisées en France par les Compagnies d'assurance sur la vie et par les caisses de retraite.

N'étant pas un spécialiste de la question, je ne résumerai pas la méthode employée par Deparcieux ni n'insisterai sur le très grand progrès scientifique constitué par ses tables.

J'indiquerai seulement aux lecteurs que cette question pourrait intéresser qu'ils trouveront toutes précisions utiles dans les trois études suivantes :

— celle de M. de Kertanguy, Directeur de la Compagnie des Assurances générales, intitulée « *Les tables de mortalité de Deparcieux et les tarifs des rentes viagères de la Caisse de la vieillesse* » (Journal des Actualités françaises, 1876).

— celle de M. A. Quiquet, actuaire de la Nationale-Vie (Dulac, imprimeur, 8, rue Lamartine, Paris)

— et celle de M. Michel Ptoukha (« Actualités Scientifiques et Industrielles » n° 711, année 1938 — Hermann et Cie, Editeurs, 6, rue de la Sorbonne, Paris).

Je conseillerai également à ces lecteurs intéressés de consulter la Grande Encyclopédie, au mot : Mortalité.

La Bibliothèque municipale de Nimes possède un exemplaire de l'édition originale de *L'Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*. Cet exemplaire est en bon état.

La même anneé (1746), Antoine Deparcieux eut la joie d'être reçu membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Dans les documents officiels, dans la presse, ce n'était pas M. Deparcieux qui figurait mais M. de Parcieux, avec une particule. Les préjugés étaient tels à cette époque qu'on ne pouvait pas concevoir, tout au moins dans les hautes sphères, qu'un enfant du peuple pût associer son nom à quelque chose de grand, à quelque chose de beau.

En 1746 également, l'Académie de Berlin accueillit Deparcieux, en qualité de correspondant, comme l'accueillirent par la suite, en la même qualité, les Académies des Sciences de Stockholm, de Lyon, de Metz et d'Amiens.

De 1747 à sa mort, Antoine Deparcieux présenta à ses collègues de l'Académie Royale des Sciences de nombreux mémoires d'hydraulique ou de mécanique appliquée, dont quelques uns, d'une très grande valeur scientifique, ont paru dans les recueils de cette savante Compagnie. Citons, parmi les plus importants : *Courbure qu'on doit donner aux ondes dans les machines pour mouvoir les leviers ou balanciers* (1747) ; *Description d'un niveau d'une espèce particulière* (1748) ; *Sur la conduite des eaux* (1750).

En 1754, il construisit, au château de Crécy, que Mme de Pompadour céda bientôt après au duc de Penthièvre, une machine pour élever à 163 pieds de hauteur les eaux de la petite rivière de Blaise. Il eut l'idée de se servir d'une roue à augets marchant lentement ; il en calcula toutes les dimensions de manière à ne rien perdre de la puissance de la chute. La réussite fut complète. Ses idées sur cette question de roues à augets et à aubes sont exposées dans deux mémoires qu'il présenta, l'un en 1754, l'autre en 1759.

Paris marquant d'eau malgré la Seine et la Bièvre, Deparcieux conçut le projet de donner aux parisiens toute l'eau qui

leur était nécessaire, en amenant l'eau de l'Yvette, qui serait prise à Vaugien, au-dessus de Gif, à sept lieues de la capitale. Il exposa ses vues, sur ce point, aux académiciens en 1762, et aux autorités et au public dans des mémoires qu'il publia en 1763, 1764 et 1767.

Tous ceux que gênait son projet intriguèrent pour qu'il ne vît pas le jour. Leurs manœuvres déloyales, qui trouvèrent un adjuvant dans la pauvreté des finances du royaume, réussirent. C'est en vain que Deparcieux fit appel à Louis XV, aux détenteurs de capitaux, à la Municipalité ; on l'éconduisit de tous côtés.

Il avait eu pourtant avec lui, dans la circonstance, Voltaire qui, de Ferney, lui adressa deux lettres (une en juillet 1767 et l'autre en juin 1768) pour le complimenter et l'encourager. Dans le conte célèbre de Voltaire, *L'homme aux quarante écus,* le géomètre n'est autre que Deparcieux.

La ville de Paris a marqué sa reconnaissance envers celui-ci, qui œuvra pendant plusieurs années pour doter la capitale de la totalité d'eau nécessaire, en donnant son nom à une rue.

Le fait que son projet ne fut pas pris en considération (il fut réalisé sous le premier Empire en amenant à Paris — par la Seine, le canal de l'Ourcq et la Marne — l'eau de l'Ourcq, petite rivière de l'Aisne) affecta beaucoup Deparcieux. Depuis quelques années, il tirait le plus clair de ses ressources de son poste de Censeur royal des Livres. Ce poste lui rapportait une pension de 600 livres et un logement au Louvre.

Usé par le travail, souffrant cruellement d'un rhumatisme goutteux, contracté sur les bords de la Seine où il fit, pour ses travaux, de nombreuses observations, il mourut le 2 septembre 1768. Le mois suivant, le Mercure de France s'exprimait ainsi : « Les Sciences ont perdu un académicien célèbre ; l'Etat un bon patriote ; la Société un citoyen chéri et estimé ».

Il n'avait pas oublié son pays natal, le charmant vallon de Cessous, les horizons qui avaient enchanté ses yeux d'enfant. « Les événements m'ont transporté sur une autre terre, aimait-il à dire, mais aucun ne m'a fait perdre le souvenir de mon berceau ».

On pense à Florian, désireux d'être enterré dans son vallon natal avec, sur son tombeau, cette inscription :

Dans cette demeure tranquille
Repose votre bon ami.
Il vécut toujours à la ville
Mais son cœur fut toujours ici.

Quand son frère Pierre lui avait signalé que le moulin du Clotet avait été emporté par une forte crue, Antoine Deparcieux avait immédiatement établi un plan et l'avait envoyé au pays avec l'argent nécessaire à la reconstruction du barrage, du pont et du moulin. Dans son plan, en savant et en homme généreux pour les siens, il avait substitué une turbine à l'ancienne roue motrice verticale.

Par une clause de son testament, il légua au prieur de l'école de Saint-Florent une caisse remplie de livres, destinés à récompenser les écoliers les plus appliqués.

« Je fais ce petit présent à cette école en mémoire de ce que c'est là que j'ai, en partie, appris à lire et à écrire, et qu'il me semble que j'aurais mieux fait, dans le temps que j'y étais, s'il y avait eu quelques semblables sujets d'émulation, tout faibles qu'ils soient ».

Il fit don du peu d'argent, des meubles et du linge dont il disposait à ses parents et à sa servante. Il était resté célibataire. A quelqu'un qui lui demandait pourquoi il ne s'était pas marié, il avait répondu : « Je n'ai pas eu le temps d'y penser ». Sa véritable maîtresse fut la science. Il ne vécut que pour elle.

La pauvreté des parents de Deparcieux l'avait empêché de bénéficier, dans son jeune âge, des bienfaits de l'instruction. Ne voulant pas que ses descendants connussent, à leur tour, les difficultés dont il avait tant souffert, il avait fait venir, au collège de Navarre à Paris, les trois enfants de son neveu Jean-Antoine, fils de son frère aîné Pierre : Antoine, né en 1753, le cadet Jean, né en 1755, et le plus jeune Pierre, né en 1758.

Après la mort de l'académicien, et sur l'insistance de ses amis, le Roi accorda une pension à Antoine et à Jean. On ne peut que regretter que le troisième petit-neveu, Pierre, pourtant très doué, ait été exclu de la générosité royale. Il retourna au pays. Sous la Révolution, le Consulat et l'Empire, il exerça avec distinction, les fonctions d'instituteur au Pradel, mon village natal.

Des recherches que j'ai effectuées récemment, en vue d'un autre travail, il résulte qu'un Deparcieux était, en 1794, Maire de la commune de Saint-Andéol-de-Trouillas, dont dépendait, à cette époque, l'agglomération du Pradel. Ce n'est en effet qu'en 1825 qu'à la commune de Saint-Andéol-de-Trouillas a été substituée la commune actuelle de Laval-Pradel. Tout porte à croire que le Deparcieux, Maire en 1794, n'était autre que l'instituteur Pierre Deparcieux.

Le frère aîné de celui-ci, Antoine (petit-neveu de l'académicien et non neveu comme l'indiquent l'Encyclopédie, le Larousse en quinze volumes et certains auteurs) eut, comme son grand-oncle, la bosse des mathémathiques et des sciences. A dix-sept ans, après de brillantes études, il donnait déjà des leçons. A vingt ans, il remplaça Brisson dans sa chaire de physique. Outre quatre tragédies écrites dans sa jeunesse et qui ne furent pas jouées (*Ozorio, Catilina, Cromwel, Camma* — il refit cette dernière pièce, estimant que Thomas Corneille ne l'avait pas réussie), de nombreux mémoires et notes demeurés inédits, il a publié un *Traité des annuités et des rentes à terme* (1771), une *Dissertation sur le moyen d'élever l'eau par la rotation d'une corde verticale sans fin* (1782), et une *Dissertation sur les globes aérostatiques* (1783). Ayant sacrifié sa santé à ses travaux, il mourut, à quarante-six ans, d'une obstruction du pylore. Il était, à ce moment-là, Professeur de physique et de chimie à l'Ecole Centrale du Panthéon, nouvellement créée.

L'académicien Deparcieux était le cousin de la grand'mère de Rivarol. Ce dernier, se rendant compte que son nom roturier ne lui ouvrirait pas toutes les portes dans la capitale et à Versailles, ne fit ni une ni deux : dès son arrivée à Paris, il se fit appeler le Chevalier de Parcieux. Dès qu'Antoine Deparcieux, le petit-neveu et l'héritier du savant, apprit la chose, il fit signifier par les voies légales à Rivarol de ne plus continuer à usurper ce nom. Rivarol pensa attendrir Antoine Deparcieux et se rendit à son domicile. Mal lui en prit. Le professeur de physique, ulcéré de tant d'audace, traita l'intrus de voleur et le chassa brutalement. On sait que l'imagination de Rivarol n'était jamais à court. Décidant, de lui-même, que le marquis français de Rivarol, mort lieutenant-général après avoir servi dans les armées de Louis XIV, était italien comme son arrière

grand-père (également officier), il en déduisit que son père, aubergiste à Bagnols-sur-Cèze, était un comte en dérogeance. Ne pouvant plus se parer du titre de « Chevalier de Parcieux », il se proclama « Chevalier de Rivarol », et c'est ainsi que l'auteur du *Discours sur l'universalité de la langue française* est resté dans l'Histoire sous le nom d'Antoine de Rivarol.

***

Il est permis de se demander, en conclusion, si le Département du Gard a fait tout son devoir envers Antoine Deparcieux.

Une rue à Nimes, une rue à Alès, ce n'est pas suffisant pour un mathématicien d'une telle notoriété.

Souhaitons qu'une Société littéraire ou scientifique, une municipalité ou une personnalité prenne un jour — il n'est jamais trop tard pour bien faire — l'initiative de faire élever un buste ou un médaillon à l'ancien berger de Cessous devenu académicien.

Et, comme remarque l'abbé Albouy, dans son intéressante monographie intitulée « *Le Martinet et la vallée de l'Auzonnet à travers les âges* », en quel autre endroit ce buste ou ce médaillon serait-il mieux placé qu'à Alès ?

Alès n'est-elle pas la capitale des Cévennes, et Antoine Deparcieux ne fut-il pas vraiment un cévenol de très grand talent ? Celui dont Voltaire a dit « qu'il était l'homme de son siècle ayant mis en circulation le plus de progrès » ne mérite-t-il pas davantage qu'un nom gravé sur la plaque d'une rue ?

Puisse son magnifique exemple de labeur acharné, de dignité parfaite et de dévouement constant au bien public inspirer la studieuse jeunesse de nos Cévennes et de notre département !

Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie (1920-1970)

par M. André NADAL
Ancien Président

A la séance publique, M. André Nadal s'est contenté de faire rapidement l'historique des pérégrinations à travers la ville de l'Académie pour tenir ses séances. Il signala en particulier l'Hôtel que lui légua Séguier au 7 de la rue qui porte son nom où l'on voit graver sur la pierre « Hôtel de l'Académie ». Elle n'eut malheureusement à jouir de son Hôtel que pendant quelques années à peine, la Convention le vendit comme bien national.

La ville de Nîmes lui offrit gracieusement par la suite durant un siècle un local au troisième étage de la Mairie, donnant sur la rue Dorée.

Ce n'est qu'en 1920 que l'Académie acquéra i t l'Hôtel du 16 rue Dorée, la grande Séance d'Inauguration eut lieu le premier semestre 1920.

A la fin de cette séance mémorable le Secrétaire Perpétuel Emile Reynaud lut un poème de circonstance : « Enfin, seule ! »

En manière de commémoration du Cinquantenaire de l'Hôtel de l'Académie, M. André Nadal lut le poème. Le texte complet de la communication sur le Cinquantenaire se trouve à la fin du volume.

Défense et Illustration de l'Académie de Nîmes

par le Dr Jean Paradis
Président

Beaucoup pourraient s'étonner du titre de mon allocution, et la question serait : vous croyez-vous du Bellay ? mais surtout : l'Académie est-elle attaquée et a-t-elle besoin d'être défendue ? Eh bien, elle n'est point attaquée et je le regrette. Les grands écrivains, les grands artistes, certains politiques aiment qu'on parle d'eux pour qu'ils vivent dans la pensée de leurs contemporains, aussi ne craignent-ils rien tant autour de leur nom que le silence et l'oubli. Ils iraient même jusqu'au scandale. Ainsi de l'Académie. Mais rassurez-vous, elle n'ira pas jusqu'au scandale.

Pourtant il est utile pour qu'elle ait droit de cité qu'on la connaisse bien donc qu'on en parle, qu'elle ne soit pas entourée d'un respectueux halo de silence qui la séparerait du public.

Mais quel est donc le rôle de l'Académie et quel est son but ? S'il n'était que de rechercher dans les archives quelques détails inédits de la petite histoire ou de la grande et de faire des communications confidentielles sur des faits écoulés depuis de longs lustres, ce rôle serait mince. Mais ce pourquoi je l'admire le plus c'est pour son témoignage de désintéressement. Voici trente messieurs dans la maturité de leur âge, qui tous les quinze jours se réunissent de 5 à 7 sans aucune arrière pensée de profits ou d'avantages. Leur activité est absolument gratuite, pas le moindre petit jeton de présence ne sanctionne leur assiduité ou leur réunion. Dans ce siècle de course à la montre, de souci d'efficacité, de dividendes, d'expansion et de rentabilité, il existe encore des gens raisonnables pour travailler à des sujets austères et difficiles sans contre partie matérielle. Quelle valeur d'exemple, quel témoignage à contre courant de recherche pure et d'étude désintéressée.

C'est bien pour cela, malgré la différence de génération que la jeunesse toujours si désintéressée, pourrait se rapprocher de nous et nous comprendre. Car ce qui trouble la jeune génération, ce qui la déconcerte, la décourage et la révolte c'est à la fois cette furie des adultes de produire ce dont on n'a pas besoin. puis qu'on vous persuade de consommer. C'est de voir à la TV un général bienveillant nous assurer que cette formidable accumulation d'armes exterminatrices, ruinant les nations n'est absolument pas faite pour servir, qu'elle n'est là que pour intimider réciproquement l'adversaire. Nous souhaiterions que le secret des chancelleries soit le fait que ces bombes sont vides, comme les flacons d'exposition dans les vitrines des pharmaciens.

L'inconséquence de notre civilisation trouble les jeunes jusque dans leurs pensées les plus intimes. Ils savent que les prix des matières premières du tiers monde se dégradent chaque année et que les produits manufacturés que nous leur revendons progressent à un rythme plus rapide. Mais ils savent aussi que la marge bénéficiaire pour les peuples d'occident est double ou triple que les sommes données pour l'aide à ces mêmes peuples. D'où l'assurance de plus grande misère et de plus grande famine. Et de tout cela injuste ou atroce tout le monde parle et nous le voyons au petit écran comme un intéressant fait divers. Mais personne au monde ne fait un seul geste efficace pour que le scandale cesse. Il est certain que ce malaise latent ajouté à mille autres raisons crée dans la jeunesse les réactions universelles que nous connaissons tous. Il faut comprendre leur désarroi.

Le monde qui est en perpétuelle transformation subit de nos jours pour des raisons que nous connaissons tous une véritable mutation, bien plus extraordinaire que la Renaissance. Nous vivons littéralement dans le futur avec un cerveau porteur d'un programme entièrement démodé. Il est difficile de s'adapter. Plus encore pour les jeunes qui ne peuvent comprendre les ambiguités et les contradictions que nous avons supportées jusqu'ici et qui vivent dans des structures inadéquates. C'est le rôle d'une compagnie qu'aucune aliénation n'entrave d'être à l'écoute du monde. Elle connait le passé, de toute son érudition et sa science; elle a le regard de la sagesse sur le présent et considère l'avenir avec lucidité.

Elle est un témoin impartial en dehors et au-dessus des luttes inutiles et dépassées. Elle est exemplaire par la tolérance qui l'anime. Toutes les options sociales et métaphysiques s'y cotoient dans un contrat tacite de réciproque compréhension. A ce titre elle donne à la cité l'exemple que l'on a déjà appelé la politique de l'amitié, qui devrait être appliquée dans la ville, dans la nation et dans le monde entier.

SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 1971

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1970

par M. le Bâtonnier Edgar Tailhades,
Sénateur du Gard,
Président sortant

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Je crois que le compte rendu des travaux qui furent ceux de l'Académie de Nîmes, durant l'année qui vient de s'éteindre, est une des tâches les plus enrichissantes que confie au président sortant, la tratition de notre Compagnie.

En évoquant le communications faites au cours de nos séances, en les relisant dans le bulletin trimestriel, il peut ainsi admirer une fois encore, le talent, la compétence, l'érudition, la pertinence de l'esprit de ceux dont il a l'honneur d'être le confrère.

Et, comme disait l'autre, il y prend un plaisir extrême. Car cette année écoulée, comme durant celles qui la précédèrent, la substance grise à l'académie n'a donné aucun signe d'inquiétude. Elle est demeurée intacte; elle a de la vigueur et paraît à l'abri de toutes les atteintes.

C'est Monsieur Camille Lignières, qui nous conta un jour de janvier, l'épopée d'un gaillard archiprêtre du XIV^{e} siècle, Juan Ruiz, dont le livre du Bon Amour, authentique comédie humaine, où se rassemblent les apologues, les pièces lyriques, les prières à Dieu et à la vierge, les chansons de tavernes, donne un avant-goût

de la Célestina de Calderon et atteste aussi cette coexistence du réalisme et du spiritualisme qui est la marque, le génie espagnol.

De Virgile à Olivier de Serres, les poètes et les agronomes firent l'objet d'une étude précise et colorée due à l'éclectique érudition de M. Lucien, Frainaud. Il nous dépeint Virgile, penseur et paysan, désireux au travers des aspects de la vie rurale d'apporter une solution à des problèmes à la fois sociaux et moraux. Les Georgiques dont les quatre livres constituent un véritable traité de l'agriculteur, demeurent aujourd'hui encore, dans leur bucolique poésie, une œuvre dont il serait injuste d'oublier la vertu d'enseignement. Semblable à Virgile, Olivier de Serres, nourri de la terre du Vivarais, technicien et humaniste, ce qui n'est point incompatible dans son « Théâtre de l'Agriculture » et son « Ménage des Champs » qu'Henri IV et Sully ne laissèrent pas que de remarquer apparaît comme un observateur efficace, montrant l'immuabilité des choses et des lois de la Nature dont la sagesse commande de ne point s'écarter.

En deux communications d'une parfaite ordonnance, Monsieur le Professeur André Dupont définit le rôle que Raymond IV de Saint-Gilles joua, durant la première croisade en Orient. Capable de construire un Etat midéterranéen, depuis les confins du Toulousain, jusqu'aux marches de la Provence, Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse, duc de Narbonne, et marquis de Provence, est entraîné par les évènements qui à la fin du XI^{e} siècle bouleversent l'Orient. Urbain II prêche la croisade. Raymond IV en sera le chef avec Adhémar de Monteil, évêque du Puy, dont le pape a fait son légat. C'est la marche vers Jérusalem, rendue difficile par les épreuves matérielles et les pensées intéressées de plsuieurs barons, tels Baudouin et Bohémond, plus préoccupés d'ambitions personnelles que de remplir une religieuse mission. Raymond IV avec à ses côtés Godefroy de Bouillon, prend en juillet 1099 Jérusalem, et reste fidèle à sa vocation de croisé.

Evincé par Godefroy de Bouillon, que les barons lui préfèrent, il assiste à la constitution d'un régime féodal en terre sainte, d'allure essentiellement militaire où ne souffle plus l'esprit chrétien.

Raymond IV connaît de lamentables avatars. Tour à tour allié de l'Empereur byzantin, fait prisonnier par Tancrède, le neveu de Bothémond, comte de Tarente, désespéré de constater son infortune orientale, il doit prendre l'engagement d'abandonner toute prétention sur la Syrie du Nord.

Néanmoins, il ne veut pas revenir en vaincu sur ses terres toulousaines. Il tourne ses regards vers Tripoli. Mais, l'expédition n'est pas concluante et Raymond IV meurt le 28 février 1105, loin de son pays de Saint-Gilles, laissant dans l'Histoire le souvenir d'un prince du Languedoc, doté de grandeur et de noblesse qui rêva d'un orient latin.

Quel captivant voyage dans un passé qui nous est cher, puisqu'il est celui de nos contrées privilégiées, avons-nous fait avec pour guide Monsieur Juge-Chapsal, membre non résidant, ancien président de l'Académie de Clermont-Ferrand et qui fut en 1962 un des artisans précieux dans la capitale d'Auvergne des fêtes du Tricentenaire de la mort de Blaise Pascal ! M. Juge-Chapsal avait choisi de nous parler de l'œuvre de M. le Chanoine Béraud. Ce lui fut l'occasion d'analyser avec acuité l'œuvre excellente de cet ecclésiastique cultivé relative à l'histoire de Bagnols-sur-Cèze et d'Uzès, villes où les siècles apportèrent souvent tumultes et fanatisme, mais où l'humaniste a plaisir à rappeler l'enthousiaste éloquence de Pierre Bridaine, la causticité d'Antoine de Rivarol, dont Voltaire disait qu'il était le Français par excellence et le visage de l'impétueux Jean Racine qui goûtait peut-être plus encore que les jours lumineux d'Uzès la tièdeur voluptueuse de ses nuits.

Avec le printemps, à l'avril naissant, M. le Dr. Edouard Drouot nous a conduits vers les mystères de l'art pariétal paléolithique. Il suivit les pas de l'abbé Breuil, savant et artiste consommé qui s'est livré aux premières études sérieuses et importantes du plus ancien art connu. La communication de M. le Dr. Edouard Drouot présentée avec beaucoup de précision nous faisait apparaître l'attirance innée de l'homme, même aux époques les plus lointaines du monde terrestre, pour le Beau qui le rend supérieur à lui-même et le prolonge au-delà de la mort.

Une notice de M. Yvan Gaussen, membre non résidant adressée à notre secrétaire perpétuel, notice relative aux séjours de Saint-Louis à Aigues-Mortes et dans la région environnante nous permit de savoir les raisons qui inclinèrent le fils de Blanche de Castille à choisir Aigues-Mortes comme lieu de son embarquement pour la terre Sainte, ouvrages de défense qu'il conçut pour la sécurité du port ouvert sur la Méditerranée et sont la Tour de Constance est le témoin toujours intact.

M. Yvan Gaussen dans cette étude exhaustive nous apprit toutes les haltes que Saint-Louis fit dans la région de Saint-Gilles à

Nîmes, de Vauvert à Sommières, et à Aimargues avant de s'embarquer pour Tunis où la peste devait l'emporter.

C'est Philippe le Hardi son fils, qui devait construire les remparts fameux qui restent un modèle de l'architecture militaire.

Il était naturel que M. Yvon Pradel directeur de la Compagnie des Arènes nous parla de théâtre. Dans une langue pittoresque, colorée, il dit ses souvenirs de vingt ans de spectacles à la Fontaine, mettant en relief les perspectives spectaculaires offertes par nos somptueux jardins. Le grand mur, la source, le Nymphée, le Temple de Diane, l'escalier monumental, il n'est qu'une ville qui les possède, c'est Nîmes.

Le sombre drame intime du régicide Jean-François Ravaillac devait tenter les ardeurs frémissantes du talent de Monseigneur Homs qui expliqua dans sa vérité psychologique et douloureuse les tourments de l'assassin d'Henri IV. Convaincu que Dieu l'avait choisi, il avait accumulé en lui les motifs de haine qui le poussaient au geste criminel. Monseigneur Homs n'oublia pas de placer l'acte de Ravaillac dans le climat de l'époque où les querelles religieuses étaient vives et où la politique tant extérieure et intérieure du Roi ne laissait pas que de provoquer d'amères critiques.

Madame Martin-Guis, membre correspondant, broda avec lyrisme sur un thème séduisant, le rôle mystérieux du luth dans la poésie. Elle montra que la musique et la poésie sont deux arts inséparables. Elles sont toutes deux un constant appel vers l'infini troublant et inconnu.

Les conciles particuliers au Moyen Age: ceux de Nîmes, d'Uzès et de Saint-Gilles, sujet qui lui fut inspiré par le concile du Vatican dont le retentissement fut si ample dans le monde, offrit à M. Gaston Chauvet l'occasion de rappeler que ce fut à Saint-Gilles que fut créée l'institution de la Paix et de la Trêve de Dieu, mettant fin, pour un temps, aux conflits guerriers et qui peut apparaître comme l'ancêtre lointaine de la Société des Nations et de l'organisation des Nations-Unies.

L'art et la littérature regardent désormais vers l'avenir. Il ne faut pas, néanmoins que leur marche vers l'originalité à tout prix, amène à la victoire du faux sur le vrai et du snobisme despotique. C'est sur ses réflexions que M. Henri Chabrol, écrivain de talent et membre non résidant, basa sa communication. L'art qui devient une énigme

n'est plus harmonie. Il devient pour lui dangereux de jouer impunément avec la loi de symétrie selon laquelle est formé l'être humain, ainsi que la nature tout entière. Méfions-nous des audaces qui mènent tout droit à la laideur.

M. Joachim Durand, que la carrière de haut fonctionnaire parisien n'a jamais éloigné des horizons cévenols, nous parla de deux poètes grand'combiens Léo Larguier et Mathieu Lacroix.

Disciple de Victor Hugo et de Lamartine, ardent au travail, sensible, à la beauté, ayant eu commerce avec tout ce que la capitale comptait d'artistes et de lettrés, Léo Larguier est assurément le dernier des romantiques dont l'actuelle civilisation technicienne et matérialiste heurtait l'âme emplie de fraîcheur et de générosité. Il écrivait une langue très belle, semblable par sa pureté aux heures claires qu'adolescent il avait vécues dans sa vallée natale, rêvant au destin des grands poètes qui ont pu cueillir le laurier radieux.

L'évocation de la vie laborieuse et souvent douloureuse de Mathieu Lacroix, prodigue de cette bonté du cœur que l'humilité de la condition sociale et le contact du malheur engendrent spontanément fut la démonstration que les sources de la vraie poésie surgissent comme elles le veulent, sans instruction, sans connaissances acquises, sous le seul effet d'une émotion vraie, d'un amour violent, d'une tendresse infinie, Mathieu Lacroix, dans « Pauro Martino » qui fut son chef-d'œuvre (le mot est de Frédéric Mistral) sut atteindre le degré de perfection des aèdes inspirés.

Je n'aurai garde de disserter sur le talent d'Armand Coussens, aquafortiste réputé, dont les œuvres sont accrochées aux cimaises des Musées du Louvre, de New-York et de Tokio. M. André Bernardy, comme il le fit pour nos confrères, va vous en entretenir. Ce sera l'hommage que nous devons à un artiste plein de foi qui honora notre Ecole des Beaux-Arts où il enseigna et où sa femme, Jeanne Coussens, qui fut aussi une aquarelliste de qualité, assura avec distinction les fonctions de directeur.

Qui ne sait que M. André Nadal est un grand voyageur? Mais, il n'est pas un voyageur banal, désireux avant tout comme il en est trop à l'époque où nous sommes de consommer des kilomètres. Il prépare ses voyages avec intelligence et minutie. Il en fait de merveilleuses aventures où l'esprit trouve largement son compte. Il nous décrivit son périple au travers du Japon, ce ne fut pas un récit, mais une série d'observations, de réflexions, d'impressions sur

l'histoire, l'art, la puissance économique de ce pays dont on a pu dire qu'il était un faiseur de miracles. Et, il démontra avec bonheur la vocation du peuple japonais à harmoniser pour sa plus grande gloire, son culte du passé et son goût du progrès, en somme sa tradition et même son archaïsme et son besoin de développement industriel et technique.

Y-a-t-il une vie sur d'autres planètes que la nôtre? L'hypothèse fut émise par notre savant confrère M. Jacques Larmat, en une communication où furent mis en lumière les récents travaux des biochimistes qui donnent plus de consistance à l'opinion de ceux qui semblent admettre une pluralité des mondes habités. Ces travaux sont parvenus, en effet, à obtenir la synthèse des composés organiques les plus caractéristiques, des êtres vivants, à partir d'un mélange gazeux, semblable à celui dont pouvait être formée l'atmosphère de la Terre primitive. Il existe sûrement dans le cosmos un nombre immense de planètes qui offrent ou ont offert, à l'apparition de la vie, les mêmes conditions physiques ou chimiques que la terre primitive. A quelles réflexions philosophiques conduisent pareilles perspectives ? On le devine aisément. Peut-être les progrès de l'exploration spatiale fourniront-ils un jour la preuve qu'il est d'autres mondes habités. Capterons-nous les messages que d'autres au travers de l'espace auront lancés ? Nous passerons bientôt nos week-end sur la lune.

Agrégée d'italien, Mademoiselle Alice Fermaud, clot la série des communications par un fort agréable exposé sur la pensée politique italienne au XVI^{e} siècle. Nous ne sommes plus dans le cosmos, mais à Florence, dans le décor splendide que l'art des hommes a su créer pour leur enchantement. Machiavel, discuté, et souvent incompris, Dieudonné Giannotti, Guichardin, Burlamacchi qui rêva d'une Fédération libre des cités toscanes et dont le destin fut d'être massacré par le gouvernement de son propre pays, Foglietta, Paul Paruta, Boccalini, Alexandre Tassoni, furent tour à tour évoqués, avec leurs pensées, leur idéal, leur conviction qu'un jour serait mis debout un Etat italien. Il faudra trois siècles de servitude et de souffrances pour que le souhait fervent de ces prophètes solitaires se réalise grâce à la volonté, l'énergie et l'habileté de Cavour et de son Roi.

J'arrive au terme de mon trop long propos. Comment ne point rappeler à votre mémoire fidèlement reconnaissante les noms de M. le bâtonnier Fabre et de M. Douel, directeur du Conservatoire, qui nous ont quittés, l'un au mois d'août, l'autre au mois de décem-

bre de l'année qui s'est achevée. Nous leur avons rendu l'hommage suprême disant la place qu'ils avaient occupée parmi nous par leur savoir et la richesse de leur personnalité.

Et voici les éminents confrères que j'ai eu grand honneur, ces derniers mois, à accueillir dans notre compagnie : M. le Procureur général du Colombier, magistrat racé, orateur de qualité, humaniste de la grande école ; M. Félix Villeneuve, homme de science, prince du microscope, qui sait jouer, quoiqu'il prétende le contraire, avec les subtilités de la langue du grand siècle.

Que l'année nouvelle dont les portes sont ouvertes à nos espérances soit pour l'Académie de Nîmes, faste parmi les fastes, c'est le souhait, j'en suis sûr, que vous formez tous avec moi. Ce dont, je peux aisément me porter garant, c'est du rayonnement de notre compagnie, de son prestige, de son autorité, ceux-là même que seuls peuvent créer le travail consciencieux, la compétence, l'honnêteté de l'intelligence, le mérite et le respect de la pensée.

DECEMBRE 1969

Armand Coussens connu et inconnu

par André BERNARDY
Membre résidant

Mes chers confrères,

Ceux d'entre vous qui ont bien connu Armand Coussens seront peut-être surpris du titre et du thème de cette communication. Eux-mêmes auraient assurément pu parler de ce charmant artiste nimois avec beaucoup plus de pertinence que moi-même puisqu'ils l'ont côtoyé et peut-être entretenu avec lui des relations amicales et cordiales. Tandis que, éloigné moi-même de Nîmes pour des raisons professionnelles, je dois avouer ne lui avoir jamais parlé et n'avoir eu sur lui que des renseignements livresques ou par personnes interposées.

Cependant le mot « inconnu » que j'ai cru devoir ajouter au titre de cette communication m'autorise à vous parler d'Armand Coussens et voici pourquoi.

Je vous ai dit (à l'occasion d'une conférence sur les cartes anciennes du Languedoc) avoir consacré une partie de mes loisirs de retraité à rechercher et collectionner d'abord ces cartes. Dans la suite, ayant visité très attentivement le Musée de peinture de Nimes, j'ai été subjugué par l'œuvre de Coussens qui s'étale dans la salle entière qui lui est consacrée, avec juste raison d'ailleurs, et je me suis pris d'admiration pour cet artiste déjà disparu à l'époque où il me séduisit.

Lors de plusieurs de mes séjours à Paris, je me suis astreint à visiter les boutiques des marchands d'estampes, à la recherche de gravures de notre artiste nimois ; je n'eus d'abord que quelques maigres succès, trop limités à mon avis, jusqu'au jour où un marchand de la rue de Seine me présenta deux cartons dodus, de tailles différentes, consacrés tous deux aux gravures de Coussens. J'en achetais sur l'heure quelques dizaines.

Devant l'intérêt que je montrais pour cet artiste, le marchand me dit :

- J'ai aussi la correspondance qu'il échangea avec le calcographe Vernant, très intéressante car illustrée de nombreux dessins ; si celà vous intéresse...! Et de m'apporter un dossier contenant trente deux lettres que j'achetai aussitôt après un bref examen. Cette correspondance révèle un aspect du caractère de l'artiste que je crois inconnu ; elle précise sa manière d'être et de sentir, son esprit primesautier, ses éminentes qualités de dessinateur et son humour froid qu'il tient peut-être de son père ; elle éclaire aussi certains aspects secrets de sa vie d'artiste et c'est tout celà qui explique le mot « inconnu » que j'ai cru devoir ajouter au titre de cette communication.

Avant de commenter ces lettres à Vernant, je vous dirai tout d'abord ce qu'a été la vie et l'œuvre de l'artiste telles que nous les expose l'ouvrage que Mme Coussens, disparue elle-même l'année dernière, a publié sur son mari en 1962. Je le ferai assez brièvement afin de pouvoir analyser dans la suite les sentiments et certaines des péripéties de la vie privée de l'artiste que nous révèle cette correspondance.

Armand Coussens est gardois puisqu'il vit le jour le 4 décembre 1881 à Saint-Ambroix où son grand père, Marc Gardies, faisait le commerce de la soie et des châtaignes. Sa mère se maria à Antoine Coussens, controleur des contributions, qui était d'origine flamande et qui mourut à trente sept ans. Dès sa plus tendre enfance Coussens se plait à orner ses cahiers et les marges de ses livres de nombreux dessins et croquis comme l'ont d'ailleurs toujours fait les vrais artistes, qu'ils s'appellent Toulouse-Lautrec, Daumier ou Delacroix ; ses dessins d'écoliers révèlent déjà une observation aigüe des êtres et des choses ; il continuera d'ailleurs pendant toute sa vie à orner de croquis ses lettres à ses parents, à sa femme ou à ses amis ; nous en aurons, vous le verrez tout à l'heure, l'incontestable confirmation.

Le voilà bientôt au lycée de Nimes, puis à notre école des Beaux-Arts où, élève du peintre Alexis Lahaye, il se classe aussitôt parmi les meilleurs élèves.

- « Une seule chose compte pour lui, nous dit Mme Coussens : peindre, dessiner et aller contineur ses études à Paris »

C'est ce qu'il fait à 19 ans, en 1900. Après bien des déboires et des déceptions, il va présenter des dessins au quotidien « Le Journal » ; Paul Hermann chargé de la rubrique artistique est immédiatement séduit et les lui prend sur l'heure tout en lui demandant d'en apporter d'autres.

Ce premier succès parisien lui permet de quitter la très modeste rue de Bucci, côté rue de Seine, pour le 13 rue Campagne première ,à Montparnasse, toute pleine d'ateliers d'artistes. Et c'est alors qu'il peut établir des liens de camaraderie avec des dessinateurs et des peintres dont les noms sont actuellement de plus en plus en vogue et dont les œuvres à l'hôtel Drouot, voient leur côte monter régulièrement depuis plusieurs années, je veux parler de Maximilien Luce et Othon Frietz, tandis que d'autres paraissent être tombés dans l'oubli, tels Naudin, Florès, Poulbot, avec lequels il exposa dans une galerie de la rue de Lille.

Ses dessins, maintenant connus et appréciés,lui permettent de collaborer à tous les périodiques humoristiques de l'époque : Le Rire, le Cri de Paris, l'Assiette au Beurre et Cocorico.

Le voilà donc lancé ! Il fréquente la Closerie des Lilas face au bal Bullier où il retrouve des amis, personnalités dont les noms sont aujourd'hui connus : André Salmon, Moreas, Paul Fort, et le peintre Manolo dont il partagera l'atelier. C'est dans cette Closerie des Lilas qu'il retrouvera en 1902 Jeanne Amblard, la future Mme-Coussens, alors élève de l'école des Beaux-Arts de Paris et qu'il avait connue à celle de Nimes. L'existence bohème qu'il mène dans notre capitale, faite à la fois de dépit, de gêne et de joies alternées, commence à lui peser ; il veut une place stable et obtient sans effort le titre de professeur de dessin dans les lycées.

Ainsi, après un fructueux séjour de huit années à Paris, il revient à Nîmes en 1908 pour s'y marier. L'année suivante il passe, sans préparation aucune et cependant avec le numéro un, le concours pour le professorat de composition décorative qui n'avait lieu que

tous les quatre ans ; le poste de Directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Nantes lui est alors offert ; il s'empresse de refuser car il tient à rester à Nimes, même s'il doit se contenter d'une situation plus modeste.

En 1912 il commence à exposer à la Société nationale où il est remarqué. C'est à cette époque qu'il étudie sans se lasser la technique des maîtres de l'eau-forte : bien entendu Rembrandt le plus grand de tous, l'admirable Daumier qu'avec juste raison il admirait beaucoup, le délicat artiste qu'était Lepère... et j'en passe.

Il adopte et perfectionne la technique du « vernis mou » au trait large et gras, qu'il préfère à la minutie de la pointe sèche.

Vers 1913, il est déjà très connu puisque un éditeur américain lui demande par télégramme trois dessins pour illustrer un conte dans le numéro de Noël du journal « Lady Holnes ». C'était la veille d'un séjour qu'il avait projeté à Beaulieu ; Coussens ne voulant pas retarder son départ, demande un prix très élevé qui, il l'espère, ne sera pas accepté ; il se trompe, car l'accord télégraphique arrive sans délai. Il exécute donc les dessins et reçoit quelques jours après un chèque dont le montant est triple du prix demandé, chèque auquel était jointe une lettre enthousiaste.

Un peu avant la guerre de 1914, Auguste Vernant, chef des ateliers de la Chalcographie du Louvre, dont je reparlerai bientôt, remarque ses planches et lui en achète une pour une Association d'amateurs : « L'Association lyonnaise des 50 ». De ce premier contact devait naître une amitié durable avec Vernant qui va devenir son chalcographe attitré.

Dès ce moment-là, il va exposer d'une façon permanente à Paris, tantôt à la Galerie de la Boétie, tantôt à celle des Beaux-Arts, chez Georges Petit. Le directeur général des Beaux-Arts lui achètera un jour huit eaux-fortes et une peinture destinée au Musée du Luxembourg. D'autres Musées français et étrangers suivront cet exemple et possèdent aujourd'hui tout ou une partie de l'œuvre gravée de Coussens et en particulier les Musées de Paris, New-York, Los Angeles, et Tokio pour ne citer que les principaux.

Le voici donc à Nîmes, professeur de dessin et de composition décorative à l'école des Beaux-Arts ; il habite non loin de la Maison Carrée, place Questel, dans un immeuble où il y a un rarissime atelier de peintre, celui de Jules Salles (il habitera plus tard au 2 de la

rue Pradier). Dès qu'il est libre il part dessiner dans la campagne, tantôt du côté de la plaine, tantôt vers la garrigue où il se plaît particulièrement parmi les mazets, tantôt vers la vallée du Gardon où il se rend à bicyclette, sport qu'il affectionne depuis sa tendre enfance ; c'est sur une vieille presse, dans une cuisine désaffectée, qu'il tire lui-même ses épreuves et cela avec une habileté incontestable.

Il fonde avec quelques amis : Pécheral, Recolin, Lafage, Bruguier, Mosca, Guiraud, et Chambon, « Le Cri de Nîmes », journal humoristique de la vie nimoise, homologue du Cri de Paris, dont il assure l'illustration.

Mais 1914 est là et il est mobilisé à Marseille comme auxiliaire puis transféré à Avignon comme infirmier de service, emploi qui lui laisse beaucoup de loisirs ; il en profite pour faire à Villeneuve de la céramique avec trois artistes espagnols : Mélo, Munné, et Torrès dans une ancienne remise non loin de la Tour Philippe le Bel. Il rencontre aussi à Villeneuve, M. Estève, ancien marchand de tableaux à Paris, réfugié là et qui vendait peu à peu ses collections ; il lui achète des œuvres de Lhote, Suzanne Valadon, Dethomas, et des gravures de Le père.

Dès l'armistice de 1918, il commence à créer l'œuvre importante pour laquelle il a entassé de nombreux matériaux et à laquelle il n'a jamais cessé de penser et dont nous verrons tout à l'heure les grandes lignes.

Il s'éprend bientôt du charmant et pittoresque village de la Roque-sur-Cèze où il fait de longs et fructueux séjours dans la plus haute maison du village qu'il a acquise pour une somme modique.

Puis six ans après, en 1924, il est attiré et subjugué par les mirages de la Camargue ; il acquiert alors aux Saintes-Maries-de-la-Mer, non loin de la plage, une maison voisine de celle du dessinateur Hermann Paul ; il se lie aussi avec le Marquis de Baroncelli et Joseph d'Arbaud.

Tous ces séjours, soit à la Roque, soit aux Saintes-Maries, furent extrêmement bénéfiques pour son œuvre et sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur vint récompenser son travail et son talent.

A Nîmes, il exposa d'abord ses toiles et ses gravures dans la boutique de bouquiniste de la rue Régale (actuellement librairie

Teissier) qu'avait aménagée David Gomez avec qui il était très lié et dont les très grandes qualités de goût et d'amateur éclairé en toutes choses estompaient à ses yeux les nombreux défauts et le manque de sens moral.

Lorsque son commerce de livres périclita, Gomez installa un magasin d'antiquités, au suqare de la Couronne, (où sont actuellement les bureaux des autobus départementaux). Coussens y exposa avec grand succès ses œuvres gravées ou peintes ; sa notoriété sur le plan local et régional s'en trouva considérablement renforcée.

Cependant l'acide nitrique qu'il empoyait pour mordre les plaques de cuivre émettait des vapeurs nocives qui altéraient insidieusement sa gorge et ses bronches ; dix-huit mois d'une atroce maladie précèdèrent l'issue fatale qui survint en avril 1935.

Voilà, brièvement résumé, ce que fut la vie d'Armand Coussens.

☆
☆ ☆

Analysons maintenant, tout aussi brièvement, son œuvre qui fut considérable.

Armand Coussens fut un grand dessinateur. Je ne reparlerai pas des dessins humoristiques et des caricatures qu'il fournit aux hebdomadaires parisien et nimois, ni de ceux qu'il dispersa aux quatre vents tout au cours de sa vie, j'évoquerai tout à l'heure seulement quelques uns de ceux dont il agrémentait abondamment sa correspondance.

Il fut aussi un excellent peintre mais son œuvre picturale n'est pas très importante. Il peignait pour son plaisir et plus pour sa famille et ses amis que pour les galeries. Cependant le legs que fit Madame Coussens au Musée de Nimes comporte neuf toiles, dont deux portraits d'elle-même, une vue de Nimes : la place de l'Evêché, trois paysages et trois scènes de la vie quotidienne urbaine ou rurale.

De même la Mairie de St-Ambroix, sa ville natale, dans un hommage mérité, a orné les murs de plusieurs salles de ses peintures et gravures. Il décora aussi les murs de la Mairie de la Roque sur Cèze

Un œil tant soit peu exercé reconnaît sans hésitation et de très loin sa facture, ce qui est le témoignage irréfutable d'un talent certain et personnel.

Mais sa production primordiale est constituée par son œuvre gravée qui est considérable et où se reflète à la fois les diverses périodes de sa vie, les séjours qu'il fit ici et là et les sujets divers qu'il aimait particulièrement.

Mettons à part tout d'abord les portraits gravés, nerveux et ressemblants, des personnalités parisiennes les plus en vue de la littérature et de la politique, de Maurice Barrès et Paul Bourget à Courteline et André Gide, d'Edmond Rostand et Anatole France à Léon Daudet et Charles Maurras.

Madame Coussens, qui, de son côté était une aquarelliste pleine de talent, a dénombré cinquante de ces portraits dans son essai de catalogue ; je dois en ajouter un cinquante-et-unième : celui de Paul Valéry qu'elle n'a pas cité. Peut-être y en a-t-il d'autres? Tous ceux que j'ai eues entre les mains ont à peu près les mêmes dimensions : 14 à 14 centimètres de haut sur 9 à 10 de large.

Il est nécessaire aussi de souligner que Coussens déploya ses qualités de grand dessinateur dans des illustrations de livres comme le font tous les grands artistes ; et ce furent : en 1922 « Jean l'on pris » de l'abbé Fabre, traduit du languedocien et préfacé par Marcel Coulon ainsi que « Le poète et l'inspiration » de Francis Jammes. Puis en 1927 : « A rebours » de J.K. Huysmann : en 1929 « Jean des Figues » de Paul Arène, en 1930 « Neuf contes » de Paul Arène et la « Sylvie» de Gérard de Nerval ; en 1932, « La femme et le pantin » de Pierre Louys. Enfin il avait terminé l'illustration de « La mort de Pan », de Paul Arène lorsque la mort le surprit ; ce livre fut cependant édité quelques années après.

La présentation de ces illustrations tient une large place dans la correspondance qu'il échangea avec Vernant dont je vous parlerai tout à l'heure. Il avait vivement désiré illustrer « Mireille » de Mistral et avait même déjà entassé de nombreux croquis sur ce sujet qui le passionnait, mais le projet échoua lorsque Madame Mistral lui demanda de soumettre ses dessins à la vieille servante du maître de Maillane.

☆
☆ ☆

Venons-en maintenant à l'œuvre maîtresse de Coussens : les gravures quelquefois simplement en noir et blanc (tous les portraits) mais le plus souvent en couleurs, aux teintes foncées d'ailleurs.

Il est très difficile d'établir avec exactitude le nombre de planches de cuivre qu'il a gravées en dehors de ses portraits et de ses illustrations de livres.

Madame Coussens en dénombre soixante-deux pour la période de 1907 à 1919 ; par ailleurs elle en énumère cent vingt-huit dans la donation qu'elle fit au Musée de Nimes de la rue Cité-Foulc (dont seize sont comprises dans la période précèdente). A ces chiffres il faut ajouter d'une part quatre-vingts estampes au vernis mou entreposées dans un coffre espagnol et d'autre part l'album comprenant six vues de Nimes : la Maison Carrée, les Arènes, la Tour Magne, le Jardin de la Fontaine, la rue Traversière et la place de la Cathédrale. D'autres vues de Nîmes existent hors album : la Cathédrale vue de l'école des Beaux-Arts, les Grands Pins près de la Tour Magne et la salle des Ventes ; par ailleurs le « Mazet et la partie de boules » reflètent la vie de nos compatriotes dans les environs de leur ville.

Cette énumération globale fait ressortir un total de deux cent soixante gravures recensées, mais ce chiffre paraît nettement inférieur à la réalité, puisque ma modeste collection comprend neuf estampes (la plupart de 1921) qui ne figurent pas dans l'essai de catalogue de Madame Coussens. Ce simple fait permet de penser que le nombre des planches gravées par Coussens doit se situer très au-delà de trois cents.

Les formats sont ici très variables et vont de 10 centimètres de haut sur 6 de large pour « Le pauve Aveugle » à 39 centimètres de haut sur 67 de large pour « Le Bouvier ».

Et maintenant quels en sont les sujets?

Très divers assurément, cependant l'artiste a eu des sujets de prédilection ; écoutons Madame Coussens :

« Il aima les humbles, les vagabonds, les paysans, les bohémiens. Il éprouvait de la tendresse pour les malheureux, combinait des manières naturellement aristocratiques avec des opinions démocratiques, se plaisait avec des gens de condition modeste, savait surprendre l'homme de la terre dans ses gestes coutumiers, le gitan équivoque dormant à l'ombre courte des roulottes branlantes en ces après-midi chaudes et poussièreuses de Camargue où tout est réduit à somnoler... »

Il est bien exact que les humbles, les vagabonds, les paysans et les bohémiens vont lui fournir la plus grande partie des sujets de ses estampes ; nous trouvons en effet, parmi celles que j'ai pu dénombrer et dont la liste n'est pas limitative, vingt-sept se rapportant aux seuls « petits métiers » que son crayon aimait évoquer : le petit bouif, le chiffonnier de Paris, le vannier, le rétameur, divers brocanteurs ou antiquaires dont celui de la rue Saint-Castor, le cordonnier, le chiffonnier, le remouleur, le maréchal-ferrant, les figurants, l'afficheur, les forains, le marchand d'habits, les lutteurs, la parade des lutteurs... et j'en passe.

Les paysans et les scènes de la vie rurale jouent aussi un rôle considérable dans son œuvre puisque près de vingt-cinq gravures s'y rapportent, les chevaux et les ânes y étant largement représentés et croqués avec vigueur et vérité. Parmi elles citons : labours, les deux commères, cour de ferme, la fermière aux poulets, le paysan à l'âne, chevaux à l'écurie, la fermière et sa vache, l'abreuvoir,le bouvier, préparatif de labours, chevaux, le petit veau, la fenêtre (où, vraisemblablement à Laroque, une femme vide son pot de chambre du premier étage dans la rue), fendeur de bois, la peleuse de pommes de terre, marchande d'oranges etc...

Les bohémiens et les gitans, de leur côté, ont toujours séduit Coussens qui les a dessinés et gravés de nombreuses fois, plus de seize. Dans cette série nous trouvons : bohémiens dès 1909, forains en 1912, la roulotte en 1913, et marchands de chevaux en 1914, mais c'est après 1923, lorsque Cousseens fut envoûté par le charme de la Camargue qu'il multiplia les estampes sur ce sujet: famille de bohémiens, la sieste des bohémiens, bohémiens aux Saintes-Maries, concert de bohémiens, halte des bohémiens etc...

Dans cette catégorie on peut aussi classer les gravures se rapportant à des musiciens miséreux et à des miséreux sans instrument tels que : groupes faméliques, la gifle, la leçon de danse, musiciens en salle d'attente, l'envers du cirque, vieux musicien à la guitare, la clarinettiste, l'engueulade, la parade, la leçon de violon etc...

Coussens, nous l'avons vu, séjourna à Paris et y retourna maintes fois dans la suite, après son installation à Nimes, soit lorsqu'il y exposait ses œuvres, soit lorsqu'il devait y rencontrer son chalcographe Vernant pour quelques mises au point. Il y travailla ferme au cours de ses séjours longs ou courts et nous lui devons une quinzaine de vues de Paris telles que Montsouris, Montrouge, ou avenue d'Orléans, mais les bords de la Seine et ses ponts l'attirent particu-

lièrement et voici le Pont Neuf, le quai du Louvre, les ponts de la Tournelle, des Arts, du Louvre, de Solférino et le pont Napoléon.

La guerre de 1914-18 est largement évoquée dans l'ensemble de son œuvre ; le voici représentant tantôt des poilus isolés ou en groupe : un bleu, chasseur alpin, tirailleur sénégalais, les trois poilus, territoriale, tantôt des scènes, souvent poignantes, de la vie de tous les jours au cours de ces sombres années de guerre : à bientôt la vieille, le départ du poilu, visite à Sainte-Marthe, la tranchée, bureau des allocations, petite guerre, espèce d'embusqué, les boches ont passé là, le retour du poilu, au total 14 planches.

J'en ai à peu près terminé avec les grandes séries d'estampes, groupées d'ailleurs quelquefois d'une façon arbitraire. Mais Coussens a abordé dans son œuvre bon nombre d'autres sujets et les plus divers ; nous trouvons tour à tour des nus : j'en connais cinq pour ma part sans compter deux estampes de femmes à la baignade.

Des femmes en groupe : femmes à l'éventail, les deux commères, deux femmes assises, la mauvaise conseillère, les deux prostituées.

Des bibliophiles ou amateurs d'estampes, bien croqués où peut-être les vieux Nimois pourraient retrouver des visages connus (5) : le bibliophile maigre, le gras, groupe de deux, puis de trois bibliphiles.

Des portraits de personnalités locales, soit en lithographie comme ceux d'Eloi-Vincent, Mathieu Flachat, soit en gravure : Madame P.G, Julie, J. Peladan et G. (probablement Gomez) et une dame.

Les scènes de la vie urbaine ne sont pas oubliées et « Le mur de la Fontaine » où trois hommes se chauffent au soleil est l'une de ses premières œuvres de 1909, le marché à la ferraille, la diligence, la parade des lutteurs, vente publique aux enchères à Nîmes etc...

- Du côté des paysages nous trouvons des vues d'Avignon et de Villeneuve, des Saintes-Maries-de-la-Mer souvent avec des taureaux ou des bohémiens, de Sète, avec des bateaux et des barques de pêche.

J'en aurai terminé avec ce trop rapide panorama de l'œuvre gravée de Coussens lorsque j'aurai cité une charmante gravure ou un coq et un chat se font face et sont prêts à bondir l'un sur l'autre.

☆
☆ ☆

Il me faut aborder maintenant le « Coussens inconnu » dont j'ai eu la révélation par les lettres qu'il adressa à son calcographe Vernant.

Lorsque je jetais les yeux pour la première fois sur les trente-deux lettres qui m'étaient présentées, par un marchand parisien, je fus frappé par la multiplicité, la fraîcheur et le réalisme des dessins dont elles étaient ornées. Tous ces dessins, dont deux sont même coloriés, ne font qu'évoquer la vie et les péripéties des relations entre deux personnages principaux : d'une part Armand Coussens lui-même, grand et maigre, distingué, l'allure très artiste, avec sa barbe en pointe et d'autre part, l'ami Vernant, petit, gros et chauve, bonnasse et trapu, les mains souvent tachées d'encre, couple auquel vient s'adjoindre quelquefois Jeanne Coussens, plutôt petite et assez rondelette.

D'autres personnages apparaissent accidentellement, tel le facteur qui, deux fois par jour, dit à l'artiste avec un air goguenard : « Rien pour vous aujourd'hui M. Coussens » - Telle la famille Bougre, banquetant en 1924 avec Vernant et le ménage Coussens; à cette occasion, notre artiste dit ironiquement : « Je ne veux pas reprendre mon crayon de vieux pompier et te donne un échantillon de la nouvelle école de gravure que je veux créer » ; le dessin en tête de la lettre est alors traité dans la manière de certains artistes des années folles - tel ce personnage qu'il appelle « L'oncle Barbant » et qui ressemble à Vernant - telles aussi la jolie nièce de Vernant coiffée d'un chapeau cloche et Barry femme un peu dodue, amie du calcographe.

Cinq autres dessins, sérieux ceux-là, orenent d'autres lettres et sont tous relatifs aux projets d'illustration de l'ouvrage : « La flûte de Pan », de Paul Arène, qui ne sera édité qu'après le décès de l'artiste.

Quant aux lettres elles-mêmes, elles sont très rarement datées, ce qui rend leur classement difficile. Ces lettres sont écrites dans un style simple, amical et familier ; elles reflètent le caractère assez froid, pondéré, quelquefois pince-sans-rire, mais toujours sympathique de son auteur ; elles sont pleines d'un certain humour très personnel où se mèlent souvent des mots d'argot et même parfois des expressions plus ou moins crues, courantes dans les ateliers d'artistes et les corps de garde. Malgré celà le style n'est jamais vulgaire, car son élégance laisse transparaître la culture classique de son auteur, culture que les ans n'ont pu ni tarir, ni seulement altérer.

Dès la première ligne de la première lettre, de celle que j'ai classée en tête de la collection que je vous soumets, l'humour froid de Coussens apparaît ; au-dessous du dessin : « Pour le premier jour de l'an » où nous voyons Vernant, les mains tachées d'encre, pleurant d'émotion dans son mouchoir, Jeanne Coussens vue de dos contemplant les bouquets qui lui ont été offerts, et Coussens lui-même lisant solennellement sa lettre qui commence ainsi : « Je me suis appliqué et j'ai fait un dessin que l'on dirait sorti d'un journal de mode ».

Ce même humour apparaît plus loin, lorsque l'artiste, long et maigre, presque squelettique, s'est représenté dans un maillot de bain étriqué, rayé horizontalement blanc et orange, ses longs cheveux mouillés encombrant son visage : « Cher vieux, depuis le 24 août, j'ai adopté l'élégant costume ci-dessus... » Plus loin encore et toujours avec humour, nous voyons le facteur qui croise l'artiste anxieux et la lettre débute ainsi : « Deux fois par jour le facteur passe et il me semble qu'il doit intérieurement se « foutre » de moi quand il répond à mon regard d'interrogation par ces mots goguenards : Rien pour vous aujourd'hui M. Coussens ».

Et enfin, car il faut que je me borne dans mes citations, nous voyons Coussens à table, la serviette nouée autour du cou, essayant avec couteau et fourchette de couper un brique ; au-dessous la légende : « Je bouffe des briques pendant que vous, sales bourgeois, vous vous empiffrez des dindes truffées. »

Ces propos m'amènent à quitter l'humour de Coussens (sur lequel il y aurait beaucoup à dire) pour un sujet qui tient un rôle important dans sa correspondance : la récupération de l'argent qui lui est dû. Plusieurs lettres, illustrées, écrites pendant les années 1919 et 1920 ont trait à des paiements non exécutés soit par un nommé d'Alignon, soit par un M. Bernard, qui lui doit 2.000 francs, somme importante pour l'époque. Une autre fois il est même question de 8.000 francs puis d'une mensualité de 1.000 francs. Toutes ces réclamations sont assorties de dessins illustrant fidèlement le texte : tantôt il bouscule Vernant, tantôt il lui crie sa colère, une fois même il l'embrasse sur le bout du nez après quelque paiement.

Mais ces disputes d'argent, si elles sont importantes, ne sont pas cependant la partie majeure de cette correspondance. Les questions artistiques, telles que l'envoi des planches de cuivre et le tirage des gravures y jouent un rôle promordial. Voici Coussens envoyant des croquis pour la présentation de la future couverture et l'illustration du livre de Paul Arène : La mort de Pan.

Il donne aussi fréquemment des précisions concernant le tirage de nombreuses gravures connues : tantôt au sujet de : « La mauvaise conseillère » (pour le Sénat) tantôt pour le « Pont des Arts ».

Dans d'autres lettres, celles de réconciliations avec Vernant après des disputes homériques et des brouilles éphémères ; il ne craint pas de lui écrire : « Je te dois à peu près tout ce qui m'est arrivé d'heureux dans le domaine artistique et je serai toujours ton obligé ».

Voilà grosso-modo, les principaux thèmes des lettres de Coussens à Vernant ; cette correspondance fait ressortir que la collaboration entre l'artiste et son chalcographe fut très étroite tant du point de vue commercial que technique. Cette dernière collaboration technique apparaît dans quelques unes de gravures en couleur que je possède ; après le premier tirage en noir, puis après la première mise en place des coloris, Vernant adressait les épreuves à Coussens qui les annotait et les retournait à Paris.

Quelques-unes de ces annotations nous donnent une idée du soin méticuleux que l'artiste prenait en vue d'avoir des tirages les meilleurs possible et qui devraient obligatoirement répondre avec exactitude sa conception de l'œuvre.

Pour la gravure « Avenue Montsouris » l'annotation est la suivante : « Un petit coup de blanc imperceptible sur le trottoir (où une flèche indique l'endroit choisi sous le cheval) - moitié du tirage, bon à tirer ».

Pour la gravure « Le petit pont » dont Vernant avait envoyé deux épreuves en couleur, Coussens note : « L'épreuve N. 2 est trop jaune et d'un aspect un peu trop sec, comme les autres bons à tirer d'ailleurs - Il n'y a que l'épreuve numérotée 1 qui va comme aspect d'ensemble, mais vous pouvez tirer autre chose, il me semble, en gardant un juste milieu entre l'épreuve N. 1 un peu grise et l'épreuve N. 2 un peu jaune - Ne pas mettre trop d'encre dans ces parties (sur les bords) pour que le trait ait, dans son milieu, toute son importance ».

Voici maintenant la gravure : « La peleuse de pommes de terre » ; les annotations de l'artiste sont les suivantes : « Je te renvoie cette épreuve comme bon à tirer, mais il faut que dans les joues de la femme les deux touches de rouge soient plus dégradées. Pour le pot du premier plan il faut obtenir un bleu plus franc dans le genre de celui de la anse reprise à l'aquarelle ».

Ces longues précisions montrent combien Coussens prenait grand soin de présenter un travail parfait.

Pour une autre gravure, celle de « La petite voiture à l'âne » Coussens alla jusqu'à teinter d'aquarelle lui-même une épreuve en noir afin que Vernant puisse faire des tirages en couleur qui soient le fidèle reflet de ses propres conceptions.

Je ne puis m'étendre indéfiniement sur les qualités de cet artiste et puisque je viens de vous donner un aperçu de sa vie, de son œuvre et de ses relations avec son calcographe, il ne me reste plus pour conclure qu'à vous rapporter le jugement de l'un des plus grands experts parisiens, en matière de gravures, : « Si Coussens, m'a-t-il dit un jour, était resté à Paris, il serait coté comme l'un des plus grands artistes ».

D'autre part, l'un de ses excellents amis a donné la plus brève et la plus élogieuse des appréciations sur ce que fut l'homme : « L'intelligence d'Armand était ouverte à tous les problèmes ».

Poètes et Agronomes de Virgile à Olivier de Serres

par M. Lucien Frainaud
membre résidant

Au moment où tant de problèmes économiques, sociaux, techniques se posent au monde paysan, où l'évolution et les mutations qu'ils provoquent troublent la naturelle sérénité de ce milieu, n'aurais-je point mauvaise grâce à évoquer les poètes ?

Cependant, s'il ne faut point attendre de la poésie qu'elle guérisse les maux qui frappent les hommes, du moins peut-on écouter les Muses quand elles chantent leur bonheur. Je ne pourrais mieux faire alors, en guise de prologue, que d'emprunter à Virgile lui-même.

O; Fortunatos nimium ! Sua si bona norint agricolas !
Oh ! bien heureux le paysan s'il connaissait son bien, lui à qui la terre épanche en toute justice, sa substance !!

Nous avons, jeunes humanistes, passé de longues heures avec Virgile, délicieux poète, certes, mais involontairement pourvoyeur de pensums que nos maitres - à cette époque - nous dispensaient largement, et que *nous acceptions sans rien dire.* C'est sans méchante rancune que je pense aujourd'hui à Lui. A Lui qui célébrait cette grande mère des moissons, cette grande nourricière du monde ! Pour nous, Virgile était le chantre de l'environnement méditerranéen, le chantre des héros qui fréquentaient les dieux. Mais ce que nous ignorions, c'était son âme de paysan et la science agronomique qui pouvait être la sienne. Qui de nous était capable d'apprécier la technicité primaire des Géorgiques et la comparer à notre agronomie moderne ? Car Virgile, l'agronome, n'est point dépassé aujourd'hui, comme on veut bien le dire, pas plus que ne l'est le Maitre de Villeneuve de Berg, Olivier de Serres.

Olivier de Serres, nous gardois, cévenols ou amis des Cévennes, nous le connaitrions davantage. Nous le situons dans cette douloureuse période qui a assombri la fin du XVI[e] et une grande partie du XVII[e] siècle. Nous savons que cette belle figure, pleine de noblesse, a été un élément modérateur; une âme débordante de sagesse. Paysan comme l'a été Virgile, praticien de l'agriculture, il l'a codifiée. Des « Géorgiques » au « Théâtre de l'Agriculture et Ménage des Champs », la comparaison devait être faite. Souffrez que je la fasse et excusez une tentative quelque peu prétentieuse.

Je m'écarterai alors de la Technique pure, puisqu'elle n'est pas en agriculture, nécessairement *l'absolu.* Ici, la nature commande. Le paysan lui-même en est le serviteur résigné, subissant ses caprices. Alors il l'observe, et s'y adapte. La Nature nécessite chez lui un sens inné de *patience* et d'*observation.* Elle est une école de sagesse qui exalte l'homme et parce qu'elle le rapproche de la création, fait souvent de lui un poète qui s'ignore.

Observer - Cest ce que firent Virgile et Olivier de Serres dont nous allons successivement évoquer l'œuvre et mettre en parallèle l'identité des principes.

Virgile, né à Mantoue, en Gaule Cisalpine en l'an 684 de Rome, soit 70 ans avant Jésus Christ venait de terminer sa trente deuxième année quand il entreprit d'écrire les Géorgiques. On nous dit qu'il lui fallut 7 ans pour les achever. Il les terminait donc à cette époque où l'empereur Octavien (Auguste), après la victoire d'Actium, soignait un mal de gorge à Atella, et l'histoire nous dit que Virgile profita de ce repos de l'empereur pour lui lire pendant quatre jours, son poème.

C'est du reste Mécène qui proposa à Virgile le sujet des Géorgiques. Il s'agissait alors de restaurer les antiques vertus de la race romaine et de leur redonner le goût de l'agriculture. Grisés par les guerres et les victoires, s'abandonnant à une vie facile, les grands propriétaires s'en étaient lentement désintéressés. La Réforme agraire de cette époque ne rendait point ce qu'on attendait d'elle. Les grands domaines - latifundia - morcelés au profit des vieux soldats, Virgile lui-même avait été dépossédé, n'étaient point cultivés par leurs nouveaux propriétaires qui en dissipaient le prix dans la débauche. Rome vivait sur les greniers de l'Egypte et de l'Afrique soumise et se souciait peu d'une vie paysanne. Pour essayer de ranimer chez le romain l'amour de la terre nourricière, Mécène, qui avait apprécié Virgile dans la lecture de ses Bucoliques, jugé de sa popularité, avait pensé qu'il saurait trouver les accents nécessaires.

Virgile, à la fois paysan et poète, « sub tegmine fagi », entendit ne rien improviser. Il se préoccupa doncd'*observer,* de se documenter. Traiter des problèmes agricoles c'est non seulement aborder des sujets techniques mais c'est aussi entrevoir des problémes sociaux, des problèmes moraux. C'est alors qu'il prit conseil auprès de personnalités politiques telles que Asinius - Pollion - Cornélius - Gallus, et Mécène lui-même. Il connaissait bien sur les œuvres où grecs et latins avaient traité de l'agriculture, avait lu Hésiode, Aristote, Théophraste, Caton l'ancien et Varron, et aussi bien Ciceron qui lui-même avait un moment abordé les problèmes d'Habitat Rural dans le troisième livre de ses « Economiques ».

Lucrèce dans son « Traité de la nature » avait été pour lui, il faut bien le dire, un précieux auxiliaire. Quatre livres composent ces « Géorgiques » sans lesquels rien de ce qui est particulier à l'Agriculture et à la Vie du Paysan, n'a été oublié. Le tout agrémenté d'épopées, de légendes, depuis l'épisode d'Aristie jusqu'à la victoire de Cesar sur l'Euphrate exprimé dans une suave poésie, en même temps qu'il exalte les sentiments moraux et religieux de ses lecteurs, car Virgile n'est point un athée et place toujours la nature et l'homme qui la sert. sous l'influence des Dieux.

Les « Géorgiques » ne sont point un traité d'agriculture où Virgile aurait fait une place à tous les travaux qui s'imposent au paysan ainsi qu'à toutes les pratiques qui conditionnent la garantie d'une exploitation rentable. Non ! le poète a choisi ce qui pouvait retenir l'attention du paysan. Mais cela il le fait avec exactitude et précision.

1.- Nécessité de bien connaitre la terre à cultiver.

« Toutefois, dit-il, avant de fendre avec le fer une plaine dont nous ne savons rien, ayons soin de nous instruire des vents, des caractères variables du sol, et des procédés que la tradition leur applique ! Puis demandons ce que réclame cette région ou bien ce à quoi elle se refuse. » Nous appellerions cela aujourd'hui la planification.

2.- Enumérer les instruments indispensables.

Le poète cite les instruments les plus usités à cette époque : le bidens - une houe pesante à large tête partagée en deux dents - le ligo qui serait l'ancêtre de notre bigot d'aujourd'hui. La raster ou rastrum qu'on pourrait, faute de mieux, traduire par « rateau », instrument solide, massif, et très lourd : « iniquo pondere rastri ». Enfin... tous ces objets qu'en prévision du besoin tu mettras en réserve si tu veux mériter la gloire que donne la campagne divine.

3 et 4.- Etude des façons exigées par le sol - Les époques favorables à la culture.

Il dira :

« S'il s'agit d'une terre forte, que dès les premiers mois de l'année les taureaux robustes la retourne, et que les mottes étendues soient cuites par le poudreux été, si au contraire le sol n'est pas fécond, il suffira que vers le lever d'Arcture, on le soulève en y traçant un mince sillon ». Ici, Virgile nous enseigne toutes les façons culturales à pratiquer sur une terre dont on veut améliorer les rendements.

Depuis deux mille ans que le poème est écrit, nous constatons que ces façons n'ont pas changé. Plus la terre est remuée plus elle est productrice. Reposer la terre, varier périodiquement les cultures, pratiquer les assolements, amender ces terres par l'apport de fumier, irriguer, drainer, nous trouvons cela dans le premier livre des Géorgiques. Tout cela dit, avec une poésie prenante dans laquelle l'esprit des Dieux de l'Olympe est toujours présent.: « Ce n'est pas en vain que des hauteurs de l'Olympe la blonde Cérès jette un regard sur celui qui sait travailler. Promenez-vous dans la campagne et vous verrez nos paysan travailler la terre avec peut-être des outils différents, mais suivant les mêmes pratiques que le paysan de Virgile.

Les conditions atmosphériques sont également étudiées, les variations du temps, dont l'observation s'impose, entrainent souvent de fortes perturbations surtout au printemps et en automne. Pour en écarter les facheux effets, conseille le poète, *il convient de prier les Dieux.* « In primis venerare Deo. »

Observer les vents, la brume du matin, la clarté scintillante des étoiles, le soleil à son lever et à son coucher, le chant du hibou, des corbeaux, la tristesse ou la joie du bétail, car tout cela sont des symptomes qui ne trompent pas sur les attitudes de la nature. « Lorsque la lune rassemble d'abord ses feux qui reparaissent, si son croissant est obscurci par l'air sombre compris entre ses cornes, c'est une grande pluie qui se prépare pour les laboureurs. Si au moment où le soleil va se lever entre d'épais nuages, ses rayons se brisent ou si l'aurore se couche toute pâle, le pampre défendra mal les grappes déjà mûres, tant est violente la grêle qui, crépitante rebondit sur les toits. »

Voilà de remarquables observations qui conservent encore toute leur valeur.

Le deuxième livre nous touche plus particulièrement, nous méridionaux, plus spécialisés dans l'arboriculture et la viticulture. C'est un plaisir de lire la description du greffage. Là, aussi, nous relevons cette vérité vigoureusement défendue aujourd'hui sur la situation topographique de la vigne. Les viticulteurs expérimentés savaient que si la vigne peut-être plantée en plaine, c'est cependant sur les côteaux qu'elle se plait le mieux parce qu'ils sont généralement découverts et bien exposés au soleil : « Apertos Bacchus amat collis » - sur les coteaux, les vins sont plus délicats et plus fins. La voilà bien la politique de qualité défendue par nos Associations viticoles. Pour ce qui concerne la qualité du terrain, Virgile nous dit que : « Cérès (pour les céréales) veut une terre compacte, alors que le Dieu du pressoir réclame la moins consistante. Le choix du terrain n'était pas seulement d'une grande importance pour la qualité du cépage, le bouquet du vin en dépendait.

Nous entendons les conseils de l'agronome, du poète, sur l'utilité et l'époque à laquelle doivent se pratiquer les défoncements. Virgile conseille qu'il faut les commencer à la fin de l'automne si on veut aérer la terre et y aménager des réserves d'eau de pluie. La plantation est aussi remarquablement étudiée. « Celui qui veut avoir de bons vignobles doit commencer par faire des pépinières. C'est la meilleure façon de bien connaitre la qualité de l'espèce des ceps dont il voudra garnir sa terre. »

Comment aménager et planter le vignoble ? Virgile va nous l'apprendre ! Quel écartement donner aux pieds de vigne ? Ecoutons encore le poète : « Si tu dois fixer la place de ton vignoble dans une plaine grasse, plante serré. S'il s'agit d'un sol mamelonné ou de la pente des côteaux, soit plus généreux pour tes rangs. »

Le meilleur moment pour planter la vigne, c'est, quand au printemps vermeil, nous dit le poète, revient la cigogne détestée des coulœuvres.

Combien y a-t-il d'espèces de vignes et quels noms ont-elles ? Il en cite 15 espèces, soit en raisins de table, soit en raisins de cuve. Pour les premiers il nomme « Bumaste » aux grappes énormes, le raisin pourpré, la vigne de Rhodes. Nous les appellerions aujourd'hui, le dattier de Beyrouth, l'œillade, le chasselas. Pour les seconds, il cite la vigne d'Aminnéa, la vigne d'Arges, la Mareotica qui parait être un raisin blanc et qui doivent être les illustres ancêtres des chianti d'aujourd'hui ou de nos clairettes.

Les façons culturables étaient identiques à celles d'aujourd'hui : conseils sur les labours, la fumure, la taille, l'effeuillage. Il parle enfin de l'olivier, arbre de tout repos qui procure la sécurité du paysan. « Hoc pinguam et placitum paci nutriter olivan » - Donc élève le gros olivier agréable à la Paix.

Le Troisième livre des Géorgiques relève davantage de la science vétérinaire. Il a pour but de donner des conseils au paysan sur l'élevage des bêtes.

Il a une profonde admiration pour la race bovine qu'il considère comme la plus utile à l'homme par le travail qu'elle lui facilite et la nourriture qu'elle lui procure. Il la décrit avec une extraordinaire poésie, soit quand il parle de la vigueur du taureau que lorsqu'il fait le portrait de la génisse. « Il ne me déplairait pas que sa robe sombre fut marquée de taches blanches, ni qu'elle refuse le joug, ni que parfois elle eut la corne menaçante. »

Mais où la sensibilité et la délicatesse du poète atteignent le summum, c'est quand il parle des fonctions de la femelle : « Pour elle, l'âge où elle peut supporter de légitimes hymens finit avant 10 ans et commence après quatre... Dans l'intervalle laisse aller les mâles et sois le premier à livrer ton troupeau à Vénus. »

Il faut bien reconnaitre que ce ne sont point là des expressions habituelles de vétérinaires.

Parlant du cheval, j'ai retrouvé des appréciations qui ont encore toute leur valeur parmi les paysans lorsqu'il dit : « On estime le bai brun et le gris pommelé, la couleur la moins prisée est le blanc pâle (que nous appellerions aujourd'hui Isabelle) et le gris cendré ». En effet, le cheval blanc est considéré comme une bête lente, molle et sujette à la mélanose. C'est le cheval qu'on achète au rabais. Vous ne verrez jamais un cheval blanc dans une belle écurie ou qui se dit telle.

Mais il n'est pas de poètes qui ne s'écartent un moment du réel et Virgile a fait comme ceux-là quand il nous parle de la cavale : « l'amour les entraine au delà des monts du Gargare, et aussitôt que la flamme s'est allumée au fond de leurs moelles avides, elles se dressent sur les rochers, le visage tourné vers le zéphir et se pénètrent de ses souffles légers, et souvent, sans aucun accouplement, fécondées par le vent, elles précipitent leur fuite en tout sens »...

La science vétérinaire connait aujourd'hui l'insémination artificielle... Ici, bien sûr, Vénus est dépassée!!

Il nous parle de la chèvre qui a de la mémoire et rentre d'elle-même au bercail. « Atque ipsae memores redeunt in tecta... » Que de belles choses à dire sur ce troisième livre si nous ne voulions rendre cette causerie interminable !

C'est un véritable traité d'apiculture qui a dû aider grand nombre d'entomologistes que nous trouvons dans le quatrième Livre. « Tu verras dans de petits objets, un merveilleux spectacle » dira-t-il à Mécène. Tout est beau, tout sent le ciel dans ce chant, et c'est peut-être dans celui-là que s'exalte le plus le sentiment religieux de Virgile. Si les hommes font produire à la terre de grasses moissons, si les abeilles leur donnent un miel abondant et parfumé, c'est à l'intervention des Dieux qu'ils en sont redevables. Si l'Italie est une terre privilégiée, c'est à la protection de Jupiter qu'elle le doit. A Ceres, elle doit l'abondance des moissons, à Bacchus, la beauté de la vigne et la saveur du vin, à Minerve, l'Olivier. Tout dans cette nature est laissé à la générosité des Dieux. L'Athéisme est absent des Géorgiques... Un traité d'agronomie mais aussi une méditation religieuse. Nous retrouverons les mêmes sentiments chez Olivier de Serres, mille six cents ans après.

On a trop tendance à confondre Virgile avec les personnages qu'il a chantés. Virgile n'est point une figure mythologique. Je sais que les deux mille ans qui nous séparent, le monde dans lequel on le situe, facilitent cette facheuse tendance. Mais en réalité, il s'agit bien d'un Homme avec ses élans, ses sentiments, sa grande puissance d'observation. Son Œuvre fait une large part à la poésie, mais elle est concrète. Tout ce dont il parle, exception faite de la légende qui est là pour répondre au goût du lecteur de son temps, tout ce dont il parle, dis-je, est naturel, authentique, *observé.*

La forme de cette Œuvre peut surprendre aujourd'hui. On imaginerait mal un agronome de nos jours traiter de l'agriculture de la même façon qu'il l'a fait, mais elle est remarquable et s'il m'est permis de formuler un vœu, je souhaiterais qu'on parla davantage de Virgile à nos jeunes paysans qu'on ne l'a fait. Disons plutôt qu'on ne l'a jamais fait. Pas plus, du reste, qu'on parle aujourd'hui à l'école du village, voire au Collège, d'Olivier de Serres. Et cela est bien dommage. Car il faut bien le dire, Virgile et Olivier de Serres sont bien plus près de la réalité primaire de nos paysans que trop de grands agronomes ou d'économistes qui traitent de l'Agriculture comme d'une monstrueuse équation ou d'une science réservée à une élite.

Olivier de Serres

Olivier de Serres est né en 1539 à Villeneuve de Berg, dans le Vivarais. Son père, Jacques de Serres, homme ordonné, économe, amassait patiemment de respectables économies qu'il plaçait avec

sagesse, notamment en parcelles de terre. On voit dans quelle ambiance Olivier pouvait grandir. On disait de lui que très jeune il aimait à cultiver son petit jardin. C'est une vocation déjà qui s'éveillait. Le père d'Olivier possédait dans les environs de Villeneuve des terres qu'il faisait exploiter à mi-fruit. Olivier accompagnait son père dans sa propriété et là l'entendait discuter avec les métayers. Le jeune Olivier apprit ainsi à soupeser l'épi et le grain, apprit que le blé est à cueillir quand il est blond et affermi. Il apprit à reconnaitre les meilleures espèces de raisins, comme aussi les meilleures espèces de bœufs et de chevaux et s'il convient de couper tel arbre gênant pour les arbres proches. Il apprit le patois et observait la ruse des valets avec lesquels il sera juste mais toujours sévère. Il nous en brossera un pitoyable tableau et extériorisera, à l'égard de ce petit monde de tâcherons, des sentiments qui ne sont pas sans nous surprendre, leur prêtant alors tous les défauts. Mais aussi il apprit de son père à respecter tout ce qui vit et pousse, plantes et animaux sous le beau soleil, parce que cela, tout comme le dit Virgile, est le travail même de Dieu.

Ce goût qu'il professait tout jeune pour la vie des champs ne contraria pas le goût qu'il pratiquait parallèlement pour les études. Jacques de Serres avait souhaité pour ses deux fils une culture humaniste. Ils devraient apprendre à fond le latin et le grec. Olivier était un esprit pratique ! Mais Jean, son frère, qui plus tard devait être consacré pasteur à Genève, lui fera comprendre, plus tard, l'importance des méditations profondes pour l'acquisition de cette ferveur d'esprit et de cœur, de ce bonheur solide et puissant auxquels Olivier tiendra si fort.

L'adolescence d'Olivier de Serres fut longuement marquée par la guerre. C'est l'Artois, envahi en 1554 par Charles Quint, c'est la Picardie en 1557 envahie par Philippe II. La France souffre, les fermes sont incendiées, le bétail est tué. Tout cela, certes, se passe loin de chez lui, mais Olivier ne peut y penser sans tristesse et puis cette lassitude du paysan qu'il perçoit marque déjà son âme sensible. Un rayon de soleil vient, cependant, irradier les premières années de sa vie d'adulte; son mariage avec Margueritte Arcons, celle dont il écrira dans son extrême vieillesse : « Plus grande richesse ne peut souhaiter l'homme, après sa santé, que d'avoir une femme de bien, de bon sens, bonne ménagère... Et si une telle femme lui est donnée de Dieu, se pourra dire heureux et se vanter d'avoir rencontré un bon trésor. »

En 1558, Olivier de Serres venait d'acheter le Pradel, il avait 19 ans, et déjà il planifiait avec le plus grand soin les projets d'exploitation de ce domaine sans négliger sa culture humaniste. Il sait rester à

la fois le cultivateur, le littéraire et le sage. Nous le verrons, aux plus mauvais jours des guerres de religion, arbitrer des conflits entre les frères séparés, toujours pénétré de cet esprit de sagesse et de tolérance.

Installé au Pradel, il mène à la fois la vie de penseur et du paysan. Lisant Virgile, Horace, Hesiode, Palladius et surtout Culumelle (De re rustica). Il lit aussi pour son plus grand profit le Traité de l'Agriculture que Bernard Palissy vient d'écrire intitulé : « Recette véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs trésors ». Livre admirable qui devait avoir sur lui une influence profonde. Déjà il matérialise ces conseils. Le premier, en France, il sème le sainfoin, dont on lui avait dit merveille pour les prés, et comme il fréquentait notre bonne ville de Nîmes et y avait fait connaissance du jardinier Traucat, il entreprit de vulgariser le murier dont on lui avait dit que les feuilles servaient à la nourriture « des vers qui font la soie ». La culture du ver à soie venait de naîitre en Cévennes ! Et ce n'est pas un des épisodes les moins charmants de la vie familiale d'Olivier de Serres que celui qui nous montre le jeune maitre du Pradel revenant de Nîmes avec un sachet contenant des petites graines dont il voulut taire le nom à la douce Margueritte, son épouse, mais à laquelle il demanda de le placer chaudement dans son corsage pour en hâter l'éclosion. Par la suite, nos vieilles cévenoles conservèrent encore longtemps cette méthode.

Nous sommes maintenant au plus mauvais moment de la lutte qui oppose catholiques et protestants et pour ajouter encore à ces horreurs, toutes les armées d'Europe foulent le sol de France. On tue, on saccage, on pille. Et nous entendrons ce cri d'alarme d'Olivier de Serres : « La terre, c'est désormais le sang même de la France. Il faut que les hommes mangent. Si vous n'ensemencez plus le sol de France, c'est la mort certaine de la France, la mort horrible et lente par la Faim de tout un peuple. Mais si vous continuez à ensemencer la terre, alors rien n'est perdu. Protégez le laboureur ! Qu'il soit l'homme, entre tous, sacré. »

Et c'est en travailleur opiniâtre qu'il s'installe sur le Pradel. Quand Olivier de Serres deviendra écrivain, sa gloire sera d'avoir été un bon travailleur. On comprend, dès lors, qu'il se trouve le droit de commander et qu'il y réussisse. Savoir commander, dit-il, c'est l'essentiel du ménage. Il sait s'imposer, se lève le matin avant tout le monde de manière à être le premier à se faire voir car « à ce qu'étant exemple de diligence, dès lors chacun se range à la besogne. » Améliorer le personnel c'est améliorer le domaine, et les

améliorations du Pradel, dans ce pays de médiocre agriculture sont déjà remarquables. On l'a vu essayer des instruments inconnus au pays; la herse rectangulaire, la charrue, qu'on ne connaissait pas dans le midi où on ne se servait que de l'araire, cette charrue dont le grand soc était monté sur un petit char - d'où son nom - et qui permettait de faire un travail plus rapide dans un temps moins long. Il invente le semoir, le brise mottes. Il pratique l'élevage des chevaux, inventera le harnachement que nous connaissons aujourd'hui, reconstituera le cheptel bovin indispensable, non seulement pour la viande mais pour le fumier. Il inventera la couveuse artificielle en confectionnant une cage chauffée par une lampe à huile. Pour reboiser la forêt, gravement atteinte par la guerre, il entretiendra des pépinières. Il remettra en état ses prairies, ses vignes, et dans un pays à l'état hygrométrique presque inexistant il arrivera à vaincre la sécheresse par l'irrigation et le drainage. Il donnera à son domaine et à ses moyens d'exploitation la forme capitaliste que nous lui retrouvons aujourd'hui.

Il serait long de citer toutes les réalisations d'Olivier de Serres sur le Pradel qui 400 ans après en donne le témoignage et le temps qui m'est imparti ne me le permet pas.

Et, au fur et à mesure de l'accomplissement de ses réalisations matérielles, il commençait d'écrire les premières pages de son livre. Mais oui ! toujours Virgile, Columelle, l'inspirent, il s'en meuble l'esprit et à ce qu'il apprend il ajoute encore le fruit de ses observations personnelles. C'est le Ménage des Champs en entier qu'il veut traduire. Non pas seulement pour exposer une méthode de rendement cultural meilleur, mais plutôt l'exquis maniement du sol, des plantes et des bêtes. Il parlera des jardins, du bétail, petit et grand, et dans le petit bétail il rangera le ver à soie et les abeilles. Il y a aussi les forêts et l'usage des eaux, les fontaines, le drainage et l'irrigation.

Et puis, il exposera le ménage de la maison. Il dira le rôle de la ménagère, parlera du logement, des provisions, l'art de faire le pain, les confitures même, de conserver le linge et tout cela, non sans prendre conseil de son épouse dont la science et le bon sens l'aideront beaucoup. Tout cela dans le seul but d'encourager le paysan, de lui donner le sens de la vocation naturelle, de son métier, tout cela dans le seul but d'enrichir ses connaissances pour lui mieux permettre de se mettre au service de l'homme qui souffrait dans cette période de lutte fraticide, qui luttait contre la faim et sombrait dans un désespoir qu'on ne peut imaginer.

Ainsi préparait-il un livre de plus de mille pages bien remplies qui devait lentement redonner au paysan l'aisance, la richesse. Un livre immense que *« Le Théâtre d'Agriculture et Ménage des*

Champs ». Dès l'année qui avait suivi sa publication, il avait fallu rééditer l'ouvrage. Huit réimpressions se succédèrent du vivant d'Olivier de Serres. Quand on présenta au Roi Henri IV le « Théâtre de l'Agriculture », celui-ci ordonna qu'il lui en soit fait lecture chaque soir après souper. Nous trouvons là une analogie avec les Georgiques que Virgile ou Mécène lisaient à Octavien. Quatre mois durant, une demi-heure par jour, le roi paysan parcourut avec enthousiasme les vastes chapîtres du Théâtre de l'Agriculture.

Olivier de Serres devenait une sorte de conseiller technique agricole. Ami de Sully, il est certain qu'il inspira celui-ci. (Je ne crois pas que celui-là lui en fût tellement reconnaissant).

Il faut lire la dédicace du Livre au Roi. D'entrée nous saisissons la finesse des sentiments de l'auteur : « Votre peuple demeure en sécurité publique, sous son figuier, cultivant sa terre comme à vos pieds, à l'abri de votre Majesté qui a à ses côtés la Justice et la Paix. Ainsi votre peuple prie, délivré de la frayeur et de la fureur des guerres cruelles, lorsqu'il était comme sur le bord de son précipice et jouissant maintenant par votre moyen de ce tant estimable bien qu'est la Paix. C'est aussi à votre Majesté, à laquelle après Dieu, il a à rendre grâce de sa vie, de son bien, de son repos, comme à son frère, son bienfaiteur, son libérateur. »

Science, expérience, diligence. Ces trois mots qu'Olivier de Serres rappelait sans cesse dans son livre forment, dit-il, la « sommaire description d'agriculture ». J'ajouterais « *Patience* ». Dans l'admirable introduction du Théâtre et Ménage des Champs, il commençait par reconnaîitre « qu'il avait souvent et soigneusement lu les livres d'agriculture tant anciens que modernes », mais, ajoutait-il, par expérience, ayant observé des choses qui ne l'ont pas encore été que je sache, il m'a semblé de mon devoir de les communiquer afin de contribuer pour ma part au vivre des hommes ».

Il définissait l'agriculture : « la science et l'art de tirer des entrailles de la terre, comme d'un trésor infini et inépuisable, toutes sortes de richesses. »

Mais une science qui fait une large part à l'expérience, car dira-t-il : « il en coûte trop de refaire une besogne mal faite. »

THEATRE DE L'AGRICULTURE ET MENAGE DES CHAMPS

Mais pourquoi ce titre « Théâtre » ? Le mot « théâtre » désignait alors tout ouvrage descriptif important avec des chapitres plus communément appelés à cette époque des « lieux ».

Dans le Théâtre de l'Agriculture nous en comptons huit. Les Géorgiques, elles, n'en comptaient que quatre, mais il semble qu'Olivier de Serres les ait assez fidèlement suivis et complétés.

Le premier lieu montre comment le bon métayer apprend à bien connaître et choisir les terres pour les acquérir et employer selon leur naturel. Bien choisir leur emplacement. Bien choisir et adapter au travail l'habitation champêtre - encore la politique de l'Habitat rural ébauchée par Ciceron.

Deuxième lieu : Labourage des terres à céréales.

Troisième lieu : La culture de la vigne (la qualité du vin)

Quatrième lieu : Le bétail à quatre pieds

Cinquième lieu : Conduite de la poulaille terrestre, aquatique (canards, cygnes) , aérienne (pigeons, cailles, tourterelles), conduite de la garenne, du parc à grosses bêtes sauvages, conduite du poisson, des abeilles, du ver à soie.

Et ce *sixième lieu* qui traite avec tant d'amour, les jardinages et les vergers, les jardins aux plantes d'ornement et aux plantes médicales.

Le septième lieu traite des arbres et des eaux. Nous dirons aujourd'hui des « Eaux et Forêts ».

Le huitième lieu et le dernier expose avec délices le ménage de la maison. « Comment le père et la mère de famille sont instruits à se servir commodément - avec honorable ménage - des biens sortant de leur industrie sous la bénédiction de Dieu ». Enfin, quelques pages de conclusion de ces dernières lignes : « Ainsi le père et la mère de famille en vivant et dirigeant sagement leur ménage s'acquéront l'honneur d'avoir vertueusement vécu en ce monde, laissant à leurs enfants, bien instruits et morigénés, leur terre en bon état avec l'exemple de leur belle vie, richesse à priser par dessus toute autre ».

Il faudrait avoir le temps de lire dans toutes leurs pages les Géorgiques et le Théâtre de l'Agriculture pour y découvrir ce que ces deux œuvres peuvent sur bien des points présenter d'analogies. L'analogie, nous la trouvons d'abord dans le caractère des deux hommes, l'un et l'autre passionnément amoureux de la nature et plaçant tout ce qui est terrestre sous le signe d'une Providence surnaturelle. Virgile invoque les Dieux. Olivier de Serres croit en Dieu et sa Foi est profonde. J'ai cité des extraits des Géorgiques. Je citerai des extraits du Théâtre de l'Agriculture : Beauté des animaux, suprême orgueil d'un domaine, il dira : « Le contentement que c'est de voir le bétail de toutes espèces et âges, - louer le père de la Nature en toutes choses à quoi les bêtes s'occupent, au travail, au

paitre, au mugir, hennir, bêler et autrement s'exercer selon leurs genres et divers naturels ».

Il a, comme Virgile, des élans de tendresse pour les bêtes. Il dira la beauté qu'il exige du taureau. Il nommera les abeilles « les oisillons des muses ».

Parlant de son jardin, il dira : « Et comme la bonne musique ne saoule pas l'oreille de ceux qui l'aiment, mais cessant, la laisse affamée, ainsi le plaisir qu'on prend à voir et odorer les herbes et les fleurs, n'est jamais parfait. »

Parlant de son verger, il affirme que « tout autre victuaille cède aux fruits des arbres. Car ni le pain, ni la chair, ni le poisson, ne sont présentés à manger autrement que cuits, alors que les fruits paraissent sur la table des rois, sans fard ni déguisement aucun ».

Il a même essayé une culture de « canne à sucre » dans les recoins de son jardin dont il dira : « culture plus nouvelle que difficile, donne courage à tout gentil esprit de se meubler de si gentilles manières qu'est le sucre... »

Mais le vin - que ne ferait-on pas pour exceller encore par dessus le bon et le beau qui est au ménage - surtout en matière de vin - « où chacun ne désire être le second de personne : pour la gloire que c'est d'avoir chez soi le meilleur vin de la contrée. »

Car le vin c'est après le pain le second aliment donné par le créateur à l'entretien de la vie. « de fructu operum tuorum, Domine, satiabitur terra » La terre se rassasie de fruits de vos œuvres, Seigneur ! Les vignobles de Villeneuve de Berg avaient du reste belle renommée et Olivier de Serres possédait plusieurs vignes. Une jeune, celle de l'enclos, dite vigne muscate, une vieille, dite la vignasse, sur la pente ouest du Pradel et qui donnait un vin généreux en bouquet. Mais la vigne des vignes, ce que nos paysans appelleraient chez nous - le rognon - c'est-à-dire la meilleure était celle des coteaux de Montfleury. Eh oui ! là encore nous retrouvons Virgile. Vin couleur de rubis, riche en ardeur - et bon plant, celui du terroir même. De vieux cépages dont nous connaissons quelques uns : Pinot de Bourgogne et du Lyonnais, Clairette, Morillon, Foirard, Bordelais Picpoul, Picardan. Ses vignes, Olivier les dispose comme le font les viticulteurs d'aujourd'hui, en rectangles séparés, par cépages, ainsi on leur donne les soins différents et en temps différents, qu'elles réclament : choix des terrains, amendements, fumure, taille, cueillette. Et bien soigneur de la vigne, Olivier de Serres ne peut supporter ces vignes aux allées envahies de chiendent. Et la question : faut-il des vignes basses ou sur des échalas et sur fils ?

En Vivarais et dans le Midi il n'y avait que des vignes basses. Olivier fera des échalas parce qu'il a remarqué qu'on obtient un meilleur rendement et un vin plus riche en degré. Du reste, c'est aujourd'hui ce que l'on trouve de plus fréquent en Vivarais, particulièrement.

Olivier ne fume que ses vignes de terre maigre, car il craint d'ailleurs pour le bouquet des vins. Il taille les sarments à deux ou trois yeux suivant la variété. Pas d'autres parasites de la vigne que les fourmis, les chenilles... et les lapins. Il suffit, dit-il, de cueillir les chenilles à la main, d'apporter sur le sol des suies de cheminées et contre les lapins de brûler de temps à autres des fagôts de sarments enduits de soufre.

Tout comme dans les Georgiques, nous retrouvons les sages conseils sur les greffages, les labours, la disposition de la vigne, la taille, la protection contre les parasites. Ceux qui sont prodigués aujourd'hui ne s'écartent guère de ceux là.

Délicieuse description de la Cave. Ces bonnes caves fraiches sous la canicule d'août et pleines de parfums de la récolte. Ces caves dans lesquelles le vigneron rentre aussi pieusement que dans un sanctuaire lorsqu'il veut déguster, d'un œil observateur et d'un palais sensible le vin nouveau qui s'élabore.

Pour la vendange, il nous parle du « Ban ». C'est d'ailleurs l'antique coutume romaine, conservée encore de nous jours et qui consiste à fixer la date des vendanges dans le village. Propreté de la vaisselle vinaire afin que le vin ne se pique. Il donne aussi des recettes pour améliorer le bouquet du vin. C'est ainsi que la fleur de sureau cueillie en Mai, séchée à l'ombre et gardée jusqu'aux vendanges, donne au vin le parfum du muscat.

La vie d'Olivier de Serres fût, au service de Dieu et au service de l'Homme un excellent ménage, ainsi que le « Théâtre d'Agriculture et ménage des champs » nous donne témoignage. Tour comme « Les Georgiques » l'œuvre prend forme de message auquel l'agronomie moderne, Oh ! discrêtement bien sûr ! se réfère encore. Nul, en effet, ne songe à contester leurs conseils, tant il est vrai qu'un Virgile ou qu'un Olivier de Serres n'ont rien conseillé qu'ils n'aient d'abord observé et pensé. Un paysan, sur la terre qu'il connaît, découvre souvent plus de chose qu'un savant dans un laboratoire, et cela est tellement vrai que paysan et savant collaborent aujourd'hui et que l'exploitation est devenue ferme modèle, ferme expérimentale, ferme pilote, c'est-à-dire, le laboratoire de l'ingénieur agronome.

Un témoignage encore de la valeur de cet homme de la terre auquel Virgile et Olivier de Serres ont voulu redonner le goût et l'amour de sa mission : offrir la nouriture à une humanité qui aurait peut être tendance à l'ignorer mais ne saurait se passer de lui.

Un témoignage littéraire enfin où éclate la poésie de la terre chantée par leur âme sensible.

Et là sera ma conclusion !

Témoignage scientifique, témoignage social. Témoignage littéraire, *fruits d'observations précises* qui ne peuvent être contredites, mais bien au contraire, confirmées. Car je le disais au début, si avec l'instauration d'une industrie paysanne, les moyens techniques se sont perfectionnés pour une meilleure exploitation, *non sans nous faire craindre aujourd'hui de redoutables nuisances,* les principes mêmes de l'acte rural, eux, restent immuables comme la nature elle-même.

Combien aujourd'hui s'imaginent qu'il ne suffit que d'une machine ou d'une solution chimique pour faire lever les moissons ? En agriculture, c'est la plante qui est la machine aux mécanismes cachés dont la vie mystérieuse est réglée par des lois que rien ne révèle d'abord aux yeux. En agriculture, aussi, c'est la terre, dont on a si longtemps ignoré jusqu'à la composition, jusqu'aux transformations les plus importantes, qui vit et produit sous l'influence des saisons. C'est le paysan, c'est l'agriculteur qui doit découvrir dans quelles conditions et suivant quelles lois la plante se développe. *Il fait* et sera toujours *obligé de faire,* malgré le développement de la technique, de la *psychologie végétale.* L'outil que ce soit le tracteur, le semoir, l'épandeur d'engrais, la moissonneuse batteuse ou la machine à ramasser les raisins, puisqu'en Amérique dans certains grands domaines on vendange à la machine, ne seront jamais que des accessoires sans âme incapables de remplacer l'intelligence de l'homme et de percer les secrets de l'universel équilibre de la nature.

Un poète de chez nous, Jean Giono, disait : « *La marche en avant à tout prix mène souvent à l'imbécilité barbare et les retours en arrière à la plus sage des civilisations* ».

Le travail d'un Virgile et d'un Olivier de Serres et les observations que nous pouvons faire aujourd'hui nous persuadent !

Voilà ce que sont les Georgiques et le Théâtre de l'Agriculture, écrits à 1 600 ans d'intervalle, par deux hommes inspirés par un même amour de la nature, un même amour de l'Homme, une volonté farouche de la servir et une même Foi dans la puissance surnaturelle.

« O, Fortunatos Nimium ! O bien heureux le paysan s'il connaissait tous ses biens !

Bien heureux si une angoisse ne l'étreignait aujourd'hui devant ces mutations qui affectent son avenir.

Mais là n'est point mon propos... Et quand on devrait entretenir un espoir puisque les économistes et les sociologues - voyez le rapport Vedel et le plan Manshold - nous démontrent que la paysannerie est une civilisation qui passe et que la terre ne sera plus qu'un support d'équipements complexes, les conseils de Virgile et d'Olivier de Serres bien qu'exprimés d'une manière qui peut aujourd'hui paraitre naïve, conserveront malgré tout et longtemps encore toute leur valeur, et contitueront une source intarissable d'humanisme.

Victor Balaguer, Frederic Mistral et la Coupo Santo

par M. Camille Lignières
Ancien Président

L'année 1967 fut particulièrement riche en centenaires, aussi bien sur le plan international que sur le plan national et régional, centenaires dont les célébrations ont donné lieu à maintes manifestations.

Au titre des premiers il convient de citer celui d'un des plus grands poètes de l'Amérique latine, Rubén Daréo, du Nicaragua, qui se disait lui-même « poète espagnol d'Amérique » ou bien « poète américain d'Espagne », voulant souligner par là l'universalité de son œuvre, tout au moins dans le monde immense de la latinité.

N'oublions pas non plus le centenaire de notre Baudelaire, le poète des correspondances symboliques, le plus discuté de son temps, mais dont on réhabilite de nos jours le génie méconnu.

Citons enfin, après celui de la parution du « Calendal » de Mistral un dernier centenaire, le dernier de notre liste, mais non le moindre pour les méridionaux, celui de la *Coupo Santo.* Si nous en avons fait choix ce n'est pas seulement en raison de la grande audience du félibrige dans le Midi de notre pays. Sans doute connaît-on dans ses grandes lignes l'histoire de la Coupe qui a inspiré l'hymne de Mistral; sans doute connaît-on les vers de Balaguer et de Mistral qui y sont gravés; mais que sait-on de la naissance de l'amitié qui parvint à unir Catalans et Provençaux ? Et si l'on est assez renseigné sur Mistral et son œuvre, que sait-on de Victor Balaguer ? Que sait-on du poète et de l'homme ? C'est pourtant Victor Balaguer qui est à l'origine de la Coupe et du chant de Mistral...

Nous avons essayé de faire connaître ce poète, encore que très imparfaitement, et de dire les circonstances dans lesquelles le don des Catalans fut offert aux Provençaux.

☆ ☆ ☆

L'Amitié Catalano-Provençale

La remise de la Coupe par les Catalans aux Provençaux fut un geste de reconnaissance, rendu possible grâce à la forte amitié qui, depuis plusieurs années déjà existait entre les uns et les autres.

Comment cette amitié a-t-elle pu naître et se développer ?

Elle devait nécessairement prendre son fondement sur une identité d'aspirations, sur une communauté d'intérêts; elle devait traduire un élan identique pour remettre en honneur la langue du pays, pour faire renaître le sentiment populaire de la race, de ses droits, de ses libertés.

De fait, cette renaissance de part et d'autre des Pyrénées eut les mêmes causes et se produisit presque simultanément, bien qu'avec une légère antériorité du côté catalan.

En Catalogne, on lui donne comme point de départ l'*Oda a la Patria,* l'Ode à la Patrie, du poète catalan Aribau, parue en 1833. Dans ce poème, le poète exilé - comme plus tard le sera Balaguer - évoque son pays, ses fleuves, ses montagnes, mais surtout sa langue maternelle, dont il fait un éloge dithyrambique avec une profonde émotion. « O llengua a mos sentits màs dolsa que la mel », « oh langue ! plus douce à mes sens que le miel », la seule, ajoute-t-il, qui convienne pour chanter la patrie, ses héros, pour chanter les vertus du foyer, pour prier enfin...

Quant à la renaissance provençale, on peut dire qu'elle a son acte de naissance dans la fondation du Félibrige, en 1854, encore qu'on puisse la faire remonter quelques années plus haut... Et pourquoi pas du jour où Mistral, revenant au Mas du Juge, après ses études de droit à la faculté d'Aix, sentait bouillonner en lui les mêmes aspirations que son confrère catalan Aribau dont il ne connaissait certainement pas le nom ?

Au chapitre XI de ses *Mémoires,* il nous a conté les résolutions qu'il prit alors, les yeux fixés sur les Alpilles. Je voulais, dit-il, « en premier lieu, relever et faire revivre en Provence le sentiment de race que je voyais s'anéantir (...), en second lieu, promouvoir cette résurrection en restaurant la langue maternelle et historique du pays (...), en troisième lieu, remettre à la mode le provençal grâce à l'influence et à la flamme de la divine poésie (...) ».

Les deux renaissances, la catalane et la provençale, se sont produites, on le voit, sous l'action de poussées semblables. Elles marchaient parallèlement sans se connaître. Des deux côtés s'élaborait une secrète maturation de l'avenir. Le terrain se préparait qui permettrait une féconde rencontre...

Une circonstance fortuite et heureuse donna l'occasion de cette rencontre catalano-provençale.

Le premier contact eut lieu par l'intermédiaire d'un ingénieur-chimiste espagnol qui taquinait la muse en langue catalane. Il s'appelait Damaso Calvet. Envoyé en mission à l'étranger en 1861, il s'était arrêté à Tarascon pour y assister aux fêtes de la Tarasque. Et c'est ainsi qu'il fit la connaissance de Mistral, Roumanille, Aubanel et Bonaparte Wyse. Il leur dit l'ampleur du renouveau des lettres catalanes, leur apprit le rétablissement à Barcelone, en 1859, l'année même de l'apparition de *Mireille,* des Jeux Floraux, dont il était un lauréat, ainsi que d'autres poètes au nombre desquels se trouvait Balaguer.

Ces nouvelles enthousiasmèrent les Provençaux. Quelques mois après, en août 1861, Mistral écrivait son ode célèbre « *Aux Troubadours Catalans* », « *Y Troubaire catalan* ». Il chargea Damaso Calvet de la traduire et de la transmettre aux mainteneurs des Jeux Floraux barcelonnais de l'année suivante, ce qui fut fait. Et c'est ainsi que débuta le duo d'amour entre Catalans et Provençaux.

Dans son poème « aux frères de Catalogne », Mistral exaltait tout un passé de gloire commune à la Provence et à la Catalogne; il saluait en elles des provinces loyales soit à la France, soit à l'Espagne. Son poème était un hymne à la liberté grâce aux vertus de la langue retrouvée. « Des Alpes aux Pyrénées, et la main dans la main, poètes, relevons donc le vieux parler roman ». Et, en des vers célèbres et souvent cités, il s'écriait, voyant dans la langue un rempart à la liberté : « Qu'un peuple tombe esclave, s'il tient sa langue, il tient la clef qui le délivre de ses chaînes ».

Mistral nous indique lui-même, dans une note à ses « *Isclo d'Or* », les développements de ce premier geste d'amitié romane. « Un grand nombre de poètes catalans, nous dit-il, entre autres M.M. Calvet, Balaguer, Brizet, Albert de Quintana, repondirent en vers à cet appel, et d'excellents rapports d'amitié internationale s'établirent par la suite entre Catalans et Provençaux ».

Les échanges de poèmes et de salutations sentimentales ne manquèrent pas. Citons celle que Roumanille adressa à son tour en

1863 à Don Victor Balaguer et à Don Manuel y Fontanal (dont il estropie le nom, Manuel Milà y Fontanal) et qu'il baptise tous deux du nom de *félibres* catalans.

« Aro, moun Dieu, pode mouri,
Aro, o bonur ! qu'ai vist flouri
L'aubre que plantere en Prouvençò,
Et que m'aves douna, mon Dieu, per recoumpenso.
De veire, a soun entour, Prouvençau, Catalan,
Béus enfant de la memo maire,
Se recouneisse fraire, e, la man dins la man,
Canta'nsen, et s'ama coume s'amon de fraire !.... »

L'amitié catalano-provençale avait pris, sans nul doute, un bon départ. Pendant des années elle se concrétisera par une collaboration plus étroite encore : invitation de félibres aux Jeux floraux de Barcelone, invitation des Catalans aux fêtes félibréennes de Provence, accueil par les Provençaux de Victor Balaguer, proscrit de son pays, reconnaissance des Catalans qui offrent la fameuse coupe d'amitié aux Provençaux...

Mais n'anticipons pas. Il est temps de présenter Victor Balaguer.

☆ ☆ ☆

Victor Balaguer

Ce poète catalan, né en 1824, mort en 1901, a fait des débuts très précoces dans les lettres. A peine âgé de quatorze ans, en 1838, il écrivait un drame romantique. Comment eût-il pu faire autrement ? Le mouvement romantique était alors dans sa pleine force et captait l'enthousiasme des jeunes.

Tout jeune qu'il est, notre adolescent collabore déjà à divers journaux. Quelques années plus tard, en 1849, à l'âge de 25 ans, Balaguer fonde un journal intitulé : *« La violeta de oro »,* dans l'intention d'y mener une campagne en faveur de la restauration des Jeux Floraux à Barcelone. Cette restauration « s'imposait, dit-il, comme une nécessitè ». Notre poète n'était pas le seul à en demander le rétablissement. Son confrère catalan Rubio y Ors le réclamait déjà, depuis 1841, dans la préface de son œuvre *« Lo Gayter del Llobregat »* (Le Cornemuseux du Llobregat).

En 1859, Balaguer fut au nombre des sept qui adressèrent une requête pour le rétablissement des Jeux au Conseil Municipal de Barcelone.

Sept, nombre consacré : ils avaient été sept à Toulouse pour y fonder en 1323 les Jeux Floraux de Clémence Isaure; ils seront sept « primadiés » pour le Félibrige; ils furent sept à Barcelone. La requête fut accueillie favorablement par la municipalité et l'inauguration des Jeux Floraux fut faite dans le Salon des Cent, le 1er mai 1859. Balaguer était un des sept mainteneurs.

La vie de notre poète fut très agitée, partagée qu'elle sera jusqu'à la fin, entre la littérature, le journalisme, les voyages, la politique et même l'exil.

Les deux grands amours de Balaguer étaient la liberté et la patrie. Ce sont des thèmes qu'il ne cessera de développer dans ses œuvres; thèmes faciles à exploiter auprès des foules quand on est, comme il l'était, un tribun éloquent. Balaguer n'eut donc aucune difficulté à devenir député et même ministre, et à être l'objet d'honneurs et de triomphes. Mais il fut aussi l'objet de persécutions.

Cet homme politique était un être sensible, plus attaché à sa pleine vocation d'homme qu'ambitieux politicien. C'est ce qui lui fera préférer sa réputation littéraire à celle d'homme politique.

L'œuvre de Balaguer est assez étendue. C'est un polygraphe très fécond. Il s'attaque tour à tour au théâtre, à l'histoire, à l'art, à la littérature d'imagination et surtout à la poésie lyrique.

Pour le théâtre Balaguer écrit, en langue castillane, sept drames en vers et un en prose. Il les appelle tragédies, car il y fait toujours revivre les moments les plus dramatiques vécus par les personnages célèbres qu'il a choisis comme héros : Annibal, au moment de la chute de Carthage, Néron, dont le suicide imminent va clore les brutales orgies, Coriolan, prêt à détruire Rome qu'il assiège, et fléchi par les prières de sa mère Volumnie, Sapho, amoureuse de Faon, avant qu'elle ne se précipite dans la mer du haut du rocher de Leucade... Il fait tenir à ses personnages de longs discours dans un style emphatique. Certains passages, d'un lyrisme échevelé, ont des accents qui nous font sourire quand ils ne nous lassent pas.

Nous sommes en pleine période romantique.

Voici d'ailleurs - et ceci nous fait passer des drames de Balaguer à son œuvre lyrique - voici quelques extraits d'un poème récompensé par l'églantine d'or aux Jeux Floraux de Barcelone en 1861. Ils suffiront à souligner le romantisme exalté que nous avons déjà noté.

Le thème est une légende catalane. Le titre : *a tête du Comte d'Urgell* L'auteur commence par une invocation : « Ecoutez maintenant les accents du barde errant (...). Je suis le troubadour des montagnes ». C'était une habitude pour les poètes catalans de

l'époque de se donner un nom particulier. Balaguer était le troubadour de la montagne, le troubadour de Montserrat; Mila y Fontanals, le troubadour du Panadès; Rubio y Ors, le cornemuseux du Llobregat; Geroni Rossellò, le jongleur de Majorque; Borafull, le joueur de cobla de Montcada... « Je suis, dit notre poète, le barde errant qui parcourt bois et forêts tête nue, je livre mon front au souffle glacé des vents de la montagne pour qu'ils arrachent à ma harpe des gémissements plaintifs tout en jouant avec ma chevelure noire. Mes chants rappellent des évènements oubliés, je respire la poussière des ruines; je vis parmi ceux qui furent, je parle avec les morts. » La chevelure au vent, comme le Chateaubriand échevelé d'une gravure célèbre, les ruines, les gloires du passé, les tombeaux et les morts, ce sont bien là tous les lieux communs du romantisme qu'on retrouve accumulés dans ce poème. L'auteur termine en évoquant avec les mêmes élans, la même exaltation la patrie et les héros. Et l'invocation prend fin avec ces mots : « Venez à moi, ombres du passé ! Levez-vous, héros ! Je chanterai vos exploits et vos gloires. Je ne suis pas le chantre des belles dames; je suis le troubadour de la montagne ».

Dans sa poésie, Balaguer ne veut ni se livrer aux abstractions philosophiques, ni se contenter de chanter les amourettes et d'analyser les sentiments du cœur comme l'anatomiste dissèque les parties du coprs. La poésie est pour lui une fleur plus pure et plus haute qui, sans être une science ou un art, domine les sciences et les arts. L'inspiration de Balaguer naît du cœur. Ses poèsies lyriques sont toujours marquées par le même feu extérieur, le même élan, le même grand enthousiasme. Il leur assigne toujours un noble but.

Voici d'ailleurs quel est à ses yeux le rôle du poète, selon des extraits d'un de ses poèmes intitulé *« La nouvelle muse »,* qu'il a dédié à un de ses confrères plusieurs fois primé aux Jeux Floraux de Barcelone. « Le siècle, dit Balaguer, est à la lutte. Luttez donc, oh, poètes ! Vous êtes à la fois soldats et apôtres. Fini le temps des jeux et des chansonnettes, passé aux pieds des jeunes filles tout en leur récitant d'innocentes et larmoyantes poésies (...) Nous ne sommes plus au temps de l'Arcadie. Le Parnasse d'Apollon ne peut abriter des muses éplorées (...) Aujourd'hui la mission du poète est sacrée; c'est le soldat d'une idée de charité et d'amour; c'est le prêtre d'un temple, d'un dogme, d 'un Dieu et d'un autel, dont la sainte doctrine n'est pas encore connue, mais le jour approche où elle le sera de tous.

« La poésie régénère et elle est noble lorsqu'elle défend l'opprimé contre le tyran indigne, quand elle loue la vertu et méprise la bassesse (...). La cause du poète est aujourd'hui celle du peuple.

Aujourd'hui le bras ne fait plus la force : la force, c'est l'esprit.

« Aujourd'hui le poète doit élever des chants victorieux parce que la civilisation brille déjà de tout son éclat. Celui-là qui chantera le mieux la foi, l'histoire de sa patrie, le progrès et l'industrie, celui-là, parmi les poètes sera le plus grand. »

Ce ne sont pas là des idées bien originales : elles ont la marque de tout une époque. Victor Hugo les a magnifiquement exprimées. Balaguer les reprendra souvent. Il en est qui lui sont plus particulièrement chères. C'est ainsi que dans un hymne à la liberté intitulé *« Dies irae »* il s'inspire de l'exemple de Garibaldi et engage ses amis les poètes à chanter la patrie et la liberté : « Hier, dit-il, c'était un jour d'amour (...), aujourd'hui, c'est un jour de guerre (...). Poètes catalans, bardes illustres, chantez la liberté, chantez la patrie et vous chanterez l'humanité et la gloire (...) ».

La patrie, Balaguer l'a chantée dans nombre de ses œuvres, aussi bien la petite que la grande, la Catalogne aussi bien que l'Espagne. Il n'est pas séparatiste, et, en cela, il se rencontre une fois de plus avec Mistral. « Qui n'aime pas sa province, a-t-il dit, n'aime pas sa nation (...). Ce n'est qu'en langue espagnole qu'on peut crier : Vive l'Espagne (...). De même que la richesse d'une famille augmente si elle a deux patrimoines, de même une nation augmente sa richesse quand elle a deux littératures ».

C'est la raison pour laquelle dans ses vers comme dans sa prose Balaguer a écrit à la gloire de sa petite patrie la Catalogne.

En 1851, il fait paraître une série d'articles en prose castillane dans le *« Diario de Barcelona ».* Il les publiera par la suite sous le nom de *« Cuentos de mi tierra ».* Il y consacre quelques écrits aux légendes de Montserrat. Il chantera ensuite les quatre grands monastères catalans. Ripoll, Poblet, Santas Creus, San Cucufate del Vallès, dans une œuvre intitulée : *« Cuatro perlas de un collar »,* parue en 1853. Et cette même année, il réunit en volume des études faites sur les *« Bellezas de la historia de Cataluña ».*

Mais tout cela était écrit en espagnol.

Sa première œuvre en langue catalane, Balaguer ne l'écrit qu'en 1857, à l'âge de 33 ans. C'est une ode : *A la Verge de Montserrat,* qui le fait entrer dans le catalanisme littéraire. Balaguer, nous l'avons dit, fut un des sept fondateurs des Jeux Floraux en 1859. A ce titre il prononça un discours le jour de l'ouverture. Lui-même fut lauréat des Jeux Floraux, en 1859, en 1860, en 1861; et, en cette même année 1861, il était proclamé « mestre en gay saber ».

Ses recueils de poèmes catalans intitulés : *Lo Trovador de*

Montserrat (1861), *Esperanzas y recorts* (1866), donneront à notre poète une grande popularité. Si bien qu'en 1868, nimbé de la glorieuse auréole de l'exilé politique qui revient dans sa patrie, il sera choisi comme président du Consistoire des Jeux Floraux.

Balaguer se distingue des autres poètes de la renaissance catalane par son modernisme de langage, par son action même qui est plus pragmatique, plus tournée vers les réalités, vers l'avenir. Le poète, pense-t-il, ne doit pas être seulement un rêveur, un idéaliste; il doit se plonger dans l'action. C'est pourquoi, lui, fait de la politique.

Il se dresse en particulier contre l'action dominatrice de la Castille. A cet égard un de ses poèmes est très significatif. Il a été écrit en Juin 1862, c'est-à-dire à une époque où l'industrie catalane était menacée de mort par une réforme libre-échangiste. C'est un cri contre la centralisation et la domination castillane, personnifiée par la maison des Bourbon. Le poème est intitulé : ***Les quatre barres de sang.*** Il s'agit des quatre barres rouges des armoiries de la Catalogne.

« J'avais dans la montagne, dit le poète, un château crénelé qui était le roi de la montagne et le roi de la vallée.

Mes parents y conservaient, hérité de leurs aïeux, un drap jaune et rouge, rayé de quatre barres.

Mais le drap était d'or fin et les barres étaient de sang, le sang d'un noble comte nommé le Velu.

Ah ! Castille castillane, puissé-je ne t'avoir jamais connue !

☆ ☆ ☆

« C'est le drapeau des Barres », disaient les uns en passant. D'autres disaient : « C'est le drapeau des quatre libertés ».

Car il y avait quatre barres; il y avait quatre marques; chaque barre était un symbole, chaque signal était un nom.

La première s'appelait le *Droit,* la seconde, la *Liberté,* la troisième avait nom *Justice,* la quatrième avait nom *Industrie.*

Ah! Castille castillane, puissé-je ne t'avoir jamais connue ! »

☆ ☆ ☆

Dans une troisième strophe le poète dit comment furent détruites - et il nomme les coupables - les trois barres du Droit, de la Justice et de la Liberté. Et il termine son poème par la strophe suivante, pleine de menaces :

☆ ☆ ☆

« Si le drap d'or de mes parents est aujourd'hui en haillon; si, sur la tour du château, je n'ai plus mon drapeau dressé;

Si, au pied des créneaux détruits, seules, résonnent parmi les lamentations, les strophes plaintives du troubadour catalan;

S'il ne me reste plus qu'une de mes quatre barres, c'est ta faute, oh ! toi, celle des tours et des lions affamés. (les armes de la Castille).

Ah ! Castille castillane, ah ! ne me détruis pas la quatrième barre ! »

Ce poème dit clairement que Balaguer trouvait intolérable la prédominence de la Castille. Il n'allait pas jusqu'au séparatisme; mais il pensait que la Catalogne devait être la sœur de la Castille, non son esclave; elle devait être son égale et non pas être sous sa coupe. Il voulait en somme comme Mistral le voulait de la Provence, qui en 1486 s'annexa librement à la France, que la Catalogne s'annexât à l'Espagne « non comme (et ici je cite les propres termes d'une note de Mistral dans Calendal) non comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal ». Sinon... laisse-t-il entendre dans la dernière strophe... Sinon... et l'on sent dans ses vers une menace qu'il ne formule pas.

Menace que Balaguer va concrétiser dans son action politique. Bras droit du général Prim, on n'est pas surpris qu'il complote avec cet éternel comploteur, contre le gouvernement de la reine Isabelle, et qu'il soit exilé de sa patrie pour motif politique.

Cet exil nous vaudra, en fin de compte, la Coupo Santo de Mistral.

L'exil de Balaguer

Balaguer doit donc fuir de l'Espagne. Il va d'abord à Foix; puis il pense pouvoir fixer sa résidence à Perpignan. Et c'est de Bell-Lloch, dans la Cerdagne française qu'il écrit, le 23 août 1866, son premier poème en terre d'exil. Il l'intitule *« Sur la montagne »*.

« Fuyant, dit-il, la loi du sabre qui, aujourd'hui est la seule qui règne sur toute l'Espagne, je viens, oh solitude ! respirer les douces brises de la montagne dont le souffle parfume le cœur (...) »

C'est dans le calme des bois qu'il veut évoquer le souvenir de la patrie; souvenir douloureux puisque son pays est soumis à la loi du sabre et que « l'amour de la patrie vaut l'exil au malheureux qui s'en fait gloire ». Il espère cependant pour son pays un avenir meilleur. « Et moi, poursuit-il, en attendant cette heure de bonheur et de calme, j'irai, errant par le monde, ma lyre sur l'épaule, portant dans mon cœur le germe d'une espérance chaque jour plus ferme (...). C'est avec l'amour de la patrie (...) que le troubadour suit le chemin de l'exil. Partout où il ira, blessé par la nostalgie, il saura garder, oh patrie ! ton saint souvenir (...) ».

Comme tous les proscrits, Balaguer emportait dans son exil l'amour fervent de sa patrie. Cet amour allait le soutenir au cours de ses tribulations ultérieures. Car ces tribulations ne font que commencer, les autorités françaises lui ayant donné l'ordre de quitter le Roussillon. Il décide alors de partir pour Bruxelles où se trouve le général Prim.

Mais, à son passage à Narbonne, il a l'idée d'adresser aux *« troubadours provençaux »* (c'est le terme qu'il emploie), une poésie dans laquelle il leur demande une généreuse hospitalité.

Cette émouvante adresse *« Aux troubadours de Provence »* fut écrite le 14 septembre 1866. Balaguer y fait appel à cette fraternité qui doit unir les poètes qui chantent avec un égal amour, dans leur langue respective, leur terre, avec ses légendes, ses héros, son histoire.... et la liberté.

Ce poème va déterminer l'accueil fraternel des Provençaux et le don catalan de la Coupe. Il vaut qu'on le connaisse.

« Troubadours, dit le poète, vous qui, en Provence, pincez les lyres d'or, tandis que le monde écoute vos chants avec ravissement, ouvrez, s'il vous plaît, vos portes à celui qui, troubadour errant, va aujourd'hui de ville en ville, exilé de sa patrie, loin de ses amis et des siens, et seul dans un pays étranger.

« Dans ma patrie on m'appelle le Troubadour de Montserrat, parce qu'en l'honneur de la Vierge j'ai fait résonner mes chants, parce que je me suis inspiré des vieilles légendes de ma terre, parce que je ne chante que ma patrie et je rappelle à mon peuple esclave qu'il est l'héritier de saintes libertés aujourd'hui méprisées.

« Et puisqu'aujourd'hui vient frapper à votre porte le troubadour errant, qu'il vous plaise de l'accueillir, donnez-lui l'hospitalité, oh ! troubadours de Provence ! Et Dieu vous le rendra ! »

Dans la strophe suivante le poète dit qu'il est las de souffrir car son épreuve est longue.. Mais il sait que la Liberté a besoin de martyrs. Et il termine par le même appel : « Et puisqu'aujourd'hui vient frapper à votre porte le troubadour errant, qu'il vous plaise de l'accueillir, donnez-lui l'hospitalité, oh ! troubadours de Provence ! Et Dieu vous le rendra ! »

Dans la troisième strophe le poète déclare qu'il reprendra sa lyre pour être agréable à ses hôtes et qu'il leur chantera, pour eux seuls, les légendes de son pays, les chants de ses plaines et de ses vallées, les chansons que sa mère lui apprit au berceau. Et revient encore le même appel à l'hospitalité avant la quatrième et dernière strophe :

« Je vous prie d'écouter mes chants, oh ! troubadours mes frères ! et en échange de l'hospitalité généreuse que vous me donnerez, Dieu, qui récompense ceux qui consolent la douleur des exilés, ne vous fera jamais manquer de pain sur votre table, de joie

dans vos cœurs, d'inspiration dans vos chants, de sourires sur vos lèvres et de paix dans vos foyers.

« Et lorsqu'un jour je retournerai dans cette patrie que j'aime tant, je courrai auprès de la patronne de ma terre, à genoux, à ses pieds, je lui dirai : « Oh ! Dame souveraine, perle du Saint Montserrat, si vous voulez écouter le vœu qui m'est le plus cher, faites que jamais ne s'efface de mon cœur et de mes chants le souvenir que j'emporte aujourd'hui des troubadours provençaux. Faites que Dieu leur donne en gloire tout ce qu'ils m'ont donné en consolation !

« Et puisqu'aujourd'hui vient frapper à votre porte le troubadour errant, qu'il vous plaise de l'accueillir, donnez-lui l'hospitalité, oh ! troubadour de Provence ! Et Dieu vous le rendra ! »

L'appel de Balaguer fut entendu. Pouvait-il ne pas l'être ? Les Provençaux lui offrirent l'hospitalité. Le 30 septembre 1866, il était accueilli avec sa famille à Avignon, chez Jean Brunet, l'un des sept *primadiés* de Fontségugne. Quelques mois plus tard, le 4 mai 1867, ayant sans doute l'intention de s'installer définitivement dans la même ville, il écrivait de Perpignan à Anselme Mathieu, hôtelier à Avignon : « Préparez une chambre pas chère; vous savez que je suis proscrit ».

Dans cette ancienne capitale du Comtat Venaissin, il était au cœur du mouvement renaissant provençal. Aussi fut-il invité à participer aux manifestations félibréennes qui y étaient organisées. C'est ainsi qu'il assista à « la fête splendide (nous citons Balaguer) que le prince-poète lord Bonaparte Wyse, donna en son beau château de Fontségugne (Provence) aux plus célèbres troubadours de la langue d'Oc, le 30 mai 1867 ».

Au cours de cette fête, Balaguer lut un poème qu'il avait écrit la veille, 29 mai 1867, au château même de Fontségugne.

Ce poème, intitulé *Aux Félibres de Provence,* est comme la réplique de l'Ode *Aux Troubadours de Catalogne* que Mistral avait écrite quelques années auparavant, en août 1861. Les mêmes idées y sont reprises : communauté des destins de la Provence et de la Catalogne, parallèle historique des deux provinces, fraternité des deux peuples, remise en honneur de leur langue respective, défense des libertés régionales... On ne serait pas étonné de trouver la signature de Mistral sous certains vers de ce poème dont plusieurs passages méritent citation.

Le poète commence par décrire la Liberté en vêtements de deuil, fuyant sa patrie Barcelone d'où elle est chassée. Il part avec elle. Il rappelle que dans sa détresse il est allé « réchauffer son cœur

au feu du patriotisme des poètes de Provence ». L'hospitalité qu'il a reçue a mis fin à ses tribulations. Il ne pourra jamais oublier leur noble accueil et leur fraternelle embrassade.

Sur les rives du Rhône, il se prend souvent à évoquer le destin des deux vénérables royaumes de Provence et de Catalogne, autrefois réunies, aujourd'hui séparées, le destin aussi de leur langue respective. Mais nous sommes frères, affirme-t-il, nos histoires le prouvent. Et, tout comme Mistral le fit en maintes occasions, lui aussi va donner des exemples.

« Le plus noble de vos comtes (le comte Bérenger), c'est nous qui vous l'avons donné; le plus grand de nos rois (le roi Jacques le Conquérant, né à Montpellier), c'est de chez vous que nous l'avons pris (...) Marseille se mire dans les eaux qui sont le miroir de Barcelone; et s'il est vrai que Barcelonnette se tourne vers Barcelone, comme l'a dit Mistral (1), il l'est aussi que St Martin des Provençaux découvre ses fondateurs dans les souvenirs de son propre passé (cette ville aux abords de Barcelone fut en effet fondée par de nobles chevaliers provençaux).

(1) Mistral, ode « Aux Troubadours Catalans » :
« Vers Barcilouno tendrement
Barcilouneto se reviro »
Barcelonnette a été fondée par des Catalans.

« Félibres de Provence, poursuit Balaguer, nous sommes frères de gloire; le souvenir nous dit que notre histoire provient du même tronc (...) Félibres de Provence, nous sommes frères de lait. La vague tranquille d'une même mer nous enlace, la flamme d'un même soleil nous illumine, nous avons même langue, nous avons même race (...) Ah ! si le roi don Pedro n'était pas mort à Muret ! »

Et voici que dans la dernière partie de son poème, Balaguer va faire un bel éloge de la langue des deux pays frères.

« Aujourd'hui, dit-il, un nouveau destin sépare désormais nos deux peuples (...) Qu'ils se souviennent, s'ils ne sont que province aujourd'hui, qu'ils furent hier nation, et ils pourront tous deux, chacun dans sa terre et comme gage d'alliance, sans renier l'Espagne, sans renier la France, dresser comme symbole de la sainte liberté le drapeau de la langue ».

Soulignons les expressions : *« sans renier l'Espagne, sans renier la France ».* Elles montrent bien que Balaguer, tout comme Mistral, ne voulait pas du séparatisme... Il se rencontrait encore avec le poète de Maillane dans son éloge de la langue.

« La langue ! poursuit Balaguer, noble langue ! Si elle fut un jour foulée aux pieds, si elle fut mise en croix et flagellée par des écrivains trop dociles, il faut aujourd'hui lui donner une armée

d'apôtres et de soldats. Nous la vêtirons d'or et de soie. Elle sera plus belle chaque fois; nous la verrons plus resplendissante encore. Avec elle revivront les souvenirs sacro-saints des libertés de nos patries. Conservons-là. C'est l'arche sainte que nous devons protéger de l'outrage (...) Envoyons-la à travers les villes, cette langue déchirée (...) C'est ainsi que nous réveillerons la troupe des vengeurs de la patrie. Le jour où elle prit la fuite, l'indépendance s'enfuit, elle aussi vaincue. En même temps que la langue et la patrie, près de Muret, mourait la fine fleur des troubadours.

« Les peuples se réveillent. A l'appel des prophètes on entend des langues que l'on *croyait mortes et détruites* (c'est nous qui soulignons), et les nationalités se dressent hautaines et resplendissantes de gloire. C'est un cri d'espérance et non un cri de guerre que nous envoyons de montagne en montagne. Nous ne sommes que des apôtres et nous allons de par la vaste terre, prêchant la paix et la fraternité ».

Le poète, usant de la même phraséologie enflammée, termine à peu près ainsi : défendons notre patrie, son histoire, sa liberté, sa langue méprisée, et, s'il faut mourir au combat, mourons comme mouraient nos aïeux, comme les vieux Romains !...

Cet appel au sacrifice suprême pour la langue est d'une grandiloquence par trop exaltée. Mistral sans aucun doute n'en demandait pas tant, encore qu'il eût écrit dans *Calendal* au chant IV : « Langue d'amour (...) nous te défendrons à boulets rouges,- Car c'est toi la patrie et toi la liberté ». Mais si la ferveur de sa foi dans la langue provençale lui inspirait d'ardentes apostrophes et d'éloquentes envolées, elle n'en gardait pas moins un équilibre, une ardeur pondérée, un pragmatisme qui le firent réussir comme on sait dans son entreprise de rénovation.

Dans leur défense de la langue provinciale Balaguer et Mistral avaient le même idéal. Ils poursuivaient le même but. Mais il y avait entre les deux poètes une différence de qualité. Sans doute Balaguer n'avait-il que du talent. Est-il déplacé de parler de génie en ce qui concerne l'auteur de Mireille ?

☆ ☆ ☆

La coupe des Catalans

De toute façon, entre ces deux hommes des liens s'étaient créés qui concrétisaient la sympathie, la fraternité amicale que, depuis plusieurs années déjà, Catalans et Provençaux, ressentaient les uns pour les autres. Une coupe allait être le symbole de cette amitié.

Au moment même où Balaguer offrait, le 30 mai 1867, son poème aux félibres de Provence, il n'est pas douteux qu'avec ses amis catalans, il avait déjà fait le projet de les remercier du fraternel accueil qu'ils lui avaient réservé. Car c'est deux mois seulement après la fête de Fontségugne que Balaguer, au cours d'un grand banquet qui se tint en Avignon le 30 juillet 1867, remit à Mistral une coupe magnifique en argent ciselé, celle-là même qui devait inspirer à l'auteur de Mireille le beau chant de *La Coupo Santo.*

Les Catalans avaient ouvert une souscription pour payer cet objet d'art. Il y eut, paraît-il, 1800 souscriptions parmi les amis de Balaguer et les patriotes catalans. L'œuvre fut confiée au sculpteur avignonnais Fulconis, beau-père du peintre nimois Ferdinand Pertus dont les Nimois peuvent voir l'admirable série de petits tableaux dans la salledes mariages de leur Hôtel de Ville. Le maître Fulconis ne voulut aucun paiement pour son travail. Et l'œuvre, dont les circonstances politiques n'avaient pas permis la réalisation à Barcelone, fut confiée à l'orfèvre parisien Jarry.

Avant de passer en Provence, elle fit un petit séjour en terre languedocienne. Car elle fut apportée de Paris par un ami de Balaguer et remise à Beaucaire à Louis Romieux, le sympathique auteur du *Mazet de Mestre Roumieu,* alors chancelier du Félibrige.

Mistral fait de cette coupe la description suivante, dans une note à son poème inséré dans *Les Isclos d'Or :* « Cette œuvre d'art, dit-il, modelée par le statuaire Fulconis, consiste en une vasque supportée par un palmier autour duquel sont groupées deux figurines représentant la Catalogne et la Provence qui se donnent le bras. Autour de la coupe est gravée cette inscription catalane : *« Record ofert per patricis Catalans als félibres Provençals per la hospitalitat donada al poeta catala Victor Balaguer 1867 ».* Sur le piédestal on lit les vers qui suivent :

« Morta diuhen qu'es
Mes jo la crech viva » V. Balaguer

« Ah ! se me sabien entendre !
Ah ! se me voulien segui ! » F. Mistral

« La coupo felibrenco, poursuit Mistral, circule depuis lors, au chant des strophes précédentes (celles de la Coupo Santo) dans les banquets des poètes provençaux ».

Les vers de Balaguer sont extraits d'un de ses poèmes où il s'écrie : « Pour Dieu, dites-moi si elle est morte, la Dame de mon cœur. Morte, dit-on, qu'elle est, mais moi je la crois vivante ! Elle n'est pas morte, non, elle n'est qu'endormie, mais elle se réveillera quand viendra le jour ». *(La dama de la Rato Penado).*

Quant aux vers de Mistral, on le sait, ils sont extraits de son poème *« La Comtesse »* écrit en 1866. Il y lançait un appel à ses amis pour aller délivrer la Comtesse imaginaire, de sang impérial, qui incarnait la Provence et sa langue, enchaînée par sa sœur ainée. Mistral avait mis précisément en épigraphe à son poème les vers de Balaguer gravés sur la coupe *« Morta diuhen qu'es Mes jo la crech viva ».*

Pouvait-il y avoir communion plus parfaite de pensée et d'aspiration ?...

Il y eut, aussi, parfaite communion lorsque Mistral, à ce solennel banquet du 30 juillet 1867, emplit la coupe catalane d'un vin de Châteauneuf-du-Pape et, pour la première fois, la leva en chantant les vers devenus célèbres de la *Coupo Santo* :

« Prouvençau, veici la coupo
Que nous ven di Catalan,
A-de-reng beguen en troupo
Lou vin pur de noste plan »...

La dernière strophe appelait les Catalans à communier avec leurs frères provençaux :

« Per la glori dou terraire
Vautre enfin que sias counsent
Catalan, de liuen, o fraire,
Communien toutis ensén ! »

Mistral en élevant la Coupo Santo, termine donc par un vers qui est un appel à la communion : « Communien toutis ensén ! ». Il n'est certes pas inutile de souligner ce geste de foi, car Mistral, en écrivant son poème sur l'air d'un Noël de Saboly, a réalisé la parfaite adaptation du chant au geste religieux des lèvres qui se trempent successivement dans la même coupe.

Les vers de Balaguer et de Mistral apparurent aux Catalans et aux Provençaux comme des consignes d'action, comme des mots d'ordre, immortalisés par leur inscription sur la fameuse coupe. Les deux poètes sont comme les héros de la fête du 30 juillet 1867. Balaguer y porte son auréole de martyr de la liberté tandis que Mistral y affirme son autorité de chef de file incontesté du félibrige.

Et c'est à ce titre sans doute qu'il adresse quelques semaines plus tard à son ami catalan deux sonnets qu'il recueillera ensuite dans *« Les Isclo d'Or ».*

Le premier est intitulé : An Prouscri d'Espagne.

Voici la traduction de Mistral :

A un proscrit d'Espagne

Si tu eusses navigué jusqu'aux îles Canaries - tu aurais gagné peut-être le chapeau d'amiral; - si dans un séminaire l'on t'avait tonsuré,- tu porterais peut-être la mitre et la crosse;

Simple marchand de porcs, tu devenais millionnaire;- enrôlé pour soldat, tu serais aujourd'hui général,- si tu n'avais même été rien qu'un vulgaire manant,- certainement la paix du ciel règnerait dans ton gîte.

Mais comme tu t'es fait poète et patriote,- que ta voix a retenti sur toutes les disputes,- que tu as voulu sauver l'homme et nettoyer l'étable,

Le monde, toujours dur aux paroles immortelles,- oui, te voyant des ailes comme en ont les oiseaux,- t'a chassé de partout, las ! à coups de fusil.

(Lis Isclo d'Or, Li Sounet)

Voici le second sonnet, adressé : *Au même Victor Balaguer.*

Traduction de Mistral :

Tu étais parti radieux - et le cœur gonflé de vaillance;- le front obscur maintenant tu retournes,- et ton œil noir cache des pleurs.

Où tu croyais rencontrer la bien-aimée,- une fleur à la main - tu as trouvé la marâtre amère,- avec le vase des sept douleurs.

Ainsi éternellement, notre vue - doit se briser contre une tombe dure et triste ! Mais, ami,

Il y a dans le martyre une fière consolation : - c'est la grandeur de pouvoir dire : - j'ai fait mon œuvre et mon devoir.

(Lis Isclo d'Or. Li Sounet)

Dans le dernier tercet de ce second sonnet, Mistral délivrait à son ami le proscrit Balaguer, avec la délicatesse du poète, comme un satisfecit de bonne conscience du devoir accompli.

Ce geste, semble-t-il, aurait pu mettre un terme à cette étude. Il n'en est rien; l'histoire de la Coupe et l'amitié entre Catalans et Provençaux eurent d'heureux prolongements dont il convient de donner les grandes lignes.

☆ ☆ ☆

Prolongements de l'amitié catalano-provençale

Au beau chant de la Coupo Santo que Mistral consacrait à leur amitié, les Catalans ne pouvaient pas ne pas répondre.

Ils le firent d'autant mieux que Barlaguer, profitant d'une amnistie, venait de rentrer en Catalogne, dès la fin de 1867. Il invita les

Provençaux aux Jeux Floraux de mai 1868 à Barcelone, car il venait d'être élu président du Consistoire et devait présider les Jeux.

Le Félibrige fut représenté par Mistral, Roumieux, Bonaparte Wyse et Paul Meyer. Il avait fallu écrire plusieurs lettres à ce dernier pour le décider. Il avait même fallu une lettre de Balaguer à Mistral que ce dernier envoya à Meyer.

Cette lettre déborde d'un enthousiasme bien méridional, dans un français un peu particulier. « Vous avez bien fait, écrivait Balaguer, d'inviter Daudet, Meyer et Paris. Tant mieux s'ils veulent bien venir. Tous ceux que vous aurez invités seront reçus comme des frères dans la terre catalane. Invitez toute la France si vous voulez. Il y aura logement et fraternité pour tous. Nous irons ensemble à Montserrat. Vous restez les bienvenus, tous, tous, tous (...) Quand vous serez fatigués de Catalogne, nous partirons pour votre Provence bien aimée (...) On a présenté des pièces magnifiques au concours de cette année. Il y en a cinq ou six de premier ordre. L'idée seule du voyage de Mistral et des poètes provençaux a fait chanter toutes les cigales de Catalogne. Nous avons déjà 240 poésies et encore n'est pas fermé le concours. Vous verrez. Ça va être splendide. C'est la grande année de la poésie catalane (...) »

Une telle lettre en dit long sur le développement de l'amitié catalano-provençale et sur le prestige dont jouissaient en Catalogne Mistral et les félibres ses amis.

Leur voyage fut triomphal. Ce n'est pas le lieu de le raconter par le détail. Disons simplement que les diverses étapes : Figuéras, Gérone, Barcelone, Tarassa furent marquées par des accueils, des fêtes, des banquets enthousiastes.

A Barcelone, Mistral prononça un discours dans lequel, reprenant des idées maintes fois développées, il exalta la communauté des destins de la Provence et de la Catalogne et fit l'éloge de leur civilisation et de leur langue. Il termina en adressant au noble peuple qui le recevait un émouvant au revoir.

« Dans le progrès de Dieu, dit-il, dans la paix universelle, dans la lumière de l'amour, dans les embrassades de l'avenir ». Ces effusions lyriques, pour aussi vagues qu'elles fussent, suscitèrent un enthousiasme délirant...

On ne pouvait s'arrêter sur une si magnifique lancée. Mistral écrira dans la préface de l'édition avignonnaise de ses *« Isclo d'Or »* : « Désormais les âpres Pyrénées n'empêchaient plus Catalans et Provençaux de se rendre visite et de fraterniser »

Et de fait, quelques mois seulement après les fêtes de Barcelone, en septembre 1868, les Provençaux rendaient leur invitation aux Catalans et leur offraient un banquet à St-Rémy

Les occasions de rencontre seront encore nombreuses, mais, petit-à-petit, et pour des raisons d'ordre politique, Mistral s'éloignera des Catalans et de Balaguer. C'est ainsi qu'en 1873, tandis que l'Espagne se donne une république, Mistral prend fait et cause pour le carlisme...

On se retrouve aux Jeux Floraux de Montpellier en 1875. Les Catalans y ont trois représentants dont Balaguer. Ici encore Mistral, dans un très beau discours exaltait la France, « notre mère », disait-il. Il s'y montrait nationaliste et partisan de l'ordre et de la tradition, s'opposant ainsi aux aspirations catalanes, beaucoup plus libérales et avancées. On est loin de l'exaltation passionnée des poèmes du début, de la *Comtesse,* de *Calendal,* de *l'Ode aux Catalans...*

Cependant un évènement allait se produire qui était comme la suite naturelle du don de la coupe catalane aux Provençaux. Ceux-ci décident en effet, lors d'une réunion en mai 1875 à Avignon, d'offrir par souscription une coupe aux poètes catalans. Louis Roumieux fut chargé de l'affaire. Sans aucun doute l'affaire fut-elle bien conduite puisqu'elle aboutit heureusement, lors de la Sainte Estelle de Montpellier en mai 1878. Les Catalans étaient, une fois de plus, présents à ces fêtes. Le Félibrige y était à son apogée. L'idée latine, qui avait été si longtemps le rêve de Mistral, y triomphait. Un poète roumain, Vasile Aleissandri, y voyait couronné son poème : *La chanson du Latin.* Et Mistral lut au Peyrou son *Ode à la race latine,* longuement acclamée par une foule en délire.

Et c'est au Peyrou qu'au nom du Félibrige et des poètes provençaux, il fit don aux Catalans de la coupe dont, à Avignon, on avait décidé l'offrande.

Il la leur offrit en déclarant : « En souvenir de nos alliances littéraires, vous nous fites don d'une coupe qui circule depuis dans tous nos banquets; aujourd'hui nous vous offrons cette coupe félibréenne. Eh bien ! messieurs, vous aussi, lorsque vous ferez circuler cette coupe dans vos banquets de patriotes, levez-la fièrement et écoulez-la d'un seul trait; au fond de la coupe vous trouverez la trace de nos longs combats pour le relèvement de notre langue maternelle et vous y verrez le signe de nos alliances ».

☆ ☆ ☆

Le geste des Provençaux envers leurs amis catalans nous permet d'arrêter ici le récit de l'amitié qui les a unis. Bien sûr il n'en ferme pas le cycle. Il clot tout simplement la boucle de nos propos et nous amène à notre conclusion.

La coupe provençale continue à circuler dans les banquets du Félibrige. L'hymne de la *Coupo Santo* continue à être chanté par les mainteneurs provençaux ou méridionaux dans leurs fêtes et réunions.

Faut-il rappeler que, par ce chant de Mistral, 20.000 personnes accueillirent en 1924, dans les Arènes de Nimes, le Président de la République, leur compatriote gardois Gaston Doumergue ?

C'est par le même chant qu'on accueillit, en 1950, le Président méridional Vincent Auriol à la Santo Estello de Toulouse...

Nous ne croyons pas que la coupe catalane ait bénéficié d'un chant pareil, ni qu'elle ait eu de semblables honneurs lors des banquets tenus en Catalogne ou dans notre Midi. il y a bien des raisons à cela : d'abord les difficultés surgies entre Catalans et Provençaux et leur manque d'entente. Plus tard les circonstances politiques peu favorables en Espagne au catalanisme... Il y eut enfin une autre raison, majeure, celle-là; c'est que, du côté catalan il n'y a pas eu un homme de valeur qui pût être comparé à Mistral, un homme qui fût auréolé de sa gloire et de son prestige, un homme de génie au cœur chaud de poète et à la tête froide d'organisateur.

Disons, sans sous-estimer son mérite, que Balaguer n'était pas cet homme-là. Mistral le dépassait étrangement. Sans son bel hymne de la *Coupo Santo,* sans sa vue prophétique de l'avenir latin, sans sa magistrale réalisation du Félibrige, sans l'ensemble remarquable de ses dons et de ses œuvres, la coupe offerte par les Catalans serait peut-être tombée dans l'oubli, reléguée dans un musée poussiéreux ou dans l'armoire aux souvenirs de quelque félibre inconnu...

Il n'en est rien. La coupe circule. La *Coupo Santo* est bien vivante. Les cérémonies organisées dans nos pays d'Oc pour fêter son centenaire l'ont bien prouvé.

A nous, méridionaux, de nous souvenir et de continuer à l'honorer.

« per la glori dou terraire »

Les statues - menhirs du Midi de la France

par le Docteur Edouard DROUOT
membre résidant

Ce n'est point d'un sujet entièrement nouveau pour elle que j'entretiendrai aujourd'hui notre Compagnie. Le volume des Mémoires de l'Académie du Gard de l'année 1886 contient en effet une note de douze pages ornée de deux figures et d'une planche en lithogravure. L'une des figures représente une statue-menhir, tandis que la planche est consacrée à quelques belles pièces de silex. Cette communication avait pour auteurs MM. Lombard-Dumas, membre non-résidant et Rousset, associé-correspondant. Elle avait pour titre : « Note sur une sépulture mégalithique découverte sur la commune de Collorgues (Gard). ». Les auteurs y décrivaient, en plus de l'hypogée funéraire et de son mobilier, la première statue-menhir découverte en France. Depuis cette date, un certain nombre de stèles anthropomorphes ont été trouvées dans notre département, ainsi que dans l'Hérault, le Tarn et l'Aveyron. J'ai donc pensé qu'il pouvait être intéressant de reprendre devant vous un exposé tenant compte des nouvelles acquisitions.

Et je l'ai fait d'autant plus volontiers qu'à Collorgues, précisément, j'avais eu la bonne fortune de découvrir en 1957 un nouvel hypogée à quelques dizaines de mètres seulement de celui qui avait fait l'objet de la communication de Lombard-Dumas. A ma profonde déception, toutefois, cette nouvelle crypte n'a pas livré, de dalle sculptée, alors que sa voisine en avait donné deux.

Mais avant d'aller plus loin, je dois d'abord répondre à diverses questions que vous ne devez pas manquer de vous poser : Que sont les statues-menhirs ? Quelle est leur distribution géographique ? Quel est leur âge et à quelle civilisation se rattachent-elles ? Quelle est enfin leur signification ?

La réponse à la première question découle naturellement des deux termes qui composent ce double nom de statues-menhirs. Ce sont en effet des statues puisqu'elles portent, gravées ou sculptées, des représentations humaines, à vrai dire bien primitives et singulières. Blocs monolithiques atteignant jusqu'à deux mètres, liées à l'évolution du mégalithisme, l'appellation de menhir leur convient également. Dans la région de l'Uzège où elles ont été deux fois rencontrées dans des hypogées contenant des restes humains, leur rôle lié à quelque culte funéraire se trouve démontré. Nous verrons d'ailleurs que nos hypogées Gardois ne sont pas sans parenté avec d'autres constructions mégalithiques telles que dolmens, allées couvertes et autres types de sépulture.

Quelle est la distribution géographique des statues menhirs ? Appartenant vraisemblablement à un courant de civilisation issu de la Méditerranée Orientale, c'est sur la côte italienne de Ligurie et surtout en France que les statues-menhirs ont pris leur véritable développement. Je ne m'étendrai pas sur le type italien, dont je vous présenterai seulement deux dessins, à titre de comparaison.

En ce qui concerne la France, la distribution des stèles gravées se répartit en quatre régions principales : la première s'étend sur l'Aveyron et déborde vers les confins montagneux de l'Hérault et du Tarn. La seconde comprend le Gard et une bordure héraultaise qui jouxte la rive droite du Vidourle. La troisième est provençale, avec les Bouches du Rhône, le Vaucluse et le Var. La quatrième se situe en Champagne et dans la région parisienne.

Certaines gravures ou sculptures de mégalithes bretons présentent une certaine parenté avec celles de nos statues et l'on retrouve d'ailleurs deux véritables statues-menhirs dans l'ile de Guernesey.

Nous verrons aussi que de petites idoles stylisées, qui sont vraisemblablement les prototypes d'où nos figures monumentales ont dérivé se retrouvent à l'origine dans tout le bassin de la Méditerranée Orientale et qu'elles ont essaimé, par voie maritime, dans les iles méditerranéennes et jusque dans la péninsule ibérique. Pour ce qui est de l'âge des stèles gravées, les plus anciennes, celles de l'Aveyron, ont pu tout récemment et je vous dirai comment, être datées du Néolithique moyen, ce qui correspond approximativement à la fin du quatrième millénaire avant notre ère. Celles du Gard appartiennent à la civilisation chalcolithique, si bien représentée dans notre département : leur âge se situe

dans la deuxième moitié du troisième millénaire environ 2.500 à 2.000 ans avant le Christ.

Il nous reste à préciser les caractéristiques des différents groupes. Nous le ferons en commençant par les plus typiques et les plus nombreux, celui de l'Aveyron d'abord, puis celui du Gard.

C'est l'abbé Hermet qui dans les environs de Sainte-Afrique, découvrit en 1892 les premières statues-menhirs de l'Aveyron. Mais vous n'avez pas oublié que depuis 1886. Lombard-Dumas avait déjà décrit la première stèle de Collorgues. Les recherches inlassables de l'abbé Hermet l'amenèrent à d'autres trouvailles jusque dans les zones limitrophes du Tarn et de l'Hérault. Aujourd'hui c'est une quarantaine de statues que compte ce groupe montagnard contre une douzaine dénombrées dans le Gard.

Comment se présentent donc ces statues aveyronnaises, si pareilles dans leur allure d'ensemble et qui pourtant diffèrent toutes par quelque détail ? Elles sont constituées par des dalles de calcaire, de grés ou de granit, d'une hauteur moyenne d'un mètre cinquante environ. Leur base, à peine équarrie était destinée à être plantée en terre. Leur sommet a été plus ou moins arrondi par un travail de martelage avec des outils de pierre. Les détails que l'on a voulu représenter ont été réalisés, soit par une gravure des contours, soit par une sculpture en bas-relief ou en champlevé, mais jamais en ronde bosse. L'aspect d'ensemble est véritablement fruste, mais on ne peut dénier un effet assez impressionnant à ces figurations barbares. Pour en donner quelque idée, nous examinerons d'abord la façon dont l'artiste a cherché à exprimer les caractères anatomiques du personnage. Ensuite, nous donnerons la liste des objets ou ornements qui figurent, ensemble ou séparément, sur les diverses statues et que l'on a coutume d'appeler les attributs des statues-menhirs.

En examinant la façon dont sont traitées les différentes parties du corps, nous constatons que la face est simplement délimitée dans le bas par un trait en forme de U ou de V, à moins qu'elle n'ait été légèrement sculptée en bas-relief. Les yeux sont rendus par deux cupules martelées ou bien ils ont été tracés au moyen de deux cercles gravés. De toute façon, le regard parait étrangement fixe. La bouche est le plus souvent absente. Cette absence est donc volontaire et nous en reparlerons. Le nez est gravé ou sculpté en bas-relief. D'assez nombreuses statues portent, horizontalement gravées au niveau des joues, deux ou trois lignes parallèles. On considère généralement ces traits comme la représentation d'un tatouage facial. Nous retrouverons plusieurs fois ce tatouage dans le Gard. Les bras et les mains sont d'une facture raide. Les mains convergent généralement, en direction de l'abdomen, vers certains

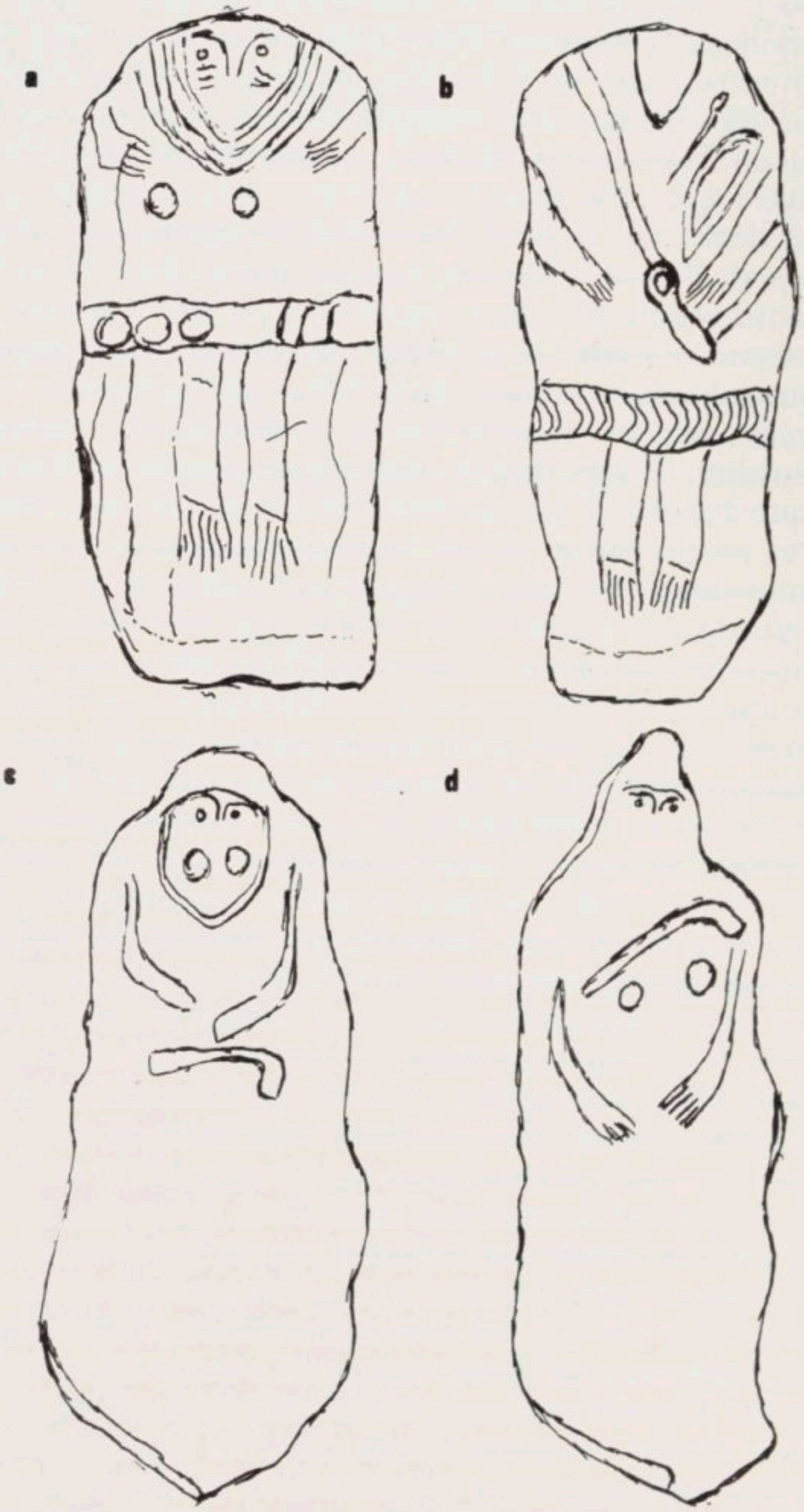
a
b
c
d

PLANCHE I

Légende des figures : -a) Frescaty (Tarn). Statue féminine avec tatouage facial, collier, ceinture ornée, vêtement.

b) Les Maurels (Aveyron). Statue avec accessoires masculins : arc, flèche, baudrier avec pendeloque-poignard. Ceinture ornée de chevrons.

c) et d) : Stèles N° 1 et 2 de l'hypogée Teste à Collorgues (Gard). Divinités féminines. En plus de la stylisation faciale et de la hache que l'on trouve constamment tournée vers la gauche, la stèle n° 1 porte un collier.

objets rituels dont nous reparlerons. Dans le groupe aveyronnais, mais jamais dans le Gard, les membres inférieurs sont figurés, absolument rectilignes et parallèles, les doigts de pieds apparaissant dans le prolongement direct de la jambe. Pour un certain nombre de sujets, le sexe féminin est désigné par les seins représentés soit par deux cercles gravés, soit par un faible relief. Pour les statues masculines, le sexe n'est pas clairement figuré, mais il découle des attributs guerriers qu'elles portent. Dans quelques cas, il est difficile d'affirmer l'appartenance de la statue à l'un ou l'autre sexe. On a parfois parlé de statues androgynes, mais on s'est aperçu dans la suite, qu'il s'agissait à l'origine de statues masculines ou asexuées, qui pour quelque raison culturelle avaient été secondairement féminisées par l'adjonction de deux seins ou d'attributs féminins. Il semble,, en effet, que chaque sexe soit pourvu par le statuaire d'un certain nombre d'accessoires différents. Il est à noter, toutefois, que le vêtement et la ceinture peuvent se retrouver identiques pour les deux sexes. Le vêtement est évoqué par une série de lignes verticales parallèles. Il recouvre en larges plis le dos et les flancs et retombe jusqu'aux pieds, mais il laisse toujours la poitrine nue. Complémentaire du vêtement, nous décrirons la ceinture, fréquemment fermée par une large boucle rectangulaire. Des séries de chevrons ou de demi-cercles peuvent décorer cette ceinture, mais souvent elle n'est délimitée que par une double ligne horizontale.

Elément essentiel de la parure, le collier, alors comme aujourd'hui parait être l'apanage du beau sexe. Dans le Gard, comme dans l'Aveyron et le Tarn, c'est toujours porté par les statues féminines que nous le retrouvons. Il est en général à quatre ou cinq rangs de perles. A Saint-Théodorit, dans le Gard, ainsi que dans un hypogée de la Marne, le collier ne comporte qu'un seul rang, mais il est rehaussé en son centre par une volumineuse perle cylindrique.

Il existe enfin trois accessoires dont l'identification a rendu perplexes des générations de préhistoriens, au point que l'on continue à les désigner globalement sous le vocable assez vague de « l'Objet ». Les « Objets » sont ces attributs, d'usage probablement rituel, vers lesquels paraissent se tendre les mains des statues. Pour chaque sexe, toutefois, la nature des attributs sera différente.

Les statues féminines de l'Aveyron portent rarement un « Objet ». Lorsqu'elles en ont un, qui est placé devant la poitrine, comme à Saint-Sernin ou aux Montels, il possède trois branches en forme d'Y et fait penser, en plus grand à la monture en bois de ces « lance-pierres » dont usaient naguère les gamins. La nature de cet « Objet », sa destination, nous sont totalement inconnus.

Il est un second accessoire que comportent les statues féminines du Gard et cet « objet » a la forme d'un baton légèrement incurvé vers son extrémité, un peu comme une crosse. Si je le décris en même temps que les attributs des stèles aveyronnaises, c'est afin de ne pas morceler la description des attributs. Cette crosse, que représente-t-elle au juste ? Est-ce quelque baton rituel, comparable au « lituus » des augures latins, ou bien plutôt une hache de pierre emmanchée au bout d'une tige de bois ou de corne de cerf ? En certains cas, la représentation de la hache ne parait pas douteuse. Elle est même explicite pour l'une des dernières statues menhirs, celle de Saint-Erme, dans l'Aisne, publiée en 1966. La valeur votive de la hache est d'ailleurs attestée de plusieurs façons, en particulier on la retrouve gravée, avec des crosses, sur certains mégalithes bretons. Au dernier Congrès Préhistorique de France, un préhistorien gardois, M. Marc Bordreuil a présenté un « Essai sur les couples de haches en France Méridionale ». Il y met en relief le rôle symbolique et c ultuel de la hache, disposée par paire dans certaines sépultures et parfois de part et d'autre du corps inhumé. De plus la hache est associée très fréquemment aux figurations de déesses-mères, comme nous le reverrons et cette association a survécu jusque dans l'antiquité classique, puisque la double-hache était l'un des emblèmes de la Grande-Déesse. Dans notre département, en tous cas, la crosse ou plutôt la hache accompagne toujours les stèles féminines.

Le troisième « objet » dont je vais vous parler fait plutôt considérer comme masculines les statues qui le portent et cela dans le Gard aussi bien que dans l'Aveyron, le Tarn ou l'Hérault. Sa forme plus ou moins triangulaire et allongée évoque une lame de poignard, mais un poignard qui possèderait, en lieu et place du manche traditionnel, une sorte d'anneau circulaire assez volumineux, toujours reproduit avec soin par le statuaire. L'aspect inusité de cette boucle a longtemps dérouté les préhistoriens qui ont cru y distinguer des objets parfois assez inattendus : instrument aratoire, corne à boire, corne de chasse, poignard, carquois, etc... Des découvertes récentes viennent de nous tirer de notre incertitude. Au Congrès Préhistorique de France de 1966 à Ajaccio, MM. Arnal, Camille Hugues et Rodriguez ont démontré à propos de la statue-menhir de Foumendouyre, récemment découverte dans l'Hérault, l'identité probable de l'objet figuré par les sculpteurs avec un objet réel, dont les fouilles de grottes-ossuaires ou de dolmens aveyronnais ont exhumé un certain nombre. Cet objet a reçu le nom de pendeloque-poignard. Cette seule dénomination donne à penser qu'il ne s'agit ni d'un objet utilitaire, ni d'une arme à proprement parler. Et l'on a effectivement été amené à admettre qu'il représente

plutôt un insigne porté par certains dignitaires, prêtres ou chefs. Les exemplaires qui proviennent des grottes sépulcrales sont en os ou en bois de cerf, alors que ceux qui ont été trouvés dans les dolmens sont plus petits et tirés d'une roche noiratre, le jais ou jayet. Détail important, ces pendeloques-poignards portent toutes sur l'un des bords deux trous de suspension. Ces trous de suspension latéraux, que les auteurs de la communication ont reconnu sur la statue de Foumendouyre expliquent la position oblique de l'objet sur la poitrine de la Statue. Il est en effet logique de supposer que ces œillets permettaient de fixer la pendeloque au baudrier qui parait toujours en connexion étroite avec « l'Objet ». Ce baudrier, autre attribut fréquent, repose sur l'épaule droite, descend obliquement sur la poitrine où il parait se prolonger par la pendeloque poignard. Il passe ensuite sous le bras gauche et remonte dans le dos pour revenir à l'épaule droite.

La trouvaille de Foumendouyre tire son intérêt de deux points importants : en premier lieu, elle explicite, comme nous venons de le voir la nature de « l'objet » jusque là inconnu, la pendeloque-poignard avec sa fixation au baudrier. En outre et c'est une acquisition d'importance, elle fournit l'âge des statues-menhirs du groupe montagnard, âge que l'on ignorait parce que ces stèles avaient été découvertes isolées, en dehors de tout milieu archéologique. Les pendeloques-poignards, elles, ont été rencontrées dans un contexte datant du Néolithique Moyen, c'est à dire qu'elles remontent environ à la fin du quatrième millénaire avant notre ère. Il en découle aussi que les statues aveyronnaises sont les plus anciennes, puisque celles du Gard, dont nous allons parler, appartiennent à la civilisation chalcolithique qui s'est développée pendant la deuxième moitié du deuxième millénaire, entre 2.500 et 2.000 ans avant le Christ. Cette civilisation a profondément marqué notre département pendant la période de quelque cinq cents ans qui a servi de transition entre le Néolithique et l'Age de Bronze. Le Chalcolithique, c'est donc l'âge du Cuivre, ce métal de la première métallurgie.Poignards, haches de cuivre, alènes à deux pointes qui ont peut-être servi au tatouage corporel sont avec quelques perles en cuivre, à peu près les seuls objets de ce métal que nous possédions. Encore sont-ils bien rares dans les gisements et certainement considérés à l'époque comme les signes extérieurs d'un rang social élevé. Le silex reste toujours le matériau de base pour la confection de l'armement et de l'outillage courants. Il fournit les grattoirs, perçcoirs, racloirs, flèches, javelots, éléments de faucilles. Haches et herminettes de pierre polie sont également abondantes. De petits hameaux d'agriculteurs-pasteurs commencent à se grouper dans nos vallées et nos garrigues. Dans la vallée

du Vidourle, le gisement de la Vigne du Cade, à Salinelles, avec ses puits d'extraction du silex et celui de Fontbouïsse à Villevieille, avec ses maisons, ses tombes et l'important matériel qu'on y a recueilli sont devenus des sites classiques de la civilisation chalcolithique languedocienne. La céramique à cannelures dite de Fontbouïsse, à elle seule, suffit à fournir la datation des autres gisements dans lesquels on la rencontre.

Tous les modes de sépulture, individuels ou collectifs, par inhumation ou incinération, ont été utilisés au cours de cette période. Mais certaines sépultures sont de type mégalithique, notamment les dolmens, en général du type dit « à couloir », les tholoï, sortes de chambres formées de dalles plus petites que celles des dolmens et recouvertes de pierraille et enfin les hypogées qui exigeaient de leurs auteurs à la fois un travail de sape et un travail de construction en pierre sèche, selon une antique technique méditerranéenne.

C'est justement l'ouverture inopinée d'un hypogée, en 1879, par un agriculteur de Collorgues, Louis Teste, qui devait inaugurer le chapitre des statues-menhirs. Louis Teste avait ramené chez lui l'une des dalles qui recouvrait l'hypogée. Il la destinait à servir de marche d'escalier. Puis, déçu de ne recueillir aucun trésor dans ce souterrain, mais seulement des squelettes et des outils en silex, il se hâta de combler le tout. Mais en 1886 notre collègue Lombard-Dumas, résidant au village voisin de Garrigues eut vent de la découverte d'une sépulture et s'aperçut que la dalle de la ferme Teste était sculptée. N'ayant pu observer de ses yeux la disposition de l'hypogée, il en donna une description tirée des souvenirs de Teste, mais cette description était malheureusement érronée. Le dessin que Lombard-Dumas établit figure dans le volume des Mémoires de l'Académie du Gard de 1886, mais ce qui est plus grave, il figure aussi dans le très classique Manuel d'Archéologie Préhistorique, Celtique et Gallo-Romaine en cinq volumes de Déchelette qui est resté longtemps l'ouvrage de base de la Préhistoire. Cette figure fantaisiste de la crypte de Collorgues, sépulture qui allait devenir célèbre à cause des statues a fait illusion à des générations de préhistoriens. Pourtant, un archéologue avignonnais Nicolas était revenu sur les lieux en 1888. Il avait fait rouvrir la crypte, avait pu en observer sérieusement l'architecture et c'est à ce moment qu'il découvrit, servant de linteau au couloir d'entrée, la deuxième statue de la crypte N°1 de Collorgues (car il y avait trois cryptes, nous allons le voir). Grâce à Nicolas, un sculpteur uzétien, Delorme a pu établir une maquette plus exacte que l'on peut voir au Muséum de Nimes. Ces deux statues de Collorgues, comme toutes celles trouvées dans le Gard, sont encore plus stylisées, encore plus dépouillées de réalisme, s'il se peut, que celles

e

f

g

h

i

PLANCHE II

Légende des figures : e) Statue-Menhir du Mas Martin à Castelnau-Valence (Gard). « tête de chouette », seins en relief, bras et mains gravés. La hache est tournée vers la gauche.

f) Statue-menhir de Rosseironne à Castelnau-Valence (Gard). Coiffure à bandeaux, boucle de ceinture, côtes latérales. Exemple de féminisation secondaire : à des attributs masculins (baudrier terminé par un objet mal visible), la hache, attribut des divinités féminines de l'Uzège, a été ajoutée postérieurement, car elle recoupe le baudrier. De plus elle est gravée en creux, alors que le reste du décor est en relief. Les avant-bras et les mains ramenés vers la poitrine, dans un geste que l'on retrouve sur les stèles de Saint-Théodorit et de Saint-Bénézet, évoquent une attitude rituelle,

g) Stèle de Saint-Théodorit (Gard) : « Tête de chouette » avec tatouage rituel. Côtes latérales. Bras creusés en gouttière terminés par des doigts finement gravés. Le collier comporte une grosse perle cylindrique.

h) Statue-menhir de Saint-Bénézet (Gard). Coiffure à double bandeau. Stylisation de la face, large collier. Côtes latérales. Geste rituel des mains.

i) Stèle d'Euzet-les-Bains (Gard). Coiffure à bandeau. Tatouage. Côtes latérales. Attribut masculin : poignard à manche ajouré. Geste des mains évoquant les stèles de Rosseironne et de Saint Bénzet.

de l'Aveyron. Elles sont vraiment réduites à l'essentiel, c'est à dire au symbole qu'elles désirent exprimer.

La première stèle est légèrement arrondie au sommet. La face est seulement représenté par le nez, les sourcils et les yeux. Les sourcils et le nez sont formés d'un seul relief en forme de lettre T dont la branche horizontale (les sourcils) serait la plus longue. On a appelé cette sorte de masque bizarre la « tête de chouette ». Il n'y a pas de bouche et l'on a supposé que cette absence quasi générale de la bouche voulait signifier l'éternel silence de la mort. De l'extrémité des sourcils de cette statue descend de chaque côté une ligne en relief qui est décrite par les auteurs comme le contour du visage. J'estime pour ma part que cette interprétation est insoutenable, pour l'excellente raison que les deux seins de cette divinité féminine sont placés à l'intérieur de ce contour. Je crois par contre qu'il est tout à fait logique de considérer cette ligne comme la représentation d'un collier ce qui ne soulève aucun problème. Les bras sont figurés avec les coudes légèrement fléchis, mais les doigts sont absents. En dehors du collier, cette statue féminine porte comme attribut une « crosse », mais dans le cas particulier, l'angle presque droit formé par l'extrémité de la crosse est bien en faveur de l'interprétation de cet objet comme une hache. La deuxième stèle de Collorgues, celle qui fut reconnue par Nicolas a été grossièrement façonnée à son extrémité supérieure pour évoquer le haut d'un buste avec la tête et les épaules. Les yeux, les sourcils et le nez, évoquant la « tête de chouette » se retrouvent de la même façon que pour la première stèle. Les seins sont représentés, les doigts sont marqués par de simples traits à l'extrémité des mains. La crosse tournée vers la gauche sur la poitrine, forme ici un angle beaucoup plus ouvert. Avant d'abandonner la commune de Collorgues je dois vous signaler qu'un deuxième hypogée avait été mis à jour en 1888 par Louis Teste, dans le même champ. L'hypogée N°2 de Collorgues ne contenait pas de dalle gravée. Mais vous comprendrez toutefois mon émotion lorsque en Novembre 1957 M. Durand propriétaire de la terre voisine me signala dans son champ un petit orifice, où, disait-il le baton qu'il enfonçait ne rencontrait que le vide. Agrandissant l'ouverture suffisamment pour y passer le bras et couché sur le sol, je reconnus sous terre la présence d'une dalle lisse et fus persuadé qu'il s'agissait d'une nouvelle crypte. Revenu sur place quelques jours plus tard en compagnie de mon ami M. Hugues, que j'avais alerté et avec le renfort d'amis, nous arrivions à soulever la dalle et pénétrions dans le troisième hypogée de Collorgues, cherchant des yeux la stèle gravée que nous attendions. Hélas, notre espoir fut déçu, pour l'instant tout au moins, car les éboulements qui obs-

truent le couloir au bout de quelques mètres, nécessiteraient des travaux importants pour permettre sans danger l'exploration complète de la crypte. Le mobilier de l'hypogée Durand appartient, sans doute possible, à la civilisation chalcolithique. Un large fragment de vase, placé près de l'entrée, contenait, probablement en offrande rituelle, les éléments d'un collier, près de 90 perles en calcaire. L'hypogée Durand, en plus du dépôt votif que constitue le collier, recélait une épaisse couche de cendres auxquelles n'étaient mêlés ni ossements humains ni débris culinaires. Il ne s'agissait donc ni d'une sépulture ni d'un habitat. Pourtant l'épaisseur du foyer montre qu'on y a longtemps entretenu un feu, sans doute rituel. Il est donc permis de suppoer que nos hypogées de l'Uzège, même lorsqu'ils ne contenaient pas de sépultures placées sous la protection de la déesse à la hache étaient tout de même considérés comme des lieux sacrés. La colline de Mas Gaillard, à Collorgues, avec ses trois hypogées, chacun de destination différente, nous apparait comme un haut lieu de la religion chalcolithique dans le Gard. Les objets recueillis dans l'hypogée Durand et à son voisinage ont été déposés par nous au Muséum de Nimes où ils sont exposés. Dans la même vitrine se trouve aussi une série d'objets récoltés jadis par Teste et que sa famille m'avait remis à l'intention du Musée. M. Camille Hugues en collaboration avec M. Garimond et moi-même a présenté au Congrès Préhistorique de France de 1959 à Monaco, une communication sur « La station des hypogées de Collorgues ». Cette communication a été suivie en 1965 d'une publication dans le Bulletin de la Société Préhistorique Française sur « Les Hypogées de Collorgues, Gard », avec les plans des trois hypogées. Nous faisons hommage à l'Académie de ces deux notes.

A quelques kilomètres de Collorgues, à Foissac, un autre archéologue Ulysse Dumas fut averti qu'un carrier extrayant du sable au lieu dit « La Craie », avait découvert des restes humains. Il s'y rendit et constata qu'il s'agissait, comme à Collorgues, d'un hypogée funéraire avec une dalle sculptée. Nous pouvons dire aujourd'hui, au vu du mobilier de silex et de la poterie de type Font-Bouïsse, que cet hypogée de Foissac est lui aussi d'âge chalcolithique.

La statue-menhir de Foissac que l'on peut voir au muséum de Nimes est extrêmement fruste. On y distingue mal la tête mais très nettement l'objet en forme de crosse.

Le même Ulysse Dumas devait décrire en 1908 une autre statue des environs d'Uzès, celle de Saint-Victor des Oules que l'on voit aussi au Musée de Nimes. La statue de Saint-Victor, comme

celle de Foissac comporte la même stylisation de la face sans bouche et sur la poitrine, la même hache tournée vers la gauche.

Les communes de Collorgues et de Foissac appartiennent au canton de Saint-Chaptes, localité qui a également fourni une dalle gravée. En 1928, M. Camille Hugues, revenant de prospecter quelque gisement des gorges du Gardon, et passant à proximité du Chateau de la Tour, fut intrigué par un bloc volumineux. Ramenée au jour par un défoncement, cette dalle avait été déposée près de la route. M. Hugues, observant sur les côtés de la pierre une série de stries obliques, établit une comparaison avec certaines statues-menhirs qui en portent de semblables et acquit la certitude qu'il s'agissait bien d'un de ces mégalithes. Avec ses deux mètres, la stèle de la Tour est la plus volumineuse de la région. Malheureusement, les côtes latérales sont les seuls vestiges de la décoration qu'elle devait comporter. M. Hugues obtint de la propriétaire Mlle de Roux-Larcy, tante de notre regretté collègue et bienfaiteur, le Marquis de Lordat, le don de cette salle au Muséum de Nimes. La stèle de la Tour a été le premier apport personnel de M. Hugues à la question des statues-menhirs, mais le même auteur en a décrit plusieurs autres et ses diverses publications ont fait de lui le préhistorien auquel on doit se référer, lorsqu'on étudie ce probléme.

Nous n'allons d'ailleurs pas tarder à le retrouver à propos des statues de Castelnau-Valence. Cette localité, qui domine la gardonenque, entre Collorgues et Moussac détient le record du nombre, avec trois statues différentes découvertes sur la commune. La plus anciennement connue est celle de la Gayette, découverte par Lombard-Dumas en 1891. On y retrouve encore le visage sans bouche et l'objet en crosse tourné vers la gauche. Mais nous relevons ici une singularité. La pendeloque-poignard, attribut masculin, figure en même temps que la crosse ou hache qui jusque-là accompagnait uniquement les statues féminines. Comme d'autre part les seins n'ont pas été figurés, on est en droit de se demander si cette stèle, primitivement masculine, n'a pas été secondairement féminisée par la simple adjonction de la hache. Le fait a d'ailleurs été constaté, toujours à Castelnau-Valence, sur la troisième statue, celle de Rosseironne. Mais l'ordre chronologique veut que nous citions maintenant la seconde statue, dite du Mas Martin, décrite en 1938 par M. Hugues. Celle-ci est bien typique des stèles de l'Uzège, avec la tête de chouette, les seins très apparents, les mains ramenées vers la hache. La troisième statue celle de Rosseironne, est une découverte récente : 1961. Elle a été décrite par M. Hugues en 1963. Elle comporte plus de détails que les deux précédentes. Ici le visage est traité de façon un peu différente : son contour ovale se détache en léger relief. Le geste des bras

est très curieux et semble procéder d'une attitude rituelle, avec les avant-bras et les mains ramenés en avant vers la poitrine. Cette attitude nous la retrouverons tout à l'heure sur la statue de Saint-Bénézet. Fait exceptionnel dans le Gard et qui rappelle les stèles de l'Aveyron, le baudrier est bien visible. A son extrémité pend un objet, malheureusement assez mal identifiable, peut-être la pendeloque-poitgnard. On voit encore une volumineuse boucle de ceinture carrée et sur les côtés une série de sept stries ou « côtes » latérales. Chose intéressante, une hache figure ici, en même temps que l'autre « objet ». Mais elle a été martelée en creux et recoupe manifestement le baudrier. Elle est donc plus récente que lui, donnant la preuve que les statues qui portent à la fois des attributs masculins et la hache des divinités féminines ont reçu plus tardivement cet attribut. Cette adjonction coïncide donc avec l'intention de féminiser la statue probablement à la suite d'une évolution des conceptions religieuses.

A quelques kilomètres plus au Nord, à Euzet-les-Bains, en 1960, un défoncement ramenait une pierre que MM. Mazel et Grefeuille ne tardèrent pas à identifier et qu'ils ont décrite en 1963, avec M. Hugues. La stèle d'Euzet porte un objet-poignard, vers lequel se tendent les deux mains. Elle offre aussi une série de côtes latérales. Deux lignes demi-circulaires concentriques, au-dessous des deux yeux, semblent bien figurer un tatouage des joues, tatouage sans doute rituel.

Transportons nous maintenant sur la rive droite du Gardon, dans les collines qui séparent cette rivière de la vallée du Vidourle. Trois stèles d'un format plus réduit que celles de l'Uzège nous y attendent.

La statue-menhir de Saint-Bénézet doit d'avoir été identifiée à la perspicacité de notre distingué collègue M. André Bernardy. Alors que celui-ci recueillait sur place, comme il a coutume de le faire, une documentation touchant cette région de la gardonenque, on lui présenta, au chateau de Saint-Bénézet, cette pièce considérée bien à tort comme Gallo-Romaine. Fort opportunément M. Bernardy avertit M. Hugues qui en publia une description en 1960. Cette stèle est ornée d'un volumineux collier. Ses flancs portent une série de stries. Elle tire une large partie de son intérêt du geste des avant-bras et des mains qui répète celui de Rosseironne.

Dans les mêmes parages à Bragassargues et Saint-Théodorit, nous allons trouver les deux dernières stèles gardoises.

Celle de Brassargues fut signalée en 1906 en même temps qu'un fragment de statue provenant de Combas. Elle est reconnaissable à sa « tête de chouette » et présente, comme la stèle d'Euzet, deux lignes de tatouage au niveau des joues. Les bras se terminent

k

l

m

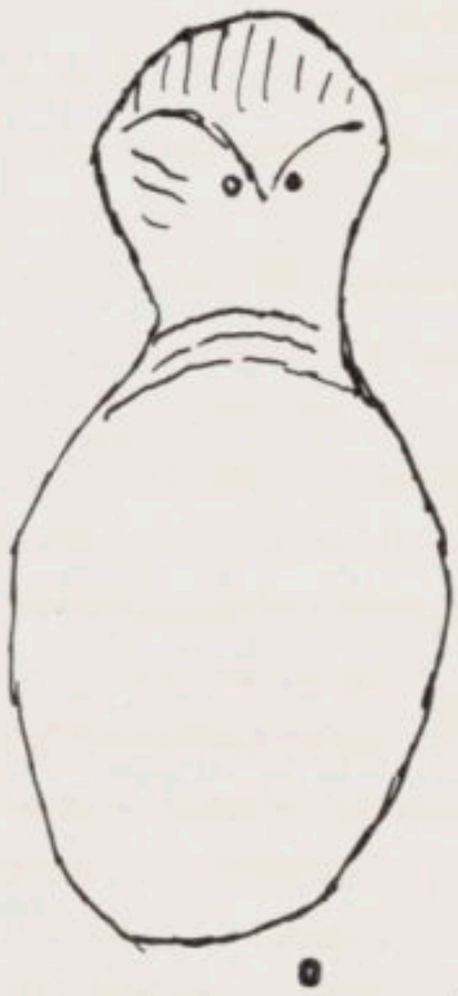

n

o

PLANCHE III

Légende des figures : k) Déesse féminine des allées couvertes du Petit-Morin (Marne)

l) Petite stèle d'Orgon (Bouches-du-Rhône), provenant de sépultures à incinération, visage stylisé. Décor de chevrons gravés.

n) « Urne à visage » (Troie). Visage stylisé. Collier et ornement en écharpe.

m) Petite idole égéenne « en forme de violon » sur plaquette découpée. (Hissarlik II). Visage en « tête de chouette ». Coiffure. Tatouage. Collier.

o) Petite idole ibérique sur plaquette découpée et gravée de Rovondo (Espagne). Visage en « tête de chouette » avec tatouage. Bras et mains gravés. Décor en chevrons.

par des mains disproportionnées. Les joues sont pareillement ornées de deux lignes de tatouages. Les bras ont été curieusement creusés en forme de gouttières et se terminent par des doigts gravés de traits fins. Les flancs sont côtelés. Le principal ornement est un collier constitué par une unique et volumineuse perle cylindrique de style bien chalcolithique.

Dans les garrigues de l'Hérault voisines de la rive droite du Vidourle ont été trouvées, en place dans des sépultures mégalithiques du type tholos, de petites stèles fortement stylisées dont je vous présente deux clichés qui m'ont été obligeamment confiés par M. Hugues.

En terminant ce tour de France des statues-menhirs, je ne vous citerai que très rapidement le groupe provençal. Ici, on ne peut parler de mégalithes, il s'agit de petites stèles de dimensions portatives. Celles d'Orgon ou de Trèts ont été recueillies dans des nécropoles à incinération. On reconnait toujours la même tête sans bouche, mais avec un encadrement orné de motifs en chevrons disposés avec un souci décoratif.

Le dernier groupe, celui des vallées de la Marne, de la Seine et de l'Oise a été découvert en 1872 par le marquis de Vibraye. Ces figurations champenoises sont sculptées et gravées sur les parois d'allées couvertes funéraires. Elles se rattachent à la civilisation dite S.O.M. (Seine-et-Oise-Marne) qui se présente comme un facies local de la civilisation chalcolithique. Nous retrouvons sur les idoles marnaises, la stylisation caractéristique du visage, le plus souvent privé de bouche. Les seins sont quelquefois représentés en relief. Les attributs, lorsqu'il y en a sont la hache ou le collier donc féminins. Le collier peut être à plusieurs rangs de perles ou encore, comme à Saint-Théodorit, il est formé par une seule grosse perle cylindrique. Les parentés sont donc évidentes, vous le voyez, avec nos images méridionales.

Si nous essayons maintenant de dégager quelques idées générales, nous constatons d'abord que les statues-menhirs du Midi de la France, comme celles de Corse ou d'Italie, se présentent comme l'épanouissement, porté à son maximum sur notre propre sol, d'un courant de pensée artistique et surtout religieuse, qui avait pris sa source dans ces régions de l'Orient Méditerranéen mères de notre civilisation occidentale. De la même façon déjà, les constructeurs de mégalithes issus de régions à l'Est de la Méditerranée, s'étaient répandus par voie maritime dans tout le bassin de cette mer. Ils avaient même gagné ensuite les rivages atlantiques de la péninsule ibérique, puis notre presqu'île armoricaine et enfin les îles britanniques. Il est remarquable que l'on puisse établir une certaine superposition entre les centres de diffusion du méga-

lithisme et ceux des figurations dont nous venons de parler. Toutefois cette correspondance est loin d'être compléte, elle ne s'établit ni partout, ni de la même façon. Donc, ce courant artistique et religieux a pris chez nous la forme monumentale des statues-menhirs. Mais dans les lieux d'origine, le proche et le moyen Orient, avec une diffusion qui s'étend à l'Est jusqu'aux rives même de l'Indus et à l'Ouest dans les îles de la méditerranée, Chypre, la Crète, les Cyclades, Malte, ainsi que dans la péninsule ibérique, la même idéologie a revêtu une forme différente, représentée surtout par des objets mobiliers. Elle prend la forme de plaquettes gravées, de figurines en terre cuite, de petites idoles dites « en forme de violon » ou d'urnes à visage. Sur toutes ces figures domestiques nous retrouvons la même stylisation des sourcils, du nez, des yeux et parfois le tatouage. La féminité est fréquemment attestée par des seins en relief.

Les figures que vous avez sous les yeux vous permettront d'apprécier cette parenté, depuis les « urnes à visage » d'Issarlik, jusqu'aux plaquettes gravées espagnoles.

Et pour terminer, il reste encore à nous poser la question de la signification de toutes ces figures qui répondent, dans l'ensemble, à un certain code symbolique.

Nos statues-menhirs aveyronnaises, trouvailles isolées et privées de tout environnement archéologique, ne peuvent guère nous renseigner. Mais nos stèles de Collorgues et de Foissac, qui proviennent de tombes collectives, mais les stèles provençales, recueillies dans des sépultures à incinération ou encore les figures des allées couvertes de la Marne ne laissent subsister aucun doute. Leur rôle de divinités funéraires, de « gardiennes des tombeaux », comme on a dit, parait incontestable. L'absence de bouche, en évoquant l'éternel silence, vient encore renforcer cette idée de la Mort. Pourtant, le sexe féminin attribué à certaines statues, la féminisation tardive apportée à quelques autres, vient apporter une note d'ambivalence, en associant l'idée de maternité, l'idée de fécondité à celle de la mort. Et cela d'autant plus qu'en Orient, les plus anciennes statuettes paraissent bien liées à quelque culte de fertilité. L'apparence gravide de quelques figurines est à ce sujet révélatrice des intentions de l'artiste. Dès lors, on a considéré ces petites idoles comme les premières déesses-mères, comme une préfiguration de la Grande Déesse. L'hypothèse parait vraisemblable. Mais le problème consiste alors à démontrer pourquoi ces images de fécondité se rencontrent le plus souvent dans les tombeaux, en orient comme en occident. Est-ce pour symboliser la pérennité de la race, la permanence de la vie plus forte que la mort ? Est-ce pour affirmer la croyance en une vie de l'au-delà ?

Pour répondre à ces questions, il faut nous souvenir que depuis qu'il a été doté d'une conscience réfléchie, l'homme s'est trouvé confronté à deux interrogations profondes concernant le mystère de la vie et celui de la mort. L'homme de Néanderthal, malgré son aspect bestial se préoccupait déjà du sort des défunts et pratiquait parfois un culte des morts. Et je vous présenterai quelque jour des stylisations féminines de la grotte d'Oulen dans le canyon de l'Ardèche, qui sont parmi les plus anciennes déesses-mères, puisqu'elles remontent à la période solutréenne, il y a environ quinze mille ans. Dans le bassin de la Méditerranée, depuis l'époque mégalithique, l'homme a tenté de répondre à cette double question de la vie et de la mort, en considérant celle-ci comme une sorte de retour à la Terre-Mère, génératrice de toute Vie. C'est pourquoi nous trouvons en Crète, en Sardaigne, à Malte, en Champagne et en d'autres lieux, des sanctuaires souterrains, grottes naturelles ou artificielles. On y vénérait particulièrement une déesse qui semble assurer la fertilité et qui règne aussi sur les morts. Cest elle, la déesse à la hache, que nous retrouvons dans nos hypogées gardois.

La Haute-Silesie et la Pologne
La ligne Oder-Neisse

par M. de Balincourt
Ancien Président

Que de fois, entre les deux guerres, a-t-on pu me poser la question : « Mais enfin! qu'avez-vous été faire en Haute-Silésie »?

La cause première et lointaine de ce séjour de deux ans et demi en revient à M. Thomas Woodrow Wilson, élu Président des Etats-Unis en 1912 et réelu en 1916. Le Samedi 3 Février 1917, il annonça au Congrès américain la rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne, en raison de la décision allemande de mener sans restriction la guerre sous-marine. La déclaration de guerre officielle survint peu après, et le 8 janvier, par messa_e adressé au Congrès, suivi de déclarations ultérieures, il présenta au monde son programme de paix.

Ce programme contenait 14 points, les 14 points de Wilson dont on a tant parlé, parmi lesquels :

le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

la création d'une Pologne indépendante, avec accès à la mer, ce que Clémenceau traduisait en assurant le Comité national polonais que « la France, fidèle à ses traditions et à son programme et d'accord avec les alliés, n'épargnera rien pour ressusciter la libre Pologne, selon ses aspirations nationales et selon le cadre de ses limites historiques. »

Notons, au passage, que Wilson parlait de création, tandis que Clémenceau parlait de résurrection, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Quant au cadre des limites historiques de la Pologne. je doute fort qu'on puisse parvenir à le préciser.

Il fut un temps où la Pologne s'étendait de l'Oder à l'ouest jusqu'au Dnieper à l'est, de la Baltique au nord jusqu'à la mer Noire au sud, soit 1.200 kilomètres sur 1.000. Elle fut, au cours de son histoire, le pays le plus puissant d'Europe. Mais, déjà en l'an 1.200, après le règne de Boleslas, elle avait failli périr. La période des Jagellon de 1386 à 1572 fut la deuxième période heureuse de la Pologne : elle réunit à la couronne d'anciens grands fiefs qui s'en étaient détachés et, en même temps, elle résista victorieusement aux tentatives des Turcs. Les Jagellon s'éteignirent en 1572 et la royauté fut déclarée élective. Le premier roi élu, en 1573, fut le duc d'Anjou, frère de Charles IX. A la mort de ce dernier, en 1574, il se hâta de s'échapper de Cracovie pour devenir Henri III, roi de France. Dès lors, l'importance politique de la Pologne alla en faiblissant. Il faut toutefois signaler deux épisodes heureux : son intervention dans les troubles de la Russie au début du XVII[e] siècle et le rôle de Sobieski, qui, élu roi en 1674 sous le nom de Jean III, vint au secours de l'Autriche en 1683 et délivra Vienne assiégée par les Turcs. Sur sa lancée, la Pologne eut encore quelques heures glorieuses. Mais les troubles intérieurs, les diètes tumultueuses marquèrent le grand déclin et lorsque Sobieski mourut en 1696, après avoir essayé de rendre la royauté héréditaire, il désespérait de l'avenir de son pays. En fait, chaque élection du roi était le résultat de surenchères et des interventions des Puissances. Le comble fut atteint lorsque Catherine II fit élire en 1764 son ancien favori Stanislas Poniatowki. La Pologne n'existait déjà plus, l'étranger était partout en Pologne, lorsque le premier partage entre la Russie, la Prusse et l'Autriche fut réglé le 25 juillet 1772 par un traité signé « par crainte de la totale décomposition de l'Etat Polonais ».

Ce terrible coup de semonce provoqua un sursaut chez les Polonais. La Pologne, après le premier partage, avec ses 10 millions d'habitants demeurait un Etat très important en Europe. On assista après 1772 à un véritable renouveau, d'où sortit la célèbre constitution du 3 mai 1791. Du coup, ses voisins eurent peur et les partages de 1793 et 1795 marquèrent la fin provisoire de la Pologne.

Mais, et c'est là un point sur lequel on ne peut manquer d'insister, il faut bien reconnaître que, malgrè tous ces malheurs et ceux du XIX[e] siècle et ceux du XX[e] siècle, la Pologne ne s'est jamais soumise et les Polonais, au milieu de tant de vicissitudes, malgrè les emprisonnements, les répressions, les bagnes ont su garder leur langue, leur religion, leur sens national. Ce qui parait plus surprenant, c'est qu'au milieu de tous ces contretemps, la Pologne ne cessa de briller dans les sciences, les arts, le droit, l'économie politique et toujours dans le sens national. Lorsque, en 1898, Ma-

dame Curie découvrit le deuxième corps radio-actif, elle le baptisa Polonium. Et cependant, si j'ouvre l'édition du Bouillet de 1901 à l'article : Pologne, je lis : « Ancien Etat de l'Europe »

Il est bien évident que, en 1918, lorsque Wilson et Clémenceau promettaient de faire revivre la Pologne, c'est à la Pologne de 1771 que l'on pensa. Mais depuis 1771, le temps avait marché : les principales puissances de l'Europe s'étaient industrialisées. On ne pouvait concevoir en 1919 une puissance démunie de charbon et capable néanmoins de jouer véritablement un rôle. Or, les trois puissances spoliatrices s'étaient volontairement abstenues d'industrialiser leur part, c'est à dire d'extraire du charbon polonais.

Il en existait à toute proximité : en Haute-Silésie, qui en 1918 a produit 43 millions de tonnes soit plus que la France entière en 1913. La Silésie, y compris la Haute Silésie fut conquise par Frederic II, et Marie-Thérèse la céda définitivement à la Prusse en 1763. La Haute-Silésie n'appartenait donc pas à la Pologne d'avant les partages.

Elle est la partie la plus méridionale de la Silésie, encastrée entre les monts du Riesen Gebirge, à l'endroit où ils s'unissent aux Carpathes et le plateau dit de « Petite Pologne » (en gros : la région de Czenstochowa, arrosée par la Warta et la région de Cracovie, arrosée par la Vistule). Dans cet enchevêtrement, les ressources sont abondantes et l'Oder qui naît en Tchéco-Slovaquie ouvre un passage obligé, la porte de Moravie. Coulant vers le Nord-Ouest, il traverse la Haute-Silésie, passe à Breslau, reçoit la Neisse qui, sortant du quadrilatère de Bohème, coule plein nord. A partir de son confluent avec la Neisse, l'Oder se dirige vers le Nord. Il y a donc là une barrière Sud-Nord qui, évidemment, constitue une frontière tentante : c'est la ligne Oder-Neisse.

Dans les conversations entre alliés de 1919, on commença par se placer sur le plan historique et quelque peu idéaliste : la Hte Silésie a été polonaise et doit le redevenir. On renonça à cet argument.

La Haute-Silésie, vue sous l'angle de ses 43 millions de tonnes annuelles de bon charbon facilement exploitable, avec ses minerais de fer, de zinc, et autres méritait d'autres arguments.

Les Allemands disaient : Nous reconnaissons que la Haute-Silésie est peuplée d'une majorité d'habitants d'origine polonaise. Nos atlas d'école primaire le font clairement ressortir et nous précisons : la Haute-Silésie compte 1.169.340 polonais contre 884.045 allemands. Ce sont, en général, des Polonais d'immigration qui sont venus en Haute-Silésie, où l'intelligence, la technique, les capacités, les capitaux allemands leur ont donné des possibilités de travail. La langue qu'ils emploient est un patois germano-polonais et

ils ne se comprennent pas avec les Polonais de Cracovie, de Varsovie ou de Posen. D'ailleurs, pendant la guerre, ils ont fait preuve de leur profond attachement à l'Allemagne. Ils étaient pour nous des soldats que nous n'avons jamais considérés comme suspects, à l'inverse de ce que nous faisions pour les Alsaciens et les Lorrains. Si les Français ont conservé un mauvais souvenir de la guerre de mines du Labyrinthe ou de l'Argonne, ils le doivent aux mineurs haut-silésiens.

C'est possible, quoique exagéré, répondaient les Polonais. Quand on est incorporé dans l'armée allemande, il est très difficile de ne pas marcher droit. Ces « bons » soldats allemands étaient aussi de bons polonais et ils l'ont prouvé lorsqu'en 1903, ils ont envoyé Korfanty au Reichstag, lorsqu'ils l'ont réélu en 1907 et avec lui cinq autres députés élus sous l'étiquette « Polonais ».

Quittons maintenant les régions éthérées des discussions romantiques pour entrer dans les zones plus terre à terre des intérêts matériels et de l'âpre et dure concurrence.

Lorsque, dans le courant du premier semestre de l'an 1919, la délégation allemande reçut à Versailles le projet du traité qui devait mettre fin à la 1e guerre mondiale, elle fut autorisée à présenter ses observations. Voici la dernière phrase concernant la Haute-Silésie, qui, dans le projet, était attribuée à la Pologne : « Il est de l'intérêt le plus direct des puissances alliées et associées de laisser la Haute-Silésie à l'Allemagne, car celle-ci pourrait tout au plus remplir ses obligations résultant de la guerre mondiale, si la Haute-Silésie lui reste, mais n'y parviendrait jamais dans le cas contraire. Pour cette raison, déjà, l'Allemagne ne peut consentir à une cession de la Haute-Silésie. »

On se trouvait dans une impasse. D'une part, sans la Haute-Silésie, l'Allemagne se déclarait hors d'état de faire face à ses obligations financières ; d'autre part, sans la Haute-Silésie, la Pologne ne pouvait, de longtemps, remplir ses obligations de grande puissance européenne. On eut alors recours au « Droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes ». Le peuple haut-silésien serait appelé par un plébiscite à régler le sort de la Haute-Silésie.

Il fallait maintenant et avant tout régler trois questions :

Quel territoire devait faire l'objet de plébiscite?

Qui devrait voter et quel scrution adopter?

Comment éliminer les pressions extérieures, les outrances de la propagande? Comment garantir la sécurité des votants, le secret du vote, le dépouillement du scrutin, le transport en lieu sûr des résultats?

En ce qui me concerne le territoire, on décida que serait soumis au Plébiscite approximativement le Regierungsbezirk d'Oppeln. On

se trouvait là en présence d'un système administratif prussien déjà organisé. Il s'agissait d'un territoire de 10.000 km2, d'environ 145 kilomètres de long, d'une largeur variable entre 70 et 90 kilomètres, au climat continental très rude. Prise dans son ensemble, la Haute-Silésie est un pays agricole et forestier. La petite propriété n'existe pas. Mais il y a le triangle industriel : Gleiwitz-Myslowitz : 30 kilomètres Myslowitz-Tarnowitz : 25 kilomètres Tarnowitz-Gleiwitz : 18 kilomètres. Les villes à l'intérieur de ce triangle ont de 60.000 à 80.000 habitants et sont d'une intense activité. La richesse de ce triangle industriel était évaluée au 1-7e de la richesse totale de l'Allemagne. Tout était entre les mains des Allemands : banques, mines, industrie, chemins de fer, canaux et administration. Seule, la main d'œuvre était polonaise.

Et maintenant abordons le sujet de la Police. Dominant toutes les polices, urbaine, rurale, etc, la fameuse Sicherheits-Polizei mérite qu'on s'y attarde.

Beaucoup d'officiers de l'armée impériale, humiliés d'appartenir à une armée républicaine, contrôlée et limitée par l'Entente intriguèrent tellement qu'ils finirent par obtenir du gouvernement républicain allemand la création d'une police rattachée au ministère de l'Intérieur. Mais cette police, par le choix sévère des officiers, le recrutement soigneux de leurs hommes, le maintien d'une allure impeccable et de la plus stricte discipline, un armement inouï pour une police, ne différait guère de l'armée allemande d'avant 1914. Le quartier général (il n'y a pas d'autres mot) pour la Haute-Silésie était à Geiwitz et avait à sa tête un général qui avait commandé une Division pendant la guerre. Comme on peut le penser, les Polonais ne pesaient pas lourd devant lui et cette organisation était inutilisable par nous.

Passons à la deuxième question. Qui devait voter et quel scrutin adopter? Les votants furent répartis en quatre catégories :

A- Les originaires domiciliés,
B- Les originaires non domiciliés,
C- Les domiciliés non originaires,
D- Les expulsés.

Sont votants : les hommes et les femmes ayant vingt ans révolus le 1e janvier 1921, disposant chacun d'une voix. Remarquons bien : et les femmes, en 1920! en Allemagne!

Les résultats du scrutin devaient être relevés par commune. Décision capitale, comme nous le verrons. Il ne s'agissait pas de faire le compte en bloc des résultats pour tout le territoire à plébiscite, comme les Allemands s'efforcèrent de le faire croire, mais de faire le recensement, dans ce territoire, des communes à majorité allemande, et des communes à majorité polonaise.

Nous en arrivons maintenant à la troisième question : l'organisme devant présider à toutes ces opérations. Ce fut « la Commission interralliée de Gouvernement et de Plébiscite de Haute-Silésie ».

Je vous ai indiqué la cause première et lointaine de mon séjour là-bas. La cause seconde fut la décision de M. Clémenceau : Pour la Hte Silésie, trancha-t-il, des militaires ». Ce qui ne fit pas plaisir au Quai d'Orsay.

Le Président de la Commission interralliée et en même temps de la Délégation fut le général le Rond, artilleur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ex-attaché militaire à Tokio, parlant parfaitement anglais. Il était en 1918 chargé par le Maréchal Foch des fronts autres que le front français. La délégation italienne avait à sa tête le général de Marinis et la délégation anglaise Sir Percival. Dès le début, la rupture se manifesta entre les alliés et la puissance associée : l'Amérique n'envoya pas de délégation.

La Commission ainsi composée, s'installa à Oppeln le 10 Février 1920, date de l'entrée en vigueur du traité de Versailles, date du rétablissement officiel de la paix. Qui s'en souvient ?

Elle tenait du traité de Paix des pouvoirs étendus :

« Elle jouira de tous les pouvoirs exercés par le gouvernement allemand ou le gouvernement prussien, sauf en matière de législation ou d'impôt. Elle sera en outre substituée au gouvernement de la Province ou de la Régence ».

« Il sera de la compétence de la Commission d'interpréter elle-même les pouvoirs qui lui seront conférés par les présentes dispositions ».

« Elle prendra toutes les mesures propres à assurer la liberté, la sincérité et le secret du vote ».

Un autre article prévoyait l'évacuation de la Hte Silésie par les troupes de la Reichswehr qui y tenaient garnison et leur remplacement par les troupes alliées.

« L'ordre sera maintenu par les soins de la Commission avec l'aide des troupes qui sont à sa disposition et, dans la mesure où elle le jugera nécessaire par une police qui sera recrutée parmi les hommes originaires du pays ».

Et l'administration commença. Le travail était réparti entre 7 Directeurs, dirigeant chacun un « Département » avec personnel interallié. La France eut quatre « Départements », dont l'Intérieur, Préfet Anjubeault, préfet de Lille pendant l'occupation. Les Anglais eurent les Communications et le Ravitaillement. Les Italiens eurent la Justice. Plus tard, on créa le bureau des Affaires Extérieu-

res (Consul général Ponsot), car la Pologne et la Tchécoslovaquie s'étaient fait représenter diplomatiquement auprès de la Commission.

Toutes ces personnalités, avec leurs Etats-Major et leur personnel étaient en résidence à Oppeln. Le reste du territoire était partagé en 21 cercles, ayant chacun à sa tête un Landrat, rouage très important de l'administration allemande, chaque Landrat étant contrôlé sur place par un Contrôleur de Cercle interallié, assisté d'un adjoint de sa nationalité. Initialement, la France devait avoir six Cercles et les autres puissances cinq chacune. Après la carence américaine, nous prîmes les cinq cercles devenus vacants.

Quant aux troupes, elles étaient constituées par la 46e Division de chasseurs et une brigade italienne, l'ensemble sous les ordres du général français Gratier. Des troupes anglaises étaient également prévues : trois semaines avant leur départ, le gouvernement anglais fit savoir qu'il n'enverrait aucune force en Hte Silésie, ses disponibilités lui étant indispensables ailleurs.

Voilà donc le 10 Février 1920 choses et gens à pied d'œuvre. On commença par créer une ligne de démarcation entre la Hte Silésie et l'Allemagne, avec contrôles, « Ausweiss », passeurs, trafic, entrées et sorties clandestines...

Puis, on épura, avec beaucoup de modération, l'administration en place, c'est à dire allemande. Certains fonctionnaires, en petit nombre, furent priés de quitter la Hte Silésie. D'autres, en petit nombre également, demandèrent leur mutation. Enfin, on procéda à la polonisation de cette administration épurée par l'introduction au sein de cette administration, de personnalités hautes-silésiennes connues pour leurs sentiments polonais. Surtout, comme clé de voûte, on transforma la police.

Les Anglais étaient absolument opposés à cette transformation. Cette attitude procédait de leur ligne de conduite générale et invariable : contrecarrer en tout et partout la politique de la France, nuire à ses alliés et favoriser l'Allemagne.

Deux évènements graves nous permirent, à nous Français, d'arriver à nos fins. Le 3 mai, fête nationale polonaise, en souvenir de la Constitution de 1791, les Polonais manifestèrent dans toute la Hte Silésie, en organisant des cortèges. Les Allemands réagirent : bagarres, coups de feu, tués et blessés. Il fut facile de constater que la police intervint sans énergie et surtout avec partialité. On s'y attendait. A Beuthen l'Hôtel Lomnitz, siège du Comité Polonais de Plebiscite, quartier général de Korfanty, l'ancien député au Reichstag, fut attaqué par la populace allemande, qui fut repoussée par les gardes du corps de Korfanty. Bilan : tués et blessés.

Mais, il y a eu plus grave encore. Au moment où Varsovie allait tomber aux mains des Bolchéviques (Août 1920), au moment donc où la Pologne traversait encore et déjà une crise terrible, les Allemands de Kattowitz tinrent un meeting pour protester contre l'occupation française. Ils envoyèrent une délégation au Contrôleur de Cercle pour le sommer de désarmer immédiatement nos troupes et de les consigner dans les casernes auxquelles conditions, il ne leur serait fait aucun mal. Refus immédiat du Contrôleur du Cercle, un Colonel français. Les Allemands attaquèrent les Postes français pendant toute la nuit, et subirent des pertes sérieuses. Nous eûmes, de notre côté, deux tués et un blessé. Pendant ce temps les Allemands s'en prenaient aux Polonais : il y eut un affreux massacre et d'horribles assassinats. Deux jours plus tard, les Polonais de la région pénétrèrent dans Kattowitz, désarmèrent en partie la Sicherheitspolizei et vengèrent leurs morts. La police ne s'attendait pas à cette riposte et les Anglais n'avaient plus d'argument sérieux pour s'opposer à sa disparition.

Elle fut remplacée, conformément au Traité de Paix, par « la Police du Plébiscite », composée uniquement de hauts-silésiens, recrutés par nous, moitié-allemands, moitié-silésiens, tant officiers que troupe, sous les ordres directs d'officiers alliés, le tout ayant à sa tête un général français.

Dès lors, on pouvait commencer à travailler directement au Plébiscite. Les Anglais ne purent pas ne pas faire certaines constatations bien pénibles pour eux : les Français contrôlaient 11 Cercles sur 21, les troupes interalliées étaient presque uniquement françaises et sous commandement français, la Police était elle aussi sous commandement français, le Président de la Commission était français, la langue officielle de la Commission était le français. Par ailleurs, l'Administration, en fait allemande, sur laquelle ils avaient fondé tant d'espérance, était devenue seulement modérément dangereuse. Ils pensèrent qu'une panacée existait pour les guérir de tous ces maux : ce fut l'internationalisation des Contrôles de Cercle. Le Contrôleur restait en place et on fit des permutations entre les adjoints, de sorte que les Contrôles devinrent une trinité franco-anglo-italienne. C'est ainsi que j'ai dû quitter Oppeln, où j'étais adjoint du Contrôleur d'Oppeln-Ville, pour devenir l'adjoint du Contrôleur anglais de Tarnowitz. Il reçut, en outre, un adjoint italien. Le Contrôle du Cercle, le maintien de l'ordre relevaient du Contrôleur lui-même, mais en ce qui concerne les affaires dú Plébiscite, l'article 19 du Réglement était rédigé ainsi qu'il suit : « Le bureau interallié est composé de trois fonctionnaires appartenant respectivement aux Puissances représentées par la Commission de

Gouvernement, dont le Contrôleur de Cercle. La présidence appartient à ce dernier. Les décisions sont prises à la majorité ».

« Un représentant du parti polonais et un représentant du parti allemand prennent part à titre consultatif aux délibérations du bureau interallié..

Article 20 - « Le bureau interallié est chargé dans le Cercle, de former les Comités paritaires, de surveiller leur fonctionnement, de procéder à la révision des listes provisoires de votants et d'en arrêter la liste définitive, de surveiller l'organisation du vote et, d'une manière générale, d'assurer par le contrôle de toutes les opérations qui touchent à la préparation et à l'exécution du plébiscite, la liberté, la sincérité, et le secret du vote ». Dans le Cercle de Tarnowitz, le bureau interallié remplit son rôle sans heurt et la bonne harmonie fut la règle entre nous trois et avec notre Allemand et notre Polonais. Nous fûmes des privilégiés.

Un problème très épineux était en effet à résoudre : celui des votants de la catégorie B, c'est-à-dire des votants originaires de la Hte Silésie mais n'y résidant pas. Toute personne née en Hte Silésie et remplissant les autres conditions exigibles, avait le droit de vote. Or, presque tous les votants de cette catégorie étaient les fils et filles de fonctionnaires ou d'officiers nés par hasard en Hte Silésie. Ils étaient donc allemands et décidés à apporter leurs voix à l'Allemagne. Ils avaient été soumis sans frein ni mesure à la propagande allemande, puisqu'ils résidaient en Allemagne. En outre, ils devaient arriver en masse en Haute-Silésie, une semaine avant le plébiscite, apportant avec eux l'air du pays, des mots d'ordre et le poids de leur nombre.

Enfin les fraudes étaient théoriquement possibles dans certains cas-limite. Comment prouver, à coup sûr, qu'un individu né en 1860 en Hte Silésie était bien le votant qui se présentait aux urnes en 1921 ?

En fait, les fraudes étaient très difficiles, les enquêtes approfondies, les preuves à fournir très sévères, enfin les cas douteux éliminés.

Ce furent ces cas douteux qui furent l'occasion de discussions dans bon nombre de bureaux interalliés. Néanmoins, cette affaire de ceux que les Polonais appelaient les « émigrants » joua contre la Pologne lors du vote.

Malgré tous nos efforts, les « émigrants » vinrent et ils vinrent 180.000. Le bureau interallié de Tarnowitz eut à examiner entre le 8 Février 1921 et le 3 mars 1921, 4.500 réclamations.

Le 11 Mars, les premiers « émigrants » arrivèrent. Cela nous permit de voir et d'admirer ce que peut faire l'organisation allemande. 180.000 individus, hommes et femmes, parmi lesquels, des

vieillards, de quasi-impotants, des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas-âge vinrent de toute l'Allemagne, par trains entiers, alors que l'on pouvait s'attendre à une température encore rigoureuse. (En fait, il fit un temps exceptionnellement beau). Les logements étaient prévus d'avance pour chacu d'eux. La Commission ne s'occupa ni de leur ravitaillement, ni de leur service de santé. Et tout cela, avec calme, discipline, sans braillards, sans incidents, en Mars 1921, 29 mois seulement après la défaite et un armistice désastreux.

Les émigrants avaient été précédés de peu par un renfort de troupes anglaises amenées de Rhénanie pour les opérations de Plébiscite. Tarnowitz fut dans la zone de stationnement de ces troupes. Je restai seul de mon espèce, ayant vu partir de Tarnowitz avec peine les chasseurs français et voyant arriver leurs remplaçants avec plus de peine encore. Quant aux Polonais de Tarnowitz, ce fut de la consternation ! Les Anglais rejoignirent leurs garnisons rhénanes peu de jours après le plébiscite.

Enfin, arriva le jour tant attendu : 20 Mars 1921. Temps inespéré pour la saison et pour le pays, pas un incident, pas une bagarre, pas un blessé. Bref, un magnifique succès pour la Commission.

Les Allemands obtenaient 750.000 voix et les Polonais 450.000, soit 300.000 voix de moins, différence ramenée par eux à 120.000 en en retranchant les 180.000 des émigrants.

Ainsi que nous l'avons vu « le résultat du plébiscite sera établi par commune ». Prenons un exemple dans le Cercle de Tarnowitz que je connais bien et pour cause. Ce Cercle a voté polonais : 27.000 voix polonaises contre 16.000 voix allemandes, soit une proportion approximative de 13/6 en faveur des polonais. Mais si nous comptons par commune, 60 avaient une majorité polonaise et 9 une majorité allemande.

En fait, l'Ouest de la Hte Silésie avait voté pour l'Allemagne, comme prévu. Pour le reste, les campagnes avaient voté pour la Pologne et les villes pour l'Allemagne. Il n'en était pas moins paradoxal de compter pour 1 voix la ville de Kattowitz qui pour 26.715 votants eut 3.900 voix polonaises et 22.774 voix allemandes et de compter également pour 1 voix Truschutz, village du Cercle de Tarnowitz, perdu dans la forêt, qui avait 97 votants repartis ainsi : 69 voix polonaises et 28 voix allemandes. On a beau dire, Truchütz n'annulle pas Kattowitz et les Allemands n'avaient pas absolument tort de ne pas admettre cette façon de compter.

A l'intérieur de la Commission (on le sut rapidement) les Commissaires anglais et italiens étaient d'avis d'attribuer à la Pologne les Cercles de Pless et de Rybnick, soit lui faire l'aumône d'un

morceau de pain tandis que le Commissaire français était d'avis d'attribuer à la Pologne tout le triangle industriel. En conclusion : le Plébiscite n'avait rien tranché.

Se voyant abandonnés par deux Puissances sur trois, les Polonais sans attendre la décision, s'emparèrent par la force de la portion de la Hte Silésie qu'ils estimaient devoir leur revenir. Au matin du 3 mai (toujours le 3 mai !) leurs bandes armées se rendirent maîtresses du territoire convoité, s'étendant vers l'ouest jusqu'à la ligne dite Korfanty. Le 3 mai, le général le Rond était en consultation à Paris.. passons. Ce territoire occupé par Korfanty contenait des troupes de l'entente, c'est à dire française et italienne. Evidemment, les Polonais n'attaquèrent pas les Français qui ne repoussèrent pas les Polonais.

Il s'établit un modus vivendi:.. passons encore.

Les Polonais firent payer cher aux Italiens la rumeur bien fondée d'après laquelle le Commissaire italien s'était rangé du parti du Commissaire anglais et était d'avis d'attribuer à la Pologne seulement les Cercles de Pless et de Rybnick. Les Polonais attaquèrent le Bataillon de Rybnick : les Italiens eurent 20 tués dont 1 officier et le bataillon n'échappa au massacre que grâce à notre intervention.

Quant à notre Police, les membres polonais allèrent renforcer les insurgés polonais, tandis que les membres allemands se mettaient à l'abri sous notre protection, dans nos casernes. Le phénomène inverse se produisit dans la zone non insurgée.

Le 4 mai, les Polonais occupaient le territoire qu'ils estimaient devoir leur revenir, c'est à dire le triangle industriel et un arrière-pays substantiel.

Devant ce qu'il faut bien appeler la carence de la Commission, Berlin réagit et offrit une Division régulière allemande de renfort, offre qui fut refusée. Des bandes allemandes se rassemblèrent, constituèrent un ensemble bien organisé qui fut mis sous les ordres du général Hœfer, haut-silésien et mutilé (il était manchot). Et la guerre commença et une guerre acharnée. 65.000 Polonais contre 45.000 Allemands, avec mitrailleuses, artillerie, trains blindés, services de l'arrière. Berlin et Varsovie criaient leur innocence, sans tromper personne.

Il était urgent de mettre fin à la lutte. Le Conseil Suprême déclara qu'il ne s'occuperait de la Hte Silésie que le jour où les combats cesseraient.. De son côté, la Commission fit pression sur les deux antagonistes et parvint à établir entre les combattants, une zone neutre, occupée par les troupes de l'Entente. Ces troupes avaient été renforcées par des éléments français venus de Rhénanie et par une Division anglaise venue également de Rhénanie. Les

Anglais ne cachaient pas leurs intentions et déclaraient qu'ils n'hésiteraient pas à tirer sur les insurgés, c'est à dire sur mes Polonais.

La zone neutre alla en s'élargissant et le 3 juillet 1921, la Commission était rétablie dans ses pouvoirs.

Dans l'ensemble, vu la tension des esprits, la valeur de l'enjeu et la gravité des circonstances, les choses s'étaient moins mal passées qu'on aurait pu le craindre. Les Polonais avaient conservé intact le triangle industriel. Ils avaient même réussi à assurer le ravitaillement, à faire tourner les usines, à faire circuler les trains. Ils pouvaient affirmer qu'entre leurs mains le triangle industriel ne serait exposé à aucune régression. Toutefois un incident, très grave, ne peut être passé sous silence. Lorsque les Anglais « délivrèrent » Beuthen, une bande d'Allemands les acclamèrent et, dans le tumulte, le chef de Bataillon Montalègre, Commandant le 27e B.C.A. fut tué d'une balle en pleine tête.

A partir du 3 juillet, la situation étant redevenue normale, la Commission devait préparer les esprits à accepter sans révolte la décision tant attendue, panser les blessures, réparer les dommages, bref, faire ce qui se fait après une guerre et, surtout faire comprendre aux Hts-Silésiens que, quoi qu'il arrive, ils étaient condamnés à vivre ensemble. La Commission réorganisa une nouvelle police (la troisième) et fit rechercher les armes. Les Anglais trouvaient à foison des armes polonaises, tandis que les Français trouvaient en quantité non moins égale des armes allemandes. Ces recherches firent encore des victimes. La France perdit en Hte-Silésie 50 chasseurs.

Pendant ce temps, les tractations se poursuivaient à l'échelon supérieur. Le Conseil Suprême se réunit à Paris en Août 1921. Briand et Lloyd George ne purent se mettre d'accord et le dossier Ht-Silésien fut transmis à la Société des Nations. Celle-ci remit toute l'affaire sur le chantier, interrogea des experts, envoya des Délégués e Hte-Silésie et, finalement, M. Quinonès de Leon, ambassadeur d'Espagne à Paris, fixa définitivement la nouvelle frontière. La Pologne obtenait 80 % des richesses minières immédiatement exploitables, avec tout le matériel en place, tout le zinc et tout l'acide sulfurique, les richesses non exploitées de Pless et de Rybnik et la libre utilisation de la voie ferrée Kattowitz-Dantzig.

On ne coupe pas en deux sans difficultés ni inconvénients un tout organisé comme le district industriel de Hte-Silésie. De multiples questions restaient à régler : protection des minorités, questions économiques, administratives, frontalières et j'en passe. Des pourparlers germano-polonais s'engagèrent à Genève dès que la frontière fut connue et se poursuivirent jusqu'en Mai 1922. Le 9 juillet, après deux ans et demi d'activité, la Commission et les

troupes quittèrent la Hte Silésie, leurs trains souvent salués par des balles pendant la traversée de la zone restée allemande. Le traité germano-polonais, signé pour quinze ans, a fonctionné sans heurt, grâce aux talents diplomatiques de M. Calonder, un Suisse, délégué permanent de la S.D.N. en Hte-Silésie. J'ignore le régime sous lequel a vécu la Hte-Silésie de 1937 à septembre 1939.

Faut-il conclure de ce récit que si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne saurait être discuté, on se heurte à d'immenses difficultés dès qu'on passe à l'application ? Il semble alors que, loin de résoudre le problème posé, on fasse surgir des problèmes nouveaux.

Et l'opinion des votants est si versatile ! Qui peut se porter garant que l'électorat haut-silésien, si contestable dans son essence quand on pense aux 180.000 émigrants, aurait voté quelques mois avant ou quelques mois après le 20 Mars 1921 comme il a voté ce jour-là ? Peut-on vraiment, sur une base aussi incertaine, fixer, d'une façon définitive, une frontière entre Etats souverains. Bien des votants, aussi bien allemands que polonais, appelés à décider, par ce plébiscite, non seulement de leur nationalité, mais encore de celle de leur descendance, m'ont dit être accablés par la responsabilité dont on les avait chargés. Ce scrupule n'est-il pas honorable et ne mérite-t-il pas réflexion ?

D'ailleurs, ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et pour lequel tant d'hommes sont morts, nous a-t-on dit, qu'est-il devenu ? Où sont la Lithuanie, la Lettonie, l'Esthonie qu'on a fait renaître au nom de ce droit et qui constituaient la frontière de la Pologne, elle-même ressuscitée ? Avant le premier partage, en 1771, la frontière orientale de la Pologne englobait Mohilew, sur le Dnieper et atteignait presque Kiew : le traité de Versailles a fixé en 1919 la frontière orientale de la Pologne 200 kilomètres à l'ouest de celle de 1771. Les populations ont-elles jamais été consultées ? Cette frontière a été imposée à la Russie bolchévique et n'a jamais été acceptée par le régime soviétique. Celui-ci a toujours revendiqué la frontière du 3e partage (1795) et c'est celle-là même qu'il a obtenu par les accords Molotov-Ribentrop d'Août 1939 : elle est l'actuelle frontière polono-russe. Cette frontière englobe Lemberg et Tarnopol, villes polonaises devenues autrichiennes lors des partages..

Par dessus tout, relisons les mémoires du général de Gaulle et singulièrement le compte-rendu de sa conversation avec Staline au Kremlin le 6 décembre 1944 à 18 heures. Il y est dit que la France acceptera les frontières orientales de la Pologne, à condition que celle-ci reçoive à l'ouest des compensations, c'est à dire qu'elle s'étende jusqu'à la ligne Oder-Neisse, en d'autres termes que la

Poméranie et la Silésie qui étaient prussiennes depuis bien avant les partages deviennent polonaises.

Quand a-t-on consulté toutes ces populations ?

Au total, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été violé dès 1919. Depuis le Nazisme, le simple énoncé de ce principe fait sourire. Il faudrait au moins trouver une nouvelle formule. Si l'on a fait appel à lui pour résoudre le problème de la Hte-Silésie, c'est parce que le problème était épineux, que chacun pensait qu'une rupture entre les Alliés devait être évitée, au moins temporairement, et que le résultat d'un plébiscite plus ou moins frelaté pourrait servir de base plus ou moins solide à une discussion plus ou moins sincère.

En réalité, le problème était le suivant : à qui attribuer les immenses richesses de la Hte Silésie ?

Et pour conclure : la ligne Oder-Neisse a pour les Allemands une valeur mystique. Ces deux cours d'eau ont marqué la limite extrême de la marche vers l'ouest du slavisme. Il me parait difficile de penser que les Germains accepteront définitivement d'y voir les Slaves à nouveau installés.

Le marquis de Villevieille et les Encyclopédistes

par Ivan GAUSSEN
Membre non résidant

Charles-Philippe de Pavée, marquis de Villevieille, fut en contact avec la plupart des grands esprits de son siècle : d'Alembert, Condorcet, La Harpe. Il avait comme ami le marquis de Villette.

Nous savons qu'il fit également amitié avec le languedocien Paul Moultou, sorti de France pour cause de religion, membre du grand conseil de Genève, ami de Necker et confident de J.J. Rousseau.

Il connut La Harpe, au caractère difficile, prétentieux et avec lequel il entra en conflit après la mort de Voltaire.

Il n'est pas douteux que c'est l'amitié de Voltaire qui valut à de Villevieille celle des encyclopédistes et des philosophes de son temps.

Voltaire appelait de Villevieille « mon cher philosophe ». Dès la première lettre qu'il lui écrivait, il lui disait : - Vous trouverez dans notre philosophie des ressources que le monde vous fournira guère (4 décembre 1765).

Et plus tard :

- Je suis enchanté que vous vous confirmiez de plus en plus dans nos bons principes.

Il était jeune. C'est à vingt sept ans qu'il dut pour la première fois, voir Voltaire. Il se plut facilement dans cette compagnie qui d'après les témoignages qui nous restent, ne manquait ni de diversité ni d'agrément.

Ferney était considéré comme une capitale de l'esprit, de la philosophie et aussi comme une sorte de poste de commandement dans la lutte engagée contre le fanatisme, l'intolérance et pour la liberté de croire et de penser.

Par surcroît, Voltaire était devenu une véritable « curiosité » quasi internationale. Son activité était constante et ses jugements avaient tous un très profond retentissement.

En revanche ses inimitiés étaient implacables et par de Villevieille nous pouvons juger celle qu'il manifesta à l'égard du cévenol de la Beaumelle, originaire de Valleraugue.

Le marquis de Villevieille fut-il réellement un encyclopédiste et même un véritable philosophe ?

Il est probable en effet que ce fut sinon par l'esprit qu'il pouvait tenir de son aieul « libertin », le marquis de La Fare ou par les souvenirs du marquis de Vauvenargues qu'il devait à son père, mais plutôt par son tempérament propre et son caractère qu'il partageât les opinions voltairiennes et qu'il se fit connaître et apprécier dans ce milieu.

DE VILLEVIEILLE ET PAUL MOULTOU

Ce furent les rapports que de Villevieille eut avec Paul Moultou qui méritent tout d'abord de retenir notre attention. Ils permirent en effet, cette rencontre quelque peu insolite entre deux languedociens d'origines si différentes certes, mais qui devaient communier dans cet esprit de tolérance que Voltaire entretenait à Ferney.

Paul Moultou était né à Montpellier en 1731. Son père avait de la fortune, mais appartenait à la religion « prétendue réformée », il préféra pour éviter la persécution, émigrer et il conduisit son fils à Genève où il fut reçu ministre du Saint Evangile et se maria en 1755.

C'est à Genève qu'il fit d'abord connaissance de J.J. Rousseau, puis de Voltaire lorsqu'il fréquenta le salon où Madame d'Enville, avec Madame de Vermenoux et Suzanne Coribard (la future Ma-

dame Necker) constituaient « la trinité féminine à laquelle Paul Moultou réserva pour sa vie ses hommages les plus affectueueux et les plus sûrs ».

Mais Madame d'Enville quitta Genève pour aller à Paris où elle fut bientôt suivie par Madame de Vermenoux accompagnée de Mademoiselle Coribard qui devait bientôt épouser Necker.

Paul Moultou resta en relations épistolaires avec ses anciennes amies génevoises.

Moultou entra en 1775 au conseil des « Deux cents de Genève » suprême honneur auquel puisse aspirer un étranger admis à la Bourgeoisie.

Son biographe ajoute à ce propos :

« En pensée, son ami de Villevieille l'associait aux Turgot et aux Condorcet. Il semble même que Moultou eut quelque chance de remplir des fonctions plus importantes, une mission à Paris ».

Nous en avons la preuve dans les quelques mots que de Villevieille adressa à Condorcet lors d'un séjour qu'il fit à Ferney en octobre 1777 :

« Partagez, lui disait-il, je vous prie mon hommage respectueux auprès de Madame la duchesse d'Enville ».

De Villevieille faisait siennes les idées de Voltaire sur l'intolérance. La correspondance dont nous avons eu l'occasion de faire état en apporte la confirmation.

Le philosophe l'avait mis dans le « secret ».

Dès lors, nous ne serons pas étonnés des termes d'une lettre certainement peu connue, qu'il adressa de Paris à Paul Moultou alors à Genève, le 11 juin 1774 et que le pasteur A. Coquerel fils a publié dans son étude « **VOLTAIRE** » **Lettres inédites sur la tolérance** (Paris 1863).

En voici la teneur :

« Je vous dénonce J.F. de Montillet, archevêque d'Auch. Ce Montillet a écrit directement au Roi pour lui demander qu'on fit revivre et exécuter les lois contre les protestants de son diocèse, qui

avaient eu la témérité de s'assembler pour prier Dieu, pour le rétablissement de la santé du Roi.

« Le Roi a demandé quelles étaient ces lois ; on l'en a instruit, il les a trouvées sévères et a dit qu'il fallait les négliger comme son grand-père ».

Ce document nous paraît particulièrement intéressant, d'abord en raison de la fermeté même des termes employés et aussi parce qu'il donne une idée de l'importance des informations qui parvenaient à tous ceux qui avec Voltaire avaient conduit la lutte contre l'intolérance et pour la liberté de penser.

Il faut également rappeler que Paul Moultou avait été à Genève en relation avec un autre languedocien de grande réputation, Firmin Abauzit, originaire d'Uzès dont les travaux lui avaient valu la plus large notoriété.Décédé en 1767, Moultou fut son exécuteur testamentaire et surveilla à ce titre l'édition de ses œuvres.

Mais toutes ses relations parisiennes insistaient pour qu'il vint à Paris. Necker en 1768 occupait le poste de Ministre de la République suisse près la cour de France.

Le salon de Madame Necker n'en fut que plus recherché et lorsqu'en 1776 son mari devint Directeur général du Trésor puis des Finances, l'autorité et l'influence de Madame Necker s'accrurent encore.

Les invitations à Paul Moultou devinrent de plus en plus pressantes « on ne parle ici que de Voltaire » lui écrivait-elle.

Bien plus, Voltaire qui tenait à être présent à Paris pour veiller à la représentation de sa tragédie **Irène**, poussé également comme nous l'avons noté par son entourage, Madame Denis, le marquis de Villette et le marquis de Villevieille, arriva dans la capitale en février 1778.

Ce départ dut sans doute décider Moultou à accepter l'invitation déjà ancienne de Madame Necker et à son tour, le 5 mai 1778 il quitta Genève avec son fils et un domestique. Madame Necker lui fit dans son hôtel, le plus chaleureux des accueils.

On connait par les précisions des lettres que Moultou envoyait à sa femme tous les détails, même les plus simples, concernant ce séjour.

Moultou bien sûr, rendit visite à J.J. Rousseau qui habitait rue Platrière et l'on sait que c'est à cette occasion que celui-ci lui remit la plupart de ses manuscrits dont une partie des **Confessions.**

Mais, et c'est ce qui nous intéresse, Moultou manifesta le désir de retrouver de Villevieille en vue, sans doute, de lui faciliter une rencontre avec Voltaire qui était logé chez le marquis de Villette (lettre du 12 mai 1778 de Moultou à sa femme : Visite à l'atelier d'Houdon).

« Le pauvre Voltaire est mort avant hier, écrivait peu après Moultou à sa femme. Les prêtres n'ont pas voulu l'enterrer. On fait semblant de l'amener à Ferney et on l'enterrera dans la route à une trentaine de lieues de Paris. Je ne sais si les héritiers vendront la terre ».

On peut en déduire, qu'il s'en serait volontiers montré acquéreur !

Mais là où Moultou faisait preuve d'un esprit vraiment prophétique, c'est lorsqu'il confessait à sa femme :

« Ces gens de lettres n'ont pas même l'adresse de cacher leur joie, l'empire des lettres va se tourner en République et peut-être en une anarchie où chacun prendrea la place de Voltaire qui tenait le sceptre avec un furieux despotisme.

« ...Les Cordeliers ont refusé de faire le service que l'Académie française devait à M. de Voltaire. L'Académie y met de la chaleur, je ne sais comment la chose se décidera. La postérité sera bien étonnée de la manière dont on a traité ce grand homme. Un jour elle rappellera ses cendres et Paris s'honorera enfin de son tombeau, comme il s'honore de ses ouvrages ».

Moultou mourut à Genève en 1787 et ses deux amies, Madame Necker et Madame d'Enville, en 1794 et 1796.

LE MARQUIS DE VILLEVIEILLE ET D'ALEMBERT

D'Alembert fut incontestablement un des correspondants le plus régulier et le plus intime de Voltaire. Il fit bien souvent le voyage à Ferney et c'est vraisemblablement à cette occasion que de Villevieille fit sa connaissance.

D'Alembert né en 1717, était l'aîné de 21 ans de de Villevieille. Ce jeune enfant, déposé devant la petite chapelle de Saint-Jean-le-Rond, tout à côté de Notre-Dame de Paris, fils naturel de Madame de Tencin et du commandant Destouche inscrit au registre des Enfants trouvés, fut on le sait un brillant mathématicien (ses parents s'étant chargés de financer ses études).

Lorsque de Villevieille revint se fixer à Paris, vers 1775, il eu des rapports fréquents avec les encyclopédistes.

Il se rapprocha notamment de d'Alembert et nous en avons confirmation par l'incident que provoqua Voltaire en 1776 avec une communication à l'Académie française sur la littérature anglaise.

Sans vouloir insister trop sur cette affaire qui agita un moment le monde des lettres, il faut rappeler que Voltaire après avoir fait un séjour de trois ans en Angleterre avait rapporté de Londres ses **Lettres anglaises** dans lesquelles il exaltait les institutions, les mœurs de nos voisins, leur philosophie, leur littérature, les découvertes de Newton...

Il fut le révélateur de Shakespeare, non certes sans quelques réserves... mais cet éloge des lettres anglaises lui valut la persécution d'un certain monde littéraire français.

Or, la publication par un italien dénommé Baroti, vivant à Londres, d'un « **Discours sur Shakespeare et sur M. de Voltaire** » vint mettre directement en cause le Patriarche, laissant même douter de sa connaissance de l'anglais.

Voltaire sensible à toutes les critiques, répondit par une lettre à l'**Académie française,** qu'il chargea d'Alembert de lire à ses confrères. D'Alembert, le 4 août 1775, avant de s'éxécuter, de cette mission, lui suggéra de substituer à « des grossiéretés inlisibles publiquement » quelques autres passages « ridicules mais lisibles ». Mais sur le fonds il était tout à fait d'accord. « Il faut que Shakespeare ou Racine reste sur la place (lettre du 20 août 1775) et le 27 du même mois il annonçait au philosophe de Ferney que M. de Villevieille venait de partir, de grand matin, qu'il se proposait de crever quelques chevaux des postes pour avoir le plaisir de lui rendre compte le premier de son succès à l'Académie. Et il ajoutait :

« Il a été tel que vous pourriez le désirer. Vos réflexions ont fait un très grand plaisir et ont été fort applaudies ».

« Les citations de Shakespeare « **La chronique de Metz** », « **Le Roi Gorɓadul** ont diverti l'assemblée; on m'en a fait répéter plusieurs endroits et les gens de goût ont surtout écouté avec beaucoup d'intérêt. »

De Villevieille avait du sans doute assister à cette fameuse séance publique et on comprend la joie qu'il avait eue à être le premier à en rendre compte à Voltaire.

D'ailleurs ce dernier n'avait-il pas déjà écrit à de Villevieille (25 février 1770) « Je crois qu'il en est des anglais comme de nous, leur beau temps en fait de génie est passé ils n'ont plus ni Addison, ni Pope, ni un Swifl ».

Dans la suite de Villevieille ne manqua jamais une occasion de cultiver l'amitié de d'Alembert. Ecrivant à Concorcet de Ferney où il se trouvait, en octobre 1777, il le priait de le rappeler au bon souvenir de d'Alembert.

Quelques mois après, lorsque Voltaire fut revenu à Paris, les rencontres de d'Alembert et de Villevieille qui avait ses entrées rue de Beaune, à l'hôtel de Villette où logeait Voltaire, se renouvelèrent. De Villevieille on le sait, contresigna le fameux acte de rétractation obtenu par l'abbé Gaultier et le 30 mai il assista aux derniers moments du philosophe.

DE VILLEVIEILLE ET CONDORCET

Condorcet qui naquit en 1743, était le cadet de quelques années seulement de de Villevieille. Il dut l'amitié de d'Alembert à une thèse de mathématique qu'il soutint devant lui à l'âge de 16 ans. Il entra à l'Académie des Sciences en 1763 et son **Essai sur le calcul intégral** le classa malgré son jeune âge, au nombre des plus illustres mathématiciens de son temps.

En 1774, alors que de Villevieille se trouvait à Ferney, Voltaire lui confia une lettre que le marquis devait lui remettre en mains propres à Paris... Il précisait dans cette missive : « Je l'ai mis dans la confidence : bien sûr qu'il nous gardera le secret et qu'il pourra même nous aider de ses bons offices. Son cœur est digne du vôtre » (Lettre à Condorcet du 11 décembre 1774).

Il lui est arrivé d'ailleurs plusieurs fois de charger de Villevieille de missions de cette nature. Le 8 janvier 1777 il assurait Condorcet que de Villevieille était bien digne d'être son ami.

Le caractère littéraire de ces relations apparut mieux encore quelques mois plus tard dans une lettre que de Villevieille lui adressait de Ferney, le 12 octobre 1777 et dans laquelle il l'entretenait des travaux politiques du philosophe.

« On me permet de vous parler (**on** était évidemment Voltaire) d'une tragédie : **Agathocte, tyran de Syracuse ,** sujet singulier. Le héros est un disciple de Platon. Athènes a cultivé ses mœurs et son génie. Il y a un rôle de prêtresse que j'aime fort, un fort beau cinquième acte et un dénouement auquel on ne s'attend point. C'est fait pour être joué sur le Thèâtre de Venise, plutôt que sur celui de Paris et il faudrait peut-être à cette pièce, Caton, Brutus, des philosophes comme vous pour auditeurs.

« Au reste, elle est écrite d'un bout à l'autre avec la pureté, l'élégance et la correction de Racine ».

Voltaire de son côté, disait de cette pièce, avec humour dans une lettre à d'Argental (25 octobre 1777), en parlant d'elle « celà n'est bon que pour être joué aux Jeux Olympiques dans quelque école de platoniciens ! ».

Par contre, il préparait une autre tragédie... celle dont quelques jours auparavant, de Villevieille avait dit à Condorcet : « Mais venons à Alexis Comnène (qui devait bientôt prendre le titre d'**Irène**) dont je vous parlais l'année dernière et qui n'était alors qu'une esquisse informe. Oh ! Ici l'auteur de **Zulime, d'Alzire et d'Adélaïde du Guesclin** a fortifié les crayons de Racine : c'est vraiment une tragédie, on tire le mouchoir ! ».

On voit que de Villevieille n'était pas avare dans ses louanges.

« L'intérêt, précisait-il, commence au premier vers, marche et croit toujours ; il y a un rôle de moine Saint-Bazile qui sera neuf : en un mot M. de Voltaire paraît avoir brisé ses anciens moules et en avoir fondu un tout neuf et tout exprès pour cette pièce. Comme je n'ai encore entendu que trois actes, j'y reviendrai dans une prochaine lettre ».

Suivait une formule d'amitié vraiment touchante, à la manière de celles dont Voltaire savait si bien user :

« Je me hâte de vous dire combien je vous aime. Croyez que mon attachement pour vous sera toujours un des plus vifs et des plus tendres sentiments de mon cœur ».

On peut se douter de l'intimité des relations que de Villevieille entretint avec Condorcet, après la mort de Voltaire, quand on sait qu'en 1782, de Villevieille habitait même chez Condorcet, hôtel de la Monnaie, quai Conti, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice. Nous en trouverons trace encore une fois en mettant en scène la Harpe dans cette évocation.

Condorcet, moins prudent que de Villevieille, participa au mouvement révolutionnaire. Mais s'il ne subit pas le sort des Girondins auquel il s'était rattaché et qui l'aurait certainement conduit à l'échafaud, c'est parce qu'il s'empoisonna en 1794 dans sa prison.

DE VILLEVIEILLE ET LE MARQUIS DE VILLETTE

Avec le marquis de Villette, qui était à peu près du même âge que le marquis de Villevieille (il était né en 1767), les relations furent certainement plus libres et disons même moins encyclopédiques !

De Villette avait comme son ami embrassé la carrière des armes qu'il avait quittée après la guerre dite de Sept ans. Mais d'après les biographes, il avait aussi « mené la vie à grandes guides, fait des folies de toutes sortes ». Il passait pour un homme d'esprit, plaisant, prodigue et sa conduite avait fait l'objet de commentaires parfois désobligeants. Au surplus il était fortuné ce qui lui avait valu des jalousies et des inimitiés.

On prétend que sa mère avait été fort galante. Voltaire l'avait connue et les mauvais esprits allaients jusqu'à dire que le jeune de Villette pouvait avoir certaines attaches avec le Patriarche de Ferney.

Le fait est qu'il se maria avec la jeune et charmante Renée Philippe de Varicourt, sans fortune, qui a 18 ans, pour des raisons familiales devait se retirer du monde dans un couvent. Voltaire qui appelait la jeune fille « **Belle et Bonne** » fit célébrer le mariage à Ferney, en septembre 1777.

Comme de Villevieille habitait à cette époque soit à Paris, soit en Languedoc, il entretint une correspondance avec lui et ce dernier le mettait au courant de la vie à Ferney, il lui apprenait les échos et les potins les plus divers dont de Villevieille devait se montrer très friand.

Nous en retiendrons quelques uns :

« M. de Voltaire n'a pas encore passé une seule journée de sa vie sans avoir la fièvre le jour de **St-Barthélémi.** Il ne reçoit jamais personne à pareil jour ; il est dans son lit, l'affaissement de ses organes, l'intermittence et la vivacité de son pouls caractérisent cette crise périodique. On s'y attend. On ne l'approche qu'en tremblant. Il semble que son cœur soit ulcéré de toutes les plaies que la persécution religieuse a fait aux hommes et on se garde bien de lui en parler de crainte d'ajouter à ses douleurs ».

Et comme de Villevieille pouvait douter d'une telle affirmation il précisait :

« Je vous atteste un fait que d'abord je me défendais de croire. Mais son secrétaire et toute sa maison de qui je le tiens, en sont témoins depuis vingt ans ».

Il est vrai que son secrétaire, le fidèle Wagnière était protestant et qu'il partageait les opinions de son maître sur l'intolérance.

Les lettres de de Villette devenaient une sorte de Gazette de Ferney dans lesquelles les bons mots, les quatrains plus ou moins satyriques trouvaient place. On ne saurait les citer tous. En voici un échantillon :

« Il a répondu à un évêque qui lu a envoyé son mandement :

Vous m'envoyez un mandement
Recevez une tragédie
Afin que réciproquement
Nous nous donnions la Comédie.

-De quatrains en quatrains ma lettre ne finirait pas.

J'aurais dû la commencer par vous parler de tout le plaisir qu'a fait la vôtre à M. de Voltaire...

« Il retrouve dans votre style et dans votre caractère une grande analogie avec le marquis de la Fare, votre trisayeul et vous aimez dit-il, tout comme lui, les belles filles et les beaux esprits ».

Les relations entre les deux marquis survécurent à la mort de Voltaire.

Dans une lettre de l'été 1782 de Villette invite son ami, toujours à Paris, à venir apprécier les beautés de la nature dans la propriété qu'il habite.

Il lui en fait d'ailleurs une description poétique fort séduisante. « Venez donc vous reposer à l'ombre de mes peupliers… »

C'est encore dans cette lettre que de Villette insistait vivement auprès de son ami pour qu'il continuât cette traduction de Young « qui devait lui faire beaucoup d'honneur ».

Nous ignorons ce qu'il advint dans la suite de ses cordiales relations. Il est vraisemblable qu'elles durent se poursuivre avec le même rythme jusqu'à la Révolution.

A partir de cette date, tout devait changer.

Que devait-il rester de cette Société qui avait, pour employer un mot de circonstance tellement et si vivement **contesté** le régime dans lequel elle vivait si paisiblement et dont elle profitait des avantages ?

De Villette devint un rédacteur de la **Chronique de Paris,** on lui doit en grande partie, réalisant la prophétie de Paul Moultou, le transférement des cendres de Voltaire au Panthéon.

Conventionnel, sa mort survenue en1793, lui évita probablement les rigueurs du Comité de Salut public.

Quant à la **Belle et Bonne** emprisonnée sous la terreur, sauvée par Thermidor, elle vécut paisiblement jusqu'en 1822.

DE VILLEVIEILLE ET LA HARPE

Dans les lettres que Voltaire écrivit à de Villevieille, il ne s'en trouve aucune mentionnant le nom de La Harpe.

Et cependant, cet homme de lettres fut un des familiers du philosophe et compta parmi ceux qui lui firent sa cour et partagèrent ses opinions.

Il ne mérite de trouver place dans cette évocation voltairienne, que parce que, peu après la mort du Patriarche de Ferney, une violente controverse opposa les deux hommes : Voltaire en était l'objet.

Quelles furent les relations que de Villevieille et La Harpe entretinrent dans ce monde si varié de Ferney ? Il est bien certain qu'ils s'y rencontrèrent souvent car La Harpe entra en contact avec Voltaire à peu près à la même époque que de Villevieille.

La Harpe était né en 1739, c'est-à-dire qu'il était, à une année près, le contemporain de notre marquis.

D'origine modeste, orphelin, il avait été élevé par les Sœurs de la Charité. Il fit ses études au collège d'Harcourt et encore que ne disposant que peu de moyens financiers, il décida de se consacrer aux lettres.

Dès lors, il était naturel qu'il recherchât la compagnie de M. de Voltaire qui distribuait les louanges et faisait les réputations.

Ferney a-t-on écrit, était « une sorte d'arche de Noé où se trouvaient toutes les espèces ». Tout ce que les lettres, les sciences et les beaux-arts avaient de considérable y était apparu ! Et comme la jeunesse avait le don d'attirer le patriarche, La Harpe, auteur déjà connu par ses tragédies y fit son apparition en 1765. Voltaire l'accueillit, le considéra comme son élève et lui fit obtenir le prix de l'Académie française.

Et cependant le personnage passait pour être irritable, peu aimable, aimant mieux donner des avis que d'en recevoir...

Il retrouva Voltaire à Paris, à son retour de février 1778. Entre temps il avait été, en 1776 élu à l'Académie française. Il fut naturellement de ceux qui applaudirent **Iréne** à la Comédie française et qui se pressèrent auprès de son illustre auteur jusqu'à l'heure de sa mort.

Or, un mois à peine après la mort de Voltaire, alors que le Gouvernement avait, en quelque sorte, défendu à la Presse de s'occuper de l'homme qui venait de disparaîttre et dont il estimait qu'on n'avait que trop parlé, le **Mercure de France** enfreignit cette consigne.

Il publia un article sur une tragédie de Voltaire **Zulime** comportant des commentaires que les amis de Voltaire considérèrent comme désobligeants pour sa mémoire. L'article n'était pas signé, mais ces derniers crurent devoir en relever les termes et ce fut le marquis de Villevieille qui signa la réponse.

Il a été dit que Condorcet qui n'aimait pas La Harpe en fut le rédacteur. Comme il était l'ami du marquis de Villevieille, il est possible qu'il n'ait pas été étranger à sa rédaction. Quoi qu'il en soit, c'est notre marquis qui prit la responsabilité de l'adresser le 10

juillet 1778 à Panckouke, directeur du **Mercure** et que publia le **Journal de Paris.**

De quoi s'agissait-il ? Il faudrait relire la totalité de l'article pour le bien juger, jusque dans les insinuations les plus violentes et parfois aussi quelque peu perfides.

Sans doute Voltaire avait-il dans **Zulime** traité un sujet quelque peu semblable à celui de **Bajazet...** mais il était inadmissible de voir affirmer l'intrigue de froide et d'embrouillée.

La Harpe fut sensible à l'attaque. On assure qu'il en pleura de rage. Dans le même numéro du 11 juillet du même **Mercure** il voulut se disculper.

De Villevieille devait dans le **Journal de Paris** du lendemain, lui rétorquer qu'il persistait à croire que M. de la Harpe n'était pas l'auteur du fameux article et il terminait par ces mots :

« J'ai vengé mon ami, mon maître. Je suis content et je n'aurai jamais rien à dire M. de la Harpe ».

L'affaire en resta là... et il est probable que les relations entre les deux hommes restèrent assez fraîches.

Puis advinrent les évènements révolutionnaires. La Harpe n'échappa pas à la prison... mais il eut la chance d'en sortir vivant.

Il devait alors se convertir ostensiblement au catholicisme et après le 18 brumaire il reprit son « **Cours de littérature** ». Il mourut en 1793.

A cette date, de Villevieille était à la veille de faire une carrière quelque peu inattendue, participant aux fastes de la Maison de son compatriote languedocien Régis de Cambacères.

DE VILLEVIEILLE ET DE LA BEAUMELLE

Tous les personnages dont nous avons évoqué le souvenir lié à celui de de Villevieille, furent des disciples de Voltaire. Ils étaient des familiers de Ferney, amis du Patriarche, ils menaient le même combat.

Au nombre de ses adversaires, il s'en trouve un qui apparaît dans la correspondance de Voltaire à de Villevieille, et qui nous intéresse d'autant plus qu'il était cévenol et languedocien.

Il s'agit de Laurent Angliviel de La Beaumelle né à Valleraugue le 28 janvier 1726.

Nous ne pensons pas qu'ils aient jamais eu l'occasion de se rencontrer. Mais ce que nous savons c'est qu'il fut poursuivi par une vindicte implacable de la part de Voltaire et que celui-ci s'en ouvrit plusieurs fois à de Villevieille.

« Je vous prie, mon digne chevalier, écrivait Voltaire le 27 avril 1767 à de Villevieille, de vouloir bien me mander dans quel endroit du Languedoc demeure le sieur de la Beaumelle ».

Qu'avait-il en réalité à lui reprocher ?

La Beaumelle qui bataillait lui aussi contre l'intolérance publia en 1751 à Copenhague, sous le titre **Mes pensées,** un ouvrage qui connut un grand succès et dont les exemplaires introduits en France furent saisis par la police.

Voltaire fut curieux de connaître cet ouvrage. Ce ne fut point sans une stupeur qu'il lut dans la « pensée numéro 49 » le texte suivant :

« Qu'on parcoure l'histoire ancienne et moderne,on ne trouvera point d'exemple de prince qui ait donné sept mille écus de pension à un homme de lettres. Il y a eu de plus grands poètes que Voltaire : il n'y en eut jamais de si bien récompensé. Le roi de Prusse comble de bienfaits des hommes de talent précisément pour les mêmes raisons qui engagent un petit prince d'Allemagne à combler de bienfaits un bouffon ou un nain ».

Il n'en fallait pas plus pour que le philosophe de Ferney vouât à de La Beaumelle une haine implacable.

Au surplus de La Beaumelle ne s'était pas gêné pour annoter **Le siècle de Louis XIV** ce qui valut à de La Beaumelle un premier séjour à la Bastille en 1754 car Voltaire avait les bras longs ! Il en sortit mais exilé en Languedoc, avec défense de continuer à écrire.

Revenu à Valleraugue pour assister à la mort de son père, il se maria à Toulouse en 1764 avec Rose Victoire Lavaysse, veuve Nicol et sœur du jeune Lavaysse impliqué dans l'affaire Calas. Il se retira à la Nogarède maison de campagne que possèdait sa femme aux portes de Mazeras (localité qui fut comprise dans le département de l'Ariège).

Etait-ce là le renseignement que Voltaire demandait à de Villevieille dans sa lettre du 27 Avril ? Toujours est-il que peu après, le 18 **auguste** 1767 (Voltaire n'ayant jamais voulu connaître le mois d'août), il le traitait en des termes qui en disent long sur les sentiments qui l'animaient.

« Je doute beaucoup que le sieur La Beaumelle soit allé à Paris faire des siennes, car je sais qu'il avait ordre de rester où il est et M. de Guidane, commandant du pays de Foix l'a menacé de la part du Roi des châtiments les plus sévères, c'est ce que M. le comte de Saint-Florentin m'a fait l'honneur de me mander ». et Voltaire ajoutait :

« Ce La Beaumelle est un étrange homme. Je l'avais tiré à Berlin de la misère, une veuve plus charitable que moi l'a mis à son aise en l'épousant. Cette veuve est malheureusement la fille de M. de La Vaysse, ce libre avocat de Toulouse dont le fils fut mis aux fers avec les Calas et dont je pris le parti si hautement et avec tant de chaleur.

« Il est très triste pour moi que le gendre d'un homme que j'estime et que j'ai servi soit si criminel et si méprisable. Mais si d'une main on soutient les innocents opprimés, on doit de l'autre écraser les calomniateurs... »

Mais encore que de La Beaumelle eut été éxilé en Languedoc, avec défense d'écrire, il continua comme par le passé et fit paraître en 1768 à Genève un volume de 99 pages ayant pour titre : **Examen de la nouvelle histoire de Henri IV de M. Bury par le marquis de B. (Balestat).**

Comme VOLTAIRE se trouvait à nouveau mis en cause dans cet ouvrage, il s'adressa une fois encore à de Villevieille.

« Si vous êtes à Montpellier lui écrivait-il le 19 mai 1768, je vous mande une grâce. C'est de me mettre au fait d'un prétendu marquis de Balestat ».

« Dites-moi, je vous prie, ce que vous savez » et il ajoutait à son habitude :

« Soyez bien persuadé que de tous les marquis de votre pays vous êtes celui que j'aime le mieux. »

A la vérité, Voltaire se doutait bien que ce marquis de Balestat n'était pas l'auteur de cet ouvrage qu'il attribuait lui à de La Beaumelle et dont il obtint la saisie de 600 exemplaires en France se déchainant une fois de plus contre son adversaire impénitent.

Pour se défendre, de La Beaumelle pensa publier une édition annotée des œuvres de Voltaire. Il commença par la **Henriade avec Remarques** qui fut d'ailleurs imprimée en 1769 et entièrement saisie à sa publication.

Cette querelle sans issue se termina par la mort de La Beaumelle survenue en 1773, à Paris, où il avait été autorisé à revenir dans la maison de son ami La Condamine.

Quant à nous, nous retiendrons de cette controverse, que nous devons au marquis de Villevieille qui vraisemblablement partageait à son égard les sentiments de son Maître, de l'avoir un moment sorti de l'oubli dans lequel il est tombé, même dans le pays cévenol où il vit le jour.

☆
☆ ☆

Le marquis de Villevieille à qui nous devons cette sorte de rétrospective littéraire, nous a permis de connaître certains détails qui relèvent peut-être plus de la petite histoire que de la grande.

D'Alembert, Condorcet, La Harpe, de Villette sont venus nous confirmer les relations qu'ils avaient eues avec notre marquis.

Il nous a plu de retrouver notre Languedoc avec Paul Moultou qui avait une grande déférence pour Voltaire et aussi avec de La Beaumelle qui resta la bête noire du Philosophe.

Sur cette large fresque du passé, apparemment le château de Villevieille n'apparait pas, et cependant c'est bien lui seul qui conserve le souvenir de ce curieux homme le marquis Philippe Charles de Villevieille, qui vient de nous faire, une fois encore, un moment compagnie aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

1) Œuvres complètes de Voltaire (94 volumes B.N.)

2) sur **MOULTOU**
Coquerel fils :Voltaire. Lettres inédites sur la Tolérance - Paris, 1863.
François de Crue : L'Ami de Rousseau et de Necker. Paul Moultou à Paris en 1778, Paris 1926.

3) sur **d'ALEMBERT**
Œuvres littéraires T.V., 1821.

4) sur **CONDORCET**
Œuvres complètes T.I., 1841.

5) sur **de VILLETTE**
Œuvres du Marquis de Villette, Londres 1786.

6) sur **LA HARPE**
Correspondance littéraire, 1801-1807.
G. Desnoiresterres - Voltaire et la Société Française au XVIII[e] S., Paris (1867-75)
Grimm - Correspondance Littéraire, Paris 1778.
Bachaumont - Mémoires Historiques littéraires et critiques, Paris 1808
Le Mercure, le Journal de Paris.

7) sur **LA BEAUMELLE**
M. Nicolas - Histoire de Nîmes et des localités voisines, 1859 T.II.

Deux poètes grand'combiens : Léo Larguier et Mathieu Lacroix

par Joachim DURAND
Membre résidant

Depuis deux décennies, chaque année, en automne, le Maire et les conseillers municipaux de La Grand'Combe, ceux qui ont connu Léo Larguier et ceux qui désirent perpétuer son souvenir sont allés, au cimetière des Salles-du-Gardon, se recueillir près du tombeau où le poète dort son dernier sommeil.

Bien qu'il ait été le plus parisien des parisiens, Léo Larguier a tenu à venir goûter l'éternel repos dans cette région cévenole où, soixante-douze ans auparavant, il avait vu le jour.

Il n'était pourtant pas revenu souvent au pays depuis son départ pour la capitale, aux environs de sa vingtième année. Ses études secondaires au lycée d'Alais terminées, pressentant déjà sa vocation poétique, il avait estimé que son talent ne pourrait s'épanouir et avoir sa consécration qu'à Paris.

Léo Larguier désirait s'inscrire à la Faculté des Lettres. Mais, ayant rencontré, au café Vachette, le poète Jean Moréas, il le suivit, renonça aux études supérieures et décida de se consacrer uniquement à la littérature.

Accomplissant son service militaire à Aix-en Provence, ville prédestinée pour quiconque est sensible à l'art et à la poésie, il fit la connaissance de Paul Cézanne. On doit, à n'en pas douter, voir dans cette liaison un des principaux points de départ du prodigieux intérêt que Léo Larguier a porté toute sa vie aux choses de l'art, sources de quelques unes de ses plus belles pages.

C'est de cette époque que date son premier recueil de vers : *La Maison du poète,* couronné par l'Académie française.

Pendant le demi-siècle qui va suivre, Léo Larguier publiera plus de cinquante ouvrages, dont je n'énumèrerai que les principaux.

Des livres de vers : *Isolements, Jacques, Mes vingt ans et moi, Orchestres, Ombres, Quatrains d'automne.*

Ombres, publié en 1939 ; le poète, à 57 ans, est déjà hanté par l'idée de la mort :

Un verre de cristal brille sur mon dressoir.
Vers ma dernière soif le tendra-t-on encore,
Le matin de ce jour qui n'aura pas de soir,
Cette nuit dont mes yeux ne verront pas l'aurore ?

Quatrains d'automne, son œuvre préférée, composée peu de temps avant sa mort :

Dieu vous garde, quatrains, sans doute la dernière
Des œuvres que j'écris dans le parler humain.

Des essais sur Lamartine, Hugo, Mistral, Flaubert, Théodore Aubanel, Jaurès, Théophile Gautier, des ouvrages de critique d'art : *En compagnie des vieux peintres, Paul Cézanne, le Père Corot,* une œuvre de mémorialiste *Avant le déluge,* un roman, *Sabine,* ses ouvrages inspirés par l'amour qu'il portait à son quartier de Saint-Germain-des-Près, qu'il a habité pendant près de cinquante ans : *L'après-midi chez l'antiquaire, les dimanches de la rue Jacob, Saint-Germain-des-Près mon village,* un livre sur son midi natal *Provence et Cévennes.*

Des pièces de théâtre parmi lesquelles : *Esclarmonde de Monségur,* jouée aux Arènes de Nîmes aux environs de 1910, avec, pour interprète, Lucie Brille, de l'Odéon (G. de Pawloski a publié cette

pièce dans un des numéros du lundi de *Comœdia)* et les *Bonaparte,* tragédie lyrique en trois tableaux et en vers, représentée à l'Odéon à Paris, et publiée, en 1928, dans la *Petite Illustration.*

Travailleur méthodique et obstiné, ouvrier des lettres d'une rare conscience, Léo Larguier a écrit sans se lasser, pendant plus d'un demi-siècle, prose ou vers, biographies ou critiques.

Stimulé par une haute conception de son rôle, il améliorait constamment son style, ne se satisfaisant que d'un travail bien fait, d'une page bien écrite. Léo Larguier avait pour la langue française un très grand respect et l'écrivait d'une façon parfaite.

Ce délicat poète, disciple de Hugo et de Lamartine, possèdait au plus haut degré les vertus dominantes de la race cévenole : ardeur au travail, volonté d'indépendance, goût du beau, désir de perfectionnement.

Son modeste appartement de la rue Saint-Benoît, rempli de livres, anciens et nouveaux, ressemblait à un musée. Sur les guéridons, des reliques, des faïences, des bois sculptés. Pas une place nue sur les murs. Des tableaux partout : estampes, toiles ou dessins de maîtres, portraits ou photos de Chateaubriand, Vigny, Baudelaire, Gérard de Nerval, Barbey d'Aurevilly. Sur sa table de travail, des souvenirs : la pipe de Flaubert, l'encrier de Balzac, le pot à tabac de Théophile Gautier. Sur la cheminée, un buste de Hugo voisinait avec un bronze de Lamartine et un médaillon de Goethe.

Levé avant l'aube, hiver comme été, il travaillait jusqu'à midi. L'après-midi était réservée, selon le cas, aux bibliothèques, aux musées, aux expositions, ou aux flâneries dans certaines rues de son quartier ou de la capitale, au marché aux puces, aux bouquinistes des quais, ou encore, et surtout, aux antiquaires de la rue Bonaparte ou aux libraires de la rue Jacob.

Il passait des heures entières à chercher, à farfouiller, à découvrir. Que de trouvailles ne faisait-il pas au marché aux puces, chez les brocanteurs ou chez les antiquaires ! Rentrant chez lui les poches remplies de précieuses reliques et les bras chargés d'estampes ou de dessins, il s'écriait, persuadé d'avoir mis la main sur la toile d'un maître : « Je laisserai des millions à ma fille ».

Le six à sept, Léo Larguier le consacrait au café des Deux-Magots. Face à la tour romane de Saint-Germain-des-Près, il a,

pendant trente ans, occupé dans ce café littéraire la même table où sont venus s'asseoir, au cours de cette période, tout ce que Paris a compté d'artistes et de lettrés.

Ah ! elle était légendaire sa silhouette, dans son village de Saint-Germain-des-Près qu'il aimait tant, et dont il a su si bien dégager le charme !

Sa houppelande aux poches toujours pleines, son grand feutre incapable de retenir les longues mèches argentées, il allait, son bâton à la main, de l'Institut au Panthéon, de la rue Bonaparte à la rue Jacob, promenant sur les gens et les choses son pacifique regard de doux poète rêveur.

En reconnaissance de l'amour que ce dernier portait à son village de Saint Germain-des-Près, le Conseil municipal de Paris a décidé, en avril 1952, le principe de l'érection d'un buste à Léo Larguier. Si ce projet est un jour réalisé, le buste sera probablement érigé dans le petit jardin attenant à l'église de Saint-Germain-des-Près, où il voisinera avec la statue de cet autre obstiné que fut Bernard Palissy.

Les détracteurs de Léo Larguier - qui n'en a pas - soutenaient qu'il avait passé une partie de son existence à composer son personnage de légende. En réalité, avec sa mise toujours soignée, sa carrure athlétique, son masque léonin où il y avait du Beethoven, du Gœthe et du Danton, Léo Larguier ne passait pas inaperçu. Tous ceux qui le voyaient avaient immédiatement l'impression « qu'il était quelqu'un ». Mais, de là à soutenir qu'il y avait dans son attitude de l'apprêt, du cabotinage, il y a une distance à ne pas franchir.

Ses efforts soutenus, son labeur acharné ont eu leur récompense. La consécration de son talent est venue avec son élection à l'Académie Goncourt en 1936, au fauteuil de Léon Hennique, ce fauteuil qu'Edmond de Goncourt, le fondateur de l'Académie, eût été heureux d'attribuer au connétable des lettres, Barbey d'Aurevilly. Une autre satisfaction a été donnée à Léo Larguier avec la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Mais, toutes ces distinctions, si flatteuses soient-elles, ne l'ont contenté qu'à moitié. Il avait espéré mieux que notoriété et consécration. C'est d'admiration, de gloire qu'il avait rêvé. Faisant allusion au radieux laurier, il a écrit : « J'ai tout abandonné

pour son feuillage amer ». Certaines déconvenues lui ont été sensibles : en particulier, il a souffert de voir la jeunesse s'engager dans des voies différentes de la sienne.

Le vingtième siècle, il ne l'a pas aimé ; il n'a eu pour lui que peu d'estime. Cette époque de progrès techniques, de production et de productivité, de combinaisons financières et de records dans tous les domaines, cette époque où, pour arriver, il faut appartenir à une coterie, il l'a traversée sans s'y incorporer. Il était l'homme du dix-neuvième siècle, fidèle à la plume d'oie, à la lampe au pétrole, au poële à charbon.

Le dernier des grands romantiques, Léo Larguier a vécu beaucoup moins avec ses contemporains qu'avec ses idoles du siècle passé : Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Vigny, Delacroix, Flaubert, Gautier. C'est eux qu'il avait pris pour guides, c'est à ces aînés qu'il a voulu ressembler, c'est en leur compagnie qu'il a passé ses journées.

Bien qu'ayant une haute idée de son talent - « Je suis le continuateur d'Hugo », a-t-il dit un jour - il n'était pas, à proprement parler, un vaniteux. Il était fier, farouchement indépendant ; il n'avait pour l'argent que le plus profond mépris et il ne commit jamais de bassesse pour atteindre le but qu'il poursuivait.

Non, pour des quantités de raisons, l'époque au cours de laquelle il a vécu ne pouvait le satisfaire, lui qui croyait encore à l'Idéal et à la Beauté. Il a d'ailleurs exprimé sa pensée, à ce sujet, dans un quatrain inédit :

Quand on ne crut jamais qu'aux choses immortelles
Et que le siècle cherche un autre firmament,
Si l'on n'a pas le goût des vérités nouvelles
Il vaut mieux, dans son coin, faire un bon testament.

Par son indépendance, et par bien d'autres côtés, Léo Larguier était bien le digne fils de ses Cévennes natales. Il les a chantées à de nombreuses reprises, tout au long de son œuvre et souventes fois, bien que n'étant pas nommées, elles figurent en arrière-plan. Il faudrait des pages et des pages pour rappeler tous les passages des écrits où il les a évoquées.

« Les influences qui m'ont régi, a-t-il précisé, viennent d'ailleurs des Cévennes, d'où sont sortis les miens, d'une antique maison aujourd'hui en ruine, au flanc d'une combe vers laquelle des-

cend un torrent de châtaigniers, des vieux Cévenols vêtus de blouses et coiffés de grands chapeaux, des vieilles qui ressemblaient à des Pièta et qui gardaient quelques moutons sur un plateau battu de vents balsamiques, devant d'âpres et solennels paysages d'abîmes ».

Dans son livre de souvenirs *Avant le déluge,* Léo Larguier a raconté son retour en 1914, en qualité de mobilisé, à Alais, à la Caserne Thoiras, qui avait été le collège où Alphonse Daudet a fait vivre le Petit Chose (à Alais « où, chaque jour, les retraités à trente sous allaient voir passer l'express de Paris »). Il n'est pas superflu, à ce propos, de rappeler que Léo Larguier combattit vaillamment dans l'infanterie, aux côtés de Paul Boncour, et qu'il fut grièvement blessé en Champagne.

C'est Nîmes et ses beaux monuments (ou encore - car c'était un gourmet - une des spécialités de la ville, les croquants Villaret) qu'il a évoqués dans certains de ses ouvrages. Ecoutons-le, dans *Roses de papier,* parler d'une commode ventrue achetée à Nîmes : « J'aime ce meuble luisant « poli par les ans » et il m'arrive de songer, en fumant une pipe, à ce que continrent ses tiroirs dans lesquels je range mon linge et où l'on trouverait encore des toiles et des livres. Je l'imagine dans la chambre d'une maison bourgeoise vers 1860. C'est un dimanche d'été sur la vieille cité gallo-romaine. Il y a des cigales dans les platanes de l'Esplanade, la Maison Carrée est cuite comme les plus belles ruines antiques. Les cloches de la messe sonnent dans l'air aromatique et sec et la gloire de Rome s'unit à la pure mélancolie de la Palestine.

La dame qui possède ma commode est protestante. Devant une psyché encadré d'acajou, elle est en pantalon dentelé et en corset, en train de se coiffer les bras arrondis autour de sa tête. Elle doit s'appeler Amélie, à cause de la reine, car elle est née vers 1830. Elle est très brune, et les coques de sa chevelure sont lisses et noires. Ses bras parfument la chambre et aussi un flacon d'*Eau des Fées* ou *de Vinaigre de Bully* dont elle vient de se servir.

Elle ouvre un tiroir de la commode et y prend un corsage clair à petites fleurs. Le heurtoir du portail résonne. C'est le garçon qui apporte le pain. Elle le voit à travers le store. Il a un plein panier de couronnes dont la croûte est saupoudrée de farine, et c'est le poète Jean Reboul qui a pétri et cuit ce pain dans son four à boulanger.

Elle sait par cœur son poème : *L'Ange et l'Enfant :*

« Un ange au radieux visage… »

et elle a vu M. de Lamartine, lorsqu'il lui fit visite en traversant Nîmes. Il avait grand air. Celui-là était un vrai poète et ne ressemblait pas à un boulanger ».

Dans l'extrait que je viens de lire, Léo Larguier fait allusion à la visite de Lamartine à Jean Reboul. On sait qu'un autre grand écrivain, Chateaubriand, a également rendu visite à notre illustre compatriote.

Dans Les *Mémoires d'outre-tombe,* l'auteur du *Génie du christianisme* s'exprime ainsi :

« A Nîmes, les Arènes et la Maison Carrée n'étaient pas encore dégagées : cette année 1838, je les ai vues dans leur exhumation. Je suis allé chercher Jean Reboul. Je me méfiais un peu de ces ouvriers-poètes, qui ne sont ordinairement ni poètes, ni ouvriers; réparation à M. Reboul. Je l'ai trouvé dans sa boulangerie; je me suis adressé à lui sans savoir à qui je parlais, ne le distinguant pas de ses compagnons de Cérès. Il a pris mon nom, et m'a dit qu'il allait voir si la personne que je demandais était chez elle. Il est revenu bientôt après et s'est fait connaître : il m'a mené dans son magasin ; nous avons circulé dans un labyrinthe de sacs de farine, et nous sommes grimpés par une espèce d'échelle dans un petit réduit, comme dans la chambre haute d'un moulin à vent. Là, nous nous sommes assis et avons causé. J'étais heureux comme dans mon grenier à Londres, et plus heureux que dans mon fauteuil de ministre à Paris. M. Reboul a tiré d'une commode un manuscrit et m'a lu des vers énergiques d'un poème qu'il compose sur le *Dernier Jour.* Je l'ai félicité de sa religion et de son talent.

. . . . . .

Il fallut me séparer de mon hôte, non sans souhaiter au poète les jardins d'Horace. J'aurais mieux aimé qu'il rêvât au bord de la cascade de Tibur que de le voir recueillir le froment broyé par la roue au-dessous de cette cascade. Il est vrai que Sophocle était peut-être forgeron à Athènes, et que Plaute, à Rome, annonçait Reboul à Nîmes ».

Léo Larguier ne séparait pas son amour pour les Cévennes de celui qu'il portait à la Provence. Revenu dans le Midi pendant l'occupation, c'est au Palais du Roure, en Avignon, qu'il a résidé. Ce prince des lettres ne pouvait en effet choisir pour refuge qu'un des hauts-lieux de la pensée.

Chantre inspiré de son terroir natal, de la Provence et du quartier de Saint-Germain-des-Prés, Léo Larguier a ciselé, surtout dans *Quatrains d'automne,* de beaux vers, dont certains méritent de figurer dans les anthologies.

Laissera-t-il, comme il l'avait rêvé, un nom illustre dans l'Histoire des lettres ?

On peut, dès maintenant, affirmer que son nom sera longtemps prononcé avec considération et respect par les amateurs d'art et les lettrés, et qu'il sera toujours vénéré dans nos Cévennes.

N'est-ce pas déjà une fort belle réussite ?

☆
☆ ☆

J'ai fait allusion, il y a un instant, à ce fauteuil de Léon Hennique, occupé ensuite par Léo Larguier, et qu'Edmond de Goncourt réservait à Barbey d'Aurevilly.

On sait qu'un fauteuil avait été également réservé, lors de la fondation de l'Académie, pour notre illustre compatriote Alphonse Daudet, fauteil qui, du fait de la mort de ce dernier, fut occupé par son fils Léon.

Au temps où Alphonse Daudet était répétiteur au collège d'Alais, il allait souvent promener à la Prairie, en compagnie d'un maçon.

Le maître d'étude racontait les déboires de son métier et lisait ses premières poésies. Le maçon, qui était aussi poète, l'encourageait à lutter contre l'adversité et, à son tour, lisait ses poèmes rédigés en langue cévenole, la seule qu'il connût.

Ce poète-ouvrier, qui conseillait vivement au futur auteur du *Petit Chose,* d'entrer dans la carrière littéraire, n'était autre que Mathieu Lacroix, mort à 45 ans, il y a eu exactement 108 ans le 13 novembre 1972

Né à Nîmes le 12 avril 1819, Mathieu Lacroix était l'enfant naturel d'une pauvre couturière. Blond aux yeux bleus, le visage toujours souriant, il n'avait que sept ans quand sa mère mourut et ne

fréquentait l'école des Frères que depuis neuf mois. Mis en apprentissage chez un tafetassier, il tomba chez des mauvaises gens, qui le traitèrent d'inhumaine façon, le faisant travailler durement toute la semaine et l'envoyant mendier le dimanche, pieds nus, sur les routes et dans les villages. Quand le produit des aumônes recueillies n'était pas suffisant, l'enfant était roué de coups.

Il avait douze ans lorsqu'une jeune fille, Suzette Tilloy, seule et pauvre, outrée de la façon dont il était traité, l'adopta. Pendant cinq ans, les jours s'écoulèrent dans d'assez bonnes conditions. Elle travaillait, lui gagnait dix sous par jour comme manœuvre chez un maçon. En rentrant de son travail, il trouvait à la maison la nourriture et le sourire de celle qui était pour lui comme une seconde mère.

A dix-sept ans, il quitta avec peine sa bienfaitrice Suzette, pour aller travailler, en dehors de Nîmes, chez un entrepreneur, M. Fougeiron, qui fut extrêmement gentil pour lui. Peu de temps après, Mathieu Lacroix, vraiment né sous une mauvaise étoile, fit une chute et se cassa les bras. Assez vite remis de cet accident, il parvint quelques années après, grâce à son travail, à être patron.

Etabli à La Grand'Combe, il épousa sa *Françouneto,* pour qui il brûlait d'un ardente flamme. Un enfant naquit dans le ménage, mais, malheureusement, la mort le prit à l'âge de douze ans. La douleur de Mathieu Lacroix fut très grande.

Chaque année, pour la Sainte-Barbe, fête des mineurs, il composait, bien qu'il n'eût reçu aucune instruction, une poésie dans laquelle il exprimait, avec sincérité et émotion, les sentiments que le travail excessif et la misère de certains hommes faisaient naître en lui. La mort de son fils lui inspira une élégie : *Elégio d'un païre à soun enfant (Elégie d'un père à son enfant),* qu'il grava lui-même sur une pierre qu'il éleva sur la tombe de l'enfant, où on peut la voir encore aujourd'hui.

Ses affaires, prospères pendant un certain nombre d'années, périclitèrent peu à peu. Trop compatissant avec les malheureux - il avait suffisamment souffert lui-même pour savoir ce qu'était le malheur - il embauchait tous ceux qui venaient le solliciter. Insouciant, en outre, comme le sont tous les poètes, il quitta la vie aussi pauvre qu'il y était entré.

Très nombreux furent ceux qui l'accompagnèrent jusqu'au cimetière. Dans le cortège, on remarquait quelques félibres venus de

certains coins du Languedoc et même de Provence. Mathieu Lacroix avait, en effet, entretenu des relations suivies avec Mistral et ses principaux disciples. Celà se savait à la Grand'Combe et c'était une des raisons de la considération dont il jouissait et de l'estime qu'on lui portait. On ne fut donc pas tellement surpris du vibrant hommage que lui rendit sur sa tombe, le jour des obsèques, un jeune poète provençal, Albert Arnavieille.

L'affliction était profonde à La Grand'Combe et partout où Mathieu Lacroix était connu. C'est que celui qui disparaissait à un âge relativement jeune, sans que le destin l'eût beaucoup favorisé sous l'angle du bonheur, possèdait, indépendamment de ses qualités d'homme : extrême bonté, douceur de caractère, conduite exemplaire, un talent incontestable de poète. Portait-il ce don en naissant ? Sont-ce les souffrances et les humiliations de toutes sortes qu'il a endurées, les scènes douloureuses dont il a été soit le témoin, soit la victime qui l'ont rendu poète ? Peu importe. Toujours est-il que cette souffrance, ces malheurs l'ont inspiré et qu'il a su trouver, pour les décrire, de magnifiques accents.

Dans tous ses poèmes, ce sont des plaintes qu'il exhale. La souffrance, la misère sont ses thèmes favoris. Exception faite pour son poème *La mort de Jean Reboul,* disparu peu de mois avant lui, et pour qui il avait une vive admiration, c'est la compassion pour les malheurs d'autrui, la douleur qui ont inspiré toute l'œuvre de Mathieu Lacroix, qu'il s'agisse de l'Elégie sur la mort de son enfant ou de ses poèmes *La Carita (La Charité)* et *Lou paure Paire (le pauvre père).*

S'adressant à son enfant, Mathieu Lacroix lui dit :

Coumo Jacob dins un bèu sounge, (Comme Jacob dans un beau songe),
Apareis-me, (Apparais-moi)
Quand dis mi revarié me plounge, (Quand dans mes rêveries je me plonge)
E digo me (Et dis-moi)
Ce que vers amoundant se passo (Ce qui se passe vers là-haut)
Dins la ciéuta (Dans la cité)
Que nouman sus la terro basso (Que nous appelons sur la terre basse)
L'éternita ! (L'éternité !).

La Charité est un poème d'environ 500 vers, tout vibrant de

sensibilité, où l'auteur évoque la souffrance de ceux qui ont faim et qui ont froid.

Coumo lou cor fai doure (Comme le cœur fait mal)
E lou sang fai esmoure (Et le sang est troublé)
Resqu'en pensant (Rien qu'en pensant)
As que de pan soufrissou (A ceux qui du manque de pain souffrent)
As enfants que patissou, (Aux enfants qui pâtissent)
As gents qu'an fan ! (Aux personnes qui ont faim !)

et où il indique à ceux qui le peuvent de leur venir en aide, en rappelant le fameux adage : qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Ansindo une courouno (Ainsi une couronne)
Aurès de la Madouno, (Vous aurez de la Madone)
Reino dau ciel (Reine du ciel)
Vous dise, un jour de festo : (Je vous dis, un jour de fête :)
Que dono au pauro, presto (Qui donne au pauvre, prête)
A l'Eternel (A l'Eternel).

Et c'est encore les malheurs du prochain et les conséquences de la mort qu'il aura constamment présents à l'esprit pendant les quelques heures où il rédigera son meilleur poème *Pauro Martino !* (Pauvre Martine !).

On sait à quelle occasion et dans quelles conditions il l'écrivit. Une catastrophe minière importante avait endeuillé La Grand'Combe, faisant plusieurs victimes. Mathieu Lacroix, présent sur les lieux, avait été témoin de scènes extrêmement pénibles : remontée des cadavres écrasés par l'éboulement ou brûlés par le grisou, affolement des femmes, pleurs des enfants.

Ce spectacle l'avait bouleversé. Il rentra chez lui. Ne pouvant dormir, il prit une plume, du papier et, en quelques heures, lui qui savait à peine écrire, il retraça en vers les scènes auxquelles il venait d'assister. On se trouve en présence d'un cas peu ordinaire. Celui d'un homme qui, en tout et pour tout, n'a passé que neuf mois sur les bancs de l'école et qui, en très peu de temps, compose un excellent poème dramatique d'environ trois cents vers.

Tel un auteur expérimenté sachant ménager les effets, Mathieu Lacroix dépeint d'abord le climat de bonheur dans lequel vivent Martin, sa femme et leurs trois enfants. Il décrit ensuite le songe fait

par Martine la nuit qui a précèdé le jour de l'accident mortel de son mari : elle s'est trouvée dans la mine envahie par le feu ; à travers l'épaisse fumée, elle a cherché son époux et ne l'a pas trouvé ; après avoir détaillé l'affreux spectacle causé par l'éboulement, la vision des blessés, des brûlés et des morts remontés sur des civières, elle explique, avec infiniment de doigté, à son mari qu'elle l'a reconnu parmi ces derniers. Martine supplie son époux de ne pas aller travailler ce jour-là, car elle craint que son rêve ne se réalise. Martin tranquillise sa femme et, passant outre à ses craintes, va à son travail.

Dans la journée, une rumeur se propage soudain. Un accident est arrivé. Bruyante, et de plus en plus compacte au fur et à mesure que les minutes s'écoulent, la foule se dirige vers le puits. La nouvelle aussitôt parvenue à ses oreilles, Martine, que son rêve a hantée toute la journée, file tout en pleurs vers la mine, rapide comme le vent. Deux mineurs l'arrêtent et lui conseillent de revenir chez elle, où ils lui expliqueront tout ce qui s'est passé. Son mari, disent-ils, n'a été que légèrement brûlé. Martine n'en croit rien. Elle invoque Dieu, se lamente, veut avant tout connaître la vérité. A ce moment, elle aperçoit par la fenêtre, suivie d'une foule maintenant muette et comme frappée de stupeur, quatre des meilleurs camarades de son mari qui l'apportent sur une civière. Jusqu'au dernier moment, on lui cache la vérité. On lui laisse entendre que Martin dort. Pour le vérifier, elle soulève le drap qui le recouvre. Ah ! Mon Dieu ! Il est mort !

La dernière partie du poème, dans laquelle Mathieu Lacroix décrit les instants qui s'écoulent entre le moment où Martine devine, d'après le comportement des gens dans la rue, que quelque chose de grave vient d'arriver et celui où, soulevant le drap, elle voit son époux mort, est « d'une gradation dans le pathétique rarement égalée ». Quant au désespoir de Martine, il est retracé avec une émotion incomparable. Qu'on en juge :

L'açès l'a pren, sa car tremolo, (L'accès la prend, sa chair frissonne)
S'estavanis, s'atrovo mau ; (Elle se trouve mal, s'évanouit...)
Reven, crido comme une folo : (Revient, crie comme une folle :)
« — Moun ome es-ti mort ou malaut ? (« — Mon mari est-il malade ou mort ! »)
« — Es esta susprès per la toufo » (« — Il a été surpris par la touffe »)
Li disou per la counsoula (Lui dit-on pour la consoler).

« E lou fio grisou que refoufo (« Et le feu grisou qui regorge)
« La pas mai qu'un pauquet brula » (L'a seulement un peu brûlé ».
« — Es mort, e m'hou voulès pas dire ! (« Il est mort et vous ne voulez pas me le dire,)
« Vous pregue, per l'amour de Diéu ! (« Je vous en prie pour l'amour de Dieu !)
« Me fases soufri lou martire (Vous me faîtes souffrir le martyre !)
« Digas me s'es mort ou s'es vièu ! (« Dites moi s'il est mort ou s'il est vivant !)
« Ausisse dinda'no campano : (« J'entends tinter une cloche)
« Sono un clas... De quau ? Santa-Crous ! (« Elle sonne un glas... De qui ? Sainte-Croix)
« Laissas me rebounda la vano (« Laissez-moi soulever la couverture)
« qu'acaté moun ome sannous ! » (« Qui cache mon mari sanglant ! »)
Se graufigno, se descagnoto, (Elle s'égratigne, se décoiffe,)
Se derrabe soun pèu bloundin (Arrache ses cheveux blondins,)
S'encourris dessus sa lièchoto, (Elle s'élance sur sa couchette)
Vou poutouneja soun Martin (Et veut embrasser son Martin.

La narration de la manière dont Martine apprend l'accident et celle de la ruée de la foule vers le carreau de la mine sont des modèles d'observation. Fils d'un ouvrier mineur, tué dans un éboulement au puits du Pontil en 1905, j'en parle en connaissance de cause, car j'ai été témoin, alors que je n'étais encore qu'un adolescent, d'une scène du même genre que celle décrite dans *Pauvre Martine.*

C'était un jour d'été, vers midi. Quelqu'un venait de dire à une personne du Pradel, mon village natal, qu'un grave accident était arrivé au puits du Pontil. La rumeur, rapidement propagée de porte en porte, je vis la plupart des femmes - chacune d'elles pensant que le mort ne pouvait être que son époux - franchir au pas de course le kilomètre et demi qui sépare le Pradel du Pontil. Vêtues de leur classique blouse noire, elles avaient toutes abandonné leur café qui chauffait sur le feu. Certaines n'avaient pas eu la patience de finir de se coiffer ; d'autres avaient pris leurs enfants par la main et les obligeaient à suivre au pas de gymnastique. Comme l'eût fait n'importe quel autre gamin, je pris part au cortège et je revois encore, par la pensée, à quelques mètres de l'entrée du puits, des hommes s'efforçant, non sans mal, de maintenir à l'écart les premières arrivées. Deux jours après, avec la population de tout le village, je

suivais la charrette transportant lentement le mort vers le petit cimetière, situé en dehors de l'agglomération, à un kilomètre environ de l'église.

Comme on comprend que la lecture, par l'auteur même, de son œuvre si poignante et si pathétique ait ému jusqu'aux larmes le nombreux auditoire qui, le 21 août 1853, se pressait dans la grande salle de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, à l'occasion du pélerinage des Trouvères (Congrès des poètes écrivant en langue d'oc). C'est Mathieu Lacroix qui eut le plus de succès. Mistral a fait allusion à cet évènement. Voici comment il s'exprime :

« Il me semble le voir quand il parut sur l'estrade. La grande salle de la mairie était pleine comme un œuf, du plus beau monde de Provence. Tout à coup s'avance, plein de vergogne, le poète de La Grand'Combe : il était vêtu humblement comme on ne peut dire, d'une petite veste courte, fanée et rougeâtre ; ses cheveux blonds, par mèches, lui tombaient sur le front ; il tenait à la main, tout gauche, un mauvais chapeau de feutre mou. Le public, mal impressioné, semblait se dire : où va donc ce mécréant ?

Le trouvère cependant commence : d'une voix morne, plaintive et douce, il nous décrit la famille, le modeste bonheur de l'ouvrier des mines. Son visage se transforme, son œil bleu s'illumine, sa voix devient poignante : le public surpris l'écoute avec attention. Mais le récit peu à peu s'assombrit, le feu grisou éclate dans la mine, les rocs se détraquent, la montagne effroyable écrase les ouvriers. Il vous aurait fallu voir alors la salle entière. La terreur oppressait les poitrines, la pâleur de l'effroi était sur les visages. Et ce fut bien plus beau encore quand le poète inspiré montra le peuple apportant le mineur, mort, à sa femme.

Les larmes et les sanglots de l'auditoire couvrirent la voix du déclamateur. L'humble aéde, le maçon maladroit, était devenu divin, resplendissant ; la foule ravie, tressaillante, l'applaudissait, l'applaudissait ».

☆
☆ ☆

Parmi d'autres beaux sentiments, il en est deux que la corporation minière possède au suprême degré : l'esprit de solidarité et le culte de la reconnaissance.

C'est ce qui explique que les mineurs de La Grand'Combe, ceux qui l'avaient connu et ceux qui en avaient entendu parler, aient tenu vers la fin du siècle dernier, en prélevant quelques sous sur leur modeste gain, à participer à l'érection d'un buste à Mathieu Lacroix, à celui qui avait si bien compris le côté pénible et dangereux de leur métier, sans en méconnaître la grandeur et la noblesse, et qui avait su traduire, de si magistrale façon, les servitudes et les misères de ce métier. Le Maître de Maillane assistait à la cérémonie au cours de laquelle le buste fut inauguré.

On ne peut que louer la municipalité Germain Soustelle d'avoir, en 1954, pris l'initiative de faire remplacer par un nouveau buste celui de Mathieu Lacroix, enlevé en 1943 sur l'ordre des autorités allemandes, pour être envoyé à la fonderie.

☆
☆ ☆

La Grand'Combe, ville industrielle née il y a un peu plus d'un siècle, n'a pas de passé. Elle ne possède pas de richesses artistiques et n'a eu, depuis qu'elle existe, que deux hommes marquants. Il se trouve que ce sont deux poètes : l'un Léo Larguier, qui a chanté dans la langue de Ronsard, et l'autre, Mathieu Lacroix, qui, pour se faire le chantre de la vie des mineurs, s'est exprimé dans la langue de son terroir, dans celle que, de tous temps, le peuple a parlée. Avec quel amour, quelle sollicitude, La Grand'Combe conserve leur souvenir à tous deux ! Qui osera, après celà, soutenir que la classe ouvrière est insensible à l'Art, à la Poésie, à la Beauté ?

Le souvenir de Mathieu Lacroix qui, ouvrier lui-même, a su admirablement interpréter les sentiments des travailleurs de la mine et décrire, d'une manière si parfaite, les moindres détails de leur existence, ne s'estompera pas. Le récit des misères de sa courte vie et des qualités de sa *Pauvre Martine,* sorte de petit chef-d'œuvre, se transmettra, tel une légende, de génération en génération.

Mathieu, le bon Mathieu, aura toujours sa place dans le cœur de la population grand'combienne.

14 Mai 1610 : Assassinat d'Henri IV

Le drame intime d'un régicide François Ravaillac

par Mgr HOMS
Ancien Président

Le drame intime de François Ravaillac, les scrupules de conscience qui agitèrent son âme pendant vingt ans, depuis son enfance à Angoulême jusqu'au coup de couteau de la rue de la Ferronnerie, le 14 mai 1610 (il avait alors trente et un ans), ses hésitations, ses résolutions en sens contraire, son inquiétude perpétuelle, ses angoisses parfois qui lui donnaient migraines et sueurs, tournent autour de deux questions :

1°) - Est-il permis à un chrétien, à qui s'impose la loi du Seigneur : « Tu ne tueras pas », de tuer un tyran ?
2°) - Est-il vrai, comme il l'entend dire autour de lui, que le roi Henri est un tyran ?

***

Première question : « Est-il permis de tuer un tyran ? ».

A cette question Ravaillac finit par répondre : « Oui, il est permis à un chrétien de tuer un tyran ».

Comment retrouver, où s'en aller chercher ce qui a pu enfoncer cette conviction dans son esprit ?

A lire les comptes rendus des multiples interrogatoires, assortis de terribles tortures auxquelles l'assassin fut soumis, il semble que le régicide ait mis là son cœur à nu

A) Brièvement, et c'est, à travers les lignes, une *première* explication de son exaltation frénétique et de son geste meurtrier.

Il raconte devant ses juges son enfance misérable et malheureuse. Il naquit, aux derniers mois de 1578, dans l'antique cité d'Angoulême, peuplée de prêtres et de moines. Tel un donjon sur un promontoire, elle levait l'étendard catholique au-dessus d'une campagne huguenote. Deux fois, dans les dernières années, des bandes protestantes l'avaient mise au pillage et couverte de ruines.

François Ravaillac grandit dans ce nid de piété romaine, auprès d'une mère fervente catholique et d'un père brutal et de mœurs déréglées qui tenait près du maire de la ville l'emploi de greffier. Un complot des bourgeois d'Angoulême qui soupçonnaient le Duc d'Epernon de vouloir livrer leur ville aux Huguenots du Roi de Navarre, fit perdre sa place au greffier Ravaillac. Ce fut dès lors la misère noire au logis. Le petit Jean-François apprit par la faim à détester l'hérétique, d'autant plus que ses oncles maternels, chanoines de la Cathédrale, se plaisaient à le promener dans les ruines des couvents et des chapelles.

Il avait onze ou douze ans, quand on apprit dans Angoulême cet événement inouï, un hérétique, un huguenot, le Roi de Navarre, sur le trône de France. Scandale. Il entendit dans les églises et les chapelles jeter l'anathème sur ce roi, né de père et de mère huguenots, changeant de religion comme on change de cheval. Il entendit en pleine chaire des prêtres et des moines demander s'il n'y avait quelque cœur généreux pour délivrer le pays du tyran, comme autrefois Judith.

A l'âge de dix-huit ans, après avoir travaillé chez un notaire et un procureur, il s'en vint à Paris pour faire office de courrier judiciaire entre le Parlement de Paris et les plaideurs de sa ville natale. Il resta à Paris cinq ou six ans.

L'agitation du Palais finit par lui devenir odieuse. Son imagination inquiète aspirait au silence des cloîtres.

Il voulut entrer aux « Feuillants », le plus rigoureux des ordres. Admis comme frère-convers, il ne tarda pas à inquiéter ses Supérieurs qui le tinrent pour visionnaire. On le renvoya.

Il frappa à la porte des Jésuites qui lui déclarèrent qu'ils refusaient dans leur maison quiconque avait fait partie d'une autre maison religieuse.

Dépité, le pauvre Ravaillac reprit le chemin d'Angoulême. Sa mère n'y habitait plus. La misère l'avait chassée dans un village, à deux lieues d'Angoulême, Magnac-sur-Touvre. Dans ce paisible village, l'esprit de Ravaillac aurait peu-être pu s'assagir. Le malheur voulut qu'il quitta ces lieux enchanteurs. Sa mère n'y pouvait plus vivre, avec un mari brutal, qui venait d'installer une maîtresse au logis. Ses filles l'avaient abandonnée, et son fils aîné Geoffroy s'était enfui pour échapper à la police, à la suite d'une série de méfaits, Au printemps de 1606, François et sa mère quittent le village maudit et leur foyer déshonoré.

Ils retournent à Angoulême, confinés tous les deux dans une pièce sans air.

Les chanoines de la Cathédrale confièrent à François Ravaillac l'instruction de quelques quatre-vingt écoliers. On le payait très chichement. Il fit des dettes. On le jeta en prison. Dans cette prison, Ravaillac était à son aise. Sa folle imagination pouvait se donner libre carrière. Sa pensée évoquait sans cesse les sermons qu'il avait entendus à Angoulême et à Paris.

⁂

Les sermons et les propos des Religieux, les innombrables libelles qui agitaient la question de savoir s'il était loisible à un particulier de se défaire d'un tyran, s'inspiraient de certains théologiens suspects qui rejetaient la doctrine établie à la fin du Moyen Age, déniant catégoriquement aux particuliers le droit de tuer un tyran. « Non occides ».

Déjà, deux siècles auparavant, le fameux théologien normand, Pierre Petit, voulant justifier l'assassinat de Louis d'Orléans, frère du roi dément Charles VI, le 23 novembre 1407, par le Duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, cousin du Roi, soutint publiquement, devant le Conseil du Roi, la proposition suivante : « Il est licite à un sujet de tuer ou de faire tuer un vassal félon à son prince ou un perfide tyran ». Or le Duc d'Orléans était un vrai tyran, traître, vassal félon, exploiteur

du peuple. Le Duc de Bourgogne a donc fait œuvre licite et méritoire en faisant tuer le Duc d'Orléans. Il a fait comme Judith.

Le plaidoyer de Jean Petit eut un immense retentissement. La France se divisa alors en Armagnacs et en Bourguignons. La thèse de Jean Petit ne tarda pas à être censurée par le Concile de Constance. La condamnation intervint le 6 juillet 1415. Le tyrannicide commis par un particulier, sans jugement préalable ni mandat du juge compétent, était donc formellement condamné.

Le décret du Concile de Constance ne suffit pas, au siècle de Ravaillac, à arrêter les pires excès de certains théologiens catholique inféodés à la Ligue. Parmi eux, un nom surgit. Celui du Jésuite espagnol, Jean Mariana. Son livre « De Regis institutione » parut à Tolède en 1598 et ne tarda pas à devenir en France le bréviaire des prédicateurs exaltés. Ravaillac les entendit à Paris d'abord, où il séjournait, à Angoulême ensuite. Avidement, il prêtait l'oreille à ces diatribes forcenées.

Mariana distinguait deux sortes de tyrans : le tyran d'usurpation et le tyran d'exercice.

— *Tyran d'usurpation,* celui qui, par ruse ou par violence, s'empare sans droit du pouvoir et gouverne contre les aspirations du peuple.

— *Tyran d'exercice,* celui qui, légitimement, par des voies légales, est mis en possession du pouvoir et en use, non pour le bien commun, mais dans son intérêt personnel ou dans l'intérêt d'une fraction au détriment de la majorité du pays.

Pour le *tyran d'exercice,* Mariana soutient qu'il faut, autant que possible, supporter ses injustices, par crainte de plus grands maux. Mais si la tyrannie devient intolérable, si le prince perd la patrie, appelle l'ennemi sur le sol national, pille les ressources de l'Etat et celles des particuliers, méprise les lois et la religion elle-même, les représentants de l'Etat devront d'abord se réunir. Ils admonesteront le prince, et, au cas où leurs monitions resteront inutiles, le déclareront déchu de son trône, ennemi public et auront le droit de le condamner à mort et de le faire périr. Si les représentants de l'Etat sont mis dans l'impossibilité de se réunir, même pouvoir est

alors donné à n'importe quel particulier au nom du salut de la Patrie.

Quant *au tyran d'usurpation*, il faut admettre, quand la tyrannie est évidente et reconnue de tous, qu'il est permis à un particulier, même sans jugement, de tuer le tyran. Mariana examine l'acte de Jacques Clément mettant à mort Henri III « Insigne force d'âme, dit-il, acte mémorable et glorieux ».

Et Mariana réfute ensuite quelques objections.

— 1 - David a épargné Saül, ce roi tragique, en qui l'esprit du mal s'était glissé. Il ne le tue pas, alors qu'il le pouvait. Il se contente, alors que le roi sommeillait, de couper un pan de son manteau royal. C'est vrai. Mais Saül avait été choisi par Dieu.

— 2 - On invoque les premiers chrétiens qui ne se sont pas révoltés contre les empereurs romains qui les condamnaient aux plus affreux supplices. C'est vrai. Mais il était besoin à ce moment-là de martyrs pour répandre la foi. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

— 3 - On invoque le décret du Concile de Constance qui condamne le meurtre d'un tyran par un particulier. — Oui, mais ce décret n'a pas reçu l'approbation du Pape Martin V ou par aucun de ses successeurs. Et l'on sait que c'est de l'assentiment du Pape que dépend la force législative des décisions conciliaires.

Après l'assassinat d'Henri IV, le malencontreux ouvrage fut brûlé à Paris par ordre du Parlement le 8 juin 1610. Les Jésuites français l'avaient déjà blâmé dès sa publication.

***

Pendant deux ou trois ans, l'infortuné Ravaillac s'égare dans ces raisonnements d'une subtilités espagnole. Il fait comparaître le roi, tyran d'usurpation et tyran d'exercice, devant la justice du Très-Haut. Il croit entendre la condamnation divine et que Dieu demande un vengeur. Mais comment reconnaître que Dieu l'a choisi, lui Ravaillac, pour être le bras de sa vengeance ? Est-ce que ses visions ne le trompent pas ?

Non. Etaient-ils dupés, eux aussi, tous ceux qui avaient

essayé de venger d'un seul coup tant d'injures faites au pays et à l'Eglise. Ce Jean Châtel, à peine âgé de vingt ans, qui avait frappé le Béarnais, et la douzaine de moines, d'avocats, de laquais, roués, pendus, brûlés en Grève. Toutes ces tentatives restées vaines et le Roi toujours debout !

Ravaillac n'y put tenir. Il avait alors trente et un ans.

En la Pentecôte de cette année 1609, il résolut de se rendre à Paris. Pour tuer le Roi ? Non, pour l'avertir de ne pas s'allier aux princes protestants d'Allemagne et de faire la guerre à ceux de la religion prétendue réformée.

Et il se met en chemin, sans armes, Plus de trois cents kilomètres à pied. Un voyage d'une douzaine de jours.

A Paris, au milieu des fêtes en l'honneur d mariage de Mlle de Montmorency, une enfant de 15 ans, dont le Roi, 54 ans, était follement amoureux, avec le Prince de Condé, neveu du Roi. Le Roi pensait que le mari serait complaisant. Il se trompait. Celui-ci, jaloux, réussit à arracher la blanche colombe des mains séniles de l'oiseleur. Le Roi en fut malade plus que de la goutte. A Paris, personne ne remarqua Ravaillac rôdant autour du Louvre, sans pouvoir y pénétrer. A la fin, désespérant de rencontrer Sa Majesté, il repartit pour Angoulême.

Aux approches de Noël de cette année 1609, Ravaillac se remit en route. De paroisse en paroisse, le bruit s'était répandu que le Béarnais préparait pour les fêtes de Noël une Saint-Barthélémy de tous les bons catholiques. Des mouvements de troupes donnaient corps à cette rumeur. Ravaillac était décidé à faire avorter ce complot imaginaire.

Il arrive à Paris, Il essaie, une fois encore, d'entrer au Louvre. Les archers de garde le repoussent, Il insiste. Il insiste tellement qu'on finit par aller demander au Roi ce qu'il voulait qu'on en fît.

— Qu'on le fouille, et si on ne lui trouve rien, qu'on le chasse.

Pauvre Ravaillac. Où aller sinon chez les prêtres. Il finit par aborder, au sortir de la messe, un Jésuite, le Père d'Aubigny. Il le met au courant de ses visions.

— Otez-vous ces imaginations, répondit le Religieux, retournez chez vous pour y manger de bonnes soupes.

Et Ravaillac, sur les routes durcies par le gel (on était en plein hiver) sans un sou vaillant dans la poche, reprend, en mendiant, sa longue marche de Paris à Angoulême.

Le jour de Pâques 1610, au son des cloches, il se met en route pour la troisième fois. Sa résolution était prise. Il logea dans différentes auberges. Dans l'une, il aperçut un couteau tout grand ouvert sur la table. Ce couteau, n'était-ce pas la volonté de Dieu se manifestant clairement ?

A toutes les heures du jour, pendant une quinzaine environ, il vient rôder autour du Louvre, son couteau dans la poche.

Soudain, il renonce à son projet. Apaisé, le cœur délivré, il prend son bâton de voyage et se remet sur le chemin d'Angoulême. En ces premiers jours de mai, tout chante, autour delui et en lui. Si seulement il avait pu se défaire de son couteau. Dans un suprême effort il le tire de sa poche. Il en ébrèche la pointe sur le fer d'une roue de charrette, Soulagé, il reprit son chemin. Aux premières maisons d'Etampes, où la nuit venait de tomber, il aperçut, sur une place déserte, il aperçut comme un reproche, un « Ecce Homo » qui lui barrait la route. Cette fois le sort en était jeté. Il reprit le chemin de Paris. Il y arriva dans un décor de fête pour le sacre de la Reine, Marie de Médicis, à Saint-Denis, le jeudi 13 mai, et pour son entrée solennelle à Paris, le dimanche 16 mai. Il avait refait sur une pierre la pointe de son couteau. Le vendredi 14 mai, malgré les sinistres pressentiments qui, depuis quelques jours, le troublaient, le Roi sortit du Louvre dans son carrosse. Il refusa tout service de garde. Ravaillac l'attendait. Il suivit en courant le carrosse, et, dans l'étroite rue de la Ferronnerie, profitant d'un embarras de voitures, il frappa. Vous savez les détails et la suite.

***

Deuxième question : Le Roi Henri est-il un tyran ?

Oui, répond Ravaillac, un tyran d'usurpation et un tyran de gouvernement.

Henri IV, tyran d'usurpation.

Ce n'était pas lui à succéder à Henri III et à occuper le

trône de Saint Louis. Il y avait plus que des doutes sur ses droits à la succession royale.

C'était une loi fondamentale du royaume que la couronne passe de mâle en mâle par ordre de progéniture et que soient exclus les filles et les parents par les filles. Cette loi, empruntée, dit-on, aux Francs Saliens et appelée loi salique, rédigée à l'époque de Clovis, fut codifiée et interprétée en 1328, à la mort des trois fils de Philippe le Bel, Louis X le Hutin, Philippe V le Long, Charles IV le Bel, qui furent rois l'un après l'autre de 1314 à 1328. Chacun de ces fils n'avait que des filles et par trois fois on les écarta du trône. La couronne passa à un neveu de Philippe le Bel, Philippe de Valois qui prit le nom de Philippe VI.

Ce principe de masculinité avait toujours eu son effet. Il avait joué à la mort de Charles VIII pour appeler au trône Louis XII son cousin au septième degré, parent par les mâles le plus proche dans l'ordre de progéniture. François Ier avait succédé à Louis XII comme cousin au cinquième degré, toujours par les mâles. Aucune difficulté, puisque les légistes admettaient que le droit de consanguinité ne cesse qu'au dixième degré.

La succession d'Henri III, assassiné par un dominicain fanatisé, Jacques Clément, au mois d'Août 1589, était plus compliquée. Le Roi ne laissait que des filles. Or il fallait un héritier par les mâles. On finit par trouver Henri de Bourbon, Roi de Navarre, descendant du sixième fils de Saint Louis, Robert de Clermont, qui avait pris après son mariage le titre de Seigneur de Bourbon.

Malheureusement Henri de Navarre n'était cousin d'Henri III qu'au vingt-deuxième degré. Ses droits à la couronne royale semblaient donc éteints. Et les états généraux devaient élire un nouveau roi. Non, d'après un légiste, Jean de Terre-Rouge. La couronne n'était pas absolument et strictement héréditaire, mais dévolue selon un statut voulu par la Nation. La Nation pouvait donc reconnaître les droits d'un héritier par les mâles bien au-delà du dixième degré.

Soit, répondaient les Ligueurs enragés, mais à côté de cette légitimité qu'on peut appeler « capétienne », puisque elle part d'Hugues Capet pour aboutir, par le jeu de la loi sa-

lique, à Henri IV, il y a une légitimité, plus ancienne et plus vénérable, qu'on pourrait appeler « carolingienne », puisque elle part de Charlemagne pour aboutir à Henri de Guise, Duc de Lorraine. Hugues Capet n'était qu'un usurpateur. Il avait été proclamé à Noyon le 16 juin 987 au mépris des droits de Charles de Lorraine, oncle du dernier carolingien, Louis V. Henri de Lorraine, troisième Duc de Guise avait donc quelques droits à la couronne quand le prétendant Henri de Guise fut assassiné, par ordre d'Henri III, au Château de Blois, le 23 décembre 1588.

Laissons ces discussions byzantines entre Lorrains et Bourbons.

Ce qui est certain, c'est que sur son lit de mort, en 1589, Henri III qui, quatre ans auparavant, avait déclaré le futur Henri IV déchu de tous ses droits à la couronne, le désigna, devant témoins, comme son successeur légal ; et que la ville de Paris, où, après son abjuration et son sacre, il finit par entrer par surprise, le 22 mars 1594, l'accueillit par des acclamations sans fin aux cris de « Vive le Roi ». Comment douter qu'Henri IV était bien le roi légitime.

Henri IV, tyran d'exercice.

A) *Première preuve* : son attitude religieuse.

Sans doute, il avait abjuré en la Basilique Saint-Denis le 25 juillet 1593, été absous par l'Archevêque de Bourges de l'excommunication portée contre lui par le Pape Sixte-Quint. Sans doute, il avait été sacré et couronné en la Cathédrale de Chartres, sans doute, il entendait chaque jour la messe comme ses prédécesseurs. Pour le presser à faire le saut : « Paris vaut bien une messe » lui avait soufflé, sur l'oreiller des confidences, sa maîtresse Gabrielle d'Estrées.

Mais on lui fit observer que l'absolution donnée à Saint-Denis par l'Archevêque de Bourges était nulle et sans effet. Une excommunication portée par le Pape ne pouvait être levée que par le Pape. Il envoya une supplique au Pape Clément VIII. Le dimanche 17 septembre 1595, devant l'église Saint-Pierre, en présence d'une foule dense, le Pape donna l'absolution, assortie de quelques conditions :

— Rétablir patiemment une seule religion en France, la Catholique, Apostolique et Romaine.

— Rétablir le culte catholique dans la Principauté du Béarn.

— Publier et appliquer les canons du Concile de Trente.

Or, en 1610, un chrétien, comme Ravaillac, revoyant d'un coup d'œil le règne depuis l'absolution devait bien s'avouer que presque aucune de ces conditions n'avait été remplie.

— Les catholiques du Béarn étaient toujours brimés.

— Les canons du Concile de Trente qui réglaient la collation des bénéfices ecclésiastiques n'étaient toujours pas appliqués. Ces canons heurtaient gravement les intérêts du Roi, de la noblesse de fonction et de la grande bourgeoisie. Des courtisans, des membres du Conseil du Roi, les cadets, les filles de grandes familles, tenaient de nombreuses abbayes et autres bénéfices en commende. La disposition de ces bénéfices était devenue, pour le Roi un moyen de gouvernement, et pour les bénéficiaires une source de revenus. Seuls, les Ligueurs, les catholiques extrêmes étaient pour le Pape et pour le Concile. Finalement, rien ne put déterminer le Roi à affronter les Gallicans qui tenaient à leurs privilèges.

— Quant à rétablir l'unité de religion en France, Henri IV répondit au Pape par l'édit de Nantes de 1598, enregistré par le Parlement de Paris le 25 février 1599. Tous en connaissez la teneur, l'histoire et les détails.

L'édit fut jugé insuffisant par des protestants. Chez les catholiques, il provoqua des explosions de colère, même dans les chaires. Cependant, étant donné les circonstances, on se demande ce que le Roi aurait pu trouver de mieux. En un temps où l'attitude normale était l'intolérance, la France donnait l'exemple d'une certaine tolérance.

B) *Deuxième preuve :* la politique étrangère.

La politique extérieure d'Henri IV était tournée contre les Habsbourg, ceux d'Autriche et ceux d'Espagne, dont les ambitions semblaient se confondre avec les intérêts du Catholicisme. Les Habsbourg de Vienne contre les protestants du Saint-Empire, ceux d'Espagne contre les protestants des Pays-Bas, d'Angleterre et de France.

La France, enserrée de toutes parts de possessions espagnoles, était particulièrement menacée. Philippe II d'Espagne avait soutenu la Ligue contre Henri III. A la bataille d'Ivry il y avait des contingents espagnols dans l'armée ligueuse que le Roi au panache blanc défit. Lorsque Paris investi par le Roi de France fut sur le point de capituler, ce fut le Duc de Parme, à la tête de l'armée espagnole des Pays-Bas, qui força Henri IV à lever le siège. Paris ligueur reçut une garnison espagnole. Plus que cela, Philippe II avança les droits à la couronne de France de l'Infante Claire Isabelle Eugénie, fille de Philippe II et d'Elisabeth de Valois, donc petite-fille d'Henri II. Le Parlement de Paris, par un arrêt du 28 juin 1593, coupa court à cette intrigue.

Adversaire des rois catholiques, Henri IV pouvait compter sur l'appui des Protestants d'Europe, la Reine d'Angleterre, Elisabeth Ière, les Etats Généraux de Hollande, révoltés contre Philippe II, les Princes protestants d'Allemagne, le Margrave de Brandebourg, les ducs de Saxe et de Wurtemberg, le Landgrave de Hesse, etc...

Il déclara la guerre à Philippe II, guerre chaude, puis guerre froide, aux rebondissements multiples et aux fortunes diverses, jusqu'au coup de couteau de Ravaillac.

Quoi d'étonnant que des Français aient pensé qu'un Roi qui semblait se conduire au dehors en ennemi du Catholicisme était un faux converti qui trahissait les promesses qu'il avait faites.

C) *Troisième preuve* : la gestion financière du Royaume.

Cette gestion financière d'Henri IV et de Sully doit sa bonne réputation auprès des historiens à deux réalisations : le remboursement partiel des dettes de l'Etat contractées à l'étranger pendant la Ligue et la constitution du Trésor de la Bastille.

Ce résultat ne fut d'ailleurs obtenu qu'en imposant aux sujets du Roi un effort considérable qui suscita des clameurs et des révoltes. Plus tard, sous Richelieu, quand la fiscalité de la guerre de Trente ans écrasa le royaume, les Français considérèrent le temps d'Henri IV comme le bon temps. Sous

Henri IV, non sans raisons, ils criaient tous. Les sujets crient toujours. Ils criaient contre les dépenses inutiles, exagérées et même scandaleuses.

— Dépenses de guerre, pour d'incessantes campagnes, nécessaires peut'être, mais exorbitantes en un temps de récession économique.

— Dépenses somptuaires : cour pléthorique, bataillon parfumé des maîtresses en titre et des oiseaux de passage, manie effrénée des jeux de hasard. Le Roi, pourtant montagnard serré, y perdit plusieurs cetaines de milliers de livres. Un gouffre, disaient les contemporains.

— Les nouveaux, comme « la paulette », prime d'assurance pour garantir la transmission héréditaire des Offices.

— Les anciens, comme la « taille » qui frappait surtout les pauvres gens. Impôt de répartition par paroisse, qui devenait de plus en plus lourd à mesure que s'accroissait, au fil des années, le nombre des privilégiés qui étaient exonérés de la taxe. Par exemple, les soldats qui avaient pris part à une campagne et qui possédaient la carte de combattant. Leur charge retombait sur les autres.

On devine quelle pouvait être, dans son Augoumois, une des provinces les plus durement pressurées, l'amertume de Ravaillac qui était très loin de pouvoir mettre « la poule au pot tous les dimanches ».

⁂

Amer et révolté, il frappa. Il frappa en vengeur fanatique. Il était convaincu que Dieu l'avait choisi pour débarrasser le Royaume de son tyran.

Cependant, dès son premier interrogatoire, le soir même du drame, il avoua se repentir d'avoir commis son forfait.

— « J'ai agi d'un mouvement téméraire et contre Dieu. « Je n'ai pu résister. Mais Dieu me pardonnera. Je n'ai pas « été l'instrument d'un complot. Personne n'a armé mon bras. « J'ai agi de mon propre mouvement. Je n'ai pas eu de com- « plices ».

Le jour du supplice, le 27 mai 1610, en Place de Grève, il adjura le Roi, la Reine, le Dauphin, la Cour, et toute la foule

hurlante, de lui pardonner sa grande faute. Et pendant que le peuple se ruait sur son cadavre démembré, fendu et mis en quartiers et s'en disputait les morceaux pour les brûler aux carrefours ou les jeter dans la Seine, la légende du bon roi Henri naissait, pour faire de lui, en dépit de ses erreurs et de ses fautes, le plus populaires de nos Rois, le seul dont le pauvre ait gardé la mémoire.

Henri NÈGRE, mécène et musicien nimois et ses disciplies

par Guillaume Abauzit,
Membre résidant

Il y a déjà longtemps, au temps de ma jeunesse, feuilletant l'Almanach Vermot, je fus frappé par une illustration : on voyait un joyeux drille qui tirait sur les poches retournées de son pantalon. Et la légende était : « Comme je n'ai plus le sou, je vais fonder une banque ».

Ce fut l'initiative de certains qui, partis de rien, firent fortune, et assez souvent faillite en ruinant une foule de déposants, mais ce ne fut pas le cas de la Banque Nègre, dont l'origine remontait à l'Ancien Régime.

En 1793, à Nimes, un Antoine Bergeron est guillotiné avec toute la municipalité dont il faisait partie.

Son fils, André, sauva sa tête et ses affaires. Il avait fondé, en 1787, la Société André Bergeron et Cie afin de faciliter ses exportations; il était commerçant et honorablement connu sur la place.

André marie sa fille Mélanie avec Prosper Nègre et la Banque alors installée rue Régale, devient la Banque Nègre et Bergeron.

Ce n'est pas pour faire un jeu de mots que je dirai qu'elle fut rapidement très prospère.

Elle devient ensuite la Banque Nègre-Bergeron et Bruneton et, vers 1850, elle s'établit au 21 du Quai de la Fontaine. En 1921, elle fusionnera avec la B.N.C.I.

Un Adolphe Nègre épouse le 15 février 1854 une de ses cousines, Marie Nègre, qui possédait tout un ensemble de qualités : intelligence, culture, sens pratique.

Le ménage eut six enfants. Henri né le 8 janvier 1872 était le cinquième : selon son naturel, il restera célibataire.

Le frère ainé d'Henri, Georges, fut aussi une personnalité nimoise. Il avait une forte originalité.

Si l'on peut dire qu'Henri eut une certaine originalité ayant sa source dans son tempérament d'artiste on peut affirmer que Georges était l'originalité dans son essence même. Il avait la manie du déguisement : on le voyait tantôt en officier anglais, sans galons, tantôt en écossais avec bonnet à rubans, kilt et plaid à carreau.

Au moral, c'était un homme très sociable.

Quand Georges donnait un repas, chaque convive avait devant lui un coquetier. Avant le dessert, Georges demandait si quelqu'un avait encore faim; dans l'affirmative on lui aurait apporté un œuf à la coque; il n'en fut jamais servi.

Henri était assez grand : il avait la figure plutôt poupine, une bouche mince, des yeux très vifs et de rares cheveux fins. Très enthousiaste, il s'exprimait avec volubilité et il était souvent très gai et sa gaîté naturelle était communicative.

Il faisait des réflexions toujours bien amenées et il lui arrivait de balbutier un peu lorsqu'il abusait de sa facilité d'expression.

Je ne sais rien de l'enfance d'Henri Nègre, sinon qu'elle fût très heureuse au sein d'une famille très unie. J'ignore quel fut son premier professeur de piano; il est vraisemblable qu'il fut élève au Conservatoire. Il fit de très bonnes études au Lycée de Nimes allant jusqu'en Mathématiques élémentaires.

Au baccalauréat, interrogé en chimie sur la formule de l'eau, sans hésiter, il écrivit au tableau : eau = O, comme Odile ou Octave. Il fut reçu : c'était un heureux temps.

Le voici bachelier; que faire ? Il le sait vite. Il veut faire de la musique. Ses parents comprennent qu'il ne faut pas contrarier sa vocation et le jeune homme part pour Paris.

Il prend gîte à la Pen Mich, rue des Martyrs; cette pension Michel réunissait une clientèle très variée. C'est là qu'il fiit la connaissance d'un turc nommé Siddés que nous retrouverons dans la suite de mon exposé.

Henri devient un des élèves préférés de Véronge de la Nux, célèbre professeur de piano et inspecteur général du conservatoire. Véronge de la Nux fût aussi le professeur d'André Gide qui, dans son livre de souvenirs « Si le Grain ne meurt », lui consacre plusieurs pages.

Henri prend ses leçons chez son professeur, mais il va aussi au Conservatoire comme auditeur libre et il y suit avec assiduité les

classes de chant. Doté d'une voix naturelle faible, il ne se demande pas s'il est basse, baryton ou ténor : il exerce sa voix dans les divers registres, et nanti d'un filet de voix homogène du grave à l'aigu, il arrivera à être expressif et capable de donner à un élève un exemple valable pour l'interprétation. Il arrive à chanter en s'accompagnant des opéras entiers, solis et chœurs. Il est un remarquable comédien.

Il devient un excellent pianiste et il connaît fort bien Marguerite Long, célébrité nîimoise et mondiale.

Il est très apprécié comme accompagnateur et il va notamment chez Rose Caron et chez Madame Carvalho. Très mondain, il étend ses relations; ses grands amis sont les Jules Michel et les Georges Michel. Jules devait devenir le chef du secrétariat de Gaston Doumergue à l'Elysée. Jules Michel qui finit comme conseiller à la cour des comptes, était originaire de Nimes et Georges Michel qui fût Président de section au Conseil d'Etat était originaire de Montpellier. Henri restera toujours en liaison avec eux.

Il se lie d'amitié avec le ténor Franz, qui sera une de nos plus grandes gloires lyriques. Il sera son « styliste » et celui de beaucoup d'autres : principalement Franz étudie avec lui ses rôles Wagnériens et Henri comprend, connait et devine toutes les ressources vocales de son ami : chacun enrichit l'autre.

Henri sait non seulement interpréter, mais aussi imiter. C'est un parfait comédien. Une de ses spécialités était la suivante : les auditeurs prenaient place devant un paravent. Et voilà qu'une voix bien connue s'élevait, celle de Sarah Bernard donnant un de ses morceaux de bravoure. Puis un silence. On pliait le paravent et on voyait alors Henri assis sur un canapé et riant de bon cœur; c'était un de ses succès dans le genre.

Dès 1902, Henri se manifeste dans sa ville : il fait de fréquentes navettes entre Paris et Nimes. Le voyage en 2e classe coutait alors trois Louis, soit soixante francs. Henri a alors trente ans et il arrive de Paris avec le prestige du chef. Il organise et dirige de grands concerts.

Ces concerts réunissent un rassemblement de tous les éléments musicaux de Nimes : musiciens du théâtre, du conservatoire, de diverses associations musicales, chœurs de différentes sociétés de la ville.

En 1908, il monte et il conduit la Damnation de Faust de Berlioz;

le rôle de Marguerité était tenu par Madame Félix Teissèdre qui obtint un triomphe.

A cette occasion, Monsieur Adolphe Nègre, donne à son fils un bâton de chef d'orchestre en ébène avec son chiffre en argent. Henri remettra ce bâton à son ami, le jeune chef d'orchestre, Edmond Carrière lorsque ce dernier dirigera les Noces de Figaro en 1933.

Adolphe Nègre meurt en 1909. Henri reviendra à Nimes et il y restera près de sa mère. La mère et le fils ont une admiration réciproque.

Henri Nègre commence à donner des leçons de chant d'une façon suivie et il a vite beaucoup d'élèves. Pour les personnes aisées, son tarif est de dix francs l'heure, un demi Louis; pour celles aux moyens modestes, c'était gratuit. Il réalisait une péréquation entre les riches et les pauvres. Il faisait dans tous les milieux de la prospection pour trouver des voix et avant tout il était un animateur : on peut dire que passaient chez lui toutes les personnes de la ville s'intéressant vraiment à la musique.

En 1920, il dirige le Stabat Mater de Rossini au grand théâtre. Puis, au grand Temple, il donne la Passion selon saint Mathieu de Bach.

☆ ☆ ☆

C'est en 1927 que mon père m'amena chez son camarade de lycée, Henri Nègre, pour lui demander de me donner des leçons.

Je me vois encore dans le plus grand des trois salons devant le piano à queue. Henri savait que ma mère était une excellente musicienne et il fit des remarques très gentilles sur son talent, certain de faire plaisir à mon père qui appréciait toute la valeur musicale de sa femme.

En effet, ma mère avait des moyens exceptionnels; elle avait une tessiture très étendue et elle allait facilement du La grave au contre-mi bémol. Dans une œuvre, elle chantait tous les rôles comme Henri et elle pouvait arriver aux mêmes performances que lui, avec en plus la rare qualité de conserver son timbre et son mordant sur toute son étendue.

La personnalité musicale de ma mère me fût rappelée d'une façon touchante par Etienne Velay, à mon arrivée à l'Académie de Nimes en 1962 et plusieurs fois par la suite.

C'était en 1914. Mes parents étaient arrivés à Mende en 1907 où mon père avait été nommé juge d'instruction. Je puis dire que dès ma naissance, en 1908, je fus bercé par la voix de ma mère.

Etienne Velay qui devait devenir Président de l'Académie de Nimes a évoqué ces soirées musicales chez mes parents en 1912 et 1913.

Il faisait ses débuts dans l'Enregistrement. Il jouait fort bien la comédie et il était très apprécié dans les salons de la petite Préfecture, car il était gai et primesautier.

Après le dîner, ma mère se mettait au piano et elle me faisait exécuter parfois mon numéro; il consistait à chanter d'abord le chœur des enfants de Carmen puis celui des conspirateurs de la Fille de Madame Angot.

Dans ce dernier chœur, il fallait faire comme les Incroyables et supprimer tous les R et cela donnait : « Quand on conspieu et que sans fayeu on peut se dieu conspiateu ». Et quand je quittais la société, je disais : « Au euvoi Monsieur Le Péfet, Monsieur le Pocueu ». Et des dames parfumées venaient m'embrasser dans mon lit. Et puis j'écoutais. Manon me plongeait dans une profonde nostalgie; j'appréciais les accents enlevés des Dragons de Villars; puis je me demandais pourquoi le Sultan avait jeté le mouchoir à la mère Angot.

Hélas ! ce fut la guerre et comme me le disait avec émotion Etienne Velay, il fallut quitter la Lozère « cette terre bénie » selon sa propre expression.

Mon père partit pour le front et ma mère et moi nous allâmes à Nimes, chez ma grand-mère. Ma mère consacra tout son temps à s'occuper des blessés : elle était infirmière bénévole à la Maison de Santé Protestante.

Henri Nègre fut mobilisé dans le service de santé et obtint d'être affecté à Nimes où il était infirmier dans l'hôpital dirigé par Monsieur Louis Flaissier à la pension Samuel Vincent. Henri appréciait ses fonctions, surtout quand il veillait en compagnie de dames fort agréables dont Maguy Sambucci au nom sonore et élégant. Henri épargnait à ces dames les tâches les plus ingrates.

C'est le moment de dire qu'Henri fut toute sa vie entouré de femmes charmantes dont certaines délicieuses. Eprouva-t-il une grande passion ? Je n'en sais rien, mais ce que je peux affirmer, c'est qu'il eut quelque chose de bien plus précieux que l'amour des femmes; il eut toujours leur amitié. Et nous savons que si l'Amour brûle parfois, l'Amitié toujours réchauffe.

Mais, il est temps de revenir devant le piano à queue que je regardais avec respect.

Henri me dit de chanter quelque chose. Jusque là, j'avais chanté n'importe quoi, n'importe comment. Mon père achetait de nom-

breux disques et j'écoutais souvent Journet et Noté pour les basses et Vaguet, Fontaine et Affre pour les ténors et je les imitais bien mal.

J'attaquai l'air « Sous le beau ciel de la Touraine ». Après quelques mesures, Henri m'arrêta net, me disant : « Mon garçon, vous n'êtes pour le moment qu'une bourrique à voix; il ne faut pas chanter avec la voix des autres, je vais essayer de trouver la vôtre ».

Il arriva en quelques leçons à trouver un timbre de référence : un son clair et rond à la fois. Cette recherche fut passionnante; j'avais l'impression qu'il dessinait des esquisses que je devais ensuite colorer.

Le chant bien conduit est une architecture de sons.

J'admirais sa patience; dès que l'émission était facile et agréable, son visage s'éclairait; par contre sa mimique disait aussitôt si ça n'allait pas.

Sa leçon comprenait deux parties : d'abord des vocalises pendant un quart-d'heure et le reste de la leçon était consacré à l'étude d'une partition. C'est ainsi qu'il me fit connaître une quarantaine d'œuvres lyriques; de Glück à Debussy.

Ses commentaires étaient pleins d'esprit et de variété; je le considérais un peu comme un magicien, car à partir d'un petit rien, il élaborait un ensemble harmonieux et original. C'était une création continue.

Et surtout, il recherchait la détente ce qui était excellent pour le système nerveux; il ne tolérait aucune contraction. Quant au souffle, il apprenait à le ménager; pas de gonflements mais une expiration normale et une inspiration non forcée.

Il savait intuitivement ce que d'autres ont découvert bien après sa mort; nous étions en 1927 et les grandes recherches scientifiques sur la voix chantée et la voix parlée n'en étaient alors qu'aux balbutiements.

Henri Nègre avait intuitivement deviné le rôle du système nerveux dans le chant et il savait que l'on chante bien avec ses poumons mais plus encore avec son cerveau. Il demandait à ses élèves une détente complète et il recherchait la facilité, non dans le sens d'abandon mais dans celui d'habileté et intelligence vocale.

Henri Nègre adorait les petits faits; en voici deux : Henri avait gardé d'excellentes relations avec Sidés Pen Mich devenu un imprésario important. Et un matin, ce dernier lui amena la sémillante Raquel Meller, la ravissante interprète de « Violettes Impériales », opérette qui eut un grand succès.

Il apprécia la très jolie voix de Raquel mais il constata que cette grande vedette n'avait aucune notion de solfège; elle disait : « Dièze, bémol, qué que c'est que ça ?».

Elle chanta un air seule, sans accompagnement, puis elle demanda à Henri de le lui accompagner, ce qu'il fit en une improvisation riche en harmonie. Raquel battit des mains car elle savait écouter et elle avait le sens du rythme. La belle artiste et le vieux garçon furent enchantés l'un par l'autre. Elle s'emballa pour lui et revenant d'une visite en Arles, elle lui rapporta des kilogs de calissons, nougats, pralines et croquignoles; puis gravement, elle posa sur le piano un énorme saucisson entouré de papier d'argent.

Une autre fois il fut réveillé dans la nuit par son ami Franz qui arrivait d'Orange où il avait chanté : « Les Troyens à Carthage » de Berlioz; il avait voulu faire une surprise à son ami et il se présenta en costume de scène et encore tout grimé. Franz était un colosse pesant bien plus de cent kilogs. Une fois Rouché, le directeur de l'Opéra lui dit de ne pas abuser de sa virilité afin de conserver ses moyens vocaux. Franz lui répondit : « Monsieur, la chair est faible et j'en ai beaucoup ».

Henri savait apprécier les moindres petits faits. Aucun détail ne lui échappait et il faisait revivre le moindre mot, le moindre geste avec naturel. Il illustrait bien cette pensée que le vrai bonheur est fait de petites joies. C'était un modeste et s'il avait conscience de ses efforts, dans son art pour atteindre les sommets, il ne faisait jamais paraître un soupçon de vanité ou d'orgueil. Il ne se croyait pas infaillible et il demandait souvent à Edmond Carrière son avis sur tel ou telle élève.

La vie me sépara de mon cher professeur; je pensais souvent à lui pendant ma captivité car j'avais pu à l'Oflag IV D faire de la musique avec des camarades particulièrement compétents.

Nous avions notamment comme animateurs la basse de l'Opéra Froumenty et l'Abbé Prim, maître de chapelle. Dès mon retour, en 1945, j'allai voir Henri Nègre pour lui dire combien son enseignement m'avait été précieux et comment il avait contribué à embellir une tranche de ma vie qui aurait été assez monotone.

C'était un vieillard que je retrouvai; il était occupé à ramasser des marrons dans son jardin et il me dit en riant : « Vous voyez maintenant je ne suis bon qu'à ça; je suis responsable de ce marronnier ». Il avait toujours son bon sourire.

☆ ☆ ☆

Un soir d'automne 1927, j'allai prendre ma leçon : les portes étaient ouvertes et j'entrai sans être annoncé. Dépassant le seuil du salon, je me trouvai en plein bal Directoire. C'étaient Henri Nègre

et une personne fort avenante qui chantaient la valse de la Fille de Madame Angot.

Cette personne avait de jolies anglaises blondes qui caressaient sur un rythme ternaire des joues « color verus ». Le charme fut rompu car je fus repéré par l'aide-ménagère d'Henri qui m'annonça brusquement. Et Henri me présenta à la fille du Général Laignelot, Marguerite, qui devait par la suite devenir Madame Georges Gâtineau-Clémenceau.

Marguerite Laignelot après d'excellentes études au Conservatoire de Nimes passe 6 ans à Paris au Conservatoire où elle est notamment l'élève du célèbre Hettich, professeur de chant et poète à la fois. Il lui prodigue un enseignement portant sur la technique et l'expression. Et Henri Nègre fut également pour elle un styliste parfait.

Le 27 mai 1928, Mademoiselle Laignelot est nommée professeur de chant au Conservatoire de Nimes remplaçant Madame Crochon-Fabrègue.

Engagée à l'Opéra Comique, elle fait de fréquentes navettes entre Nimes et Paris. Il n'est pas possible dans le cadre nécessairement limité de cet exposé de suivre la prestigieuse carrière de Marguerite Laignelot en tant qu'artiste et en tant que professeur.

Elle mesa ses deux activités avec un rare bonheur. Au-dessus de quarante ans de vie professionnelle se situe sa personnalité morale qui lui a valu l'estime générale.

☆ ☆ ☆

Germaine Teissèdre, mon excellente amie, fut une des plus brillantes élèves d'Henri Nègre. Pendant de longues années, elle a enseigné le chant en s'inspirant des principes d'Henri et des exercices du grand Garcia.

Elle a quitté Nimes pour Saint-Gilles où elle vit avec sa sœur Madame Ravanel au mas des Aureillasses.

Voici des extraits d'une de ses lettres :

« C'est une excellente idée d'avoir pensé à faire revivre notre cher, grand, Henri Nègre. Il fut pour nous et pour beaucoup d'autres avant, un mécène, un ami et un conseiller parfait. Je suis sûre que nous et beaucoup d'autres élèves amis, gardons un coin de notre cœur pour lui... ».

Il avait une grande adoration pour sa mère et sa joie était, certains soirs où quelques dames amies de cette dernière venaient broder dans le grand salon bleu, de se mettre au piano et de leur

chanter tout un opéra - soli et chœurs compris - et comme il était aussi bon comédien que musicien... il était ravi quand toutes ces dames laissaient tomber leur broderie pour l'écouter.

Il a été quelques temps accompagnateur chez Madame Miolla Carvalho, qui donnait ses leçons assises sur un fauteuil roulant, et qui très âgée, chantait tous les grands airs d'opéra d'une voix de jeune fille.

Il a fréquenté là un autre jeune musicien accompagnateur Achille de Bussy - je vous donne l'orthographe que Debussy s'était octroyée à ce moment là ».

☆ ☆ ☆

Comme Marguerite Laignelot et Germaine Teissèdre, André Girard garde au fond de sa pensée un souvenir reconnaissant pour Henri Nègre. Il est né le 23 février 1891 et, à l'âge de 80 ans, il a conservé sa voix unique de baryton comme le lui avait prédit le grand Delmas de l'Opéra ; « Il chantera jusqu'à sa mort ».

Girard est un pur produit de notre terroir. Tout jeune, il travaille à la vigne au Mas de Pérouse, près de Saint-Gilles. Le soir, après l'abreuvoir, les travailleurs se rassemblent dans la cour et le jeune André chante tout naturellement sous la voûte étoilée.

Il est remarqué et la Ville de Nimes assure ses études au Conservatoire. Puis, c'est Paris et Massenet lui remet en 1911, son premier prix. Il s'est classé premier devant cent quarante sept concurrents et il a vingt ans. Il rentre à Nimes et il travaillera pendant dix-huit mois avec Nègre tous les jours. Puis il fera quatre ans de guerre. Il est blessé sur la Somme en septembre 1916.

Il revient au Conservatoire après la fin de la guerre très handicapé. En 1920, il revoit Nègre, qui lui met en place le rôle de Figaro du Barbier de Séville; ce sera un de ses triomphes.

Puis, le voilà engagé. Au Capitole de Toulouse, il chante un soir dans la Traviata et il se trouve que la prima donna est une descendante du grand Garcia, chanteur et maître de chant. Elle réalise la valeur de son partenaire et elle le présente à son imprésario, très important personnage.

Et le voilà engagé au Théâtre Colon de Buenos-Ayres où son succès est complet surtout dans le Barbier. Il chante aussi à Rio de Janeiro avec la basse Journet. On veut lui imposer l'italien avec engagement à la Scala. Il refuse et revient en France. Et il chantera partout sur les premières scènes. Dans sa vie, il a chanté cent quinze ouvrages avec en plus, des mélodies et des chants d'église. Il a la puissance, la mémoire et l'intelligence et il est servi par son physique et par sa présence scénique.

Il s'est retiré à soixante trois ans, en pleine forme, se consacrant à sa famille, à ses petits-enfants et à ses nombreux amis dont je suis. C'est un mazetier traditionnel.

☆ ☆ ☆

Songeant depuis longtemps à ma communication, j'avais interrogé plusieurs personnes âgées de la ville, un peu au hasard et j'avais été bien servi en m'adressant à Monsieur Mauran, le relieur de la Place Questel, qui reliait les partitions et les livres d'Henri Nègre.

Monsieur Mauran est décédé il y a six ans âgé de plus de quatre-vingts ans. C'était une personnalité bien connue des Bibliophiles nimois.

Et c'était un humoriste que ce relieur de la Place Questel. Quelques jours avant sa mort, il me disait en me désignant la maison du Peintre Jacques Favre de Thierrens, en riant et se tapant sur la poitrine : « Oui, Monsieur, je suis Mauran de Questel; j'ai droit à ce titre car je suis né, j'ai vécu, je vis dans cette maison ». Je lui fis une grande joie en lui parlant d'Henri Nègre. Il fut un de ses bons élèves et, à partir de 1908, il participa aux concerts et aux galas. Il avait commencé à chanter de très bonne heure et il était doté d'une très jolie voix de ténor léger. Celà lui valut des privilèges à l'armée. Affecté à un bataillon du 81e à Lodève, il chantait souvent sur le kiosque à musique devant les dames de la garnison, charmées par le Roi d'Ys ou par le rêve de des Grieux. On se contentait de peu à ce moment là.

Si j'ai évoqué le pittoresque Monsieur Mauran, c'est par un souci d'équité; j'ai voulu mettre un petit au milieu des grands. Et aussi Monsieur Mauran, s'il ne fut pas un disciple d'Henri Nègre, représente pour moi le bon moyen nimois de l'époque que j'ai voulu faire revivre. C'est un échantillon parmi tant d'autres.

Il représente aussi, dans mon esprit, tous ces braves gens à qui Henri Nègre a ouvert les paradis mélodiques en leur prodiguant le meilleur de lui-même.

L'évolution des institutions municipales de Beaucaire du début du 13e siècle à la fin du 15e siècle

par M. le Professeur André Dupont
Ancien Président

L'étude de M. le Professeur André Dupont ayant été publiée dans les Annales du Midi - Juillet 1965 - Tome 77 - N° 73 - pages 258-274 - nous nous contentons d'en donner ici un résumé.

☆ ☆ ☆

Le premier texte relatif aux institutions municipales de Beaucaire est une charte de privilèges octroyée le 12 Mars 1217 aux habitants de la ville par le Comte de Toulouse Raymond VI, en reconnaissance du concours qu'ils lui ont apporté dans sa lutte contre Simon de Montfort et dans sa tentative de reconquête du Midi. Le document révèle l'existence d'un collège consulaire de six membres assistés d'un « judex » et d'un conseil consulaire. La nature même de l'institution, qui est un consulat libre, son recrutement parmi les représentants de la noblesse (milites) et de la bourgeoisie; les autres avantages accordés à la cité, d'ordre à la fois administratif, judiciaire, fiscal, économique, laissent supposer que le « castrum » jouit déjà, sur le plan organique, d'un statut privilégié, lui laissant l'espoir d'un avenir prometteur, bien que son essor économique soit encore faiblement esquissé.

L'évolution des évènements va contribuer bientôt à réduire ces perspectives. Après les péripéties de l'affaire albigeoise, l'intervention directe du roi de France en 1226 aboutit à l'annexion du Languedoc méditerranéen au royaume, à l'occupation militaire du château de Beaucaire, à l'organisation de deux sénéchaussées, Beau-

caire et Carcassonne, qui vont constituer les cadres de l'administration royale. Beaucaire qui est fidèle à la cause toulousaine est arrêtée dans son ascension municipale et le Sénéchal Pélerin Latinier la prive arbitrairement de son consulat. La ville ne sera désormais représentée que par quatre syndics, élus par l'« université » du castrum (deux, représentant la noblesse - deux, la bourgeoisie) dont les pouvoirs sont beaucoup plus limités que ceux des consuls et contrôlés par les agents royaux. En 1254, et à son retour de la croisade, Louis IX, s'efforce de corriger les excès de ses fonctionnaires; mais s'il se montre libéral vis-à-vis de quelques cités (Nimes), il n'améliore pas le statut de Beaucaire qui reçoit, sans doute, quelques avantages d'ordre judiciaire et économique, mais dont le consulat n'est pas rétabli, malgré le désir des habitants. Au cours de la seconde moitié du XIII^{e} siècle, l'évolution urbaine se poursuit sans éclat, et sans qu'elle soit stimulée par un essor économique car, la foire de Beaucaire si elle est occasionnellement mentionnée, n'est qu'une manifestation modeste, qu'on ne peut en rien comparer aux foires de Champagne.

Le XIV^{e} siècle n'apporte aucune modification statuaire aux institutions municipales; on note surtout un durcissement des relations entre la noblesse et la bourgeoisie, cette dernière tendant à se rapprocher des classes populaires pour préparer, avec leur appui, le rétablissement du consulat qui donnerait à Beaucaire un statut urbain semblable à celui de Nimes, dont l'évolution municipale est mieux adaptée aux intérêts de la Cité.

Ces tentatives sont sans résultats et il faut attendre la seconde moitié du XV^{e} siècle pour obtenir de Louis XI, à la suite de tractations financières retorses, les avantages souhaités. Les Lettres Patentes du Roi, de Mars 1464, accordent en effet, à la ville de Beaucaire, deux avantages majeurs : l'établissement de la foire et la reconnaissance du Consulat. Mais si Beaucaire retrouve cette physionomie municipale qu'elle avait connue en 1217, et si elle jouit maintenant d'un régime municipal de même nature que celui de Nimes, l'esprit n'est pas le même : le consultat reflétait jadis un évident désir d'autonomie et d'indépendance à l'égard de la royauté, ainsi qu'une explosion de vitalité urbaine; maintenant il est le fait d'une concession liée à une convention conclue avec la royauté, dont il faut accepter le contrôle; il s'intègre dans un ensemble administratif dont il est le plus modeste rouage.

Les Poètes et la Mort

par M. le Pasteur LAURIOL
Membre résidant

Hâtons-nous de ramener à des proportions fort modestes un titre absurdement illimité.

Notre propos ne saurait être que de glaner quelques citations sur la mort chez quelques poètes choisis aussi arbitrairement. Ils seront de langue française, et du passé. Ceci a moins d'inconvénients. La mort ne change pas et reste la contemporaine de tout homme. Excusez-moi seulement si vous les connaissez tous mieux que moi.

Mais pourquoi trouve-t-on naturel de dire : « les Poètes ou les Musiciens, les Peintres, les Sculpteurs et la Mort », quand il paraitrait bizarre d'énoncer, par exemple : « les Fonctionnaires et la Mort ? » (« Les médecins et la mort » relèvent d'une autre recherche).

C'est parce que leur talent ou génie artistique don de nature aussi incommunicable qu'une acuité visuelle, leur permet, non de lever le mystère de la Mort (qui doit subsister ici bas), mais, par leurs intuitions, d'en pressentir (s'il en a un) le sens.

« La Poésie est Pythie », affirme le philosophe Alain, commentant la pièce du même nom, dans « Charmes » de Paul Valéry.

Les prêtres devaient traduire « en clair » le langage confus de la Pythie. De même les poètes, pour la Pythie qui est en eux. Toutes leurs « réactions » nous seront utiles, fussent-elles négatives.

En effet ceux qui, cherchant un sens à la Mort, et par conséquent à la Vie, ne trouvent que le néant ou des impasses, avertissent qu'il faut chercher ailleurs, ou chercher autrement, peut-être sans faire l'économie de la foi.

On s'accorde à penser que *François Villon* a, le premier en France, 4 siècles avant Baudelaire, porté sur la Mort ce regard lucide, aigu, sans complaisance sinon sans angoisse, qui démasquait en elle, selon le mot de Job, « la Reine des épouvantes ».

D'importants passages du « Grand Testament » sont lus, qui attestent ce réalisme.

Une remarque en découle. Il est question de ce qui précède la Mort : souffrances de l'agonie, regrets du passé, repentir des fautes, appel - par la Vierge et le Christ - au pardon de Dieu dont on craint le Jugement : et de ce qui la suit : le pourrissement ou le dessèchement à quoi n'échappe nulle chair.

La Mort, en elle-même, n'a pas d'autre rôle.

Elle reste l'Ennemie.

☆ ☆ ☆

Avec *Marot,* au siècle suivant, le ton change. La Mort n'est pas que redoutable.

Dans la « Déploration » de messire Florimont Robertet, la Mort parle comme une amie. Elle conseille de demander à Dieu, dès cette vie, la foi qui fera désirer de vivre avec le Christ, dans la Vie éternelle.

Bien plus, quand cette maison qu'est le corps, sera devenue, par l'âge ou les infirmités, une prison pour l'âme, la Mort qui ne détruit que ce qui doit l'être, deviendra libératrice. C'est quelque chose de nouveau, de positif.

On doit admirer, au passage, combien sont adéquates les comparaisons du poète :

« L'âme est le feu, le corps est le tison.
L'âme est d'en-Haut, et le corps inutile
« N'est autre cas qu'une basse prison
« En qui languit l'âme noble et gentille ».

☆ ☆ ☆

Un bref extrait des « Chansons spirituelles », de *Marguerite de Navarre,* témoigne de de la même foi. Il faudrait citer nombre de

poètes de cette époque, *Maurice Scève, Pibrac, Magny, Charles Fontaine* et d'autres dont le mérite est très supérieur à la renommée.

Qu'on en juge par un passage du « Cantique » où *Jean Bertaut,* évêque de Sées, invoque sur sa mort l'amour divin :

« Et bien doit-on attendre un arrêt favorable
« Quand le juge se montre avocat du coupable
« Et l'objet de l'offense est l'Auteur du pardon ».

Louise Labbé (1526-1566) qui rêve de mourir dans les bras de celui qu'elle aime, montre plus de passion que de pensée.

☆ ☆ ☆

Ronsard, grand poète, redoute la vieillesse et pratique la philosophie assez païenne du « Carpe diem » d'Horace.

« Cueillez, cueillez votre jeunesse !... »

Il saluera pourtant, dans un « Hymne », « l'heureuse et profitable mort »,
« Des extrêmes douleurs médecin et confort ».

Il l'acceptera lui-même avec courage. Tout cela est très connu, et l'on pourrait passer, si dans l'un des « sonnets posthumes », il ne parlait

D'homme, fait nouvel ange auprès de Jésus-Christ
. . . . . .
. . . . . .
Franc des liens du corps pour n'être *qu'un esprit.*

Ce qui sera, plus tard, vif sujet de contestation.

La pensée de *Joachim du Bellay,* n°2 de la Pléïade, est plus cohérente. Ce monde n'est que celui des apparences. Le monde réel est ailleurs :

« Là, ô mon âme, au plus haut ciel guidée
« Tu y pourras reconnaître l'idée
« De la beauté qu'en ce monde j'adore ».

C'est dans le célèbre sonnet de « l'Olive », où se révèle l'influence de Platon et de Pétrarque.

☆ ☆ ☆

D'*Agrippa d'Aubigné,* bouillonnant de colère à d'affreux souvenirs, est entendue l'éloquente apostrophe aux damnés, ...qui donne raison à *Péguy* de mettre dans la bouche de Dieu ce rassurant conseil : vos péchés, laissez-moi les compter moi-même. Vous y gagnerez encore.

La lecture du « Préparatif à la Mort » (en allégorie maritime) révèle un autre d'Aubigné :

« Je n'ai qu'à baisser les voiles
« Pour arriver dans le port ».

☆ ☆ ☆

Malherbe, dans sa « Paraphrase du Psaume 145 », insiste, non sans hardiesse, sur l'égalité où la Mort confond les rois avec les autres hommes :

« Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
« Font encore les vaines,
« Ils sont mangés des vers...

La « Consolation » à M. du Perrier reprend le même thème et serait trop connue, aussi, pour être lue, s'il n'y avait la fin :

« Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
« Qui nous tient en repos ».

☆ ☆ ☆

De trois auto-épitaphes, insérées un peu comme une détente. nous ne retiendrons que la deuxième partie de celle de *Scarron,* très émouvante :

« Passant ne fais ici de bruit
« Garde bien qu'aucun ne l'éveille
« Car voici la première nuit
« Que le pauvre Scarron sommeille ».

Cette mort-délivrance, on peut croire qu'il la souhaitait.

La Fontaine ne l'eut pas cru :

« Plutôt souffrir que mourir,
« C'est la devise des hommes ».

En général exact, ce ne l'est pas toujours. Sinon nul ne s'ôterait la vie ou ne la sacrifierait héroïquement.

Pourtant *Jean Richepin* déclare d'un vagabond, agonisant dans le fossé d'une route :

« Et ce maudit, ce gueux, ce chien
« Regrette *tout,* lui qui n'eut rien ».

L'explication ne serait-elle pas que la vie est une perpétuelle espérance et que ceux qui n'en ont *rien* eu sur la Terre, ont précisément tendance à l'y croire *toute ?*

Les autres, les nantis, qui refusent, tant qu'ils peuvent, de continuer leur trajet d'hommes, *Jean de Sponde* les accuse, typiquement, d'être « félons à la mort ».

Pour lui-même, il ajoute : « Cette vie...
« N'est rien que le fanal qui me guide au mourir ».

Encore faut-il que ce fanal soit alimenté déjà plus que par la vie présente. Sinon il baisse avec elle. Souvent les jeunes meurent mieux que les vieux.

La Fontaine a raison de conclure :
« Le plus semblable au mort meurt le plus à regret ».

Mais davantage *Sponde* de demander à Dieu :
« Apprends-moi de bien vivre afin de bien mourir ».

Ainsi l'entendait le pasteur *Laurent Drelincourt,* dont les « Sonnets chrétiens » sont inégaux, mais que le regretté critique André Thérive plaçait néanmoins au premier rang des poètes lyriques du 17e siècle.

Citons le dernier tercet de sa « Prière du Voyageur » :

« Mon Sauveur, je ne puis sans toi gagner le port.
« Sois pour moi le Chemin, la Vérité, la Vie,
« Contre l'Egarement, le Mensonge et la Mort ».

A 80 ans, Voltaire se bornait à écrire à Mme Lullin :

« Chacun est parti du Néant,
« Où va-t-il ? Dieu le sait ma chère ».

Le châtelain de Ferney n'a donc rien à nous en apprendre.

☆ ☆ ☆

Par contre, *Victor Hugo* intitulera : « Ce que c'est que la Mort », une pièce de ses « Contemplations ».

De loin, ce n'est pas la meilleure, et les fautes de goût n'y manquent pas.

Mais seul peut-être *Hugo* pouvait, en quelques alexandrins, évoquer un tel ensemble, où rien n'est expliqué, mais qui contient presque tout : le problème du Mal dans le monde et dans les hommes, lesquels cherchent à s'étourdir, leur péché qui égale la mort, leur boulimie d'orgueil, puis, quand ils tombent à l'abîme, leur totale rédemption par l'ineffable Amour divin. Le poète raconte seulement ce qu'il entend, ce qu'il contemple :

« Ne dites pas mourir, dites naître - Croyez »

Le poème s'achève par :

« Tout notre être frémit de la défaite étrange
« Au monstre qui devient, dans la lumière, un ange ! »

☆ ☆ ☆

Alfred de Vigny affiche un hautain non-savoir, doublé d'une rancune contre Dieu qui, d'après lui, a laissé sans réponse la prière du « Christ au Mont des Oliviers ». De « La Mort du Loup » il reçoit la leçon d'accomplir son dur devoir, puis de mourir en silence :
« Gémir, pleurer, prier est également lâche »

Au contraire, dans « l'Espoir en Dieu », *Alfred de Musset* écarte cet orgueilleux stoïcisme :

« Pour que Dieu nous réponde, adressons-nous à Lui ».
. . . . . .

« Tu verras, au bruit de nos chants
« S'enfuir le doute et le blasphème,
« Tandis, que la Mort elle-même
« Y joindra ses derniers accents ! ».

Plus négateur ou plus panthéiste, *Leconte de Lisle* nous veut « le cœur trempé sept fois dans le néant divin », et rendus au« repos que la vie a troublé ».

Cependant, avec le « Nazaréen », il montre le Christ « dans [son] ciel calme et bleu », et lui rend cet hommage :

« O ! Fils du Charpentier, tu n'avais pas menti ! ».

Chez beaucoup de poètes l'inspiration passe par des contradictions, ainsi que la lumière par un courant alternatif.

Arrivons à *Baudelaire.* Devant la mort, il ne se résigne pas, comme Villon et Malherbe. Certes, comme Villon et plus que lui, il a décrit, par exemple dans « Une Charogne », la répugnante putréfaction de la chair. En termes d'autant plus atroces qu'il transpose tout de suite à celle qu'il aime :

« Et pourtant vous serez semblable à cette ordure,
A cette horrible infection... ».

Mais il n'accepte pas. Il se révolte. Il veut que la vermine sache qu'il a « gardé la forme et l'image divine » de ses « amours décomposées ». Si la révolte humaine ne peut davantage, du moins est-il certain qu'elle n'offense pas Dieu mais lui est *filiale* au contraire.

« Car c'est vraiment, Seigneur, le meilleur témoignage
« Que nous puissions donner de notre dignité,
« Que cet ardent sanglot qui roule d'âge en âge
« Et vient mourir au bord de votre éternité ».

Or il devra aller plus loin aussi que Malherbe et découvrir le merveilleux secret du « vouloir ce que Dieu veut ».

C'est dans la pièce intitulée « Bénédiction ». Après un long début où sa souffrance exacerbée le rend injuste, soudain, comme un voile se déchire, apparait au poète l'éblouissant « pourquoi » de la douleur.

« Soyez béni, mon Dieu, qui donnez la souffrance
« Comme un divin remède à nos impuretés ».

Combien célèbre, à juste titre, la fin magnifique où le poète voit le « diadème » qui lui est préparé.

« fait de pure lumière
« Puisée au foyer saint des rayons primitifs
« Et dont les yeux mortels, dans leur splendeur entière,
« Ne sont que des miroirs obscurcis et plaintifs ».

Ainsi la Mort transforme la douleur en une joie sans commune mesure. Echo de la parole apostolique : « Les souffrances présentes ne sont rien auprès de la gloire à venir ».

Désormais pour Baudelaire, la Mort, par exemple « La Mort des pauvres »,

« C'est le portique ouvert sur les cieux inconnus ».

☆
☆ ☆

Il faudrait étudier l'obsession de la mort chez *Valéry :*
« La larve file où se formaient les pleurs ».

Plus cruelle encore chez *Jules Laforgue :*
« Tout pourrira... Aux trous de vos yeux bleus rêvera la vermine ».

Il ne comprend pas que devant « l'énorme mystère » on ne soit pas « hérissé de stupeur ! »

Mourir, mourir ! Il cherche avec rage un « Témoin » à qui s'en prendre.

Car il rumine une autre destinée, et s'en explique drôlement :

« Quand on a du dieu sous la peau,
« On cuve ça sans dire un mot ».

Mallarmé, lui aussi, rumine un autre destin :
« Je suis hanté : l'Azur ! l'Azur ! l'Azur ! l'Azur ! »

Mais il se sent un « moribond » « las du triste hôpital ». Image qui pourrait ouvrir des perspectives si l'on se rappelle que le poète anglais *Keats* appelait notre terre : « un hôpital des âmes ». En tout cas, tous s'ennuient et rêvent d'un « ailleurs ».

☆ ☆ ☆

Néanmoins la perspective d'une vie future effraie ceux qui, avec le Vinci de Valéry, considèrent que « la mort est un désastre pour l'âme ».

Louise Ackermann, dans « Paroles d'un Amant », repousse l'idée de retrouver l'être chéri « ceint d'une auréole » et n'étant plus lui-même. Aussi aura-t-elle « assez d'amour », à l'heure de la séparation, « pour ne rien espérer ».

Tristan Bernard s'inquiète que son âme soit « peut-être immortelle ».

Pour *Valéry,* l'âme paraît à peine plus qu'une abstraction, une ombre au sens païen du mot, dont la fantomatique existence « ne serait guère enviable ». Aussi félicite-t-il l'Eglise, d'avoir abandonné, sur ce point, le pur spiritualisme, et de promettre à ses fidèles « la résurrection des corps ».

Pour ces « corps glorieux », il se refère, d'ailleurs à saint Paul (I Cor. ch. XV), ce qui est assez significatif.

Mais comme il voit juste, s'il estime que la vie d'outre-tombe doit être, non seulement autant, mais infiniment plus réelle, fougueuse et dense que la nôtre !

Mêlant le physique au mystique, *Victor Hugo* parle des *« baisers* des espoirs » et des *« regards* des âmes ». Et il fait dire aux trépassés : « Vivants, vous êtes des fantômes. C'est nous qui sommes les vivants ! ».

Après la mort, on n'est pas moins soi-même, on l'est plus, ou plutôt ou n'est vraiment « soi » qu'alors.

N'en avait-il nulle intuition le Valéry des « Fragments du Narcisse », notant : « Il en faut beaucoup plus pour faire moi que moi ? », ou le jeune poète qui « cuvait » un dieu « sous sa peau » ? Ou Sully Prud'homme écoutant « un étranger sublime » pleurer en lui un « paradis perdu » ? ou *Mallarmé,* fasciné par l'Azur, et de qui nous tenons la fameuse formule :

« Tel qu'en lui-même, enfin, l'éternité le change ».

A qui a revêtu un habit de splendeur, que chaut, dès lors, où se détruit l'ancien, qui n'est plus lui !

C'est, en tout cas, à cause de ce pouvoir d'accomplissement que *Lamartine* s'écriait : « Je te salue, ô Mort, libérateur céleste », et que *Wilfred Monod* s'inquiétait, selon le mot de Sponde, de ne pas lui être « félon » : « Ne permets pas...
Que je me sente, ô Mort, indigne de mourir ».

Enfin il y a plus encore. La Mort, qui accomplit l'être, accomplit aussi son bonheur qui ne sera « parfait » qu'à travers elle.

Les grandes souffrances font songer à la mort; les grands bonheurs aussi. Un moment arrive, en effet où même le bonheur ne rend pas heureux, parce qu'il exigerait un *plus* que possible de ce côté-ci de la mort.

Tel est le thème de « Stella », poésie de *Sully Prud'homme.* Le cadre est semblable à celui de « Lucie » d'Alfred de Musset. Le poète et celle qu'il aime parlent, le cœur lourd d'angoisse, d'un bonheur qui ne sera possible « qu'ailleurs », très loin, « très haut »...

« Stella, tu répondis soudain à ma pensée :
Après la mort, après la mort !...

☆ ☆ ☆

« La vie est bonne, lit-on, dans le Journal du Père Hyacinthe, moins par ce qu'elle donne que par ce qu'elle promet et prépare... ».
« La vieillesse est une aurore. L'âme doit y faire entendre le chant de l'alouette ».

Ce chant se fait entendre dans un poème de *Lamartine.* Son admirable « Crucifix » est bien connu.

« La Cloche du Village » l'est moins et ne mérite pas l'oubli.

« Ou chante un air semblable au cri de l'alouette,
« Qui s'élevant du chaume où la bise la fouette,
« Dresse à l'aube du jour son vol mélodieux
« Et gazouille ce chant qui fait taire d'envie
« Ses rivaux attachés aux ronces de la vie,
« Et qui se perd au fond des cieux ! ».

Sur la Pluralité des Mondes Habités

par Jacques LARMAT
Membre résidant

L'hypothèse d'une vie sur d'autres planètes que la nôtre a paru pendant longtemps des plus improbables. Et, surtout, sa vérification paraissait définitivement hors de notre portée. Aussi, de Lucrèce à Wells en passant par Fontenelle, on ne rencontre guère sur ce sujet que des spéculations de nature philosophique ou des imaginations de « science-fiction ».

Lucrèce a cependant eu le grand mérite de supposer, dans le cadre de sa conception matérialiste de l'univers - celle d'Epicure, bien sûr, et au-delà, de Démocrite - que « l'espace est parsemé de mondes semblables à celui qui se balance sous nos pas » et que la vie y naît sous des formes variées. Dix-huit siècles plus tard, les « Entretiens sur la pluralité des Mondes » du célèbre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences sont un livre d'un grand attrait. Sans doute la base astronomique en est-elle irrémédiablement viciée par l'adhésion aux fictions tourbillonnaires de Descartes mais le ton de l'auteur annonce si souvent celui de Voltaire qu'on est tenté de lui pardonner toutes ses faiblesses. Enfin, « La guerre des mondes » et « Les premiers hommes dans la lune » sont de passionnants romans d'aventure. Il n'y a, toutefois, dans tout cela rien de très solide.

La question a heureusement évolué depuis un quart de siècle et elle s'est placée peu à peu au premier rang de l'actualité scientifique.

D'une part, en effet, les *découvertes des biochimistes* font penser à beaucoup, que l'apparition de la vie, à un certain stade de l'évolution de nombreuses planètes, ne doit plus être considérée comme un évènement extraordinairement improbable, voire miraculeux. D'autre part, les *progrès de l'exploration spatiale* - pour ne pas parler encore d'autres tentatives - laissent espérer qu'on puisse apprendre, avant longtemps, s'il existe bien quelque forme de vie sur d'autres astres.

Chez les biologistes, la façon de considérer le problème de l'origine des premiers vivants s'est en quelque sorte retournée en un petit nombre d'années.

Naguère encore, les difficuités de l'apparition d'êtres vivants à partir de la matière inerte paraissaient immenses. En voici quelques unes qu'a fort bien exposées Joël de Rosnay, dans son excellent petit livre : « Les origines de la vie » auquel j'emprunterai quelques extraits.

Première difficulté : les composés organiques essentiels à la vie : sucres, graisses, protéines et acides nucléiques, sont exclusivement fabriqués aujourd'hui par les êtres vivants. Comment auraient-ils pu apparaître en leur absence? Et, d'autre part, comment des organismes auraient-ils pu se former sinon à partir de telles matières premières?

L'obstacle paraît insurmontable, au moins en ce qui concerne les animaux. Car, pour subsister, ceux-ci doivent consommer comme chacun sait des aliments organiques « tout préparés ». Ils se les procurent, directement ou indirectement, auprès des végétaux verts : soit qu'ils les mangent (il s'agit des herbivores), soit qu'ils mangent ceux qui en ont mangé (carnivores et omnivores). Il en est de même pour les bactéries et les champignons qui dépendent, eux aussi, des végétaux verts. Tout le ravitaillement de ces organismes : animaux, bactéries et champignons, repose ainsi sur les plantes vertes. C'est pourquoi les biologistes les qualifient d'*hétérotrophes.*

On imaginait donc que les premiers êtres vivants à apparaître avaient dû être des végétaux verts. Ceux-ci se contentent, en effet, tels les herbes de nos prairies ou les arbres de nos forêts, du gaz carbonique de l'air, d'eau et de quelques sels minéraux. « Il semblait donc légitime, écrit J. de Rosnay, de rechercher l'origine de la vie du côté des végétaux très primitifs (algues) nés... de la matière minérale et capables de vivre de manière autonome - en *autotrophes,* dit-on - en fabriquant leur propre nourriture » et, en utilisant pour celà l'énergie du rayonnement solaire (c'est la célèbre photosynthèse).

Mais d'autres difficultés surgissaient alors. Car « de tels organismes (les végétaux verts) exigent la présence dans leurs cellules d'un système d'extraction de l'énergie solaire », disons (en simplifiant) la chlorophylle, agent essentiel de la photosynthèse ; ils « auraient (donc) dû, dès l'origine, être *très complexes* donc *très improbables* ». Nul ne voit, en effet, comment une cellule chlorophyllienne aurait pu se former « ex nihilo ».

On restait enfermé dans un de ces « cercles vicieux, rappelant par certains côtés, dit encore Joël de Rosnay, le fameux paradoxe de la poule et de l'œuf »... On était dans une impasse ».

Ce sont surtout les travaux du biochimiste soviétique Oparin, à partir de 1924, ainsi que du biologiste anglais Haldane, à partir de 1929, qui ont permis d'en sortir. Ils ont imaginé une série de processus s'enchaînant de la manière la plus vraisemblable. Et ils ont ainsi suggéré des expériences qui ont déjà permis de vérifier partiellement le bien-fondé de leur théorie et aussi de la mieux préciser.

Voici très simplifiée - sans doute excessivement - la succession des phénomènes qui auraient abouti, selon eux, à l'apparition des premiers vivants. Quelques courts emprunts seront faits, là encore, à J. de Rosnay, car il n'y a pas sur la question de meilleur exposé élémentaire que le sien.

Première phase. « Pour Oparin, les conditions qui régnaient à l'époque de la formation de la Terre étaient tout à fait différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. En particulier, l'atmosphère primitive de notre planète ne contenait ni oxygène ni gaz carbonique ni azote mais un mélange inhospitalier d'hydrogène, de méthane, d'ammoniac et de vapeur d'eau. Ce mélange, bombardé par le rayonnement énergétique intense provenant du soleil, aurait donné naissance, selon Oparin et Haldane, à une grande quantité de molécules organiques ».

Cette hypothèse permettait donc de sortir du premier cercle vicieux : des composés organiques ont pu, théoriquement, se former *en l'absence d'êtres vivants* ».

La possibilité de cette première phase a été démontrée au-delà de toute espérance, dès 1953, par l'expérience historique de Stanley Miller, réalisée à l'Université de Chicago. « Miller a (eu) l'idée, à la fois simple et extrêmement audacieuse, de simuler dans un ballon cette fameuse atmosphère primitive de la Terre (d'y enfermer donc un mélange d'hydrogène, méthane, ammoniac et vapeur d'eau) et de le bombarder (pendant 8 jours) par des décharges électriques figurant les éclairs des orages des premiers temps ». (Des expériences semblables ont d'ailleurs donné depuis des résultats analogues

en utilisant d'autres sources d'énergie : celle des rayons ultra-violets, par exemple, ou encore, tout récemment, celle d'ondes de choc semblables à celles que peuvent produire le tonnerre ou l'entrée de météorites dans l'atmosphère). Miller « veut voir ce que cette expérience pourrait bien donner ».

« L'expérience était audacieuse, car, à partir du mélange de quatre gaz suggéré par Oparin, il peut, théoriquement, se former une telle quantité de produits chimiques différents, que l'analyse de leur mélange aurait rebuté le chimiste le plus persévérant. Miller était, parait-il, tellement conscient des critiques auxquelles il s'exposait de la part de ses collègues qu'il monta son appareil et fit son expérience en cachette!

Or, que se passa-t-il? L'analyse du liquide contenu dans l'appareil montra bien qu'il s'était formé de nombreux composés organiques, mais surtout - et c'est là le point remarquable - des acides organiques et des acides aminés, ces derniers étant les matériaux à partir desquels se construisent les protéines, composés fondamentaux des êtres vivants. »

Cette expérience et celles des imitateurs de Miller qui sont très nombreux, ont une signification évidente. Le professeur Vandel l'a bien exprimée dans son important ouvrage « La genèse du vivant ». « On aurait pu s'attendre, fait-il remarquer, à ce que les expériences de synthèse des biochimistes donnent naissance à quantité de corps organiques parmi lesquels auraient pu apparaître, de temps en temps, quelques combinaisons entrant dans la composition des êtres vivants. Or, les expérimentaturs ont retiré de leurs appareils *essentiellement* les constituants du vivant. Il découle de ces expériences que les substances qui prennent part à l'édification du vivant résultent directement de l'association des éléments contenus dans l'atmosphère primitive de la Terre. Ces réactions se déroulent suivant des modes parfaitement définis et aboutissent à la synthèse des composés caractéristiques du vivant : sucres, acides gras, acides aminés, nucléotides », etc.

« Ces composés organiques, écrit encore Joël de Rosnay, devaient tomber dans les océans et s'y accumuler pendant de très longues périodes, constituant ainsi une véritable « soupe nutritive ». C'est la fameuse « soupe chaude et diluée » dont a parlé Haldané et qui dut servir d'aliments aux premiers êtres vivants. Le cercle vicieux concernant l'origine des autotrophes était théoriquement brisé : *Les premiers organismes vivants furent probablement des hétérotrophes.* Ils tiraient leur énergie, non point directement du soleil, mais de « combustibles chimiques », des aliments organiques présents dans le milieu environnant et qui s'étaient d'abord formés en l'absence de toute vie. Ainsi, à l'hypo-

thèse autotrophe si invraisemblable - des organismes chlorophylliens apparaissant d'emblée dans un environnement simple - Oparin et Haldane opposent la théorie hétérotrophe : l'apparition beaucoup moins improbable d'*organismes très simples dans un environnement complexe* », d'organismes beaucoup plus simples au départ que tous ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Il n'y a pas à se dissimuler que l'apparition de ces premiers vivants pose bien des problèmes, soulève bien des difficultés. Oparin lui-même, bien qu'il paraisse les sous-estimer, avoue que « le stade le plus important et le moins étudié du processus... semblerait être le passage des substances organiques les plus complexes aux organismes vivants les plus primitifs ; c'est la plus sérieuse lacune de nos connaissances ».

C'est ce que reconnaît, lui aussi, le professeur Monod : « Le problème est d'une difficulté extraordinaire parce qu'il s'agit de raisonner sur des structures que nous ne connaissons pas, que nous ne pouvons qu'imaginer, qui étaient les structures primitives des premiers systèmes capables d'autoreproduction, donc capables de sélection. Elles sont très difficiles à imaginer : la cellule moderne présente des perfectionnements tellement inouïs que, même chez les bactéries, nous sommes très loin de la structure primitive. Il y a certains problèmes, comme l'origine du code génétique, qui sont d'une difficulté redoutable ».

Les spécialistes de la *biogénèse* ne désespèrent pourtant pas tous, sinon de reproduire les exacts premiers vivants, du moins de « fabriquer » dans des conditions semblables à celles des premiers âges, des systèmes analogues.

☆ ☆ ☆

Paradoxalement, une fois ce pas franchi, une fois réalisé ce que Vandel appelle joliment le « premier clivage entre la soupe alimentaire et ceux qui la mangeaient », on trouve moins de difficultés théoriques à imaginer l'évolution de ces premiers organismes hétérotrophes, puis l'apparition des premiers autotrophes : peut-être des sortes d'Algues primitives proches déjà de nos Algues bleues. On n'aperçoit pas ensuite d'obstacle décisif. On conçoit même assez bien comment a pu s'opérer, à partir d'Algues unicellulaires mobiles par des flagelles, la *divergence fondamentale* dont parle Vandel, cette divergence qui a conduit, d'une part, vers les végétaux, de l'autre, vers les animaux. On est là, en effet, dans le domaine classique des spéculations sur l'évolution des êtres vi-

vants. C'est encore un problème immense, sans doute, mais les biologistes d'aujourd'hui se sentent assez bien armés pour le considérer sans effroi. Beaucoup d'entre eux, trop optimistes peut-être, sont en effet persuadés qu'ils disposent d'une solide théorie explicative pour rendre compte de l'ensemble du phénomène évolutif.

Il s'agit de la théorie sélective, dite encore théorie synthétique, descendante épurée et perfectionnée de la conception de Darwin. D'après elle, l'évolution résulte uniquement de la sélection d'accidents héréditaires qu'on appelle *mutations.* Les mutations les plus favorables, celles qui donnent à leurs bénéficiaires de meilleures armes dans la « lutte pour la vie » et, plus généralement, car cette lutte est rarement dramatique, de meilleures chances de se reproduire, ces mutations sont triées par la sélection naturelle et se perpétuent au cours des générations.

Comme l'écrit le professeur Monod, dans son dernier et remarquable livre : « Le hasard et la nécessité » : « Le hasard pur, le seul hasard, liberté absolue mais aveugle, à la racine même du prodigieux édifice de l'évolution : cette notion centrale de la biologie moderne n'est plus aujourd'hui une hypothèse, parmi d'autres possibles ou au moins concevables. Elle est la *seule* concevable, comme seule compatible avec les faits d'observation et d'expérience. Et rien ne permet de supposer (ou d'espérer) que nos conceptions sur ce point devront ou même pourront être révisées ».

Jacques Monod ne se dissimule pas d'ailleurs le caractère au premier abord invraisemblable d'une telle théorie :

« Lorsqu'on songe à l'immense chemin parcouru par l'évolution depuis peut-être trois milliards d'années, à la prodigieuse richesse des structures qu'elle a créées, à la miraculeuse efficacité des performances des êtres vivants, de la Bactérie à l'Homme, on peut bien se reprendre à douter que tout cela puisse être le produit d'une énorme loterie, tirant au hasard des numéros parmi lesquels une sélection aveugle a désigné de rares gagnants ».

Et il ne s'étonne pas que : « Beaucoup d'esprits distingués aujourd'hui encore, paraissent ne pas pouvoir accepter ni même comprendre que d'une source de bruit la sélection ait pu, à elle seule, tirer toutes les musiques de la biosphère ». Il admet que la théorie ne nous donne pas une compréhension immédiate, synthétique et intuitive de l'évolution dans son ensemble. Si le miracle est « expliqué » : il nous parait encore miraculeux. Comme l'écrivait Mauriac (c'est Jacques Monod qui cite) : « Ce que dit ce professeur est bien plus incroyable encore que ce que nous croyons, nous

autres pauvres chrétiens ». Mais, ajoute tout de suite Monod, à revoir dans leur détail les preuves aujourd'hui accumulées que cette conception est bien la seule qui soit compatible avec les faits... (on) retrouve la certitude »

☆ ☆ ☆

On en est ainsi arrivé à tenir l'apparition puis l'évolution des êtres vivants à la surface de la Terre pour un phénomène *naturel.* Sans doute, Pierre-Henri Simon continue-t-il à penser - c'est ce qu'il écrit dans « Questions aux savants » - qu'« une évidence rend immense la part de l'improbable dans la constitution fortuite des êtres vivants, c'est qu'ils n'ont pu aboutir que par des séries de réussites d'une étendue et d'une complexité phénoménales, alors que le saut d'un seul maillon risquait chaque fois de mettre en question leur permanence et leurs progrès ». Sans doute encore, certains biologistes, tel Dobzhansky, conservent-ils une certaine prudence. Selon le grand généticien, « le pas critique, l'apparition de la première molécule à auto-reproduction, ou d'une combinaison de molécules, semble encore être un évènement improbable ». Et il ajoute que : « Aussi longtemps que cette démarche ne sera pas reproduite expérimentalement, il y aura toujours une divergence d'opinions quant à la manière dont cela s'est passé ».

Mais Vandel exprime, je crois, l'opinion la plus comune quand il reprend à son compte cette affirmation de Dauvilliers : « La genèse de la vie doit être tenue pour une phase de l'évolution géochimique ». Il écrit, en effet : « La naissance de la vie ne nous apparaît plus aujourd'hui, comme elle le fut jadis, sous l'aspect d'un évènement merveilleux, mais exceptionnel. Nous tenons aujourd'hui l'apparition de la vie pour une conséquence de l'évolution des planètes parvenues à un certain stade d'équilibre thermique ». Vandel écrit encore : « La vie est la conséquence d'un certain état de l'Univers ».

☆ ☆ ☆

Nous voici arrivés au cœur de notre sujet. Si vraiment l'apparition de la vie sur une planète offrant les conditions qui ont été celles de la Terre primitive ne doit plus être considérée comme un évènement tout à fait improbable mais, au contraire, comme un phénomène beaucoup moins aléatoire, sinon nécessaire, l'existence d'autres mondes habités devient une quasi-certitude.

C'est que le nombre de systèmes planétaires semblables à celui que forment le Soleil avec son cortège de planètes est immense.

Rien que dans notre galaxie, il doit y avoir quelque chose comme 200 milliards d'étoiles. Parmi les 40 étoiles les plus proches de nous dont les mouvements ont pu être étudiés avec la plus extrême finesse, cinq au moins - c'est ce que signalait le professeur Schatzman dans une conférence - présentent dans leurs mouvements des particularités qui ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'au moins un compagnon invisible, une planète probablement. Si cette proportion de 5 à 40 - ou plutôt une proportion du même ordre de grandeur - se retrouve dans toute l'étendue de la galaxie, il doit y avoir au moins une dizaine de milliards de systèmes planétaires, ou même plusieurs fois plus, dans notre Voie Lactée.

Sans doute, toutes les étoiles ne sont-elles pas des soleils aptes à faire naître puis entretenir la vie sur les planètes qui les accompagnent. Il ne faut pas, explique Schatzman, que l'étoile soit trop bleue - elle émettrait un spectre trop riche en ultra-violet - ni trop rouge - son rayonnement ne serait pas assez intense. Mais le professeur d'Astrophysique de Paris pense qu'il y a au moins des centaines de millions d'étoiles de type solaire dans notre galaxie.

Sans doute aussi, toutes les planètes du cortège d'une étoile de type solaire ne sont-elles pas « habitables ». On sait assez que la grande majorité des sœurs de notre terre ont toutes chances d'être impropres à héberger la moins exigeante des vies. Il faut une température superficielle ni trop basse, ni trop élevée, une atmosphère contenant ou ayant contenu à une certain moment de la vapeur d'eau, du méthane, de l'ammoniac, etc. Ce sont finalement des conditions assez astreignantes et rarement réunies. La probabilité de leur rencontre est faible quoique difficile à chiffrer. Pour Schatzman, il doit y avoir tout de même plus d'une planète sur 1000 appartenant à des étoiles de type solaire qui peut être habitable. Pour l'astronome russe Fessenkov - auquel se réfère Georges Michel dans un numéro spécial des « Cahiers d'Etudes biologiques » consacré à la vie extra-terrestre - pour Fessenkov donc, les conditions propices à l'apparition de la vie ne seraient réunies que dans une planète sur un million, mais il compte, lui, les planètes situées au voisinage de n'importe quelle étoile.

Finalement on est très mal fixé sur ce point. C'est ainsi que, pour notre seule galaxie, les estimations du nombre de planètes habitables varient, selon les auteurs, de quelques centaines de milliers à 4 milliards. Cela fait, de toutes façons, un nombre considérable.

Encore ne faut-il pas oublier qu'on a repéré au moins un demi-milliard de galaxies, certaines à une distance littéralement inconcevable - de plusieurs milliards d'années-lumière (à 300000 km par seconde, la lumière parcourt beaucoup de kilomètres en un milliard

d'années...) et il doit en exister plusieurs milliards. Aussi les astrophysiciens sont-ils d'accord, comme le rapporte le professeur L'Héritier dans un très remarquable article de la « Revue des Questions scientifiques », pour nous dire « qu'il y a sûrement, épars dans le cosmos, un nombre énorme de planètes qui ont pu présenter des conditions physiques plus ou moins analogues à celles de la Terre et sur lesquelles, par conséquent, la vie a pu naître et évoluer ».

Ainsi, même si on estime que, lorsque les conditions favorables sont réunies, l'apparition de la vie offre encore un haut degré d'improbabilité, « il paraît difficile, reconnaît encore le professeur l'Héritier, d'échapper à la certitude que d'autres biosphères existent dans le cosmos, d'innombrables autres peut-être. Si nous voulons vraiment être post-galiléens, nous devons nous habituer à cette idée et l'intégrer à notre représentation du monde ».

Je pense donc que Pierre-Henri Simon n'a peut-être pas tout à fait raison quand il écrit, dans « Questions aux savants » : « Beaucoup de savants croient... aujourd'hui que l'aventure biologique, si incalculablement nombreuses que l'on puisse supposer les tentatives dans la pluralité inépuisable des mondes, peut fort bien n'avoir réussi qu'une fois sur ce grain de poussière qui est notre antique et périssable planète ».

Ces savants, bien entendu, se rencontrent surtout parmi ceux qui considèrent, avec Dobzhansky, « l'origine de la vie comme un mystère non seulement indéchiffré mais indéchiffrable », parmi ceux qui sont convaincus « qu'il n'a pas fallu moins qu'un acte divin pour contribuer à cette première étincelle ». Je pense, comme le grand généticien, « que ce point de vue ne doit pas être ignoré » mais il me semble aussi que la majorité des spécialistes de la biogénèse - quelles que soient par ailleurs leurs options métaphysiques ou leurs croyances religieuses - ne partagent pas l'avis de Pierre-Henri Simon.

Comme L'Héritier, Evry Schatzman, astrophysicien rationaliste, il est vrai, estime que « la vie est certainement répandue à un très grand nombre d'exemplaires dans notre galaxie » (et il se limite à elle). A peine moins affirmatif, Joël de Rosnay, juge qu'« il est très probable que la vie (soit) largement répandue dans l'univers ». C'est, bien sûr, l'opinion de Vandel. Jean Orcel, professeur au Muséum, constate que « la tendance actuelle en Cosmogonie est d'admettre l'existence d'autres mondes habités par des êtres vivants, sous des formes plus ou moins évoluées ». Et François Biraud et Jean-Claude Ribes, deux radioastronomes auteurs d'un livre récent (« Le Dossier des civilisations extra-terrestres ») comptent par dizaines de milliards les planètes habitées.

Quant au Père Teilhard de Chardin, à la fois grand savant et grand visionnaire, il a somptueusement exprimé dans son style quasi prophétique, une conception analogue, encore qu'elle dépasse les strictes supputations scientifiques et se teinte, sinon d'un vague panthéïsme, du moins d'un certain panvitalisme (d'animisme, dirait peut-être Jacques Monod).

« La vie se présente désormais à la science, écrit Teilhard, non plus comme une anomalie physico-chimique, mais comme la forme extrême, prise sous certaines conditions, par une *propriété universelle,* bien que généralement dissimulée, de l'étoffe cosmique. Ce qui revient à dire que la vie peut être légitimement regardée comme en pression, depuis toujours et partout, dans l'Univers - naissant dès qu'elle peut, partout où elle peut - et, là où elle est apparue, s'intensifiant autant qu'elle peut, dans les immensités du temps et de l'espace ».

☆ ☆ ☆

J'admettrai cette conclusion et tenterai même d'aller au-delà. Je me demanderai maintenant si la vie apparue sur d'autres planètes que la nôtre a pu y évoluer selon les mêmes lois et y produire des formes vivantes plus ou moins semblables à celles qui nous sont familières.

Une réponse est évidemment encore plus difficile à donner et elle restera nécessairement plus incertaine.

Le généticien américain Lederberg, Prix Nobel 1958, traitant de l'*exobiologie,* de la possibilité de la vie extra-terrestre, admet qu'un principe biologique au moins a une valeur universelle : « Le concept darwinien de l'évolution par sélection naturelle de fluctuations héréditaires mutationnelles », par sélection de mutations, dirait-on en langage plus simple, le principe donc qui est à la base de la théorie moderne de l'évolution.

Dans le remarquable article du professeur L'Heritier auquel j'ai déjà fait référence, on trouve, à ce propos, de très intéressantes réflexions. L'auteur se demande d'abord si l'évolution biologique « qui s'est déroulée sur la Terre aurait... pu suivre un cours différent aurait... pu être autre, dans le même sens que lorsque naît un individu, il aurait pu être différent ».

Il discute en somme la part de l'aléatoire et celle du déterminé dans l'évolution biologique, ce « processus qui - pour lui - a dû se répéter à de nombreuses reprises dans le cosmos, de la même manière que s'est répétée l'évolution des étoiles et des galaxies ». Il pense que « toute évolution biologique doit réaliser une sorte de

compromis entre le déterminé et l'aléatoire, le prévisible et l'imprévisible : l'aléatoire, ce sont essentiellement les mutations, le déterminé, c'est, bien sûr, la sélection naturelle ». (1)

C'est à cause de la puissante action de la sélection naturelle - dit encore L'Héritier - que « la succession d'évènements qui a conduit aux animaux supérieurs et à l'Homme présente dans ses grandes lignes une apparence ordonnée. Superposée à des détails qui restent étrangement chaotiques et désordonnés, il s'est produit en somme une sorte d'*orthogénèse* globale (c'est-à-dire une évolution « en ligne droite »), qui a tendu à produire des organismes de plus en plus autonomes vis à vis du milieu »... dont notre propre espèce.

« Alors, écrit-il plus loin, puisque produire un organisme de type humain, avec son psychisme réfléchi et la coopération sociale permise par le langage, était une des possibilités des systèmes vivants, il était sans doute fatal, prévisible en fait par un observateur au courant des règles du jeu, que le processus évolutif débouche quelque jour sur ce résultat ».

Mais s'il en est bien ainsi, si -partout - les meilleures combinaisons sont triées par la sélection naturelle, pourquoi des formes de vie supérieures, des êtres pensants, n'auraient-ils pas apparu, après quelques milliards d'années de tâtonnements, s'il le faut, comme sur terre - sur d'autres planètes que la nôtre? La probabilité d'une telle réussite - si nous avons l'orgueil de penser que notre venue sur Terre mérite une telle qualification - cette probabilité est évidemment bien moindre que celle du développement d'une forme de vie quelconque. Mais le raisonnement précédent ne la rend pas négligeable, il s'en faut, aux yeux de certains.

Ce n'est pas une opinion universelle, reconnaissons-le. Par exemple, dans « L'hérédité et la nature humaine », Dobzhansky exprime sur ce point son scepticisme. A la question « l'homme ou même quelque organisme ne lui ressemblant que grossièrement, surgirait-il nécessairement d'une évolution s'exerçant dans des milieux quelque peu similaires à celui qui régnait sur terre quand notre propre évolution était en cours », il répond : « Ce serait une extraordinaire coïncidence que l'aventure évolutionnelle soit presque identique sur deux planètes différentes et bien davantage encore sur plusieurs » et il se déclare « prêt à parier que l'homme est unique dans le cosmos ».

1_ Les lecteurs du célèbre livre du professeur Monod évoqueront peut-être ici la pensée de Démocrite qui en a suggéré le titre à son auteur : « Tout ce qui existe dans l'univers est le fruit du hasard et de la nécessité ».

Toutefois les partisans d'une pluralité d'humanités ne sont point rares.

Je ne m'arrêterai pas au sentiment, trop peu fondé, de Fontenelle qui peuplait d'êtres vivants à peu près toutes les planètes et leurs satellites. Certains de ces êtres paraissent bien nous ressembler mais, prudemment, Fontenelle affirmait qu'il ne s'agissait pas de vrais hommes.

Voici l'avis de Vandel qui mérite plus de considération : « L'homme n'est pas un étranger dans le monde. Nous sommes les citoyens de l'Univers » et le contexte montre clairement que, pour lui, nous ne sommes pas les seuls.

Merleau-Ponty, que cite précisément Vandel, a écrit dans sa « Cosmologie du XX^{e} siècle » : « Il y a quelques raisons de penser que, le nombre compensant la rareté des conditions favorables, l'esprit est aussi dans l'univers une forme d'existence qui se répète et se renouvelles ».

Dans sa conclusion d'une conférence donnée il y a une dizaine d'années au Palais de la Découverte,Evry Schatzman s'exprimait en ces termes : « Parmi ces planètes, il en est sans doute sur lesquelles règne une vie supérieure ; peut-être même qu'il y a, sur l'une d'entre elles, un conférencier semblable à l'auteur de cette conférence et qui fait au même instant un discours portant sur le problème de la vie sur les autres planètes »!

Je terminerai - plus sérieusement - cette partie de mon exposé en citant encore une fois Teilhard de Chardin. C'est le plus affirmatif de tous nos auteurs :

« étant donné ce que nous savons maintenant du nombre des « mondes » et de leur évolution interne, l'idée d'une *seule* planète hominisée, au sein de l'Univers, nous est déjà devenue, en fait, (bien que nous n'y prenions généralement pas garde) presque aussi *impensable* que celle d'un Homme apparu sans relations génétiques avec le reste des animaux de la Terre.

En moyenne (et *au minimum*), une Humanité par galaxie, c'est-à-dire, en tout, des millions d'Humanités répandues à travers les cieux... »

☆ ☆ ☆

On voit que beaucoup d'esprits, à la fois ouverts et informés, sont tout prêts à croire non seulement à la pluralité des mondes habités mais encore à celle de mondes habités par des êtres pensants, des espèces certes différentes de la nôtre mais en ayant au moins certaines caractéristiques psychiques, non pas des « prochains » certes, mais des semblables! Il faut nous familiariser avec

cette idée, comme avec deux autres, plus solidement fondées et reçues depuis plus longtemps mais qui n'occupent peut-être pas toujours une place suffisante dans le cadre de nos pensées : la longue durée de l'*évolution physique et biologique* des astres - celle de la Terre ne s'est-elle pas étalée sur 4 ou 5 milliards d'années? - et l'*immensité du cosmos :* la distance de certaines galaxies n'est-elle pas estimée, comme je le rappelais tout à l'heure, à plusieurs milliards d'années-lumière?

Par conséquent, si certains des systèmes solaires de ces galaxies si lointaines comptent des planètes habitables, si ces planètes ont évolué à peu près à la même vitesse que la nôtre, s'il en est bien ainsi, alors, *durant le temps que met la lumière qu'elles reflètent pour parvenir jusqu'à nous,* ces planètes auront pu connaître une évolution physique comparable à celle de la nôtre : des chaînes de montagnes s'y former successivement pour disparaître sous les lents effets de l'érosion. Parallèlement des groupes entiers d'êtres vivants auront pu y apparaître, y évoluer en se diversifiant et en se perfectionnant dans l'ensemble, et l'un d'entre eux donner naissance à quelque forme d'humanité. Et celle-ci, pendant que la lumière accomplissait la dernière partie de son inimaginable trajet, cette humanité aura eu le temps de s'épanouir puis de disparaître.

☆ ☆ ☆

Ces vues grandioses ne laissent évidemment pas de susciter des réflexions philosophiques et même parfois de mettre en cause les formes les plus traditionnelles des conceptions religieuses.

Ces prolongements extra-scientifiques des théories que je viens d'examiner ont un tel intérêt que je ne puis en éviter d'en dire quelques mots avec toute la prudence nécessaire pour ne blesser personne.

Je dirai pourtant sans ambages que ces vues scientifiques me paraissent se concilier plus facilement avec les conceptions de ceux-ci qu'on dit, faute de mieux, matérialistes ou rationalistes, qu'avec les croyances de ceux-là qui voient dans le monde l'œuvre d'un Créateur intelligent et bon, une œuvre faite à la mesure et à l'usage de l'Homme.

Car les premiers sont tout prêts - du moins intellectuellement, je ne dis pas de gaîté de cœur - à voir dans l'aventure humaine terrestre ou extra-terrestre, une sorte d'accident transitoire, sans cause surnaturelle ni destinée privilégiée, accident qui a pu se produire, se produit ou se produira en n'importe quelle région du cosmos. Quel-

ques lignes de Valéry expriment à merveille cette vue philosophique pessimiste :

« Toute l'histoire humaine, en tant qu'elle manifeste la pensée, n'aura peut-être été que l'effet d'une sorte de crise, d'une poussée aberrante, comparable à quelques-unes de ces brusques variations qui s'observent dans la nature et qui disparaissent aussi bizarrement qu'elles sont venues. Qui sait si notre culture n'est pas une hypertrophie, un écart, un développement insoutenable, qu'une ou deux centaines de siècles auront suffi à produire et à épuiser? »

Dans ses « Questions aux savants », Pierre-Henri Simon a présenté, brillamment lui aussi, les vues de ceux qu'il croit pouvoir nommer « néo-positivistes », vues qu'il ne partage pas, on s'en doute :

« Sa pensée (celle de l'Homme) en tant que constructrice, ne survivra pas dans ses constructions qui s'effondreront aussi ou qui, quelque nouveau miracle les fît-il durer comme matière, seront comme si elles n'étaient pas, n'existant plus pour rien ni personne, dans un milieu où toute conscience aura disparu. Peut-être quelque part ailleurs, dans l'immensité de l'espace et de la durée où l'inépuisable énergie ne cesse de multiplier ses tentatives et d'essayer sans intention ni raison ses combinaisons aveuglément créatrices, peut-être existera-t-il encore ou existe-t-il déjà un point de résurgence de la vie et de la pensée, sous quelque forme que ce soit. Mais ce qui est certain, c'est que la fin du monde, de ce que l'homme appelle spontanément le monde, c'est-à-dire celui où il existe comme contemplateur et comme acteur et sur lequel il a regard et prise, n'est ni une imagination mystique ni une hypothèse entre d'autres mais une certitude… »

Et, plus loin :

« Or, de la somme de ces évidences, une conclusion se dégage, c'est que le hasard, qui a tout fait, défera tout ; c'est que l'aventure de l'homme, dont le caractère aura été de fournir une lueur de conscience à la noire aventure cosmique, n'a pu être dans l'infini des siècles-lumière qu'un épisode local et instantané qui ne signifie rien ».

Jean Guitton n'a pas hésité à aborder notre problème dans ses attachants « Dialogues avec M. Pouget ».

Si M. Pouget, un prêtre lazariste, n'a rien publié, Jean Guitton nous a du moins conservé quelques-unes des ses pensées et justement sur le sujet qui nous occupe en ce moment puisque le premier des trois « Dialogues » porte « sur la pluralité des mondes ». Il y

introduit, honnêtement, un interlocuteur, qui sera le porte-parole des « rationalistes », si l'on veut. C'est un anthropologue, professeur au Collège de France, qui voit une difficulté majeure pour les croyances traditionnelles dans le fait - je cite - que la « la science moderne nous offre une image du monde qu'il devient de plus en plus difficile de faire s'accorder avec celle de la religion ».

Il admet encore qu'on ait digéré la révolution de Galilée : « Il avait fallu un rude renversement pour passer d'un Univers dont la terre était le centre à l'Univers dont le centre est partout. Mais on pouvait se dire que, plus notre demeure était vaste, plus elle était digne de l'homme et de Dieu ».

Mäs la science de 1954 - c'est l'année où Jean Guitton écrit ce Dialogue, - lui paraît obliger à un changement de perspective d'une tout autre amplitude. « Nous entrevoyons, dit son rationaliste, un univers qui n'a plus aucune ressemblance avec l'intelligence humaine »... « un monde où les lois du hasard l'emportent sur l'ordonnance, où l'ordre même semble résulter d'un accident improbable ».

Dans cet univers démesuré, la possibilité d'autres humanités pose évidemment aux religions traditionnelles des problèmes nouveaux. La place de l'homme dans la nature, les circonstances de sa création, celles de sa rédemption, ne peuvent plus être envisagées comme autrefois.

Il n'était pas permis de soulever ces problèmes - qui d'ailleurs ne se posaient guère encore - à la fin du XVII^{e} siècle ; sinon indirectement et sous le voile de la fiction. Aussi Fontenelle, écrivant en 1686 la Préface de ses « Entretiens sur la pluralité des Mondes » prend-il ses précautions, vis-à-vis,dit-il :

« de gens scrupuleux qui pourront s'imaginer qu'il y a du danger par rapport à la religion, à mettre des habitants ailleurs que sur la terre. Je respecte jusqu'aux délicatesses excessives que l'on a sur le fait de la religion... mais elle ne regarde pas... ce système... Vous vous représentez aussitôt des hommes faits comme nous ; et puis, si vous êtes un peu théologien, vous voilà plein de difficultés. La postérité d'Adam n'a pas pu s'étendre jusque dans la lune, ni envoyer des colonies dans ce pays-là. Les hommes qui sont dans la lune ne sont donc pas fils d'Adam. Et, il serait embarrassant, dans la théologie, qu'il y eût des hommes qui ne descendissent pas de lui... Mais, je n'y en mets point ; j'y mets des habitants qui ne sont point du tout des hommes... »

Les croyants d'aujourd'hui ont appris cependant à rencontrer d'autres hardiesses. Et, sans toutefois les mépriser, ils ne craignent plus d'aborder de telles difficultés.

Dans son dialogue, Jean Guitton fait dire à une jeune catholique : « Ce qui me tourmente, c'est de comprendre comment l'Incarnation peut être conciliée avec ces humanités multipliées, et c'est là que je serais curieuse de savoir ce que Pouget, cet homme que vous m'avez décrit indépendant, nourri de la Bible en même temps que de sciences exactes, en pensait. Supposons d'autres humanités, revenons à mes 37 Adams (allusion à 37 créations de l'homme - imaginées un peu plus tôt au cours de la conversation - sur 37 planètes). Faut-il supposer 37 Christs, 37 Eglises catholiques, une pour chaque planète habitée? Et, si nous refusons cette supposition, faut-il admettre qu'il y ait dans l'Univers des humanités déshéritées auxquelles Dieu, on ne sait trop pourquoi, n'aurait pas accordé le privilège qu'il a voulu donner à la nôtre en nous envoyant son Fils? Je vous avoue que mon esprit est troublé par cette question et souvent mon sommeil y pense encore. Je vous ai dit ce qui me tracasse dans le premier cas. Je ne puis concevoir ces 37 humanités avec autant d'incarnations, ce qui supposerait qu'à l'heure actuelle Pie XII n'est pas unique au monde, mais qu'il y a 37 Pie XII ou leurs équivalents ».

Je n'entrerai pas dans le détail des réponses faites dans le Dialogue par divers interlocuteurs. Tel ne conçoit qu'une seule Incarnation, tel est prêt à en admettre plusieurs. Ils reconnaissent de toute façon que la Genèse ne s'occupe que de l'humanité adamique, que la Révélation n'a rien à nous apprendre à ce sujet, qu'elle - je cite - « ne (nous) a pas été donnée pour satisfaire notre esprit curieux mais pour (nous) guider dans les voies de la vie ».

Et Jean Guitton observe qu'à mesure qu'on avance, on prend mieux conscience des questions insolubles et on les met entre parenthèses à jamais ».

Les théologiens modernes, à vrai dire, ne se sont pas souvent arrêtés sur ces problèmes. Mais ils ne semblent pas gênés par eux. Ils s'accommodent fort bien, comme le chanoine Delhaye, professeur à la Faculté de théologie de l'Université libre de Lille, de la pluralité des mondes habités. Selon lui, « il paraît (même) plus normal de croire que le privilège de la vie humaine n'a pas été réservé à notre planète ». Et il ajoute : « il n'y aura jamais assez de saints et de génies, nous fallût-il recruter chez les Martiens ». Rien dans les hypothèses avancées par la science moderne ne saurait, en tout cas, entamer chez les croyants, la conviction si bien exprimée par Jean Guitton qu'en toute hypothèse « la perspective du hasard produisant la pensée par rencontre et l'homme par distraction... est impensable ».

Ce n'est pas le P. Teilhard de Chardin, on le devine, que ces nouveaux problèmes pouvaient effrayer :

« Sans doute, écrit-il, (et comme il est déjà advenu à la fin du géocentrisme), il est inévitable que la fin du « mono-géisme » nous oblige à réviser et à assouplir bon nombre de nos « représentations théologiques ».

Mais, affirme-t-il, « même s'il y a effectivement, (comme il est désormais plus *probable*) des millions de « mondes habités » au firmament, la situation fondamentale reste inchangée (ou plus exactement son intérêt s'accroît prodigieusement) pour le chrétien, dès lors que ces millions peuvent être considérés par lui comme renforçant et glorifiant la même Unité qu'auparavant ».

☆ ☆ ☆

Je ne veux point terminer sur ces spéculations qui sortent d'ailleurs un peu trop de ma compétence et, scientifique, je retournerai pour finir vers des problèmes plus concrets et qui feront paraître moins gratuites les questions que je viens de soulever.

Il s'agit de la vérification de l'hypothèse de la pluralité des mondes habités. Est-elle possible? Saura-t-on un jour si la vie existe ou a existé sur d'autres planètes? Et, mieux, si des animaux intelligents, plus ou moins semblables à nous, vivent et pensent quelque part, éclairés par notre Soleil ou plutôt par quelque étoile relativement voisine?

Les chances d'obtenir des réponses à ces questions paraissaient naguère réduites : l'entrée en relation d'hypothétiques Martiens avec les Terriens était plutôt un sujet pour un romancier qu'une éventualité prochaine pour les scientifiques.

La question ne se présente plus tout à fait de même aujourd'hui. Je ne la traiterai d'ailleurs que brièvement, faute de place : elle mériterait sans doute mieux.

D'une part, la naissance puis les progrès de l'astronautique permettent d'envisager, après les débarquements sur la lune, la visite des planètes les plus proches.

D'autre part, des sondes exploratrices ont pu déjà être envoyées vers des astres plus éloignés et pourront l'être encore plus loin. Le succès des engins soviétiques non habités qui se sont posés sur la Lune et qui en sont revenus laisse espérer que des informations précieuses pourront être recueillies même sur des planètes éloignées ; on pourrait apprendre si les conditions physico-chimiques y sont propices au développement d'êtres vivants et même si des formes de vie y existent ou y ont existé.

Pour l'instant, nos connaissances sont des plus réduites.

En ce qui concerne la Lune, aucune trace de vie n'y a été reconnue actuellement. Et les quantités de matière organique déce-

lées dans les échantillons qui en ont été ramenés sont si infimes qu'elles n'auraient pu contribuer au développement d'une biosphère. Mais peut-être d'autres prélèvements à plusieurs mètres de profondeur donneront-ils des résultats un peu différents?

Pour Mars, on n'a encore que peu de renseignements sûrs. On ne croit pas actuellement que la vie y ait trouvé beaucoup de conditions favorables pour apparaître : la rareté de l'eau, les basses températures, l'intensité du rayonnement ultra-violet atteignant la surface de l'astre en réduisent beaucoup la probabilité. Selon un chroniqueur de la revue « La Recherche », « Les récentes données des explorations spatiales ont certainement réduit la possibilité qu'il y ait jamais eu sur Mars une vie à un stade d'évolution aussi avancé que sur la Terre... Il est néanmoins possible, ajoute-t-il, qu'une évolution partielle ait eu lieu au tout début de l'histoire de Mars, à une époque où, peut-être, il y existait des océans ».

Pour Vénus, on en sait encore moins.

Quant aux planètes appartenant à d'autres systèmes que le nôtre, « leur approche paraît remise, comme l'écrit le professeur Schatzman, à une époque très éloignée de nous. L'étoile la plus proche du soleil est encore à 4 années-lumière et on ne peut guère espérer la rejoindre en moins de 40 ans. L'aller et retour » jusqu'à une planète qu'elle éclairerait « prendrait donc environ 80 ans et on est amené à penser qu'il faudrait demander aux petits-enfants des explorateurs de nous rapporter des nouvelles de la planète visitée ». Mais il y a évidemment la possibilité de l'atteindre par des sondes.

Restent deux sources d'information très différentes auxquelles je n'ai pas encore fait allusion.

L'une est la chute des météorites, ces « messagères de l'espace ». L'intérieur des météorites a pu échapper partiellement à l'incandescence lors de la traversée de l'atmosphère. Il peut donc fournir quelques renseignements sur la constitution de l'astre dont se sont détachés ces fragments. L'analyse de certaines météorites y a révélé la présence de matières organiques à des teneurs relativement importantes. Malheureusement les conditions de formation de ces composés organiques ne peuvent encore être établies et rien n'indique qu'ils soient les témoins d'une « soupe organique desséchée » qui aurait précédé et préparé l'apparition de la vie sur quelque corps céleste. Les météorites ne nous ont donc pas encore apporté la preuve d'une vie extra-terrestre.

La dernière tentative de vérification des hypothèses envisagées aujourd'hui porte, elle, sur l'existence d'êtres vivants présumés aussi évolués que nous, doués de la même intelligence conceptuelle et technicienne et arrivés à un stade comparable de civilisation. Elle consiste dans l'écoute de signaux que pourraient émettre dans l'espace ces « lointains étrangers » et dans l'émission à leur intention de messages convenablement codés. Une bonne étude en a paru sous la signature de Lionel Mowbray Laming, ingénieur de son état. Elle montre les difficultés de l'entreprise, multiples et considérables, on s'en doute.

Il faut d'abord que les êtres pensants qui tentent d'entrer en communication avec les autres soient civilisés en même temps. (Rien n'empêche de penser qu'il y ait d'ailleurs beaucoup d'humanités plus avancées que la nôtre, des « super-civilisations »). Supposons, par exemple, avec l'auteur, que dans une sphère de 1000 années-lumière de rayon susceptible d'être traversée par les signaux émis, se soient effectivement développés, sur une durée totale de 10 milliards d'années, 400000 civilisations dans 400000 planètes habitables. Supposons que chaque civilisation scientifique dure en moyenne un million d'années, il n'y aurait, en moyenne, à chaque instant, que 40 civilisations développées simultanément, ordre de grandeur entièrement arbitraire, bien entendu.

Il faut, en outre, que les signaux émis - ondes électromagnétiques surtout, faisceaux lumineux du laser, peut-être, etc - et les procédés de détection soient en possession des savants et techniciens des « deux bords » et aussi qu'un langage universel, un « espéranto cosmique », a-t-on dit, susceptible d'être déchiffré par tout esprit pourvu des principes les plus généraux de la logique - une logique plus qu'humaine - ait été élaboré : ce dernier travail est, paraît-il, très avancé...

Aussi un projet américain, le projet OZMA, a-t-il déjà reçu un commencement d'exécution. Des étoiles situées à plusieurs années-lumière ont été écoutées depuis quelques années. Aucune suite « intelligente » de signaux n'a encore été détectée ; mais cela aurait vraiment été une chance extraordinaire...

Selon Mowbray Laming, « Edward Purcell, Prix Nobel, estime qu'il y a 2000 étoiles comme le Soleil dans un rayon de 500 années-lumière avec de bonnes chances de vie - dans quelque planète gravitant autour, bien entendu - et que cette distance est accessible avec un paraboloïde de 100 mètres de diamètre. Il pense qu'il y a

lieu d'écouter d'abord pendant 200 ans, puis d'émettre à notre tour, même en cas de résultat négatif, car les correspondants éventuels ont pu se décourager… »

Et l'auteur termine son exposé par un paragraphe intitulé « L'enjeu en vaut la peine » :

« La réception par la Terre d'un message prolongé de qualité convenable et son déchiffrement, auraient une importance utilitaire qui défie l'imagination. Mis à part les éléments descriptifs d'information sur la géologie et la biologie d'un autre monde, la science terrestre pourrait se trouver brusquement en possession de secrets qui représenteraient un bond en avant d'innombrables générations de savants? Pour prendre quelques exemples à la portée de nos conceptions, il pourrait s'agir : de fusion contrôlée de l'hydrogène ; de meilleurs moyens de communication avec les civilisations stellaires ; de sources légères d'énergie électrique ; de moyens d'action contre la gravitation ; d'un procédé d'action sur les gènes en vue de l'élimination des tares ; de procédés de longévité, etc… Les conceptions philosophiques et sociologiques de l'humanité pourraient également subir une influence profonde sous une forme particulièrement persuasive. De telles éventualités n'arriveront peut-être jamais, mais elles peuvent aussi survenir n'importe quand. Il n'est pas exclu que les communications entre étoiles ne soient pas des évènements rares et accidentels, mais soient au contraire l'objet d'un commerce intense et régulier, distillant la connaissance et l'information d'un bout à l'autre de l'univers. L'accès à un tel réseau serait un évènement habituel d'initiation dans l'histoire d'une civilisation scientifique.

Sans que personne ait d'éléments pour affecter un degré quelconque de probabilité à l'échec ou au succès de telles aspirations, l'enjeu est tel qu'il semble raisonnable d'affecter désormais à la prospection un effort appréciable et illimité dans le temps »

☆ ☆ ☆

J'aimerais conclure par une remarque, pourtant bien évidente et banale, insister sur le changement de « ton », ou de « caractère », qu'on observe lorsqu'on passe des spéculations philosophiques aux perspectives purement scientifiques. Peut-être les hypothèses et les tentatives expérimentales même des savants semblent-elles aussi audacieuses ou risquées que les vues des philosophes ou même des théologiens. Elles sont pourtant d'une tout autre espèce. Philosophes et croyants - du moins, un grand nombre : je schématise

beaucoup, je le sais - visent à accéder d'emblée, en tout cas plus ou moins « directement », à une « vérité » absolue et indémontrable, vérité que la nature même de leur projet leur interdit d'ailleurs d'attendre puisqu'elle doit inspirer les pensées et les actions des hommes, les guider vers la sagesse ou le salut. Les scientifiques, eux, ne prétendent jamais qu'à des vérités partielles et relatives, toujours perfectibles, mais susceptibles de rencontrer un jour le réconfort d'une vérification. Il suffit d'une longue patience : c'est, sinon le génie, du moins une vertu de la science.

Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie de Nîmes (1920-1970)

par André NADAL
Ancien Président

L'année 1970 est le cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie.

J'ai pensé en profiter pour souligner le *concours de circonstances* qui fit que les membres de notre compagnie, tous disparus aujourd'hui, purent se rendre acquéreurs en fin 1919 de l'Hôtel *« Ne quid nimis »* du 16 rue Dorée.

Nous devons pour cela remonter à quelques années seulement avant la première guerre mondiale.

Nous savons que l'Académie depuis sa fondation en 1682 avait dû pour tenir ses séances pérégriner un peu partout dans Nîmes, tantôt au début se trouvant à l'Evêché, tantôt chez un de ses membres, tantôt dans un appartement qu'elle louait.

A la fin du 18e siècle pourtant elle s'est vue propriétaire de l'Hôtel que lui avait légué Séguier au 7 de la rue qui porte son nom et où l'on voit gravé dans la pierre «Hôtel de l'Académie». Nous devons cependant rappeler que le mot «Académie» ne désigne nullement ici notre Compagnie, mais le Rectorat de l'Académie, Nîmes ayant été durant la première moitié du 19e siècle le siège d'un des 27 Rectorats de France, nombre égal alors à celui des Cours d'Appel.Notre Académie fut donc possesseur de cet Hôtel, malheureusement pendant 7 années à peine. La Convention supprima en premier lieu l'Académie elle-même ainsi que toutes les autres Sociétés Littéraires et Scientifiques, vendit ensuite son Hôtel comme bien national.

Au siècle dernier sa vie errante semblait vraiment toucher à sa fin, la Municipalité de Nîmes lui procura gracieusement un lieu de réunion à la *Mairie même* dans une partie du 3e étage donnant sur *la rue Dorée* et cela pendant très longtemps, un siècle ou presque, jusqu'au 8 juillet 1912.

Pour quelles raisons le 8 juillet 1912 devait être le dernier jour de réunion de l'Académie à l'Hôtel de Ville?

Pour quelles raisons *l'offre compensatrice et généreuse* d'un autre local au *Palais des Beaux-Arts* de la part de la Municipalité, local sans comparaison aucune avec le grenier de la Mairie, *de grand luxe même,* pour quelles raisons cette offre allait être la source de mille tracas, de longues discussions, de cas de conscience, voire de *sujets de désunion* au sein de la Compagnie?

Voyons de près et objectivement la question.

L'article 12 de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat promulguée le 9 décembre 1905 a prescrit que : « Les édifices qui ont été mis à la disposition de la Nation et qui en vertu de la loi du *18 Germinal an X servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres* sont et demeurent propriétés de l'Etat, des départements et des communes. »

Il fut prévu cependant par la loi du 2 janvier 1907 que les Associations Culturelles pourraient demander la jouissance de ces édifices ; ces Associations ne se constituèrent pas et dans le courant de 1907 Mgr Béguinot dut quitter l'ancien palais épiscopal pour aller habiter rue Robert où depuis se trouvent les services de l'Evêché. *Mgr Béguinot,* Evêque de Nîmes, fut intronisé le 8 septembre 1896 et élu membre honoraire de l'Académie par acclamations quelques mois plus tard dans la séance du 16 janvier 1897 ; la proposition en avait été faite par le *Pasteur Fabre* Président en exercice.

A un an d'intervalle le département du Gard fit deux ventes *l'une à l'Etat,* l'autre à la *Ville de Nîmes.*

A l'Etat le 17 avril 1909, le département, suivant acte passé en l'étude de Me Flaissier, vendit la *Chapelle épiscopale* et *diverses portions du sol et de bâtiment* devant servir à créer le long de la façade sud de la cathédrale une *zone d'isolement* appelée *« tour d'échelle »* pour séparer la cathédrale de l'ancien évêché.

La Chapelle épiscopale qui avait été construite au 18e siècle par l'architecte nimois Dardalhion et qui reliait l'aile orientale de l'Evêché à la cathédrale fut en partie démolie ; la *porte d'entrée de l'Evêché* fut abattue et on construisit alors le *« tour d'échelle »* passage reliant la place du Chapître à la place de la Cathédrale, avec quelques marches d'escalier.

Il ne faut pas confondre *cette porte d'entrée* démolie *de l'Evêché* avec la porte d'entrée secondaire de la Cathédrale appelée la *« Rayole »* ou *« Petite Rayole »,* proprement dit « Petite porte royale », cette porte surmontée de deux têtes de taureaux s'ouvrait, dans la rue Saint-Castor dite rue du Clocher dans sa première moitié. Au cours de la reconstruction de ce qui avait été détruit de la Cathédrale pendant les guerres de religion, la « Rayole » a disparu derrière la maison où devait naître au XIX^e^ siècle le grand mathématicien *Gaston Darboux.*

Le 1^e^ juillet 1910 en un acte passé dans l'étude de M^e^ Verdier le département du Gard vendit, cette fois non à l'Etat mais à la *Ville de Nîmes* l'ancien Palais épiscopal destiné à devenir le Palais des Beaux-Arts.

Eh bien! l'année précédente déjà en 1909, année où notre regretté confrère *Jean Bosc* était reçu à l'Académie, la Municipalité avait songé à récupérer le local du 3^e^ étage de la Mairie qu'elle offrait depuis tant d'années à notre Compagnie. Elle en avait besoin pour le bon fonctionement de ses services que des lois récentes venaient grandement de surcharger, ne s'était-elle pas vue les derniers temps dans l'obligation d'installer à côté même du Siège de l'Académie les pompes funèbres! Mais en compensation de l'éventuel départ de la Mairie, la Municipalité avait décidé d'offrir, gracieusement toujours, à l'Académie la plus belle partie de l'ancien Palais de l'Evêché dont elle allait avoir la propriété.

Le 10 Mars 1910, le Maire de Nîmes *Hubert-Rouger* recevait en effet le Bureau de l'Académie qu'il avait convoqué pour lui faire connaître les projets et décisions au sujet du transfert au Palais des Beaux-Arts. L'année suivante le *14 octobre 1911* l'Académie avisée que le *transfert de son local* pourra être prochainement ordonné, charge deux de ses membres, MM. Allard et Max Raphel Architectes, absents à la séance, d'en étudier les voies et moyens et de prendre dans ce but toutes les mesures nécessaires ou utiles. Trois semaines après le Secrétaire Perpétuel M. Clauzel indique que conformément à la dernière séance, il a transmis à MM. Allard et Raphel la demande de leurs confrères ayant pour objet d'obtenir un devis de dépenses qu'occasionneront le transfert et l'installation de l'Académie dans son nouveau local : le *Palais des Beaux-Arts.* Il ajoute que M. Raphel s'en occupera et qu'il a même déjà vu l'Architecte Municipal avec lequel il s'est préliminairement entretenu.

Le 18 novembre 1911 le Chanoine Delfour, Ancien Président expose les diverses et sérieuses considérations qui inspirent à plusieurs membres de l'Académie et notamment à MM. les ecclésiasti-

ques une grande difficulté à *se résigner* au transfert de la Compagnie dans les locaux de l'ancien Evêché.

Il demande s'il ne serait pas possible d'obtenir de la Municipalité un autre local ou d'en trouver un indépendant et privé. Le Chanoine Delfour rappelle à M. Maruejol Ancien Maire de Nîmes et Ancien Président de l'Académie qu'en conversation particulière il lui avait manifesté des regrets du transfert du local académique dans l'ancien Evêché et l'avait prié de chercher une autre solution à cette question. M. Maruejol répond aussitôt qu'il n'a guère souvenance de cette conversation mais qu'il n'a dû et pu dire alors au Chanoine Delfour et qu'il ne peut que répéter à présent qu'il est absolument étranger à la Municipalité, sans aucune participation à ses projets, sans influence sur ses décisions. Il est incapable seul et personnellement d'aboutir à une décision modifiant les projets et les plans depuis longtemps adoptés, communiqués et actuellement en cours d'éxécution

M. le Docteur Delamare Président en exercice dit que conformément au vœu de M. le Chanoine Delfour et à la décision du bureau, il a fait auprès de la Municipalité, une démarche dans laquelle il lui a transmis les désirs de quelques confrères et leurs scrupules avec les raisons qui militent pour leur adoption. En l'absence du Maire il a été reçu par M. le Docteur Vauriot Adjoint. Celui-ci a d'abord répondu qu'une pareille démarche pouvait paraître *bien tardive,* maintenant que tous les travaux utiles étaient sur le point d'être achevés.

Il a promis cependant de saisir M. le Maire de cette question et d'insister auprès de lui pour donner satisfaction à des scrupules respectables. Il a promis également de transmettre par écrit à M. le Président le plus tôt possible la réponse de la Municipalité et sa décision.

Voilà où l'on en était à la fin de 1911, rien en somme de bien grave, rien en tout cas qui laissait présager, pressentir ce qu'allait être l'année 1912, *année pénible entre toutes pour l'Académie* dont le Président sera le Conseiller à la Cour *Michel Jouve* qui se révèlera tout au cours de l'année un grand Président.

L'acquisition de notre Hôtel en 1919 sept ans après cette année 1912 est en relation *étroite* avec elle, *très étroite même.*

A la première séance de 1912, le 8 janvier le *Chanoine Bonnefoi* reprend les observations présentées par le Chanoine Delfour sur le transfert du local académique dans l'ancien Evêché.

Il insiste sur les motifs qui s'opposent à ce que certains membres de la Compagnie, les ecclésiastiques en particulier, acceptent ce transfert :

« Dans les locaux qui nous sont affectés, dit-il, se trouve notamment la chambre où sont morts nos Evêques ».

M. René Deloche auteur de la sérieuse notice parue en 1875 sur l'astronome nimois Benjamin Valz et qui devait d'ailleurs quelques mois plus tard se joindre aux ecclésiastiques dans leur opposition répond au Chanoine Bonnefoi en disant notamment : « Je ne me dissimule pas la gravité des motifs de cette répugnance au transfert, je constate cependant que l'immeuble dont s'agit (sic) *n'est pas un bien d'Eglise* et que par suite, il n'y a qu'une question de convenance ou de politesse si l'on veut. On ne transige pas sur une question de conscience. En matière de politesse et de convenance, il y a des degrés et des atténuations.»

C'est à la séance du *22 janvier 1912, séance longue, fort longue,* que fut écouté le rapport attendu du Président Jouve, rapport suivi de débat que devait clore le vote décisif d'acceptation ou de refus de l'offre de la Municipalité.

Le président Jouve rappelle d'abord la séance qui se tint il y a près de deux ans le 19 mars 1910 et lit le procès-verbal où il est mentionné que le *10 mars 1910* le Maire *Hubert-Rouger* avait convoqué le Bureau de l'Académie pour lui faire connaître les projets de la Municipalité sur le transfert de l'Académie et son installation dans l'ancien Evêché ; procès-verbal qui fut lu et adopté à l'unanimité à la séance suivante du 9 avril 1910 où se trouvaient présents cinq chanoines : le Chanoine Delfour, Président et les chanoines Bonnefoi, Contestin, Nicolas et Albert Durand.

« Pas une réclamation ne s'élève, dit le Président Jouve au sujet de l'installation à l'ancien Evêché. Et cependant la visite de ce monument par les mandataires de notre Compagnie, en vue d'un objet précis : *le transfert de l'Académie,* de concert avec M. le Maire en personne et son architecte, ne pouvait être interprétée que comme une acceptation formelle du local proposé dans le futur palais communal des Beaux-Arts. Chacun d'ailleurs savait que la Municipalité le comprenait ainsi ; en dépit de nombreuses convoitises, elle réservait jalousement à l'Académie les belles salles désignées par votre délégation et l'escalier d'honneur, œuvre superbe du XVII^{e} siècle.

L'accord paraissait si bien hors de discussion que dans la séance du 14 octobre 1911, l'Académie apprend sans en être étonnée ni émue que le déplacement de son siège est prochain. L'Académie se préoccupe dit le procès-verbal « des dépenses que vont entraîner son déménagement et sa nouvelle installation. Elle prie MM. Allard et Raphel architectes de dresser *dans le plus bref délai possible,*

un devis tout au moins approximatif des frais qui vont en résulter pour elle »

« La plupart d'entre nous pouvaient raisonnablement espérer à ce moment que notre transfert s'opèrerait sans de pénibles déchirements et que les voix discrètes de nos séances, en l'auguste demeure ne troubleraient point la paix des grandes ombres épiscopales. Notre Secrétaire Perpétuel qui sait tout, m'apprenait que déjà nous avions siégé en cette vénérable maison. Dans son allocution à Mgr Besson au cours d'une visite de ce prélat à l'Académie le 4 décembre 1875 M. l'abbé Azaïs alors Secrétaire Perpétuel, glorifiait ce souvenir : « Votre présence parmi nous, disait-il, resserre les liens qui vous unissaient déjà à notre Compagnie et renoue les traditions des anciens évêques de Nîmes, *Séguier de la Veyrière* qui nous accueillit à notre naissance dans son palais épiscopal et nous y donna, *pendant plusieurs années,* une hospitalité généreuse ».

« Le 4 novembre 1911, poursuit plus loin le Président Jouve, notre confrère M. l'architecte Max Raphel nous rendait compte de ses pourparlers, en l'absence de M. Allard souffrant, avec M. l'architecte municipal pour notre imminente entrée au futur Palais des Beaux-Arts. C'est alors seulement que certains de nos confrères commencèrent à nous dire leur douloureuse angoisse à la pensée d'aller occuper quelques unes des salles sanctifiées par la vie, par la mort de leurs évêques. Ces plaintes nous ont vivement touchés et sont allées au cœur de chacun.

M. le Président Delamare d'abord, moi-même ensuite, soutenus par le Bureau tout entier, nous nous sommes efforcés de donner satisfaction malgré leur caractère tardif aux réclamations de nos confrères. D'actives démarches ont été faites à la Mairie dans le but de faire affecter à notre siège un autre local que celui déjà désigné. Nous avons rencontré auprès de M. l'adjoint délégué aux Beaux-Arts le Dr Vauriot, l'accueil le plus déférent. Sa réponse en date du 13 janvier 1912 exprime son sincère désir d'être agréable à l'Académie, mais en même temps paraît nous interdire toute possibilité de transfert dans un édifice communal autre que l'ancien Evêché. »

Après la lecture de la lettre du Dr Vauriot, le Président Jouve continue : « L'Académie pensera certainement qu'elle doit se féliciter des intentions si bien exprimées dans cette lettre, du délicat hommage rendu par la Municipalité actuelle comme par les précédentes, aux services, aux travaux de notre séculaire association. Sans doute M. le Maire ne nous apporte pas la solution nouvelle que nous eussions désiré annoncer à nos confères ecclésiastiques, mais il nous confirme dans les termes les plus obligeants l'accord intervenu en mars 1910. Repousserons-nous aujourd'hui des offres si

loyalement maintenues? Abandonnerons-nous à d'autres ces salles où *nos prédécesseurs siègèrent déjà* et y laisserons-nous effacer les derniers souvenirs des illustres fondateurs de notre Académie? Sans doute de pénibles pensées hantent l'esprit de quelques-uns d'entre nous ; mais ne peut-on sinon oublier, sinon amnistier, ne peut-on céder à d'impérieuses circonstances, quand ce n'est point au péril de la conscience et de l'honneur? Chacune de nos demeures a eu ses deuils et ses morts qui n'ont point empêché l'espoir et la vie d'y renaître. Nous nous retrancherions du monde vivant si les regrets et les larmes du passé voilaient à nos yeux la vue de l'avenir. Et qui aurait le droit d'interpréter notre entrée à l'ancien Evêché comme une méconnaissance de ce que nous devons au successeur de Fléchier, au prélat éminent Mgr Béguinot, membre honoraire de notre société de puis de nombreuses années. En allant lors de son cinquantenaire sacerdotal lui offrir nos félicitations et nos vœux, l'Académie ne lui a-t-elle pas affirmé sa respectueuse déférence? »

Le Président Michel Jouve indique ensuite les autres démarches effectuées pour répondre aux suggestions des Chanoines Bonnefoi et Albert Durand en vue de location d'un appartement dans un immeuble particulier où l'Académie s'installerait désormais à ses frais. Des locaux furent visités *Place de la Salamandre, Rue des Greffes, Grand-Rue* et *ailleurs,* toutes ces tentatives furent vouées à l'échec : *prix beaucoup trop élevé* ou alors *inconfort* et *même insalubrité.*

Sans se décourager fut poursuivie cependant *la recherche d'une solution* qui pourrait aplanir les difficultés ; on est retourné à l'ancien Evêché afin de s'enquérir des moyens de transporter le siège de l'Académie *loin des appartements qui plus que d'autres seraient susceptibles de déplaire aux chanoines ;* tout a été exploré : *annexes, bureaux* et *maîtrises* séparés du bâtiment principal. Mais on arrivait trop tard, tout y était déjà aménagé en vue des nouvelles destinations.

Restait un *dernier espoir : l'échange des pièces réservées à l'Académie au 1^e^ étage* contre *le grand salon* et *l'ancienne salle à manger* du rez-de-chaussée. Les démarches nécessaires ont été faites auprès du Directeur du Conservatoire M. Fontayne et du Directeur des Beaux-Arts M. La Haye qui ont bien voulu se prêter à cette proposition d'échange malgré que des frais étaient déjà engagés et leur installation commencée. Ce dernier essai de compromis n'a pas dû croyons-nous donner apaisement aux membres ecclésiastiques.

Le président Jouve concluait ainsi son long rapport : « Mes chers confrères les fonctions que vous m'avez confiées m'imposent

vis à vis de l'Académie tout entière, dans son passé et dans son avenir, des devoirs que les considérations personnelles envers d'estimés confrères ne sauraient me faire négliger. J'ai trouvé la question du transfert de notre siège engagée depuis deux ans. Vos procès-verbaux m'ont semblé indiquer que vous l'aviez résolue par l'acceptation des locaux des Beaux-Arts. Je ne puis que vous proposer cette solution après la lettre de M. le Maire et *tant qu'un Mécène bien inspiré* n'aura pas répété le geste du savant Séguier faisant de sa maison l'Hôtel de l'Académie de Nîmes ».

Monsieur Fernand Bruneton, trésorier, résume alors ses observations. Il exprime sa profonde sympathie à MM. les ecclésiastiques, il comprend leur regret d'avoir vu désaffecter l'Evêché et leur répugnance à s'installer avec l'Académie dans des locaux antérieurement occupés par leurs évêques. Il s'associe à ces regrets éprouvés du reste même par d'autres que MM. les ecclésiastiques et ne saurait blâmer leur résistance à une décision qui contrarie ou froisse leurs sentiments. Mais comme trésorier après avoir reçu l'assurance et acquis la conviction qu'aucun immeuble municipal autre que celui actuellement offert par M. le Maire ne peut être mis à notre disposition et aménagé pour notre installation il constate et doit affirmer qu'une solution qui consisterait à rejeter les offres de la Municipalité et comme corollaire à loger la Compagnie dans un immeuble lui appartenant ou pris par elle en location est en l'état de nos finances et de nos budgets matériellement impossible.

Les conclusions du rapport du Conseiller Jouve, Président, sur le transfert sont alors soumises au scrutin secret.

Le dépouillement donne 16 voix pour l'adoption 10 voix contre et 1 bulletin blanc.

A la suite du vote M. Deloche demande que l'ordre du jour indique *l'espoir* de l'Académie de s'installer un jour dans un *Hôtel lui appartenant.* Satisfaction est donnée à ce vœu.

La décision finale de l'Académie est ainsi conçue : « L'Académie de Nîmes clôturant ses délibérations sur la question du transfert de son siège, et sans renoncer à l'espoir de s'installer dans un nouvel *Hôtel de l'Académie,* regrette que les circonstances n'aient point permis de donner satisfaction aux sentiments récemment exprimés par quelques uns de ses membres ; elle prend acte de la lettre de M. le Maire, en date du 13 janvier 1912 ; remercie la Ville de Nîmes du généreux concours qu'elle veut bien continuer à lui prêter et confirme le mandat donné le 14 octobre 1911 à MM. Allard et Raphel architectes pour sa prochaine installation au nouveau Palais des Beaux-Arts ».

Inscription au fronton de la porte Louis XIII
NE QUID NIMIS

Ainsi se terminait cette très longue séance du 22 janvier 1912 où l'ordre du jour ne put être épuisé vu l'heure tardive, séance qui fut une des plus importantes que l'Académie n'ait jamais tenue, qui a été suivie de nombreux commentaires, d'objections les plus diverses au sein de la Compagnie et qui devaient même quelques mois plus tard aboutir à briser pour un temps *son unité, son harmonie.*

Mais ce qui fut le plus pénible peut-être ce sont les attaques contre l'Académie *venues du dehors* et dont la presse se fit l'écho, attaques personnelles et collectives.

Dans la séance du 29 février 1912 *M. Georges Maurin* Ancien Président de l'Académie et Président fondateur de la Presse nimoise a pu dire : « L'Académie qui marche paisiblement et gaillardement vers son troisième centenaire n'a fort heureusement jamais encore connu d'aussi violentes agitations, des attaques aussi injustes et injustifiées ».

Le *Bâtonnier Paul Clauzel, Secrétaire Perpétuel* qui, dit-il, « avait religieusement observé jusqu'à ce jour la loi du silence qu'il s'était imposée » se voit obligé d'exprimer son indignation et de s'élever notamment avec véhémence contre une *menace* à l'endroit de *nombreux membres de l'Académie,* relevée dans un article de journal, menace que voici :

« Mais qu'ils sachent que nos amis seront devant la porte de l'Evêché volé, pour les *huer* au passage le soir de la première réunion dans le Palais épiscopal. »

Et le Secrétaire Perpétuel de s'écrier :

« Sommes-nous en France, Messieurs en plein XX^{e} siècle? »

Les séances continuèrent malgré tout à se tenir très régulièrement jusqu'aux vacances de l'été au 3^{e} étage de la Mairie, rue Dorée.

En accord avec l'architecte de la ville il fut décidé qu'au Palais des Beaux-Arts les services de l'Académie seraient distribués au rez-de-chaussée de la façon suivante :

« Le Grand Salon donnant sur le parc servirait de *Salle de séances.*

La *Salle située à gauche* du vestibule d'entrée et celle qui s'ouvre au rez-de-chaussée de la cage d'escalier (ancienne salle à manger) serviraient de *bibliothèque* et de *salle d'archives.*

Le vestibule d'entrée et la partie rez-de-chaussée de la *grande cage d'escalier* appartiendraient également à l'Académie qui en disposerait à son gré et serait chargée d'en assurer l'entretien.

Le 8 juillet 1912 fut la dernière séance à la Mairie, le *14 octobre* de la même année fut la première au Palais des Beaux-Arts. A cette

séance inaugurale étaient volontairement absents les chanoines et les membres qui s'étaient joints à eux dans le vote du 22 janvier, autrement dit tout le groupe dit de la minorité.

Dans son discours d'inauguration le Président Jouve fait un bel historique du monument qui devient le nouveau siège de l'Académie.

« Des souvenirs, des sentiments que nos sympathies comprennent, empêcheront quelques uns de nos confrères de venir immédiatement nous y rejoindre. Nous aimons à espérer que l'apaisement de leurs regrets se fera, que nous les verrons bientôt parmi nous, que nous pourrons encore applaudir leurs études, leurs recherches de science et d'histoire, en même temps qu'apprécier leur confraternelle courtoisie ».

Mais dans cette même séance le Président devait lire les lettres de démission des Chanoines Delfour, Contestin et Nicolas et M. Elie Peyron demander la parole pour soumettre la proposition suivante :

« Afin de permettre aux confrères qu'un scrupule empêche de se rendre aux séances tenues dans l'ancien Palais épiscopal et qui pour ce motif se sont abstenus de se trouver ici, ce soir, décider que les prochaines séances ordinaires se tiendront dans un autre local qu'il faudra chercher et trouver en dehors de celui-ci ».

Il est admis que la proposition quelque peu amendée pourra être envisagée si elle est acceptée par les abstentionnistes.

Le vendredi 25 octobre dans le grand salon du Palais des Beaux-Arts, *séance extraordinaire* (la séance ordinaire doit se tenir le lundi suivant 28 octobre), cette séance extraordinaire a lieu surtout pour entendre la communication par le Président Jouve de la lettre que lui a adressée Mgr Béguinot *évêque de Nîmes,* membre honoraire, qui a déjà été publiée par plusieurs journaux et notamment reproduite par la « Croix du Gard », numéro du dimanche 20 octobre 1912, lettre que voici in extenso :

Evêché de Nîmes

Nîmes, 15 octobre

« Monsieur le Président,

J'apprends à l'instant qu'en vertu d'une délibération de l'Académie de Nîmes, cette Compagnie quitte le local qu'elle occupait à la Mairie, afin de s'installer plus à son gré à l'Evêché d'où, en 1906, on expulsa l'Evêque.

On m'assure d'autre part, que je suis attaché à l'Académie de Nîmes par l'honorariat, en vertu d'une coutume remontant à la fondation de cette Compagnie, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Je n'en suis pas surpris, sachant que le plus illustre des Evêques de Nîmes, le grand orateur Fléchier, présida à la fondation de l'œuvre, en faveur de laquelle il obtint le haut Patronage de l'Académie Française, et à laquelle il ne cessa de prodiguer ses libéralités, accrues encore par la munificence de ses successeurs.

Aussi comment cet Evêque magnanime eût-il pu soupçonner que, de son plein gré, la Compagnie,qu'il fondait dans une pensée de paix et d'union, accepterait de venir s'installer dans l'Evêché rebâti pas ses soins, et d'où l'on vient publiquement d'expulser ses successeurs?

L'âme fière du grand Evêque n'eût pas compris cet oubli des délicatesses du cœur de la part d'une institution à laquelle il réservait une large part dans son œuvre de pacification, et qui mettant à profit les spoliations opérées contre les catholiques, accepte une hospitalité précaire dans le palais violemment enlevé aux Evêques.

Je ne parviens pas moi-même à saisir la justice et la convenance des décisions adoptées, sans une pensée d'hostilité, me dit-on, mais qui n'en froissent pas moins les âmes catholiques, ulcérées de ces spoliations et de ces confiscations effectuées sans aucun ménagement pour les consciences.

Pour ma part, je ne saurais douter qu'en pénétrant dans ce palais profané, la conscience de plusieurs, même placés en dehors de nos croyances, ne soit quelque peu troublée par une démarche qui les rend bénéficiaires de l'injustice commise envers les catholiques, et j'affirme que jamais, en ce qui me concerne, je n'eusse consenti à m'installer dans un bien arraché, dans un moment d'effervescence politique, à une communion religieuse dont on doit respecter la douleur et la constance dans l'épreuve.

Au surplus, on ne voit pas bien ce que gagne l'Académie à cette translation du siège de ses séances... Une installation confortable, dira-t-on? Peut-être... Mais, libre et indépendante, l'Académie gardienne respectueuse de son passé, suivait sa ligne de conduite supérieure aux passions du moment, avec une rectitude qui lui valait l'estime générale et le respect de tous.

Aujourd'hui, elle dévie de la pensée première ; et vous ne vous étonnerez pas Monsieur le Président, que, bien décidé à ne pas la suivre dans cette évolution, je me déclare, désormais, étranger à la Compagnie.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer, avec ma démission de membre d'honneur de l'Académie de Nîmes, mes hommages respectueux.

« † FÉLIX Evêque de Nimes »

Il est évident que cette lettre dans le fond et dans la forme sonnait le glas de l'union au sein de l'Académie.

Séance ordinaire donc, trois jours après *le 28 octobre,* elle est *la troisième et sera la dernière séance* dans ce grand salon du Palais des Beaux-Arts. Procès-verbaux lus et adoptés ; annonce de la nomination de M. Max Raphel comme architecte départemental en remplacement de M. Randon de Grolier admis à la retraite ; prise de connaissance des lettres de démission de MM. Allard, Doze, Chanoine Bonnefoi, Deloche, Dr Mazel, Dr Puech, de Sorbier de Pougnadoresse, Chanoine Albert Durand, Chanoine François Durand, Comte de Balincourt.

Monsieur le Président Jouve fait observer que cet ensemble de démissions est de nature à modifier profondément le caractère traditionnel de la Compagnie. Il appelle sur les conséquences qui pourraient en résulter toute l'attention de ses confrères, ses confrères de la *majorité, (majorité, minorité* étaient les termes employés). Il rappelle que déjà à la première séance M. Elie Peyron avait fait une proposition transactionnelle en vue de prévenir ces conséquences, la proposition qui fut amendée envisageait que le *Palais de Beaux-Arts* resterait *le siège social* et qu'un autre local à trouver serait le lieu des séances ; cette proposition soumise aux chanoines reçut leur agrément.

Il appartenait à *M. Fernand Bruneton* de faire du désir exprimé une réalité.

M. Fernand Bruneton, trésorier, avait été plusieurs fois *Président de la Confédération des Vignerons du Sud-Est,* il offrit de mettre à la disposition de l'Académie le *local de la Société de l'Agriculture* situé dans la maison de M. Palatan, architecte, 7 rue des Frères Mineurs.

Tout allait immédiatement rentrer dans l'ordre : démissions retirées, crise terminée. Première séance 11 novembre 1912 rue des Frères Mineurs, Académie au grand complet. Deux discours s'imposaient, le premier du Président le second d'un membre de la minorité.

Le Président Jouve :

« Mes chers confrères,

On a de tout temps célébré les bienfaits de l'agriculture. De ces bienfaits notre présence en cet endroit est une nouvelle et inattendue manifestation, puisque c'est grâce à la Société d'Agriculture du Gard, que notre séance de ce soir réunit des confrères momentanément dispersés. A la Cérès nimoise offrons nos remerciements et nos palmes académiques.

A celui qui intercéda auprès d'elle pour nous obtenir ici une entrée de faveur, à notre confrère Fernand Bruneton, à tous ceux qui voulurent bien aider son intercession, nous garderons un souvenir reconnaissant.

Mes chers confrères, lors de la récente reprise de nos travaux, j'exprimai, en même temps que le regret de trop nombreuses absences, le souhait d'un prochain retour. Mais bientôt des lettres émouvantes dans leur sincérité et leur discrétion firent chanceler notre espoir. La crise, latente depuis longtemps, sévissait, troublait la sérénité de notre ciel, opposait des convictions, des devoirs, des scrupules, des sentiments également respectables.

Notre rencontre inopinée, et toutefois unanimement désirée, en cet hôtel de la pacifique agriculture, nous permet d'oublier les orages qui nous séparèrent un instant, de ne songer, dans la joie du revoir, qu'à ce qui nous unit : l'attachement à de nobles traditions les sympathies confraternelles, le désir de veiller sur le précieux patrimoine qui nous fut confié, le souci de ne point laisser s'éteindre le foyer d'idéal de notre séculaire association.

Mes chers confrères, imitons ceux dont cette maison nous rappelle le labeur sur les sillons de notre terre nimoise ; à leur exemple, pendant les jours nébuleux, faisons confiance au temps, au soleil de demain, à toutes les providentielles forces de vie qui préparent la vendange et la moisson de l'avenir.

D'autres richesses, trésors de science et d'art, peuvent naître de notre effort. Nos séances continuent ; qu'elles soient fécondes pour le progrès, la beauté et la gloire de Nîmes ».

Monsieur René Deloche répond en ces termes :

Messieurs

Je viens, au nom des membres de cette assemblée qui avaient cru devoir donner leurs démissions pour les motifs que vous savez, remercier l'Académie de la solution prompte et satisfaisante qu'elle a donnée aux difficultées survenues. Ce n'est pas, soyez-en sûrs, sans de vifs regrets que nous nous séparions de vous et que nous renoncions à ces séances qui sont de réels encouragements à poursuivre les travaux dont chacun de nous s'occupe. Le sacrifice que nous nous étions résignés à faire ainsi, mesure l'importance que nous attachions aux motifs qui avaient dicté nos démissions respectives. Grâce à l'Académie, grâce à cet esprit de bonne confraternité et de courtoisie qu'on a toujours trouvé en elle, ce que constate d'ailleurs le procès-verbal de la dernière séance, la solution est arrivée, et comme je l'ai dit, prompte et satisfaisante, et nous retirons tous avec empressement nos démissions dont l'Académie avait si aimablement retardé l'acceptation.

Vous me permettrez bien, Messieurs, de donner dans mes remerciements, une place toute particulière aux membres du Bureau, et plus particulièrement encore à M. le Président Jouve, grâce auquel la vie académique va reprendre sans qu'on puisse constater que les événements qui viennent de se passer aient laissé subsister le moindre nuage entre les membres aujourd'hui si heureusement réunis ».

Applaudissements prolongés nourris et unanimes aux deux allocutions.

L'Académie allait pendant plus de sept années tenir ses séances 7 rue des Frères Mineurs.

Le 6 janvier 1913, le Président Jouve en cédant le 1e fauteuil au Chanoine Bonnefoi dit :

« A l'instant où je vais passer à de nouvelles mains le gouvernail de notre nef académique, ma pensée se reporte avec gratitude vers vous tous qui m'avez aidé à conjurer les périls d'une orageuse traversée. Une année est franchie, une autre la 231e s'ouvre devant nous. Notre pavillon flotte toujours et dans le ciel rasséréné défie les futures tempêtes. »

L'année suivante le *Chanoine Bonnefoi* à son tour laissera le fauteuil au Président de Chambre Armand Coulon. Il rappellera ce que fut pour la Compagnie le regretté confrère M. Fernand Bruneton qui vient de mourir, à lui on doit l'hospitalité rue des Frères Mineurs ; mais il rappellera aussi qu'il répond aux vœux de beaucoup en souhaitant qu'un jour ou l'autre quelqu'un de ces dons généreux dont l'Académie a déjà bénéficié la ramène chez elle. Avoir *une maison à soi* tel est et sera le plus ardent désir du Chanoine Bonnefoi, car si *les séances* ont lieu *rue des Frères Mineurs*, le *siège social* n'en reste pas moins comme nous le savons le *Palais des Beaux-Arts* où se trouvent livres, archives et collections.

Le Président de Chambre Armand Coulon sera Président de l'Académie durant les cinq années de guerre, cinq années épouvantables, interminables, avec d'incessantes alternatives d'angoisses et d'espérances, avec d'affreuses nouvelles venant du front pour les membres de l'Académie comme pour tout le monde. La vie de la Compagnie, bien que n'ayant jamais cessé, était quelque peu au ralenti. Quatre membres étaient mobilisés, d'autres avaient pris leur retraite, d'autres étaient morts. *Pas d'élection pour combler les vides, une seule séance par mois* au lieu de deux, *pas de séance publique annuelle.*

Tout cependant a une fin, le 11 novembre 1918 c'est l'armistice, c'est la guerre terminée, c'est la paix retrouvée.

La Cour d'Honneur Renaissance
éclairée le soir par projecteurs

L'Académie va vivre une vie nouvelle avec le retour des confrères mobilisés, l'élection de nouveaux membres, la reprise des séances bi-mensuelles le rétablissement de la Séance solennelle.

Elle ne va pas avoir toutefois de chance dans l'élection de son nouveau président.

En février 1919 est élu à l'unanimité *M. Félix Mazauric* qui après acceptation donne ensuite par lettre les raisons impérieuses qui lui font décliner cet honneur, sa santé ne lui permet pas cette charge, Félix Mazauric devait mourir le mois suivant. *M. de Sorbier de Pougnadoresse* est élu Président à sa place. En occupant le fauteuil il évoquera cela va de soi, dans ses discours les heures sombres de la guerre, le véritable consulat du Président Coulon pendant cinq années consécutives, il saluera les membres revenus du front ainsi que les nouveaux élus, il fera enfin tous ses vœux pour l'avenir de l'Académie.

Il ne devait pas être donné à M. de Sorbier de Pougnadoresse de présider une autre séance, on ne l'a plus revu à l'Académie, la maladie l'emportait peu de temps après.

M. le Pasteur Trial Vice-Président fit fonction de Président pendant toute l'année 1919, année capitale, ainsi que nous allons le voir, pour notre *siège social,* comme l'avait été d'une autre façon sept ans auparavant l'année 1912.

Pendant cet intervalle de sept années étaient morts de nombreux membres qui avaient pris une part active à la question de notre local en 1912, entre autres MM. Bruneton, Deloche, La Haye, l'architecte Allard, Secrétaire Perpétuel Clauzel.

Quelques uns cependant étaient là et faisaient pour ainsi dire le pont entre 1912 et 1919 tels le Chanoine *Bonnefoi,* MM. *Jouve, Jean Bosc, Emile Reinaud, Max Raphel.*

En juin et juillet 1914 le Chanoine Bonnefoi s'était déjà intéressé pour le siège social à une maison qui était à vendre *12 rue Dorée,* il l'avait visitée avec l'architecte Allard, une commission devait examiner la chose. L'Académie entrait en vacances, quelques jours après c'était la guerre, le projet n'eut bien entendu aucune suite.

C'est ce *même immeuble 12 rue Dorée* que cinq ans plus tard en 1919 *le Chanoine Bonnefoi* visitera à nouveau une première fois avec le bureau, une seconde fois avec l'architecte départemental *Max Raphel.* Pour l'achat le Chanoine Bonnefoi se faisait fort de mettre à la disposition de l'architecte une somme de 25.000 F. Max Raphel et les *membres du bureau* tout en rendant hommage à l'activité et aux bonnes intentions du Chanoine Bonnefoi, ont estimé que le 12 rue Dorée ne remplissait pas les conditions voulues *de salubrité, de solidité* et aussi de *dépense* car il faudrait compter en effet en plus de l'achat au moins *une somme égale* pour les

réparations indispensables, sans doute même beaucoup plus, le projet est abandonné.

M. Max Raphel dit qu'il pense fermement pouvoir à la prochaine séance signaler à l'Académie un immeuble en bon état de conservation et avec un *réel cachet archéologique,* il serait néanmoins nécessaire de dépasser la somme offerte de 25.000 francs.

A ce sujet *M. Jean Bosc* fait observer qu'il faudrait mettre quelque discrétion dans la sollicitation des sommes demandées à divers, car en définitive l'Académie est largement logée à son *siège social au Palais des Beaux-Arts* et ne doit pas en tant que *personne morale* être considérée comme une quémandeuse.

A la séance suivante le 13 mai 1919 l'Académie entend la lecture du rapport de *Max Raphel* sur le nouvel immeuble proposé, en voici l'essentiel :

« La maison est située *16 rue Dorée* et présente une surface de 360 m2. Il y a deux étages principaux et des combles habitables, le deuxième étage est plus soigné comme disposition et décoration que le premier, il conviendrait parfaitement à l'installation de l'Académie. Il y a possibilité par la démolition d'un mur de créer une salle de 60 m2 environ suffisante pour devenir la salle des séances. Nous avons obtenu de la propriétaire Mlle Adrienne Michel, fille d'*Albin Michel* l'auteur bien connu de *« Nîmes et ses rues »* une promesse de vente valable jusqu'au 30 octobre, le prix demandé est 30.000 francs, la somme à consacrer aux réparations nécessaires est de l'ordre de 5.000 francs, les droits de mutation et divers seraient de 3.000 Au total 38.000 francs. Il n'est pas question dans ce prix du déménagement et des installations des bibliothèques et de l'éclairage que l'Académie ferait et payerait à part. « L'avantage du projet dit Max Raphel est que l'Académie étant enfin *chez elle,* la question de l'ancien Evêché serait définitivement résolue. L'antique demeure de *Gailhard Guiran,* ajoute-t-il en terminant, avec son *parfum suranné et vieillot de Renaissance Française* conviendrait parfaitement à notre Compagnie ».

L'Académie est *unanime* à approuver les termes du rapport, M. le Chanoine Bonnefoi remercie chaleureusement Max Raphel pour ses recherches qui font espérer une solution élégante à la question en jeu. L'Académie se réunit pour prendre une décision en *séance extraordinaire* le *26 septembre.*

M. le Chanoine Bonnefoi est arrivé à réaliser la *somme de 30.000 francs* pour payer le prix de vente, il n'y aura pas de frais de notaire, l'Académie comptant assez d'hommes de loi parmi ses membres pour rédiger utilement l'acte *sous seing-privé.* Il faudra malgré tout un *nouvel effort de souscription* pour les *frais de mutation* et pour les *réparations urgentes et nécessaires.*

L'Académie décide *à l'unanimité l'achat projeté,* charge la commission des finances à laquelle s'adjoindront Max Raphel et les juristes de la Compagnie de rédiger l'acte sous-seing privé et ouvre le crédit nécessaire pour faire face aux droits d'enregistrement.

Dans son avant-dernière séance de l'année M. le Secrétaire Perpétuel *Emile Reinaud* informe l'Académie que *l'acte de vente de l'immeuble 16 rue Dorée a été signé le 29 novembre 1919* et que le contrat porte quittance, le prix soit 30.000 francs ayant été versé aux mains de Mlle Michel comme provenant de souscriptions recueillies par M. le Chanoine Bonnefoi.

Dans le courant de l'année 1920 Max Raphel tient à plusieurs reprises l'Académie au courant des travaux de réparations engagés : maçonnerie, platrerie, peinture etc en particulier en ce qui concerne l'aménagement de la grande salle des séances ayant pu obtenir que le locataire du second étage quitte les lieux le 31 janvier en lui donnant à titre d'indemnité le loyer à partir du 1e octobre précédent.

Le 7 juin 1920 l'Académie tient *sa séance d'inauguration* dans son nouvel hôtel de la rue Dorée. Ce fut un grand jour, *33 académiciens occupent la salle des séances.* Le Président *M. le Pasteur Trial* avec la chaleureuse éloquence qu'on lui connaissait se félicite d'avoir à inaugurer le nouveau siège de l'Académie dans l'immeuble *« Ne quid nimis »* qui semble avoir été fait pour elle. La devise même : *« Ne quid nimis », « Rien de trop »,* est en effet à tous points de vue la devise d'un sage; sur le plan de la morale elle est une règle de conduite dans la vie rappelant que l'excès en tout est un défaut; sur le plan intellectuel et de l'art, elle peut être considérée comme une règle du bon goût et de la mesure. Le *Pasteur Trial* fait l'historique des pérégrinations de la Compagnie depuis 1682 et il espère fermement que dans l'Hôtel qui vient d'être aménagé avec tant de soin par M. Max Raphel, elle poursuivra une longue et sereine existence.

Ainsi que le fera après lui M. *Armand Coulon* son prédécesseur pendant cinq longues années à la présidence, le *Pasteur Trial* adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à installer décemment et définitivement l'Académie chez elle et en particulier bien sûr à *MM. le Chanoine Bonnefoi et Max Raphel.* M. le Chanoine Bonnefoi à son tour remercie chaleureusement « les souscripteurs, qui dit-il *sont et resteront anonymes,* de leur geste si beau, si utile » et manifeste sa joie qui est celle de l'Académie toute entière.

M. le Secrétaire Perpétuel Emile Reinaud, Ancien Maire de Nîmes lit une pièce en vers qu'il a écrite, ayant pour titre : *« Enfin, seule! »*

La Salle des Séances magnifiquement aménagée par Max Raphel.
Vue partielle de la salle lors d'une communication le 6 Janvier 1961 de Mgr. Anthérieu successeur du Chanoine Bonnefoi.

Nous avons pu après bien des recherches avoir sous les yeux ces vers non incantatoires certes mais disons de circonstance :

Enfin, seule!

Ce n'est qu'après dix ans, chante le vieil Homère,
qu'Ulysse poursuivi par l'ardente colère
des Dieux, battu par la tempête, pourchassé
par Calypso, par les Sirènes, par Circé,
peut conjurer l'enchantement qui l'enveloppe
et retrouver enfin, Ithaque et Pénélope.
Plus longtemps, l'héroïne exaltée en ces vers
connut la vie errante et les destins divers.
Comme Ulysse, les coups du sort l'ont affermie
et les ans sont légers à notre Académie.
Dans un monde où tout change, elle ne change pas ;
mais combien varié le champ de ses ébats!
Ici, là, pendant deux longs siècles de carrière
telle ou telle maison lui fut hospitalière,
C'est l'Evêque parfois, parfois un amateur
de lettres, qui s'en fait le noble protecteur.
Puis un jour l'heure sonne où le sort favorable
fixe sa course et fait un foyer confortable
de l'hôtel spacieux que lui légua Séguier.
Dès lors, ses vœux sont accomplis : siège princier!
L'Ile de Calypso! Mais hélas! la tourmente
de Charybde en Scylla l'entraine et l'épouvante.
Les lares du savant, la Révolution
les confisque et les vend, bien de la nation.
Plus tard dans les greniers perdus, la ville
offre à l'Académie un haut et simple asile
qu'heureuse de jouir d'un calme olympien,
elle accepte à l'instant : il ne lui coûte rien!
Un siècle elle y resta ; ni plainte ni murmure!
Et les livres nouveaux, sans ordre ni mesure
crèvent en s'empilant sur les rayons étroits.
Enfin voici qu'un jour les édiles nimois
appellent à sieger le groupe académique
dans un Palais entre les Arts et la Musique.
Serait-ce la terre promise à nos ainés?
Va-t-on vivre des jours sereins et fortunés?
Non, non, la mariée est sans doute trop belle ;
la discorde est au camp : et la moindre étincelle
glissant sur le foyer peut allumer le feu ;
rudes, jaloux, les grands principes sont en jeu.

Et pourtant il n'est pas de personne morale
qui par plus de tenue et d'égards se signale.
Les lieux sacrés, nous ne saurions les profaner ;
Nous irions jusqu'à rendre habitable l'enfer.

Mais qui ne veut s'entendre appeler donataire,
ou payer le loyer que paie un locataire,
doit posseder une maison qui soit à lui,
ainsi le vieil hôtel que l'on fête aujourd'hui.
Oh! nous sommes bien loin de cette galerie
qu'Académos avait donné à sa patrie.
Ici pas de statue à l'Amour, pas d'autel
aux Muses se dressant dans l'infini du ciel,
comme là-bas ; aucun sanctuaire à Minerve.
Aux murs, à peine si la piété conserve
par la toile, les traits de Jean-François Séguier
ou le visage pur de l'Evêque Fléchier.
Mais si des grecs nous n'avons pu suivre l'exemple,
ni su dans Nemausus, enjoliver le temple
des lettres et des arts, nous pourrons désormais
l'entourer de nos soins et le combler d'attraits.
Au nombre des maisons qui datent d'un autre âge
il n'en est pas qui mieux se prête à notre usage
à notre vie, à nos travaux que cet Hôtel.
La rue, au nom Dorée, à l'aspect solennel
semble faite pour le repos d'une chartreuse
Là du midi, rayonnera l'âme, amoureuse
des débris du passé qui semble agonisant
et qui n'est jamais mort, des miettes du présent
dont les matériaux feront la grande histoire
La petite patrie a souci de sa gloire.
Les demi-dieux, les saints sur nos murs consacrés
seront toujours au fond de nos cœurs adorés.

Ainsi dans la sécurité des lendemains
se développeront la vie et le génie
de notre diligente et vieille Académie
qui se sentant chez elle et libre de son bien,
trouvera plus friand son pain quotidien
car malgré la devise inscrite sur sa porte,
« Ne quid nimis », toujours plus haut elle se porte.

Dans la réunion qui s'est tenue une semaine après cette belle séance d'inauguration, le trésorier M. Margier donna lecture de la

note que lui avait remise *M. Giran* chargé de compléter les souscriptions déjà recueillies afin de pouvoir faire face aux *frais de mutation* et *d'aménagement* de l'Hôtel, note que voici : « Dans une séance de l'automne dernier, je reçus mandat de visiter ceux de nos confrères que n'avait pas vus le Chanoine Bonnefoi et de les prier de s'associer à l'œuvre qui avait été si heureusement menée à bonne fin.

J'ai le devoir et la satisfaction de vous faire connaître que mes démarches ont à leur tour, reçu l'accueil le plus sympathique et que dans un sentiment précieux de solidarité, tous nos collègues ont tenu à offrir leur contribution et si j'ose dire apporter une pierre à la demeure charmante que notre ami *Max Raphel* a si confortablement aménagée. »

L'Académie comme témoignage de gratitude envers le *Chanoine Bonnefoi* commanda son portrait au peintre *Edouard Nuel* qui a d'ailleurs tenu à l'offrir gracieusement à la Compagnie et il fut décidé qu'il prendrait place dans la salle des Séances.

Nous avons noté que le *16 de la rue Dorée* a été acheté au prix de 30.000 francs seulement et que le prix demandé pour le 12 de la même rue était presque aussi élevé, bien qu'il ne pouvait y avoir aucune comparaison possible entre les deux immeubles. Une seule explication à cela.

Alors qu'en 1912 au haut de la rue Dorée dans le local qu'occupait l'Académie au 3e étage de la Mairie, existait au sujet de son futur siège social un drame intérieur dans une famille consacrée au culte de l'esprit, au milieu de *cette même rue* en l'appartement même où se trouve actuellement l'Académie, avait eu lieu l'année précédente à la mi-juillet 1911 un vrai drame dans une famille honorablement connue : un frère de Mademoiselle Michel après avoir tué sa femme et sa fille s'était suicidé. Embarras financiers, dépression nerveuse, autres motifs on ne le saura pas. Drame douloureux que nous nous sommes vu *contraint* de brièvement rappeler, *uniquement* pour comprendre que Mademoiselle Michel ait tenu à se *séparer de son Hôtel* dès qu'elle l'a pu à la fin de la guerre. Le prix *avantageux* demandé fut pour l'Académie une des conditions essentielles, déterminantes de l'achat, sinon il aurait été assurément bien difficile, malgré la bonne volonté de M. le Chanoine Bonnefoi et de M. Giran, de recueillir la somme qu'il aurait *nécessairement fallue,* au moins le double de celle recueillie par leurs soins.

D'autres circonstances, hasards de la vie, ont servi aussi l'Académie dans l'acquisition de l'Hôtel.

En se plaçant *seulement* sur un *plan pratique* nous aimerions en effet ajouter ceci : en 1912 après l'offre du Palais des Beaux-Arts de la part de la Municipalité, les deux groupes qui se sont formés à l'Académie *ont eu tous deux raison* d'agir comme ils l'ont fait, le groupe de la majorité *de ne pas décliner* une offre aussi princière, celui de la minorité *de la refuser ;* ainsi harcelées pourrait-on dire par les *évènements* ces prises de positions opposées ont finalement et paradoxalement *servi la même cause.* En 1919 encore, le *Siège social* étant en un lieu et les *Séances* se tenant en un autre, il était clair que tout devait inciter à trouver pour l'Académie une demeure bien à elle, tout devait chaque jour davantage ancrer le Chanoine Bonnefoi dans cette idée ; son zèle ardent, son dévouement inlassable furent mis à l'épreuve, d'autant qu'à la fin de la guerre on savait que la Société d'Agriculture ne pourrait plus longtemps héberger la Compagnie, elle devait quitter la rue des Frères Mineurs pour aller tout à côté Place Questel à la Maison de l'Agriculture qui était en train de s'édifier.

Dans le courant de cette année 1919, il devait donc être donné à un membre de la majorité de 1912 *Max Raphel* de trouver l'Hôtel tant désiré, à un membre de la minorité le *Chanoine Bonnefoi* de trouver la plus grande part des fonds nécessaires pour son acquisition — équilibre parfait.

Et pour terminer disons que dans bien des Sociétés les mêmes remous qui auraient conduit inéluctablement à une séparation définitive ont abouti dans *notre vieille Académie* non seulement à l'acquisition d'un *magnifique Hôtel plus vieux encore qu'elle même,* mais aussi à une réconciliation la plus fraternelle, à une entente à jamais construite sur le roc.

BIBLIOGRAPHIE

. Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes : Année 1911. Transfert du local académique (p. 105 - 108 - 113)

. Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes : Année 1912. Sur le transfert du local académique dans le Nouveau Palais des Beaux-Arts (des pages 10 - 11 - 14 jusqu'aux pages 126 - 128 - 130).

. Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes : Années 1919-1920. Inauguration du Siège Social (p. 121).

. Mémoires de l'académie de Nîmes : Années 1911-1912, 1918-1919 et 1920-1921.

. Colonel Blanchard : « *Le Vieux Nîmes* ». L'Ancien Palais de l'Evêché. (1937).

. Colonel Blanchard : « *Le Vieux Nîmes* ». L'Hôtel de l'Académie. Anciennement : Hôtel de la Tour. Nîmes 1939.

. André Nadal : L'Hôtel de l'Académie de Nîmes. Nîmes 1972.

. Bibliothèque Séguier : Périodiques et ournaux de la région pendant les années 1911 et 1912. - La Chronique Mondaine, - L'Eclair, - Le Petit Méridional, etc...

Année 1968

FAITS ACADEMIQUES

M. Pierre de Châteauneuf élu correspondant.
Installation de M. Bernardy comme Président par Mgr Homs, Président sortant.
Séance Publique du 28 Janvier 1968
M. André Chamson : Grand-Croix de la Légion d'Honneur
M. Sablou : Officier des Arts et Lettres
M. P. Hugues : Chevalier des Arts et Lettres
M. Weber, maire de Brunswick : membre honoraire
M. Auméras, membre non-résidant devient membre résidant.
Election de MM. Combarnous et Blanc comme correspondants.
Election de M. Aliger comme correspondant.
Règlement du Concours Annuel
Décès de M. le Chanoine Gabriel Gasque, membre résidant.
M. le Professeur Maurice Auméras, membre résidant en surnombre, succède à M. le Chanoine Gasque
Concours annuel 1969
Décès de M. le Chanoine Béraud, de M. Robert de Joly et de M. Jean Paulhan, de l'Académie Française, membres non résidants.
Election de M. Joachim Durand comme membre résidant.
Réception de M. Gerbod, Préfet du Gard, Président d'honneur
Lettre de M. Maurice Genevoix, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française.
Réception de M. Joachim Durand, membre résidant.

COMMUNICATIONS

M. le Professeur Dupont : Evolution des institutions municipales de Beaucaire du 13e au 15e siècle
M Roger :* Compte rendu de l'ouvrage « Saint-Gilles » de Mlle Jéolas et de l'ouvrage « Madame du Barry » du Duc de Castries
M. Chastanier : Un Gide sous la Révolution
M. le Pasteur Brunel : Louis Rossel
M. de Balincourt : La Haute-Silésie et la Pologne. La ligne « Oder-Neisse »
M. Panet : L'affaire des moustaches (1844)

Mgr Homs : Pétrarque, pèlerin de Rome (1e partie)
M. le Duc de Castries : La Guerre des Camisards
M. Sablou : Compte rendu de : « Dans les rues de Nimes au temps passé » de M. Georges Martin
Mgr Homs : Pétrarque, pèlerin de Rome (2ème partie)
M. Seston : Compte rendu de : « Harmonieuse solitude » de M. Pourtal de Ladevèze
M. Chastanier : Compte rendu de : « Uzès, son Histoire, ses Monuments » de M. Gaston Chauvet
M. le Pasteur Lauriol : Les Poètes et la Mort
M. Henri Aubanel : La Chandeleur
M. André Nadal : Le Castellum
M. le Pasteur Lhermet : Les Cent Jours à Nimes
M Edgar Tailhades :* L'affaire du Collier de la Reine
M. C. Lignières : Le sentiment religieux et le sens du miracle chez Goya
M. le Professeur Dupont : La Seigneurie d'Anduze-Sauve des origines à la fin du XIIe siècle.

HOMMAGES

Mlle Jéolas : Saint-Gilles
M. le Duc de Castries : Madame du Barry
M. Gaston Chauvet : Uzès, son Histoire, ses Monuments
M. Ivan Gaussen : Sommières
M. R. du Colombier : Catalogue de l'exposition Ménard
Deux siècles de vie française en Corse
M. René de Castries : Les ténèbres extérieures
Mme Jane Martinazzo-Gandin : Poèmes
M. Marius Balmelle : Les mines de Villefort et de Vialas
M. Alexandre Langlade : Poésies languedociennes
M. Camille Lignières : Figures et thèmes hispaniques
M. R. du Colombier : Léon Ménard, magistrat et écrivain nimois.
Les Bibliophiles nimois : Bulletin de l'année 1967-68

Année 1969

FAITS ACADEMIQUES

M. Jean Thérond est élu Président
M. le Pasteur Brunel est élu Vice-Président
M. Sablou, Chevalier de la Légion d'Honneur
Installation du Président et du Vice-Président de l'année
Séance Publique du 2 février 1969
Comptes 1968 et budget 1969
Rappel de l'article 6 du règlement
M. Modeste reste membre non-résidant
Me Maurice Chauvet, Commandeur du Mérite National
Obsèques de Me Octave Hugues
Me Léon Fosse, représentant de l'Académie de Nîmes à la Séance de l'Académie Française du 11 avril 1969
Réception de M. le Professeur Maurice Auméras, membre résidant.
Election de M. Charles Juge-Chapsal, comme membre non résidant.
Election de M. Gaston Chauvet comme membre non résidant.
M. André Modeste, membre non résidant, succède à M. Jean Paulhan
Election de M. le Professeur Hervé Harant, comme membre non résidant.
Election de M. Paul Troy et de M. Maurice Penin comme membres correspondants.
Lettre de M. Le Berger-Carrière, de Bruxelles, au sujet de Claude de Carrière (1715-1793), directeur de l'Académie de Nîmes en 1752
M. Roger Chastanier et M. Pierre HUGUES ont représenté l'Académie de Nimes aux fêtes du Centenaire des Lettres de mon Moulin à Uzès le 28 août 1969.
Allocution prononcée par M. Roger Chastanier le 28 août 1969 à Uzès
L'académie de Nimes échangera ses publications avec la Revue artistique de l'Ile Maurice
M. André Bernardy a représenté l'Académie de Nimes à la session d'été de l'Académie Racinienne à Uzès.
Allocution de bienvenue adressée par M. Jean Thérond, président, à M. Weber, oberstadtdirektor de Brunswick et à M. le professeur Harant
M. Jacques Larmat est élu membre résidant.

M. L'Amiral Jozan, M. le Commandant de Seguins-Cohorn, M.M. Christian Giudicelli et Victor Lassalle sont élus correspondants

M. Félix Villeneuve et M. le Procureur Général R. du Colombier sont élus membres résidants.

M. le Berger Carrière, M. Aimé Vielzeuf et M. le Pasteur Fabre sont élus membres correspondants

Réception de M. Jacques Larmat, élu membre résidant

COMMUNICATIONS

M. le Professeur Dupont : La Seigneurie d'Anduze-Sauve au cours de la première moitié du XIII[e] siècle

M. Robert Chastanier : Un meurtre sous Louis XIV

M. le Pasteur Brunel : Le secret des tourbières

M. Frainaud : Cyrano de Bergerac, libertin et... cosmonaute

M. Douël : Frédéric Chopin ou le spectre de la Rose

M. Bernardy : Cartes anciennes du Languedoc

M. Ivan Gaussen : Le marquis de Villevieille et les Encyclopédistes

Mgr Homs : Le jour de Noël 1394, interdiction de la fête des fous en la Cathédrale de Nîmes.

M. Guillaume Abauzit : Henri Nègre, musicien nimois et ses disciples

M. D ouël : Clara Wiek et Robert Schumann

M. Louis Boyer : La Vigne et le vin dans la Gaule Narbonnaise à l'époque gallo-romaine

M. Gaston Chauvet : Une grande dame de l'Ancien Régime : la duchesse douairière d'Uzès

M. Weber : Les institutions municipales dans la République Fédérale Allemande

M. Henri Chabrol : Aubanel et Verlaine

M. Joachim Durand : Antoine Deparcieux

M. André Nadal : Le centenaire de l'acquisition de l'hôtel de l'Académie, 16, rue Dorée

M. Paul Troy : Souvenirs nimois

M. le Pasteur Brunel : L'attrait de la Lune

M. le Professeur Hervé Harant : L'humanisme des temps présents

HOMMAGES

M. Jean Millot : Questions de folklore et de langage

M. Jean Pourtal de Ladevère : La Frontière Ambiguë

M. André Bernardy : Visitons les Garrigues
M. André Nadal : Abeille spirituelle, poème inconnu et art poétique de Paul Valéry
Duc de Castries : Louis XVIII
M. Aimé Vielzeuf : Les Bandits
M. Aimé Vielzeuf : Et la Cévenne s'embrasa
M. Aimé Vielzeuf : Au temps des longues nuits
M. Ferdinand Boyer : Les débuts du peintre Joseph Boze
M. Jean Milhaud : A Bergson la patrie reconnaissante
M. Jean Milhaud : Retrouver le temps perdu : I. Louli Sanua vivante
M. Pierre-de-Chateauneuf : Le sixième centenaire de Pierre de Luxembourg, poème.
M. Paul L. Ch. Rojat : Deux acrostiches (Revue artistique de l'Ile Maurice)
Société des Bibliophiles Nimois : Bulletin de l'année 1968

Année 1970

FAITS ACADEMIQUES

Concours annuel 1969 : une mention de Prix est accordée à Mme Marie-Alice Peyric, de Nîmes.

Me Taihades est élu président, et M. le Docteur Paradis vice-président.

M. Seston offre à l'Académie les œuvres complètes de Lamartine

Installation du Président et du Vice-Président

Comptes 1969 et budget 1970

Séance publique du 25 janvier 1970

Décès de M. le Pasteur Cadix

Message de confraternité adressé à M. le Bâtonnier Fabre

M. Henri Chabrol et la Médaille de la Ville de Nîmes

Lettre de M. Maurice Genevoix, Secrétaire parpétuel de l'Académie Française

Réception de M. le Procureur Général R. du Colombier, membre résidant.

Décès de M. Germain, de Montpellier, correspondant.

M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur

Réception de M. Félix Villeneuve, membre résidant

M. le Général Henri-Pierre Cothias, M. L'Abbé Laurens et M. L'Abbé Pauc sont élus correspondants.

M. de Mori, de Vérone est élu membre honoraire

Mlle Alice Fermaud est élue correpondant

M. Paul Cousot, Vice-Président de l'Académie du Var assiste à la séance du 19 Juin 1970

L'Académie à la cérémonie de célébration du 30e aniversaire de l'appel historique du 18 Juin 1940

Concours annuel 1970

M. Gerbod, Préfet du Gard, président d'honneur est nommé à Paris

Décès de M. le Bâtonnier Fabre, membre résidant

Remise de la médaille de la Ville de Nimes à M. André Chamson de l'Académie Française, membre non résidant.

L'exposition Saint-Louis à Aigues-Mortes

M. Roger Blanc, correspondant, est nommé officier dans l'ordre des Palmes Académiques.

M. Roger Blanc, correspondant, reçoit la grande médaille des Amis d'Alphonse Daudet

Remise de la Médaille de la ville de Nimes à M. Henri Chabrol, membre non résidant.

Le Général Cothias, correspondant, est nommé grand officier de la Légion d'honneur
Décès de M. Jean Douël, membre résidant
La séance publique annuelle aura lieu le 31 janvier 1971
M. Georges Martin est élu membre résidant

COMMUNICATIONS

M. Camille Lignières : Un gaillard archiprêtre du XIV^e^ siècle et son « Livre du Bon Amour ».
M. Lucien Frainaud : Poètes et agronomes de Virgile à Olivier de Serres
M. le Professeur André Dupont : Raymond IV de Saint-Gilles et son rôle en Orient pendant la première Croisade (1096-1099)
M. le Professeur André Dupont : Raymond IV de Saint-Gilles et son rôle en Orient pendant la première Croisade. (1099-1105)
M. Juge-Chapsal : Eloge du chanoine Béraud
Dr Edouard Drouot : L'évolution des styles dans l'art pariétal paléolithique
M. Ivan Gaussen : Les séjours de St-Louis à Aigues-Mortes et dans la région environnante
M. Yvon Pradel : Côté cour et côté jardin, ou vingt ans de spectacle dans les jardins de la Fontaine
Mgr François Homs : A propos de l'assassinat d'Henri IV : le drame intime du régicide Jean-François Ravaillac
Mme E. Martin - Guis : Le rôle mystique du luth dans la poésie
M. Gaston Chauvet : Les conciles particuliers au Moyen-Age ; ceux de Nimes, d'Uzès et de St-Gilles
M. Hubert Noë : Deux contes : Un soir de Printemps, Entre songe et réalité
Henri Chabrol : Considérations sur l'art et la littérature d'aujourd'hui
Joachim Durand : Deux poètes grand-combiens, Léo Larguier et Mathieu Lacroix.
André Bernardy : Armand Coussens connu et inconnu
André Nadal : Impressions et réflexions au retour d'un voyage au Japon
Jacques Larmat : Sur la pluralité des mondes habités.
Dr Edouard Drouot : Compte rendu de *Fabrice ou sites à protéger dans la nature humaine* par M. Allègre
Mlle Alice Fermaud : La pensée politique italienne au XVI^e^ siècle

HOMMAGES

M. Jean Pourtal de Ladevèze : Insidieusement
Lamartine : Œuvres complètes
Charles Calemard : Notes sur un cachet de M. de Chazerat
Maurice Aliger : Le Fanum de Nages
Edouard Drouot : La grotte moustérienne de la Calmette (Gard)
Edouard Drouot : L'art paléolithique à la Baume Latrone
Edouard Drouot : Les peintures de la grotte Bayol à Collias (Gard) et l'art pariétal en Languedoc méditerranéen
Edouard Drouot : L'art Pariétal paléolithique du Languedoc méditerranéen
Jean Combier, Edouard Drouot et P. Huchart : Les grottes solutréennes à gravures pariétales du canyon inférieur de l'Ardèche
Jean Milhaud : le management ; goût du risque et société nouvelle
Jean-Marie Chauvet : Michel Pons, de Bouillargues, écrivain et poète
Les Alpilles (publication semestrielle) N°1
M. de Seguins - Cohorn : Edouard de Froment
M. de Seguins - Cohorn : Voyage du Baron de Castille en Avignon et dans le Comtat Venaissin en 1782
M. de Seguins - Cohorn : L'inoculation des enfants de Castille
M. de Seguins - Cohorn : En parcourant les environs
M. de Seguins - Cohorn : La légende de Laos
Henri Chabrol : Images de Languedoc et de Provence
Henri Menjaud : Une visite à Glanum
François Perroux : Aliénation et société industrielle - Paris - Gallimard 1970
Roger Berger - La Nécrologie de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras (1194-1351) - Arras - 1970
Victor Lassalle : Un chapiteau roman décoré de scènes de l'enfance du Christ au Musée archéologique de Nimes - Paris, La revue du Louvre - 1970
Henri Boucoiran et Ivan Gaussen : Les Gardois dans l'histoire - Uzès - Péladan 1962
Ghislain de Diesbach : Favre de Thierrens - Paris - Emile-Paul - 1964
Paul Cousot - Paul-Albert de Forbin, lieutenant général des galères (1580-1661) Marseille - Provence Historique N° 75 - 1970
Louis Allègre : Fabrice ou sites à protéger dans la nature humaine - Uzès - Péladan 1970
Revue des Alpilles N°2 St Rémy - 1969

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Gilles du Gard N°1 - 1970

Jacques Le Berger Carrière - Le rattachement de la Lorraine à la France (Histoire pour tous - août 1970)

Pierre Gorlier : Le Vigan à travers les siècles - Montpellier 1955

Georges Chan : Uzès, ville d'art - Uzès - 1970

Aimé Vielzeuf : Demain, du sang noir - Uzès - 1970

Pierre-de-Châteauneuf (Marius Puget) - Quand un rossignol chante Niort - 1970

Académie de Nimes

Bureau de 1968

Président : M. André Bernardy
Vice-Président : M. Guillaume Abauzit
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre Hugues
Trésorier : M. André Bernardy
Bibliothécaire : M. Jean Roger
Archiviste : Dr Edouard Drouot
Bibliothécaire-Archiviste adjoint : M. André Nadal

Bureau de 1969

Président d'honneur : M. Gerbod, Préfet du Gard.
Président : M. Jean Therond
Vice-Président : M. le Pasteur Brunel
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre Hugues
Trésorier : M. André Bernardy
Bibliothécaire : Maître Jean Roger
Archiviste : M. le Docteur Edouard Drouot.
Bibliothécaire - Archiviste adjoint : M. André Nadal.

Bureau de 1970

Président d'honneur : M. Gerbod, Préfet du Gard.
Président : M. Edgar Tailhades.
Vice-Président : M. le Docteur Jean Paradis
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre Hugues
Trésorier : M. André Bernardy
Bibliothéque : Me Jean Roger.
Archiviste : M. le Docteur Edouard Drouot
Bibliothécaire - Archiviste adjoint : M. André Nadal.

L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 Décembre 1970

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 36 Académiciens résidant à Nimes

Nos	Date de l'élection	NOM DES ACADEMICIENS	Prédécesseurs
1	8-06-1945	André DUPONT, ✲, 14-18, O, Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, 38, rue Emile Jamais, Nimes.	Jacques Sagnier
2	3-05-1946	N. LAURIOL, ✲, Pasteur, 7, rue Cart, Nimes.	Prof. Giran
3	28-02-1947	Jean BRUNEL, O, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, 23, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes.	Rouviere
4	14-03-1947	Paul CABOUAT, O ✲, 14-18, Docteur en médecine, 5, rue Demians, Nimes.	Paul Bonnet
5	29-04-1949	Henry SESTON, O ✲, 14-18, + Mérite Social, Professeur agrégé de Lycée honoraire, 9, rue Racine, Nimes.	Henri Trial
6	29-04-1949	Camille LIGNIERES, O ✲, 14-18, commandeur République Espagnole commandeur Alphonse X, etc. . . Inspecteur d'Académie honoraire. 2, rue Pradier, Nimes.	Pasteur Cadix
7	27-05-1949	Jean PARADIS, ✲, 39-45, Méd. résistance, Docteur en médecine, 12, Av. Feuchères, Nimes.	Henri Pertus
8	14-04-1950	Xavier de BALINCOURT, O ✲, 14-18, TOE, Lieut.-Colonel en retraite, 29, rue des Lombards, Nimes.	Gral de Bourgon
9	24-03-1952	Edgard TAILHADES, Avocat, ancien Bâtonnier, Sénateur du Gard, 3, rue Montjardin, Nimes.	Lieut. - Col. Igolen
10	26-12-1952	Henri de REGIS, viticulteur, 14, rue de Chapitre, Nimes.	Bernard Latzarus
11	6-03-1953	Jules-Albert DAVE, ✲, O. Juge honoraire, 30, rue Fénelon, Nimes.	Marcel Gouron
12	11-03-1955	Jean THEROND, Entomologiste, 41, rue Séguier, Nimes.	Dr Reynaud
13	11-03-1955	Pierre HUGUES, ✲, O. , Arts et Lettres, Mérite Agricole, Mérite Sportif, Censeur honoraire du Lycée Alphonse - Daudet, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Gard, Majoral du Félibrige, 1, rue Villeperdrix, Nimes.	Chanoine Chabot

14	25-06-1957	Jean SABLOU, ✲, O. Arts et Lettres, Directeur des Archives départementales, 20, rue des Chassaintes, Nimes.	Philippe Fauré-Frémiet
15	20-12-1957	Paul BRUNEL, ✲, Pasteur, 1, rue Terraube, Nimes.	Antonin
16	19-05-1959	André NADAL, O ✪, Professeur de Lycée honoraire, 29, rue Ménard, Nimes.	Marcel Coulon
17	21-10-1960	François HOMS (Mgr), ✠ 14-18, Prélat de sa Sainteté, 15, rue Grétry, Nimes.	Chanoine Bruvere
18	17-03-1961	André BERNARDY, Chef de Centre Adjoint à l'E.D.F. en retraite, 13, rue Briçonnet, Nimes.	Jean Gibelin
19	9-06-1961	Jean ROGER, Greffier en chef de la Cour d'Appel, 7, quai de la Fontaine, Nimes.	Me Enjoubert
20	9-06-1961	Guillaume ABAUZIT, ✲, ✠ combattant, Mérite Social, croix Pénitentiaire, Conseiller à la Cour honoraire, 18, quai de la Fontaine, Nimes.	Dr Max Vincent
21	9-02-1962	Claude ESCHOLIER, ✠ 39-45, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, 731, ch. Mas de Roulan, Nimes.	Don Sauveur Paganelli
22	15-06-1963	Raoul LHERMET, Méd. Reconnaissance Française, Pasteur, 2, rue St-François, Nimes.	Franck Rouviere
23	30-10-1964	Robert LAFONT, Assistant à la Faculté des Lettres de Montpellier, 14, rue Parmentier, Nimes.	Max Hutter
24	18-12-1964	Edouard DROUOT, Docteur en médecine, 38, rue Montaury, Nimes.	Georges Livet
25	12-03-1965	Lucien FRAINAUD, O. Mérite Agricole, ✪, Directeur de la Mutualité Agricole, 14, rue Claude Bernard, Nimes.	André Modeste
26	25-06-1965	René THIBON, Chanoine honoraire, 4, rue de la Garrigue, Nimes.	Chanoine Cantaloube
27	11-02-1966	René PANET, ✪, Conseiller à la Cour, 23, rue Pradier, Nimes.	Me Emmanuel Lacombe
28	15-04-1966	Roger CHASTANIER, ✲, Maitre-Imprimeur en retraite, 4, rue Corconne, Nimes.	Mlle Lavondès Me Gustave Lafage
29	5-05-1967	Léon FOSSE, ✠ 39-45, Notaire honoraire, 7, rue Cité-Foulc, Nimes.	
30	23-02-1968	Maurice AUMERAS, ✲, O. ✪, Cr. du Combattant, Professeur honoraire de la Faculté des Sciences de Lyon, 1, rue Stanislas-Clément, Nimes.	Chanoine Gasque
31	22-11-1968	Joachim DURAND, O. ✪, C. Mérite Directeur honoraire au Ministère de la Marine Nationale, 27, rue de la Servie, Nimes.	Etienne Velay
32	7-11-1969	Jacques LARMAT, ✪, Professeur agrégé de Sciences Naturelles, 39, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes.	Aimé Flaugère

33	19-12-1969	Félix VILLENEUVE, Ch. Mérite, O. ✪, Professeur agrégé de Sciences naturelles au Lycée Alphonse-Daudet, 19, rue de Barcelone, Nimes.	Henri Barnouin
34	19-12-1960	Robert du COLOMBIER, O. ✲, ✪, O. Mérite Social, Méd. Education surveillée, Méd. Administration Pénitentiaire, Procureur général près la Cour d'Appel de Nimes, 27, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes.	Octave Hugues
35	18-12-1970	Georges MARTIN, ✲, Arts et Lettres, Majoral du Félibrige, Joaillier, 6, rue de la Curaterie, Nimes	Marcel Fabre

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 Académiciens ne résidant pas à Nimes

Nos	Date de l'élection	
1	5-05-1939	Jean POURTAL DE LADEVEZE, Homme de Lettres, 21, Av. Mozart, Paris (XVIme).
2	29-05-1942	Jacques VIER, ❨, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Ronceray, Rennes.
3	3-03-1943	Marc ESCHOLIER, O ✲, Conseiller à la Cour de Cassation, 14, rue Lenoch, Paris (17me).
4	19-11-1943	Charles CALEMARD, O ✲, Premier Président de Cour d'Appel honoraire, 6, rue Barante, Riom
5	8-04-1949	**Maurice CHAUVET, O. ✲, C. Mérite, Avocat honoraire, 28, rue Foch, Montpellier.**
6	5-03-1954	André FRAIGNEAU, Homme de lettres, 9, rue St-Romain, Paris (6e).
7	22-10-1954	Fernand ROBERT, ✲, Professeur à la Sorbonne, 119, **bd Carnot, Le Vésinet (S.-et-O.).**
8	8-01-1955	Ivan GAUSSEN, O ✲, ⁂ 14-18, O. Arts et Lettres, O. Santé Publique, Sous-Directeur honoraire de l'Administration Générale de l'Assistance Publique, 6, rue Cardinal Mercier, Paris (9e).
9	4-03-1956	**Henri BONPAIRE, ✲, Professeur à la Sorbonne, 16, rue Auguste-Rodin, Sèvres.**
10	15-03-1957	André CHAMSON, G. C. ✲, de l'Académie Française, Directeur Général des Archives Nationales, 3, rue des Francs-Bourgeois, Paris (2me).
11	13-02-1959	Jacques FAVRE DE THIERRENS, G. O. ✲, Artiste Peintre, 3, Rond-Point des Champs-Elysées, Paris.
12	30-10-1959	Marc BERNARD, Homme de lettres, 340, rue St-Jacques, Paris.
13	10-06-1960	Jean MILHAUD, O ✲, Comm. Mérite National, Expert International en Administration, 37, bd d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine.
14	9-06-1961	François PERROUX, ✲, Professeur au Collège de France, Paris.
15	4-01-1963	Henri CHABROL, ✲, ⁂ 14-18, O ❨, Professeur agrégé honoraire des Lycées de Paris, 80, rue Taitbout, Paris (9e).
16	1-03-1963	René Duc de CASTRIES, ✲, Méd. Arts et Lettres, Méd. ordre de Cincinnatus, Homme de lettres, 45, Av. de Montaigne, Paris (8e).
17	31-05-1963	Henri AUBANEL, Manadier, Homme de lettres, Mas du Simbéu, Les Saintes-Maries-de-la-Mer.
18	8-11-1963	Paul-Marie DUVAL, ✲, Professeur au Collège de France, 7, rue Alasseur, Paris (15me).
19	12-03-1965	André MODESTE, O ✲, O ❨, O X Bénin, Trésorier Payeur Général honoraire, Ortafa (P.O.).
20	25-02-1966	R.P. MARTIN, Docteur ès-Lettres, Directeur de la Chorale St-Eustache, 2, impasse St-Eustache, Paris.
21	6-06-1969	**Charles JUGE-CHAPSAL, ❨, Cr. Combattant 14-18, O. Couronne Yougoslave, Vice-président en retraite du Tribunal de Grande Instance de Toulon, 5, place Paul-Doumer, Riom.**

22	6-06-1969	Gaston CHAUVET, ✠ 14-18, Méd. vermeil du travail, ancien Directeur d'usines à gaz, 33, avenue Maxime-Pascal, Uzès.
23	6-06-1969	Hervé HARANT, O. ✠, O. ✠, O. Mérite Agricole, Ch. Santé Publique, Professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, Correspondant national de l'Académie de médecine, Correspondant du Museum, 17, bd Louis-Blanc, Montpellier.
24		X...

Membres correspondants

(en nombre illimité)

1926 Jacques de NEUVILLE, O ✲, Conseiller à la Cour des Comptes, 5, Av. de la Bourdonnais, Paris (9e).

1932 Ferdinand BOYER, ✲, 14-18, Comm. ❨❩, Docteur es-lettres, Professeur agrégé d'Histoire honoraire, 13, rue Parrot, Parid (12e).

1932 Mme MARTINAZZO-GANDIN, 45, rue de la République, Bessèges (Gard).

1932 Georges RIVALS, O ✲, 14-18, Professeur de Philosophie honoraire, 34, rue Farges, Montpellier (Hérault).

1944 Paul ROJAT, ✲, 14-18, Retraité de la Marine Marchande, 239, rue Judaïque, Bordeaux (3e).

1949 Mlle Lucie METGE, O ✲, Directrice d'Ecole honoraire, 2, rue Racine, Nimes.

1950 Jean SUSINI, O ✲, Professeur de Lycée, 33, bd Gambetta, Alès.

1951 Louis BOYER, Journaliste, 43, chemin du Mas de Roulan, Nimes.

1952 Pierre-Fernand LIGER, O ❨❩, Chef de Bureau à la Mairie, 9, rue Bigot, Nimes.

1953 Hubert NOE, Préparateur en Pharmacie, 9, rue de la Glacière, Milhaud (Gard).

1954 Mme MARTIN-GUIS, 11 bis, av. Carnot, Nimes.

1955 M. BRAUD, O ✲, Premier Président honoraire de Cour d'Appel, rue Pellenport,Bordeaux.

1956 Mme Carmen DECHERY, ❨❩, Professeur de Lycée honoraire, 20, Bd Sergent-Triaire, Nimes.

1957 Mme Gleb ZBOROMIRSKY, ✲, O ❨❩, Professeur honoraire au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nimes, 24, rue Porte-de-France, Nimes.

1958 Mlle René BOUTAUD DE LA COMBE, Professeur, 8, Rempart Lachevailler, Bayonne.

1959 Guy TENDRET, ✲, Directeur honoraire de Banque, 6, quai de la Fontaine, Nimes.

1960 Yvon PRADEL, ❨❩, Professeur au Lycée Technique, 12, rue St-Laurent, Nimes.

1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, Juge du Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, Nimes.

1960 Henri d'ALBENAS, 14, r. Maréchal-Foch, Montpellier.

1961 Laurent SPADALE, Directeur de la Mutualité Sociale des Mines, 34, av. Général-de-Gaulle, Alès.

1961 Edgard RAIZON, ✲, ❨❩, Maître en gai-Savour, rue Emile Jamais, Vergèze (Gard).

1963 Robert GIRARD, Pasteur protestant, 1, bd de la République, Marsillargues (Hérault).

1965 M. ROESSING-SCHMALBACH, Président de la Sté franco-allemande, Brunswick (Rép. Féd. Allemande).

1965 Jean de GIRARD DE COEHORN, 14-18, Chanoine, Curé de St-André-de-Valborgne (Gard).

1966 Mlle R. JEOLAS, Professeur au C.E.S. Feuchères à Nimes, 13, rue Marceau, St-Gilles (Gard).

1966 Sœur Chantal BAUQUIER, Religieuse bénédictine, 7, rue d'Issy, Vanves (Seine).

1967 Philippe RÔJAT, La Rocagne - Les Merles, Sadirac (Gironde).

1967 Pierre de CHATEAUNEUF, de l'Académie de Vaucluse, Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

1967 **H. SANDVOSS, Secrétaire de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 27, Margaritenhôhe, 3300 Braunschweig (Allemagne de l'Ouest).**

1968 **Marius PUGET (dit Pierre-de-Châteauneuf), de l'Académie de Vaucluse, Châteauneuf - du - Pape (Vaucluse).**

1968 Gaston COMBARNOUS, Croix du Combattant, Collaborateur au C.N.R.S., 5, rue Nationale, Clermont-l'Hérault (Hérault).

1968 Robert BLANC, ✲, O. ❨❩, **Administrateur civil, 56,** rue Fondary, Paris (15me).

1968 Maurice ALIGER, **Agent de la S.N.C.F., Directeur** des fouilles et du Musée de Nages, 2, rue Fléchier, Nimes.

1969 Paul TROY, C. ✲, O. Mérite Maritime, Méd. Aéronautique, Croix Combattant volontaire, Ingénieur général du Génie Maritime en retraite, Conseiller du Commerce extérieur, Administrateur de sociétés, Valroch, Prades (Pyrénées-Orientales).

1949 Edourad JOZAN, Gd C. ✲, ⁂ 1939-45, Gd C. du Mérite de l'Ordre souverain militaire de Malte, Méd. de Sauvetage, etc..., Amiral (C.R.), Administrateur de sociétés, 30, avenue Carnot, Paris (17me).

1969 Henry de SEGUINS, Comte de COHORN, ✲, ⁂ valeur militaire, Méd. Jeunesse et Sports, Officier de cavalerie, Saint-Quentin-la-Poterie (Gard).

1969 Christian GIUDICELLI, Homme de lettres, 26, rue du Cherche-Midi, Paris (6me).

1969 Victor LASSALLE, ✲, Arts et Lettres, Conservateur des Musées d'art et d'histoire de Nimes, Musée archéologique, bd Amiral-Courbet, Nimes.

1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, ✲, Cr. Ordre de Léopold II, Industriel, Membre de l'Association des écrivains belges, Administrateur de l'Office héraldique et généalogique de Belgique, 45, avenue Général-de-Gaulle, Bruxelles 5 (Belgique).

1969 Aimé VIELZEUF, ⁂ 1939-45, Croix Combattant, Cr. Combattant volontaire de la Résistance, Professeur d'enseignement général au Collège d'enseignement général Feuchères, 41, quai de la Fontaine, Nimes.

1969 Emile FABRE, ⁂ 14-18, Pasteur de l'Eglise Réformée de France, Parignargues (Gard).

1970 Marcel LAURENS, Abbé, Vice-président de la Commission diocésaine d'art sacré du Gard, Correspondant de la Commission supérieure des monuments historiques, 26 bis, route d'Alsace, Alès (Gard).

1970 Jean PAUC, Abbé, Président de la Commission diocésaine d'art sacré de l'Aude, Correspondant de la Commission supérieure des monuments historiques 9, rue Auguste-Fabre, Narbonne (Aude).

1970 Henri-Pierre COTHIAS, Gd O. ✲, ⁂ 39-45 (2 citations), Général de brigade (C.R.), Attaché du Ministère de l'Equipement, 27, rue de Calvas, Nimes.

1970 Alice FERMAUD, O. ❨❩, Professeur agrégé de lycée honoraire, 4, rue Jeanne-d'Arc, Nimes.

Membres Honoraires

1940 Jacques CHEVALIER, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble.

1949 Georges TRIAL, ancien membre résidant, Nimes.

1952 Jules IGOLEN, O ✲, 14-18, Lieut.-Colonel en retraite, ancien membre résidant, Avignon.

1953 Marcel GOURON, O ✲, Directeur honoraire des Archives de l'Hérault, ancien membre résidant, Montpellier.

1960 M. BARDE, Pasteur, ancien membre résidant, 154, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine.

1962 Don Sauveur PAGANELLI, O ✲, Préfet honoraire, Inspecteur Général honoraire de l'Education Nationale, ancien membre résidant, Ajaccio.

1964 Hans Guenther WEBER (Dr), Oberstadtdirektor, 33. Braunschweig - Rathaus (Rep. - Féd. - allemande)

1970 M. de MORI, Professeur au lycée Scipion Maffei de Vérone, Adjoint au Maire de Vérone, Vérone (Italie).

Bienfaiteurs de l'Académie

Mgr FLECHIER
Jean-François SEGUIER
Mgr de BECDELIEVRE
N. RIBOULET
Mlle Alice DUMAS
N. DEVEZE
Mgr de VILLEPERDRIX
Jacques SAGNIER
Henry BAUQUIER
Marquis de LORDAT

Publications
de l'Académie de Nîmes

MEMOIRES

Dix-huitième siècle

Académie Royale de Nismes

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes 1756 1 vol. in-8° (Epuisé).
Recueil de pièces en prose et en vers lues à l'Académie de 1768 à 1777 (Epuisé).

☆
☆ ☆

Dix-neuvième siècle

Académie du Gard

Statuts de l'Académie du Gard (1805) Brochure in-8°.
Notice des travaux de l'Académie du Gard :
pendant l'an XIII (1804-1805)
pendant l'année 1806 1 vol. in-8° (Epuisé)
pendant l'année 1807 1 vol. in-8°
pendant l'année 1808 1 vol. in-8°
pendant l'année 1809 1 vol. in-8° (Epuisé)
pendant l'année 1810 1 vol. in-8°
pendant l'année 1811 2 vol. in-8°.

Académie royale du Gard

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard depuis 1812 jusqu'en 1822 2 vol. in-8°

Lacune de 10 ans (1822-1832)

Mémoires de l'Académie royale du Gard 1832 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie royale du Gard 1833-34 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie royale du Gard 1835-36-37 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie royale du Gard 1838-39 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie royale du Gard 1840-41 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie royale du Gard 1842-43-44 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie royale du Gard 1845-46 1 vol.. in-8°

Académie du Gard

Mémoires de l'Académie du Gard 1847-48 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1849-50 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1851 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1852 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1853 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1854-55 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1856-57 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1858-59 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1860 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1861 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1862 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1863-64 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1864-65 1 vol. in-8° (avec les Tables de 1804 à 1860)
Mémoires de l'Académie du Gard 1865-66 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1866-67 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1867-68 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1868-69 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1869-70 1 vol. in-8° (avec les Tables décennales de 1861 à 180)
Mémoirés de l'Académie du Gard 1871 1 vol. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie du Gard 1872 1 vol. in-8° (Epuisé)

Mémoires de l'Académie du Gard 1873 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1874 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1875 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1876 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie du Gard 1877 1 vol. en 2 parties.

Académie de Nîmes

Règlement de l'Académie de Nîmes 25 mars 1878 broch. in-8° de 35 pages
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1878 1 vol. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1879 1 vol. gr. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1880 1 vol. gr. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1881 1 vol. gr. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1882 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1883 1 vol. gr. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1884 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1885 1 vol. gr. in-8° (avec les Tables décennales de 1871 à 1880)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1886 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1887 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1887 Supplément : Manuel de Dhuoda
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1888 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1889 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1890 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1891 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1892 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1893 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1894 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1895 1 vol. gr. in-8° (avec les Tables décennales de 1881 à 1890)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1896 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1897 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1898 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1899 1 vol. gr. in-8°

Vingtième siècle

Mémoires de l'Académie de Nîmes 1900 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1901 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1902 1 vol. gr. in-8° (avec les Tables décennales de 1891 à 1900)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1903 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1904 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1905 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1906 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1907 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1908 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1909 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1910 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1911 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1911. Sommaires des Lettres Pontificales concernant le Gard. 1ere partie. (La 2e partie en 1922).
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1912 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1913 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1914-15 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1916-17 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1918-19 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1920-21 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1922-23 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1924-25 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1926-27 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1928-29-30 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1931-32 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1933-34-35 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1936-37-38 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1939-40-41 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1942 à 1950 1 vol. gr. in-8° (Epuisé)
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1951 à 1959 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1960-61-62-63-64 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1965-66-67 1 vol. gr. in-8°
Mémoires de l'Académie de Nîmes 1968-69-70 1 vol. gr. in-8°

☆
☆ ☆

Procès-Verbaux

Procès-verbaux de l'**Académie du Gard** depuis l'année 1842 à l'année 1877.

Bulletins

Bulletins des Séances de l'Académie de Nîmes depuis l'année 1878 jusqu'à l'année 1953 en volumes in-8°.

Bulletins trimestriels des Séances de l'Académie de Nîmes paraissant en brochures depuis 1954 trois fois par an.

FRANCE

ACADEMIES, SOCIETES SAVANTES

et
organismes correspondants

Abbeville	Société d'Emulation Historique, Hôtel de ville, Abbeville.
Alès	Bibliothèque Municipale, Alès
Amiens	Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Pi-

	cardie, Amiens.
Angoulême	Société Archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, Angoulême.
Arles	Académie d'Arles, Museum Arlaten, Arles.
Arras	Académie des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel de ville, Arras. Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, Archives Départementales, Arras.
Auch	Société Archéologique du Gers, Hôtel de ville, Auch.
Autun	Société l'Eduen, 19, rue St-Antoine, Autun. Société d'Histoire Naturelle, Muséum, Autun.
Avesnes	Société Archéologique et Historique, Hôtel de ville, Avesne.
Avignon	Académie du Vaucluse, Hôtel de ville, Avignon.
Besançon	Académie de Besançon, 17, rue Ernest Renan, Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 20, rue Chiffet, Besançon. Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés Savantes, 20, rue Chiffet, Besançon.
Beziers	Société Archéologique, 8, rue Bonsy, Béziers.
Bordeaux	Société Archéologique, Archives Départementales, Bordeaux.
Bourges	Académie Berrichonne, 8, rue Jean Jaurès, Bourges.
Brest	Société Archéologique du Finistère, Hôtel de ville, Brest.
Cambrai	Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, Cambrai.
Cannes	Société Culturelle Méditerranéenne, 28, boulevard Carnot, Cannes. Société Scientifique de Cannes et Grasse, Bibliothèque Municipale, Cannes.
Carcassonne	Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, 5, rue Aimé Ramon, Carcassonne.
Chartres	Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 16, rue Saint-Pierre, Chartres.

Châteaudun	Société dunoise d'Archéologie, 2, rue du Cloître Saint-Roch, Châteaudun.
Clermont-Fd	Académie des Sciences et Belles-Lettres, 19, rue Bardoux, Clermont-Ferrand.
Colmar	Société d'Histoire Naturelle, Bibliothèque municipale, Colmar.
Dax	Société de Borda, 60, avenue St-Vincent-de-Paul, Dax.
Digne	Société Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes, Archives Départementales, Digne.
Dijon	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque Municipale, 5, rue Ecole-de-Droit, Dijon.
Gap	Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 2, rue Carnot, Gap.
Grenoble	Académie Delphinale, Archives Départementales, Grenoble.
Le Havre	Société havraise d'Etudes diverses, 56, rue Anatole France, Le Havre.
Le Mans	Revue Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la Reine Bérangère, Le Mans.
Lyon	Société Historique, Archéologique et Littéraire, Archives Départementales, Lyon.
Mâcon	Académie de Mâcon, 4, rue de la Paroisse, Mâcon.
Marseille	Société Romania, Palais de la Bourse, Marseille.
Mende	Société des Lettres de la Lozère, Imprimerie Chaptal, Mende.
Metz	Académie Nationale de Metz, 20, En Nexirne, Metz
Montbrison	Société La Diana, rue Florimond Robertet, Montbrison.
Montpellier	Académie de Montpellier, Musée Fabre, Montpellier.
	Annales de l'Université, Bibliothèque universitaire, Montpellier.
	Direction des Services d'Archives de l'Hérault, Montpellier.
	Bibliothèque universitaire, section lettres, BP 1135. Montpellier
Narbonne	Commission Archéologique, Hôtel de ville, Narbonne.
Nevers	Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Archives Départementales, Nevers.
Nice	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 13, rue Maccarani, Nice.

Nimes	Archives départementales, rue des Chassaintes, Nimes
	Rencontres gardoises, 10, Grand'rue, Nimes.
	Bibliothèque Séguier, Grand'rue, Nimes.
Orgnac-l'Aven	Société préhistorique de l'Ardèche, Orgnac-l'Aven.
Paris	Académie Française, quai Conti, Paris.
	Académie des Inscriptions et Belles Lettres, quai Conti, Paris.
	Bibliothèque des Sociétés Savantes, 58, rue Richelieu, Paris.
	Bulletin Philologique et Historique, Imprimerie Nationale, Paris.
	Centre National de la Recherche Scientifique, 58, rue Richelieu, Paris
	Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, Paris (7e)
	Bibliothèque Nationale, Dépôt légal des Périodiques, 58, rue de Richelieu, Paris.
	Bureau de la Statistique, Ministère de l'Information, Paris.
	La France Latine, 11, rue de l'Estrapade, Paris (5e)
	Revue Française de l'Electricité, 33, rue de Naples, Paris (8e)
Pézenas	Bulletin de la Société des Amis de Pézenas, Pézenas
Perpignan	Société agricole scientifique et littéraire, Hôtel Pams, 18, rue Emile Zola, Perpignan.
Poitiers	Société des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage, Poitiers.
Quimper	Société Archéologique, Archives Départementales, Quimper
Rennes	Société Archéologique, Imprimerie Marré-Simon, Rennes.
Rouen	Société Savante de Haute-Normandie, 198, rue Beauvoisine, Rouen.
Saint-Germain en-Laye	Antiquités Nationales, Musée des Antiquités Nationales à Saint-Germain-en-Laye.
Saint-Gilles du Gard	Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque Municipale, Saint-Gilles-du-Gard
St-Jean de Maurienne	Société d'Histoire de la Maurienne, St-Jean-de-Maurienne.

St-Quentin	Société Académique, 2, rue Villebois Mareuil, Saint-Quentin.
St-Lô	Société d'Archéologie et d'Histoire, Archives Départementales, St-Lô.
St-Malo	Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Pélicot, St-Malo.
Sens	Société Archéologique, 5, rue Rigaud, Sens.
Strasbourg	Société Académique du Bas-Rhin, Palais Universitaire, 9 place de l'Université, Strasbourg.
Toulon	Académie du Var, 9, place de la Liberté, Toulon.
Toulouse	Académie des Sciences et Belles Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, Toulouse. Annales du Midi, 14, rue des Arts, Toulouse. Bulletin de l'Université, Palais de l'université, Toulouse.
Valence	Société d'Archéologie, 2, rue André Lacroix, Valence.
Vannes	Société Polymathique du Morbihan, rue Hôtel de ville, Vannes.
Versailles	Bulletin de la Commission des Antiquités, Archives Départementales, Versailles.

ETRANGER

ACADEMIES SOCIETES SAVANTES

et
publications correspondantes

Bari	Annales de la Faculté des Lettres et de Philosophie, Bibliothèque, Palazzo Ateneo, 70 122 Bari (Italie)
Bruxelles	Académie Royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles (Belgique)
Cambridge	The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge - 38 - Mass (USA).
Constantine	Société Archéologique de Constantine, Musée, Constantine (Algérie)
Maurice (ile)	Revue Artistique de l'Ile Maurice, Consulat de France, Ile Maurice.
Moscou	Institut d'Information Scientifique de l'Académie des Sciences de l'URSS, Baltiyskaïa Ulitsa 14, MOSKA - A - 219, (URSS)
Neuchâtel	Société Neuchâteloise de Géographie, Bibliothèque Municipale de Neuchâtel, 2000, Neuchâtel (Suisse).